

PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

COMPTE RENDU INTÉGRAL*

Séance publique de commission

**Commission des affaires générales, du budget,
des relations internationales et du bien-être animal**

Lundi 15 juin 2026

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site www.parlement-wallonie.be, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE	1
ORGANISATION DES TRAVAUX	1
Examen de l'arriéré.....	1
PROJETS ET PROPOSITIONS	1
Projet de décret contenant le premier ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 (Doc. 590 (2025-2026) N° 1) ;	
Projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 (Doc. 591 (2025-2026) N° 1) ;	
Budgets contenant le premier ajustement des recettes et des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 – Exposé général (Doc. 590 (2025-2026) N° 1 – Annexe 1) et (Doc. 591 (2025-2026) N° 1 – Annexe 1).....	1
Désignation d'un rapporteur.....	1
Intervenants : M. le Président – Mme Valérie De Bue.	
Exposé de M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal.....	1
Intervenants : M. le Président – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.	
Observations de la Cour des comptes – Exposé de M. Rion, Conseiller à la Cour des comptes.....	6
Intervenants : M. le Président – M. Pierre Rion, Conseiller à la Cour des comptes – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président – M. Christophe Collignon – M. Germain Mugemangango – M. Stéphane Hazée – M. Loris Resinelli – Mme Valérie De Bue – M. Jean-Paul Bastin – Mme Christie Morreale.	
Vote de procédure.....	27
Intervenants : M. le Président – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président – M. Pierre Rion, Conseiller à la Cour des comptes.	
Discussion générale.....	28
Intervenants : M. le Président – Mme Christie Morreale – M. Christophe Collignon – Mme Anne Lambelin.	
REPRISE DE LA SÉANCE	40
PROJETS ET PROPOSITIONS (SUITE)	41
Projet de décret contenant le premier ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 (Doc. 590 (2025-2026) N° 1) ;	
Projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 (Doc. 591 (2025-2026) N° 1) ;	
Budgets contenant le premier ajustement des recettes et des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 – Exposé général (Doc. 590 (2025-2026) N° 1 – Annexe 1) et (Doc. 591 (2025-2026) N° 1 – Annexe 1).....	41
Discussion générale (Suite).....	41
Intervenants : M. le Président – Mme Anne Lambelin – Mme Valérie De Bue – M. Germain Mugemangango – Mme la Présidente – M. Jean-Paul Bastin – M. Stéphane Hazée – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président – Mme Christie Morreale.	

REPRISE DE LA SÉANCE	68
PROJETS ET PROPOSITIONS (SUITE)	68
Projet de décret contenant le premier ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 (Doc. 590 (2025-2026) N° 1) ;	
Projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 (Doc. 591 (2025-2026) N° 1) ;	
Budgets contenant le premier ajustement des recettes et des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 – Exposé général (Doc. 590 (2025-2026) N° 1 – Annexe 1) et (Doc. 591 (2025-2026) N° 1 – Annexe 1).....	68
Discussion générale (Suite).....	68
Intervenants : M. le Président – Mme Christie Morreale – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président – Mme Valérie De Bue – M. Germain Mugemangango – M. Loris Resinelli – M. Stéphane Hazée.	
Exposé particulier afférent aux compétences du ministre-président et ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal (Doc. 590 (2025-2026) N° 1 – Annexe 2) et (Doc. 591 (2025-2026) N° 1 – Annexe 2).....	79
Désignation d'un rapporteur.....	79
Intervenants : M. le Président – Mme Christine Mael.	
Exposé de M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal.....	79
Intervenants : M. le Président – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.	
Discussion générale.....	81
Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Bluge – M. Germain Mugemangango – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président – M. Stéphane Hazée.	
REPRISE DE LA SÉANCE	83
PROJETS ET PROPOSITIONS (SUITE)	83
Exposé particulier afférent aux compétences du ministre-président et ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal (Doc. 590 (2025-2026) N° 1 – Annexe 2) et (Doc. 591 (2025-2026) N° 1 – Annexe 2).....	83
Discussion générale (Suite).....	83
Intervenants : M. le Président – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président – M. Stéphane Hazée – M. Éric Wattelar, Conseiller de M. le Ministre-Président Dolimont.	
Vote.....	85
Confiance au président et au rapporteur.....	85
Projet de décret modifiant le décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des unités d'administration publique wallonnes en vue de transposer partiellement la directive (UE) 2024/1265 (Doc. 589 (2025-2026) N° 1).....	85
Désignation d'un rapporteur.....	85
Intervenants : M. le Président – Mme Christine Mael.	
Exposé de M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal.....	85
Intervenants : M. le Président – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.	

Discussion générale.....	86
Intervenants : M. le Président – M. Christophe Collignon – Mme Christine Mael – M. Germain Mugemangango – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.	
Examen et vote des articles.....	88
Vote sur l'ensemble.....	88
Confiance au président et au rapporteur.....	88
INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES.....	88
Question orale de M. Stéphane Hazée à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la sortie du Traité sur la Charte de l'énergie » 88	
Intervenants : M. le Président – M. Stéphane Hazée – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.	
Question orale de M. Loris Resinelli à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « les enjeux du bien-être animal concernant le centre d'élevage canin de Blaton ».....	
	90
Intervenants : M. le Président – M. Loris Resinelli – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.	
Question orale de M. Vincent Blondel à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la résilience de la Wallonie face aux inondations ».....	
	91
Intervenants : M. le Président – M. Vincent Blondel – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.	
Question orale de M. Stéphane Hazée à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « le projet de loi spéciale visant la réforme du Sénat, les alternatives pour associer les entités fédérées à la révision de la Constitution et la saisine du Comité de concertation ».....	
	92
Intervenants : M. le Président – M. Stéphane Hazée – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.	
ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE).....	94
Interpellations et questions orales retirées.....	94
LISTE DES INTERVENANTS.....	95
ABRÉVIATIONS COURANTES.....	96

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES, DU BUDGET, DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

Présidence de M. Nicolas Tzanetatos, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 13 heures 32 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

- des budgets contenant le premier ajustement des recettes et des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 – Exposé général (Doc. 590 (2025-2026) N° 1 – Annexe 1) et (Doc. 591 (2025-2026) N° 1 – Annexe 1).

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre Commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme De Bue.

Mme Valérie De Bue (MR). – Je propose Mme Mauel comme rapporteuse.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, Mme Mauel est désignée en qualité de rapporteuse.

PROJETS ET PROPOSITIONS

**Projet de décret
contenant le premier ajustement du budget des
recettes de la Région wallonne pour l'année
budgétaire 2026
(Doc. 590 (2025-2026) N° 1)**

**Projet de décret
contenant le premier ajustement du budget
général des dépenses de la Région wallonne
pour l'année budgétaire 2026
(Doc. 591 (2025-2026) N° 1)**

**Budgets contenant le premier ajustement des
recettes et des dépenses de la Région wallonne
pour l'année budgétaire 2026 – Exposé général
(Doc. 590 (2025-2026) N° 1 – Annexe 1)
et (Doc. 591 (2025-2026) N° 1 – Annexe 1)**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen :

- du projet de décret contenant le premier ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 (Doc. 590 (2025-2026) N° 1) ;
- du projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 (Doc. 591 (2025-2026) N° 1) ;

Exposé de M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal

M. le Président. – Avant de donner la parole à M. le Ministre-Président pour son exposé, je remercie les membres de la Cour des comptes – Mmes Belleflamme, Compère, Raimarckers, Hanse et M. Rion, qui prendra la parole comme à l'accoutumée – pour leur présence.

La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Monsieur le Président, Mesdames et Monsieur de la Cour, Mesdames et Messieurs les Députés, nous allons à présent démarrer la discussion générale sur l'ajustement budgétaire 2026. Nous nous étions retrouvés, pour rappel, le 27 avril dernier, dans cette même Commission, pour échanger sur les lignes générales de ce budget. La présentation donnée à l'époque avait déjà été riche de sujets assez divers en lien avec le budget au niveau du contexte économique, du financement et des comptes 2025 ou encore des différentes politiques soutenues de façon plus ciblée dans le cadre de cet exercice. Je ne vous ferai pas l'affront de représenter ces sujets – certes, très

intéressants – ; je me concentrerai sur les tableaux budgétaires et l'information que vous avez reçue depuis cette présentation. Ce sera donc, par nature, une présentation plus condensée avant de répondre plus longuement à vos diverses questions.

Avant d'entamer ma présentation, je voulais également présenter mes remerciements sincères aux services du greffe du Parlement, qui ont pu mettre à disposition les documents budgétaires 10 jours avant cette réunion de commission. Je remercie également les services de l'administration et du Gouvernement qui ont pu préparer tous ces documents et tableaux. Enfin, je remercie également la Cour qui a pu envoyer ce rapport au Parlement dès jeudi passé. C'est un plus en termes de transparence et de préparation pour nos débats. J'essaierai d'ailleurs de ne pas trop anticiper les remarques de la Cour durant cette présentation pour y répondre à la suite de son exposé.

Entrons maintenant dans le vif du sujet. Avant de vous présenter plus en détail ce budget ajusté 2026, il me semble utile de rappeler très brièvement les objectifs budgétaires pour 2026, qui s'articulent autour de trois axes.

Premièrement, maintenir la trajectoire d'assainissement budgétaire en maintenant les soldes prévus pour cette année 2026. Deuxièmement, le Gouvernement a profité du conclave pour matérialiser certaines réformes passées récemment au Gouvernement ou au niveau du Parlement. C'est le cas, par exemple, de la prime unique à l'embauche. Troisièmement, le Gouvernement a réaffirmé sa volonté, inscrite depuis 2022, de réaliser des efforts structurels cumulatifs de réduction du déficit. D'ici fin 2026, ce Gouvernement aura réalisé près d'un demi-milliard d'efforts structurels, réduisant ainsi de manière pérenne l'accroissement du déficit. Ces éléments sont une redite, mais une remise en contexte utile dans le cadre de cet exercice ; ils démontrent également le caractère plutôt technique de cet ajustement.

Malgré le contexte global complexe et tout en préservant les soldes budgétaires, le Gouvernement a néanmoins décidé de débloquer certains moyens dans le cadre de cet ajustement pour les politiques suivantes.

Tout d'abord, le Gouvernement a mobilisé une enveloppe de 60 millions d'euros afin d'assumer l'encours des factures attendues pour les travaux réalisés dans le cadre du PIMPT et du programme Seine-Escaut, le fameux RTE-T. Ces décisions visent à apurer rapidement les montants dus et à garantir le paiement sans délai des entreprises ayant mené à bien les différents chantiers en agissant de manière proactive. La Wallonie limite les intérêts de retard et assure une gestion rigoureuse des deniers publics. Il s'agit d'une mesure responsable qui soutient le tissu économique tout en préservant l'argent des Wallonnes et des Wallons.

Notons aussi 45 millions pour les entreprises avec la suspension de la réforme des compensations liées au plan Marshall. Elle a permis de dégager 45 millions d'euros supplémentaires pour les entreprises. Certaines demeurent intégralement exonérées pour les investissements réalisés depuis 2006 ; aucune nouvelle charge ne sera introduite en 2026.

Il y a également 2 millions d'euros pour les aidants proches en année pleine ; un peu moins de 1 million d'euros pour 2026. La Wallonie renforce son soutien aux aidants proches en développant l'offre de répit, identifiée comme une priorité. Dès 2026, 800 000 euros seront mobilisés pour atteindre 2 millions d'euros en année pleine dès 2027. Cet effort permettra de toucher entre 200 et 250 bénéficiaires supplémentaires, portant à plus de 1 000 le nombre total de bénéficiaires, offrant aux aidants proches un temps de pause indispensable pour préserver leur santé, leur équilibre et la qualité de l'accompagnement qu'ils assurent au quotidien. Cette mesure s'inscrit pleinement dans la volonté du Gouvernement de reconnaître le rôle central des aidants proches dans notre société.

Un montant supplémentaire de 5 millions d'euros a été alloué à la Société wallonne du crédit social, la SWCS, afin de lui permettre d'honorer le stock de primes à la rénovation lié au dispositif Rénopack en 2026. Les emprunteurs ne commencent à rembourser la SWCS qu'une fois les travaux réalisés et les primes validées. Dans ce contexte, la SWCS doit ajuster en continu ses estimations de besoins de trésorerie.

Il y a aussi 14 millions d'euros pour la rénovation des crèches. Guidé par l'objectif de continuer à offrir davantage de places d'accueil pour les enfants et pour les familles, le Gouvernement confirme son soutien à la petite enfance en renforçant les moyens dédiés au maintien des places existantes. Le crédit d'engagement pour la rénovation des infrastructures passe de 6 à 20 millions d'euros en 2026. C'est une augmentation de 14 millions. Ce renforcement permettra d'activer concrètement la programmation quinquennale prévue par l'arrêté relatif au subventionnement des infrastructures sur base du cadastre établi fin 2025, qui évalue les besoins à près de 59 millions d'euros. Il cible les situations les plus urgentes – milieux vétustes, non conformes ou confrontés à des défis énergétiques avec un risque de fermeture.

Dans la continuité de l'appel « rénovations urgentes » 2025, près de 1 200 places sont sauvées. Cet effort vise la sauvegarde durable de 1 000 places dès 2026, pour un objectif global de 5 000 places.

Dix millions d'euros sont prévus en besoins IT et en digitalisation au niveau du SPW. Il s'agit d'une dotation complémentaire afin de répondre à des besoins métiers identifiés comme prioritaires au sein des SPW. Ces moyens nouveaux, constitués sous la forme d'une

provision, seront pilotés par le SPW Digital après accord du Gouvernement.

Ensuite, soulignons les 4,2 millions d'euros prévus pour la prévention des inondations. En effet, la Wallonie décide de renforcer ses moyens consacrés à l'entretien des cours d'eau non navigables. Ces moyens supplémentaires permettent de mettre en place des actions préventives importantes afin de limiter les risques d'inondations et, ainsi, de mieux préserver et protéger les citoyens, les infrastructures publiques et les biens privés. Ils donnent aussi au gestionnaire régional la possibilité d'intervenir rapidement en cas d'urgence pour assurer et rétablir un écoulement normal des cours d'eau.

En ce qui concerne le plan de financement pour l'année 2026, les besoins de financement totaux s'élèvent à 3,9 milliards d'euros. Ces besoins de financement sont couverts par une sous-utilisation de financement pour un montant de 350 millions d'euros, le tirage sur le prêt BEI et le financement réalisé sur les marchés financiers. Sur l'objectif de tirage fixé à 275 millions d'euros pour 2026 auprès de la BEI, la Région a d'ores et déjà mobilisé 200 millions d'euros.

Concernant le financement levé sur les marchés dans le cadre du budget initial 2026, le plan de financement a été conçu en tenant compte de la recommandation du CORET fixée à 3,3 milliards d'euros. Cette balise, définie en amont du budget initial, vise à éviter une surestimation sur la capacité d'emprunt de la Région sur les marchés financiers.

Fin avril 2026, la Région avait déjà levé environ 2,4 milliards d'euros sur les marchés financiers, ne laissant qu'un solde de 900 millions d'euros environ à mobiliser pour boucler le plan annuel. C'est dans ce contexte que, début mai, une fenêtre d'émission favorable a été identifiée malgré un environnement de marché difficile marqué par de fortes tensions géopolitiques, et ce, quelques jours seulement après les dégradations simultanées de la Wallonie, de la Belgique, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Flandre par Moody's. La Région a saisi cette opportunité pour se présenter sur le marché primaire, avec pour objectif de lever jusqu'à 750 millions d'euros via un *tap*, c'est-à-dire l'augmentation d'une souche obligatoire existante. Cette opération avait permis de quasiment atteindre la balise du CORET et de finaliser l'essentiel du financement annuel.

Depuis lors, la Région a adopté une position opportuniste en acceptant les propositions spontanées de placements privés provenant des investisseurs institutionnels – qui ne sont donc pas initiés par la Région –, jugées intéressantes sur base des balises de *spread*. De cette façon, la Région a pu boucler ses besoins de financement tout en préservant les conditions de financement de la Wallonie. Le montant levé sur les marchés est actuellement de 3,5 milliards d'euros. Le

financement de long terme réalisé sur les marchés financiers s'est fait à un taux moyen pondéré *all-in* de 3,78 % et à une durée pondérée de 11 ans.

Passons maintenant aux aspects plus budgétaires, avec l'impact des paramètres macroéconomiques retenus dans le cadre de cet ajustement 2026. Au niveau des dépenses, les estimations ont été réalisées sur base des paramètres du budget économique de février 2026 du Bureau fédéral du Plan pour ce qui concerne la croissance du PIB. La croissance de l'indice des prix à la consommation ainsi que l'indice santé correspondent aux prévisions mensuelles d'avril 2026 du Bureau fédéral du plan. Dans les prévisions mensuelles d'avril, le prochain dépassement de l'indice pivot était prévu en juillet 2026, ce qui signifie que les salaires de la fonction publique et les allocations sociales seraient impactés en octobre 2026. En ce qui concerne les recettes issues de la loi spéciale de financement, ce sont uniquement les paramètres du budget économique de février dernier qui ont été utilisés, comme le prévoit la loi spéciale de financement.

Lors des dernières prévisions mensuelles – soit celles de juin 2026 –, la croissance de l'indice des prix à la consommation et de l'indice santé a été revue à la hausse pour 2026 : respectivement, +0,25 point de pourcentage et +0,16 point de pourcentage. Ces modifications ont impacté les prévisions de dépassement de l'indice pivot. Celui-ci serait maintenant dépassé en juin 2026 et non plus en juillet 2026. L'application des paramètres de juin au lieu de ceux d'avril aurait pour conséquence une hausse des dépenses régionales de l'ordre de 24,4 millions d'euros sur les recettes institutionnelles, hors additionnels à l'IPP. L'application des paramètres de juin, en lieu et place de ceux de février, mènerait à une hausse de celles-ci de 123,5 millions d'euros. En effet, la croissance de l'indice des prix à la consommation était alors estimée à 1,9 %, contre 3,4 % en juin. L'impact global de ces nouveaux paramètres sur le solde wallon serait donc une amélioration d'un peu plus de 99 millions d'euros. Vous constaterez que les budgets seront soumis à votre vote – particulièrement celui des dépenses – et restent cohérents par rapport à l'évolution des paramètres macroéconomiques.

Je vais maintenant m'attarder sur les différentes recettes retenues dans le cadre de cet ajustement. Au total, hors produits d'emprunt et hors RRF, les recettes augmentent globalement d'un peu moins de 264 millions d'euros par rapport à l'initial pour atteindre 16,84 milliards d'euros. La principale augmentation des recettes, comme vous pouvez le voir dans le tableau, concerne les recettes liées aux transferts de compétences et plus particulièrement les additionnels régionaux à l'IPP, pour 128,9 millions d'euros. Cette hausse trouve son origine dans la forte augmentation des centimes additionnels bruts, pour 123,7 millions d'euros, par rapport à l'initial 2026, ainsi que, dans une moindre mesure, des décomptes relatifs aux années antérieures

pour 6,6 millions d'euros. À noter également la légère augmentation des dépenses fiscales de l'ordre de 800 000 euros qui vient diminuer le résultat global.

En ce qui concerne les moyens issus du niveau régional, l'augmentation des recettes est de 108,7 millions d'euros et se répartit comme suit : tout d'abord, une hausse de recettes diverses de 55,3 millions d'euros suite, notamment, à une nouvelle opération de trésorerie chez Wallonie Entreprendre de 20 millions d'euros, et une récupération d'indus liés au PRW pour 13,2 millions d'euros. Relevons encore la nouvelle recette attendue de 17,7 millions d'euros dans le cadre de la gestion des déchets sauvages, mais pour laquelle il existe une dépense équivalente faisant suite à une obligation européenne, ainsi qu'une recette de l'ordre de 11,9 millions d'euros en provenance de l'OPW, matérialisant son obligation décrétole de retourner à la Région son surplus de subventions, ou encore la baisse de 12,7 millions d'euros sur les intérêts créditeurs sur les comptes de la Région suite à l'évolution des taux, une hausse des impôts régionaux perçus par le Fédéral de 34 millions d'euros, composée de deux mouvements contraires, à savoir la hausse des droits d'enregistrement de +70,6 millions d'euros et la baisse des droits de succession de -36,6 millions d'euros.

Parmi les droits d'enregistrement se trouvent ceux relatifs aux transmissions de biens immobiliers et aux donations, avec les variations les plus importantes : respectivement +47,8 millions d'euros et +22 millions d'euros. Cette augmentation reflète les données transmises par le SPF Finances et mérite quelques explications. En effet, pour établir le budget initial 2026, le Fédéral s'était basé sur les réalisations des sept premiers mois de l'année 2025, qui ont été moins bons, proportionnellement, que sur l'ensemble des 12 mois. C'est la raison pour laquelle, en appliquant la même méthodologie, les estimations du Fédéral sont cette fois supérieures pour l'ajustement 2026. En d'autres termes, les prévisions du SPF Finances pour l'ajustement 2026 sont basées sur l'ensemble des réalisations de l'année 2025, alors que celles pour le budget initial 2026 se basaient seulement sur les sept premiers mois de l'année 2025, et comme les réalisations pour les sept premiers mois étaient moins bonnes que l'ensemble de l'année, les montants de la prévision ajustée 2026 sont supérieurs aux montants de la prévision initiale.

Notons encore une augmentation des impôts régionaux perçus par la Région de 20,4 millions d'euros, dont 9,8 millions sont attribuables aux taxes véhicules, particulièrement la taxe de circulation – +8,1 millions d'euros –, et 10 millions d'euros à la taxe sur les appareils automatiques de divertissement, suite à une modification du processus d'établissement de cette taxe.

Ensuite, pour les recettes en provenance de la Communauté française, à savoir les dotations Sainte-

Émilie et Saint-Quentin, celles-ci ont été revues à la hausse, à hauteur de 26,2 millions d'euros, suite à l'évolution des paramètres macroéconomiques entre les budgets économiques de septembre 2025 et de février 2026. En ce qui concerne la dotation Saint-Quentin, précisons que le montant du décompte 2025, qui impacte négativement la dotation, a été inscrit au budget des dépenses de la Région, ce qui n'avait pas été le cas lors du budget initial. Cela explique cette importante évolution entre le montant repris à l'ajustement et le montant repris au niveau du budget initial.

Enfin, l'évolution des recettes liées au RRF et à RepowerEU est de +354,3 millions d'euros, tant au budget des recettes qu'au budget des dépenses, ce qui n'impacte donc pas le solde de la Région. L'adaptation de la maquette budgétaire est en réalité de 177,1 millions d'euros, mais repris sur deux lignes budgétaires afin de satisfaire au prescrit comptable de l'ICN.

Voilà qui clôturera la partie dédiée aux recettes de la Région.

Au niveau des dépenses, l'ajustement 2026 se conclut par un accroissement de 602,2 millions d'euros des crédits de liquidation et de 276,5 millions d'euros sur les crédits d'engagement hors PNRR, ce qui est neutre sur le solde, car il retrouve son équivalent en recettes. Hors PRW, l'impact de l'ajustement 2026 est de 259,3 millions d'euros sur les crédits de liquidation et de 257,6 millions d'euros sur les crédits d'engagement.

L'évolution des paramètres macroéconomiques implique une hausse des dépenses de l'ordre de 117 millions d'euros, en y incluant la pérennisation des décisions du Gouvernement lors du conclave initial 2026, à savoir ne plus adapter totalement ou partiellement certains DF de catégorie 04 – dépenses liées à l'inflation – et de catégorie 05 – les UAP. Cette augmentation est principalement localisée dans les catégories de dépenses suivantes :

- la catégorie 01 « Rémunérations » pour 19,4 millions d'euros, suite au dépassement de l'indice pivot supplémentaire prévu en juillet 2026 au moment du conclave ;
- la catégorie 04 pour les dépenses liées à l'inflation, avec une hausse de 90 millions d'euros – pour rappel, cette catégorie de dépenses inclut, depuis l'initial 2026, les allocations familiales ;
- la catégorie 16, relative aux dépenses liées à la sixième réforme de l'État, pour 3 millions d'euros supplémentaires.

Les autres variations s'élèvent à 140,4 millions d'euros en crédits d'engagement et à 142,3 millions d'euros en crédits de liquidation. Même si les diminutions ou augmentations de dépenses seront

commentées de façon précise dans chacune des commissions des ministres, je vais me permettre certains commentaires généraux par catégorie de dépenses.

Tout d'abord, en ce qui concerne la catégorie 04 « Dépenses liées à l'inflation », les variations reflètent tout d'abord la traduction budgétaire de la mise en œuvre de l'incitant unique à l'embauche, qui est matérialisé via des variations compensées entre des dispositifs liés à l'emploi, mais de catégories différentes, pour 22,5 millions d'euros.

Ensuite, les moyens additionnels destinés au dispositif APE, liés aux crèches et plus précisément au plan Équilibre représentent 2,1 millions d'euros, tandis que la diminution des moyens nécessaires à l'AViQ dans le cadre de la gestion de ses missions paritaires, suite à une recette exceptionnelle de l'Agence, équivaut à -15 millions d'euros.

Au niveau de la catégorie 9, à savoir la dette, les variations sont de l'ordre de +38 millions d'euros et résultent, en premier lieu, de l'augmentation des charges d'intérêts de la dette à hauteur de +50 millions d'euros. Ensuite, la baisse des charges d'intérêts relative au SWAP représente -6,5 millions d'euros et le DF corollaire, en recettes, se voit également diminué d'un montant de 3,8 millions d'euros. Enfin, la diminution des produits d'amortissement prévue est de 3,6 millions d'euros.

Pour la variation de la catégorie 11, à savoir la provision conjoncturelle, la hausse est liée au solde de la dotation Saint-Quentin 2025, que la Région doit rembourser à la Communauté française, pour un montant de 2,5 millions d'euros.

Au niveau de la catégorie 12, qui concerne les dépenses primaires, c'est, comme à l'accoutumée, la catégorie qui subit le plus de modifications en sens divers, dont voici une liste non exhaustive :

- 45 millions d'euros en positif en crédits d'engagement et de liquidation, en lien avec les réintégrations des aides compensatoires aux communes – compensation plan Marshall – chez le ministre Desquesnes ;
- +17,7 millions d'euros en crédits d'engagement et de liquidation en matière de valorisation des déchets sauvages, mais qui seront bloqués jusqu'à réception de la recette et dont je vous ai parlés juste avant, chez le ministre Coppieters ;
- +10 millions d'euros en crédits d'engagement et 3,5 millions d'euros en crédits de liquidation dédiés à la provision IT et logés au sein des crédits de la ministre Galant, dont j'ai également eu l'occasion de parler ;
- +5 millions d'euros en crédits d'engagement et en crédits de liquidation pour apurer le stock de primes Rénopack chez la ministre Neven. Il s'agit d'un complément correspondant aux besoins

identifiés par la SWCS pour 2026, comme j'ai également pu l'expliquer en début d'intervention ;

- +15 millions d'euros en CE uniquement en lien avec SOWAFINAL 3 et issus du programme PIVH catégorie 15 chez le ministre Desquesnes ;
- +8 millions d'euros en CE uniquement, afin de permettre l'engagement des tranches annuelles du marché actuel de dragage chez le ministre Coppieters ;
- dans la catégorie 15, à savoir les dépenses pluriannuelles, on retrouve notamment les 60 millions d'euros accordés pour faire face à l'encours de travaux routiers et hydrauliques – PIMPT et RTET –, dont 15 millions d'euros de nouveaux moyens. J'ai également parlé de ce point tout à l'heure ;
- 15,7 millions d'euros pour la SOFICO ;
- 14,4 millions d'euros en CE et +5,3 millions d'euros en CL pour la rénovation des crèches. J'ai également eu l'occasion de l'évoquer tout à l'heure.

Concernant les catégories 19 et 20, à savoir le PRW et le RRF, au-delà des variations liées aux arrêtés de transfert et de réallocation, seules les provisions ont été modifiées lors de cet ajustement. La provision PRW a ainsi été diminuée de 6,8 millions d'euros en CE et CL, en suite de la modification de l'imputation de l'effort structurel lié aux compensations plan Marshall. Les provisions RRF 122.002 et 122.003 ont chacune été augmentées de 15,3 millions d'euros en CE et 177,1 millions d'euros en CL, afin de correspondre à la nouvelle maquette budgétaire, comme cela a également été le cas en recettes, afin de respecter les normes comptables de l'ICN.

Les corrections de passage aux résultats SEC diminuent au global d'un peu plus de 12 millions d'euros. Cette évolution résulte des différentes composantes suivantes :

- le solde de regroupement économique s'améliore d'un peu moins de 74 millions d'euros, principalement tirés par l'amélioration du solde OTW de plus de 97 millions d'euros et de la SOWAER de près de 24 millions d'euros ;
- a contrario, le solde du secteur du logement social est en baisse de 29,3 millions d'euros, ainsi que celui de l'ensemble des missions déléguées, avec une évolution de -20 millions d'euros ;
- au niveau des amortissements, la correction est restée identique, même si nous y reviendrons tout à l'heure avec l'analyse du rapport de la Cour des comptes.

Pour ce qui concerne la sous-utilisation de crédits, celle-ci a été revue à la baisse entre les deux exercices budgétaires de 85 millions d'euros, afin de tenir compte de l'utilisation plus efficace des crédits budgétaires ces deux dernières années. Celle-ci est maintenant inférieure à 2,5 % des crédits du budget des dépenses.

Au niveau de la correction de code 8 ou opérations financières, celle-ci s'élève à 273,2 millions d'euros, pour un montant théorique de 362,1 millions d'euros. Il en résulte que le budget prévoit une marge de requalification de plus ou moins 89 millions d'euros, soit une marge supérieure de l'ordre d'un peu plus de 50,8 millions d'euros par rapport aux requalifications provisoires de 2025 diffusées par l'ICN. Le montant de la correction code 8 est relativement stable par rapport à l'initial 2026.

Les variations principales en recettes et en dépenses sont les suivantes :

- augmentation des recettes et des dépenses relatives au PNRR d'un montant de 177,1 millions d'euros, mais qui est neutre sur le total de la correction ;
- au niveau de SWAP, les produits y afférents sont en baisse de 3,8 millions d'euros et les charges d'intérêts en baisse de 6,5 millions d'euros, soit un impact global de -2,6 millions d'euros sur la correction ;
- l'augmentation des recettes en provenance de la SOWAER pour 2,2 millions d'euros ;
- la diminution sur le Fonds pour la protection de l'environnement du montant de dépenses de code 8 de 5,5 millions d'euros ;
- la correction « autres » est estimée à 166,2 millions d'euros à l'ajusté en 2026, contre 157,4 millions d'euros à l'initial 2026, soit une évolution de +8,8 millions d'euros.

L'essentiel de cette évolution résulte tout d'abord de la hausse de la correction relative aux hôpitaux pour 10,2 millions d'euros, de la baisse de la correction des certificats verts pour 1,9 million d'euros.

L'addition de l'ensemble de ces éléments nous amène au tableau des différents soldes de financement. Comme annoncé, les objectifs du Gouvernement sont respectés puisque tant le solde budgétaire net à financer que le solde de financement SEC de la Région restent sensiblement les mêmes qu'à l'initial.

Par rapport au solde budgétaire brut, il est évident que le solde net à financer et le solde de financement SEC sont des indicateurs plus pertinents pour le suivi de la santé financière de la Région. Tout d'abord, parce que le premier est une des composantes importantes de la mesure d'accroissement de notre endettement et que l'on sait que la Région doit être vigilante à cet égard, tout comme au solde de financement SEC qui sert de comparaison avec les autres entités.

Je ne m'en suis pas caché ces dernières semaines : la marge et les enjeux pour le budget initial 2026 seront énormes. L'ensemble du Gouvernement doit se focaliser sur les réformes qui se préparent maintenant depuis deux ans. Ce budget traduit encore une fois la nécessité de faire des efforts sans faire table rase du passé ou des sacrifices inconsidérés, tout en ramenant

progressivement notre Région sur des trajectoires plus soutenables, en capacité d'absorber de nouveaux chocs.

Je vous remercie pour votre première attention par rapport à mon intervention. J'ai essayé d'être concis et sans redite par rapport à la Commission des affaires générales du 27 avril dernier pour me focaliser sur les chiffres. Je répondrai bien évidemment avec plaisir par la suite aux observations de la Cour des comptes, tout comme aux différentes questions que les membres de cette Commission pourraient avoir par rapport aux analyses des différents documents budgétaires.

Observations de la Cour des comptes – Exposé de M. Rion, Conseiller à la Cour des comptes

M. le Président. – La parole est à M. Rion.

M. Pierre Rion, Conseiller à la Cour des comptes. – Mon exposé va reprendre les principaux chapitres du rapport que la Cour des comptes vient d'adresser au Parlement.

Avant d'aborder ceux-ci, je souhaiterais rappeler que la Cour a examiné les projets de décrets, les exposés particuliers et l'exposé général en se référant, le cas échéant, aux données actualisées d'exécution du budget des services d'administration générale pour 2026 ainsi qu'aux comptes des exercices antérieurs des organismes soumis à son contrôle. La Cour a également pu disposer du rapport du Comité de monitoring du budget wallon, des propositions budgétaires des finances des administrations fonctionnelles ou encore des avis de l'Inspection des finances y afférents. La Cour a également utilisé des informations ponctuelles communiquées par l'administration et les cabinets, en réponse aux questions qui leur ont été adressées.

En application de la circulaire budgétaire 2026/01, l'ensemble des données sous-jacentes utiles à l'analyse des dépenses est désormais progressivement inséré dans des fichiers standardisés qui sont relatifs aux dépenses. Le Gouvernement considérant qu'il s'agit de documents de travail confidentiel, la cour n'a pu y avoir accès. Ceci étant précisé, j'en viens à la question de la trajectoire budgétaire.

À ce propos, la Commission européenne avait relevé une absence de coordination budgétaire entre les différents niveaux de pouvoirs publics belges et elle avait conditionné l'acceptation du plan budgétaire structurel 2025-2029 à une amélioration de cette coordination. Pour répondre à cette exigence, les différents Gouvernements belges ont adopté, le 25 mars dernier, un accord de coopération qui définit explicitement les trajectoires budgétaires individuelles propres à chacune des entités, qui est complété par un mécanisme contraignant de détermination des trajectoires lorsque le Comité de concertation ne parvient pas à un consensus. Cet accord de coopération

doit encore être soumis à l'approbation des diverses assemblées législatives.

L'*annual progress report 2026*, déposé en avril dernier par la Belgique, vise à préciser l'évolution de la trajectoire des dépenses primaires nettes de l'ensemble des pouvoirs publics par rapport à la trajectoire de référence contenue dans le plan structurel à moyen terme de 2025, qui prévoyait une croissance des dépenses de 6,1 % pour 2025 et 2026. Entre-temps, le contexte géopolitique international a conduit la Commission à permettre aux États de neutraliser jusqu'en 2028 une partie des dépenses militaires pour l'appréciation du respect de leur trajectoire. Sans vouloir être mauvaise langue, je constate que l'histoire se répète et que chaque fois que cette histoire se répète, des possibilités de dérogation sont apportées.

Ce rapport a fait l'objet d'une évaluation de la Commission européenne en date du 3 juin dernier. Celle-ci estime que les finances publiques constituent le principal point de vulnérabilité de l'économie belge, en raison à la fois de son taux élevé de déficit et de la tendance haussière de la dette publique. Des efforts additionnels sont dès lors encore nécessaires pour réduire le déficit et inscrire la dette sur une trajectoire vertueuse. La Commission a également mentionné que si les mesures prises, plus particulièrement en matière de pension, permettent de limiter la dégradation des finances publiques, le déficit restait défavorablement influencé par la hausse des dépenses militaires, celle des charges d'intérêt, ainsi que par la baisse des recettes fiscales et parafiscales.

La Cour des comptes souligne que la trajectoire estimée lors du budget initial 2026 n'intégrait pas les impacts liés à l'accord de coopération interfédéral relatif aux règles européennes et les mesures annoncées par le Gouvernement fédéral, qui a notamment décidé d'inscrire, à partir de 2028, une contribution annuelle des entités fédérées de 500 millions d'euros au titre de financement du nouveau budget pluriannuel de l'Union européenne. En l'absence d'une réduction des dépenses ou d'augmentation des recettes, ces mesures fédérales pourraient alourdir l'endettement de la Région wallonne et compromettre le retour à l'équilibre en 2029 fixé par le Gouvernement.

Le solde de financement ajusté pour 2026, selon l'optique SEC, est estimé par le Gouvernement au montant de -2,015 milliards d'euros. Il diminue de 0,3 million d'euros par rapport au budget initial. Il y a peu de changement de ce point de vue. Après une amélioration en 2022, le solde de financement s'est détérioré en 2023 et en 2024. Selon les données d'exécution provisoires pour l'année 2025, le solde de -2,853 milliards d'euros serait inférieur de 572,4 millions d'euros à celui estimé par le Gouvernement. Quant au solde budgétaire net ajusté pour 2026, il est estimé à -2,798 milliards d'euros hors recettes et dépenses liées à la dette, soit une

amélioration de 12,5 millions d'euros par rapport au budget initial. Il convient toutefois de souligner que les amortissements de la dette sont sous-estimés de 10 millions d'euros, selon la Cour des comptes, car ils ne tiennent pas compte d'un arrêté de réallocation approuvé après le conclave budgétaire. Les soldes sont dès lors sous-évalués à due concurrence.

Le périmètre de consolidation de la Région comporte 136 organismes, selon la liste publiée par l'ICN en avril dernier. L'intégration des résultats de ces organismes à ceux de la Région permet une amélioration du solde de financement net consolidé de 74 millions d'euros par rapport au budget initial.

En conclusion, au regard de ces différentes données, la Cour des comptes formule les observations suivantes. Premièrement, le solde de financement SEC estimé n'intègre pas de correction en matière de différence entre intérêts payés et courus ni de correction liée aux additionnels à l'impôt des personnes physiques. Deuxièmement, l'application des paramètres macroéconomiques du mois de juin 2026 aux recettes institutionnelles et aux dépenses aura un impact favorable global de 98,7 millions d'euros sur le solde SEC de la Région. Troisièmement, ce solde SEC repose sur l'hypothèse que les sous-utilisations de crédits pour l'administration régionale s'élèveront à 524 millions d'euros et à près de 188 millions d'euros pour les institutions consolidées.

En ce qui concerne la dette directe de la Région wallonne, celle-ci est passée de 20,562 milliards d'euros fin 2021 à 30,699 milliards d'euros fin 2025, soit une augmentation de 49,3 %.

Le solde budgétaire net du budget 2026 ajusté, -2,798 milliards d'euros, corrigé des estimations de sous-utilisation de crédits – 524 millions d'euros –, accroîtra à due concurrence la dette directe, qui pourrait atteindre 32,974 milliards d'euros fin 2026. Compte tenu de la dette indirecte – qui, heureusement, reste stable –, la dette brute consolidée s'établirait à 43,833 milliards d'euros à la fin de cette année.

Les emprunts à long terme levés par la Région au cours des cinq premiers mois de cette année 2026 ont pu être financés à un taux moyen pondéré de 3,8 %, dont 95,9 % à taux fixe, avec une durée moyenne pondérée de 11,9 années, contre 3,58 % au cours de la même période en 2025 – l'écart est donc de pratiquement 0,25 % –, avec une durée moyenne pondérée de 13,3 années.

Au 31 mars 2026, 96,2 % de la dette directe était financée à taux fixe contre 82,7 % fin 2014, et le taux implicite était de 1,88 %.

En raison des taux d'intérêt qui ont prévalu jusqu'au début de l'année 2022, le taux d'intérêt implicite de la dette directe reste inférieur au taux d'inflation. Malgré l'existence d'un déficit important et l'atonie de la

croissance économique, cette situation, combinée avec le maintien d'une inflation élevée, permet actuellement d'éviter les conséquences découlant de l'activation de l'effet boule de neige des intérêts de la dette.

Il convient de noter par ailleurs que l'impact financier d'une hausse d'intérêt de 1 % sur la dette directe au 30 juin 2026 est évalué à 5,7 millions d'euros pour le reste de l'année 2026 et à 41,5 millions d'euros pour l'année 2027.

En conséquence, la gestion de la dette pourrait être mise en difficulté par le manque de maîtrise du déficit budgétaire et par une évolution défavorable des marchés financiers.

Selon le budget ajusté, les dépenses hors amortissements de la dette, section particulière et sous-utilisation de crédits, s'élèvent à 20,303 milliards d'euros et restent donc supérieures de 2,735 milliards d'euros aux recettes hors emprunts, section particulière et mobilisation de la trésorerie des UAP, estimées à 17,567 milliards d'euros.

Les prévisions ajustées en matière de recettes, en augmentation de 602,2 millions d'euros, soit +2,8 % par rapport au budget initial 2026, s'établissent à 22,087 milliards d'euros. La progression des recettes concerne principalement le Fonds pour la relance et la résilience, +354 millions d'euros ; les additionnels à l'impôt des personnes physiques, +129 millions d'euros ; les impôts régionaux, +54,4 millions d'euros ; et les recettes diverses, +55,4 millions d'euros. Elle est légèrement compensée par la diminution des recettes d'emprunts, soit -16 millions d'euros.

Pour les additionnels IPP, les prévisions du budget ajusté – 3,801 milliards d'euros – augmentent donc de 128,9 millions d'euros à la suite de la hausse conjuguée des additionnels bruts revenant à la Région wallonne et des décomptes d'années antérieures. Cette hausse résulte du taux de croissance réel du revenu global des particuliers pour 2024 et 2025.

Les prévisions de recettes relatives aux impôts régionaux – 2,152 milliards d'euros – perçus par l'État fédéral augmentent de 34,2 millions d'euros. Ce montant correspond aux estimations réalisées en février 2026 par le SPF Finances, à l'exception des droits d'enregistrement sur les ventes de biens immeubles.

Il convient de noter que les prévisions du SPF Finances sont majorées de 10 millions d'euros pour intégrer l'impact de mesures de justice fiscale que le Gouvernement entend mettre en œuvre. Il s'agit notamment de permettre aux receveurs fiscaux d'accéder au point de contact central de la Banque nationale et d'organiser un comité d'experts pour le renforcement de la justice fiscale. Il convient toutefois de constater que l'accès au point de contact n'est pas encore opérationnel et que, en conséquence, la Cour

s'interroge quant à l'impact réel de ces mesures en 2026.

Les prévisions du SPF Finances relatives aux droits d'enregistrement sur les ventes de biens immobiliers reprises au budget ajusté s'appuient essentiellement sur les réalisations de l'année 2025. Or, selon le baromètre immobilier de la Fédération du notariat et les données statistiques publiées par le SPF Économie, cette année 2025 s'est caractérisée, en Région wallonne, par une augmentation significative du prix médian des transactions immobilières. Selon ces mêmes sources, au cours du premier trimestre 2026, le marché est revenu à un niveau plus conforme aux années précédentes, avec des prix qui n'augmentent pas plus vite que l'inflation, même si la tendance reste à une hausse de 0,3 % par rapport au dernier trimestre 2025. En outre, des éléments extérieurs au marché immobilier tels que le contexte géopolitique, le renforcement de la difficulté de l'accès au crédit et la hausse des taux d'intérêt pourraient également peser sur l'activité immobilière dans les mois à venir. Aussi, au vu de l'extrapolation des recettes relatives à l'ensemble des droits d'enregistrement pour les quatre premiers mois et des estimations du SPF Finances pour les trois mois suivants, les prévisions de la Région paraissent optimistes.

En ce qui concerne les impôts de divertissement, l'ajustement les augmente de 10 millions d'euros à la suite de la révision à la hausse des recettes attendues pour la taxe sur les appareils automatiques de divertissement. Cette hausse correspond à la proposition de l'administration fiscale wallonne, qui la justifie par le report, sur 2026, de recettes qui n'ont pas pu être réalisées en 2025, à la suite d'une modification du processus d'établissement de la taxe et d'un incident technique survenu à la fin de l'année dernière. La Cour des comptes observe toutefois que la proposition de l'administration s'appuie sur des réalisations de recettes de 8,7 millions d'euros en 2025. Or, selon les données d'exécution provisoire du budget des recettes 2025 transmises à la Cour des comptes, les recettes effectivement réalisées s'élèveraient à 20,9 millions d'euros. Si ce chiffre est confirmé dans la version définitive de l'exécution du budget, le report en 2025 de recettes à hauteur de 10 millions d'euros ne semble plus justifié.

En ce qui concerne les dépenses, le projet d'ajustement augmente les crédits d'engagement de 276 millions d'euros, soit +1,3 %, et les crédits de liquidation de 602 millions d'euros, représentant +2,8 % ; un pourcentage équivalent à l'augmentation des recettes. Les crédits inscrits en provisions et en réserves – 521,6 millions d'euros en engagement et 1 221 700 000 euros en liquidation – seront affectés par le Gouvernement sans que le Parlement intervienne dans le choix de l'affectation de ces moyens. En outre, une partie des montants inscrits dans ces provisions au projet de budget ajusté est déjà dédiée à une politique

spécifique. Une telle utilisation des crédits provisionnels est donc contraire au principe de spécialité budgétaire, dans la mesure où elle nuit à l'identification des moyens consacrés à des politiques publiques particulières. Le recours à des provisions peut uniquement se justifier si la destination du crédit n'est pas suffisamment déterminée au moment du dépôt du projet de budget au Parlement.

Je me permets, pour clôturer ce point relatif aux dépenses, de préciser que, sur la période 2021-2025, celles-ci ont augmenté de 13,1 %, soit plus de 2,291 milliards d'euros. Certes, une telle croissance a été marquée par les dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire, aux inondations, à la guerre en Ukraine et à la crise énergétique, ainsi que par les dépenses liées au Plan de relance.

J'en arrive à l'encours des engagements, qui représentent les obligations contractées par la Région wallonne auprès de tiers et qui peuvent donner lieu à un décaissement. Cet encours constitue une dette potentielle dont le montant dépend de la réalisation effective des obligations contractées.

Au 31 décembre dernier, cet encours s'élevait à 5,937 milliards d'euros. L'écart de 485 millions d'euros entre les crédits d'engagement et de liquidation inscrits au projet de budget ajusté 2026 représente la réduction potentielle de cet encours des engagements au cours de l'exercice. Il faut toutefois relever que cet encours ne reprend pas l'ensemble des obligations contractées par la Région auprès de tiers. En effet, il ne comporte ni le solde des engagements de la Région résultant de l'exécution des conventions conclues avec le CRAC et la SOWAFINAL, qui est estimé à 1,891 milliard d'euros, au 31 décembre dernier, pour ces deux entités, ni le solde des subventions qui ont fait l'objet de promesses fermes dans le cadre du financement des infrastructures de gestion des déchets, estimé à 53,3 millions d'euros fin décembre 2025.

Concernant l'analyse des dépenses par division organique et par programme, je ne m'y attarderai pas, mais je signale que la Cour a focalisé son analyse sur les principales variations entre le budget ajusté et le budget initial. Elle a examiné aussi les nouvelles dépenses annoncées, que ce soit en matière de digitalisation, de travaux d'infrastructures, de prévention des inondations, de mécanismes de compensation du plan Marshall, d'aide à l'emploi et de crèches.

À propos des fonds budgétaires, je rappelle que, depuis 2015, certains d'entre eux font l'objet d'une programmation par le Gouvernement wallon. Celle-ci vise à assigner à chaque fois un solde budgétaire positif ou nul afin d'améliorer le solde budgétaire de la Région en termes SEC. Pour atteindre cet objectif, les dépenses imputées sur les crédits variables des fonds sont limitées par le Gouvernement et, au budget ajusté 2026, l'objectif SEC global des fonds est d'atteindre un solde

positif de 237,2 millions d'euros. Plus spécifiquement, le fonds budgétaire destiné au financement des dispositifs Écopack et Rénopack permet le financement de prêts à tempérament à 0 % pour la réalisation de travaux dans les logements, économies d'énergie ou rénovations.

Ces prêts sont accordés aux ménages par l'intermédiaire de la Société wallonne du crédit social et du Fonds du logement de Wallonie, au moyen d'avances récupérables accordées par la Région. Celles-ci sont remboursées par ces deux organismes au fur et à mesure des remboursements opérés par les ménages. Il convient de relever que la Société wallonne du crédit social présente une augmentation de 28,8 millions d'euros de ses prévisions de recettes pour le financement des primes, estimant à 100 millions d'euros ses besoins en 2026. Les crédits prévus au budget général des dépenses de la Région en faveur de la SWCS – 76,6 millions d'euros – sont donc inférieurs de 23,8 millions d'euros au montant prévu au budget de la SWCS. Si la Cour ne peut préjuger des montants nécessaires au financement des primes pour 2026, elle attire toutefois l'attention sur le fait que la limitation des crédits en 2026 risque ou ne fera que reporter sur les années suivantes la charge de financement. La Cour recommande dès lors de procéder à une évaluation de l'encours des dossiers préfinancés par les deux organismes et d'établir un plan de liquidation conforme à cet encours.

J'en arrive au dernier point de mon exposé relatif au budget ajusté des entités reprises dans le périmètre de consolidation. Sans m'attarder sur l'ensemble du document de la Cour, je m'arrêterai plus particulièrement à l'Agence pour une vie de qualité, dont les prévisions de recettes de 7,007 milliards d'euros, reprises au projet de budget ajusté, augmentent de 0,5 %, alors que les estimations de dépenses – 7,523 milliards d'euros – augmentent de 3,2 %. Le résultat prévu au budget initial 2026 se détériore en conséquence pour atteindre 515,7 millions d'euros. Dans son calcul du solde des institutions consolidées, le Gouvernement estime cependant que l'impact de l'AViQ sur le solde de financement de la Région s'établira à 258,9 millions d'euros. Un tel écart s'explique par une sous-exécution présumée des crédits de 58,6 millions d'euros et par une correction liée à la modification du mode de facturation des maisons de repos, des maisons de repos et de soins et des centres de soins de jour à hauteur de 198,1 millions d'euros. Cette correction vise à n'imputer que 12 mois de prestations sur une même année.

Voilà, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, l'essentiel des observations que j'ai estimé utile de vous rappeler quant au rapport que la Cour des comptes vous a adressé sur cet ajustement budgétaire. Je vous remercie de votre attention et je suis disponible pour répondre à vos questions.

M. le Président. – Merci, Monsieur Rion, pour les observations de la Cour.

La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Mesdames et Messieurs les Députés, comme chaque année, je voudrais à nouveau commencer par remercier les services de la Cour pour leurs analyses et leurs critiques constructives sur le budget de la Région, afin d’améliorer la qualité de l’information budgétaire, mais aussi et surtout pour nous permettre de nourrir aujourd’hui le débat démocratique. À ce titre, je suis ravi, comme l’année dernière, que le rapport ait pu être mis à disposition le jeudi – je l’ai déjà dit en introduction –, afin que les parlementaires puissent en prendre connaissance dans les temps, et ainsi aiguïser et contribuer à l’analyse et à la critique de ce budget.

Avant de passer aux différentes remarques des différents chapitres du rapport, je voudrais tout d’abord rappeler que le Gouvernement wallon attache la plus grande importance aux observations formulées par la Cour des comptes et au dialogue permanent qui existe entre nos institutions. Les travaux de la Cour constituent un apport essentiel à l’amélioration de la qualité de la gestion publique, ainsi que de la transparence budgétaire. J’en veux pour preuve que je communique régulièrement, en copie avancée à la Cour, les documents officiels du Gouvernement. Je mets également un point d’honneur à ce que mon cabinet réponde, dans les plus brefs délais, aux questions de la Cour.

Cependant, je voudrais plus particulièrement revenir sur la remarque formulée dans le cadre du présent rapport concernant des fiches standardisées des dépenses prévues par l’annexe 16 de la circulaire budgétaire 2026/1. Cela a été dit par la Cour, ces fiches constituent avant tout des outils internes de préparation budgétaire. Elles ont été conçues afin d’harmoniser la collecte et la présentation d’informations au sein des administrations et des cabinets ministériels. Elles s’inscrivent dans le processus de construction des propositions budgétaires et participent à la préparation des arbitrages gouvernementaux. Il s’agit donc, par nature et par définition, de documents de travail et de supports préparatoires.

Cela étant, il convient également de souligner que, à aucun moment, le Gouvernement n’a entendu limiter la capacité de contrôle de la Cour des comptes, bien au contraire. L’ensemble des cabinets concernés a répondu aux différentes demandes formulées par la Cour et a pu communiquer l’ensemble des informations, des hypothèses, des justifications et des données sous-jacentes nécessaires à l’exercice de sa mission. Les éléments utiles à l’analyse des dépenses ont donc bien été transmis, même lorsqu’ils ne l’ont pas été au travers

de supports documentaires spécifiques que constituent les fiches standardisées.

Je relève également que ces fiches standardisées constituent un instrument relativement récent de gestion budgétaire. Lors de l’examen du budget initial 2026, ces documents n’avaient pas davantage été transmis en tant que tels et cette situation n’avait alors pas fait l’objet d’une observation particulière de la Cour. Cela démontre que nous nous trouvons aujourd’hui dans un contexte d’évolution des pratiques administratives et des modalités de transmission de l’information budgétaire. Le Gouvernement prend néanmoins acte de remarques formulées dans un esprit constructif et de coopération institutionnelle. Il examinera avec la Cour des comptes les modalités les plus appropriées permettant de concilier, d’une part, les besoins légitimes liés à l’exercice de sa mission de contrôle et, d’autre part, le caractère préparatoire de certains documents utilisés dans le cadre de l’élaboration des propositions budgétaires. L’objectif partagé doit demeurer celui d’un contrôle efficace des finances publiques, fondé sur un accès à l’information pertinente, tout en préservant les conditions nécessaires au bon déroulement du processus interne de préparation et d’arbitrage budgétaire.

Au niveau du point sur les normes et les trajectoires européennes, concernant la trajectoire européenne, je rejoins totalement la remarque de la Cour qui indique que, grâce au futur nouvel accord de coopération, la gouvernance belge sera améliorée, car elle donnera enfin un cap clair sur les trajectoires de chaque entité, même à long terme, à travers l’option contraignante, à défaut d’accord. C’est dès lors une avancée majeure pour la coordination belge, qui était d’ailleurs fortement critiquée par la Commission, et dont la situation était bloquée depuis plus de 10 ans avec l’ancien dispositif.

La Cour indique également que la trajectoire belge est sur les bons rails, sur la base de l’*annual progress report* pour l’année 2025. La norme de croissance des dépenses primaires effective était inférieure à l’objectif. Au niveau des soldes budgétaires et de financement, en ce qui concerne la trajectoire de la Région wallonne et la prise en compte des impacts des décisions du Fédéral dans celles-ci, je tiens à préciser que les discussions entre les différentes entités sont toujours en cours et ne font pas encore l’objet d’un accord global. En effet, un certain nombre de dossiers doivent encore être tranchés afin de pouvoir correctement être intégrés dans notre trajectoire pluriannuelle. De plus, comme le précise la Cour, la Région n’a pas d’obligation légale de mettre à jour la trajectoire dans son exposé général de l’ajustement budgétaire. Celle-ci est historiquement réalisée lors de chaque budget initial en Région.

Quant à l’analyse des soldes budgétaires initial et ajusté 2026, celle-ci montre bien que notre objectif de maintien des soldes a bien été atteint, comme j’ai pu vous l’expliquer lors de ma présentation. La correction en code 9 qui était omise est relative au projet PRW

« École numérique » et s'élève, comme l'a mentionné la Cour, à 10 millions d'euros. En effet, l'arrêté de réallocation issu de la provision PRW a été effectué après la fin du conclave et n'a pas été comptabilisé dans le solde net à financer. Cette correction aurait amélioré, à due concurrence, le solde.

La correction relative à la différence entre intérêts payés et courus n'est, en effet, pas encore intégrée à ce stade dans nos épures budgétaires ni au budget initial ni au budget ajusté. Sur la période 2021-2024, celle-ci a été en moyenne de -38,8 millions d'euros. Les hypothèses permettant de la calculer devraient être affinées prochainement pour tenir compte des nouvelles conditions de levée d'emprunt par la Région, dont la présence, de plus en plus fréquente, de coupons brisés, afin de pouvoir inclure celle-ci lors des futurs travaux du Gouvernement.

Enfin, en ce qui concerne la correction liée aux additionnels à l'IPP, comme le précise également la Cour, celle-ci dépend du rythme d'enrôlement du Fédéral et est donc indépendante de la Région, ce qui rend complexe à estimer. De plus, lors des travaux de la section « Besoin de financement » du CSF, cette correction est évaluée avec une autre méthodologie basée sur les avances et non sur les enrôlements. Lors de l'élaboration des budgets, le Gouvernement se base toujours sur le concept des avances et non des enrôlements.

En ce qui concerne le chapitre de la dette de la Région, il ne me semble pas qu'il y ait de remarques techniques de la Cour, même si, sur le fond, je partage les inquiétudes concernant principalement la hausse du niveau des charges d'intérêt, qui grèvent les politiques publiques, et l'augmentation du stock de dettes à la suite des déficits successifs. C'est un point d'inquiétude majeur que j'évoque à chaque discussion budgétaire depuis de nombreuses années et même depuis mon arrivée. Je ne doute pas que nous en débattons encore longuement aujourd'hui, ainsi que dans les mois, voire les années à venir.

Nous passons au chapitre sur les recettes, plus particulièrement aux remarques concernant les recettes fiscales. Concernant les montants relatifs à la justice fiscale, cela comprend, tout d'abord, la mise en œuvre de l'accès au point de contact central de la BNB pour les receveurs fiscaux. Pour le Département de la perception et du recouvrement du SPW Finances, cet accès constituera – on a eu l'occasion d'en débattre il y a deux semaines – un levier majeur d'efficacité pour se concentrer sur des dossiers significatifs et réellement porteurs de résultats. Selon les estimations fournies par l'administration, une recette complémentaire d'un minimum de 5 millions d'euros est attendue. Le développement en cours des applicatifs et un recours plus systématique aux saisies bancaires via les informations du PCC devront même mécaniquement accroître ce montant les années suivantes.

Ensuite, la mise en œuvre du Comité d'experts pour le renforcement de la justice fiscale par l'arrêté du Gouvernement du 19 mars 2026 a pour objectif d'accompagner le décideur politique dans sa recherche de plus de justice fiscale. La base décrétable du comité est reprise à l'article 144 du décret du 19 décembre contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026. Celle-ci prévoit notamment que : « Il est créé un Comité d'experts pour un renforcement de la justice et de l'équité fiscale. Le Gouvernement organise le fonctionnement de ce comité, détermine ses missions, désigne ses membres et prévoit son terme au plus tard le 31 décembre 2028 ».

Les premiers dossiers mis à l'analyse de ce comité concernent les thématiques suivantes :

- le legs en duo ;
- les régimes des transmissions d'entreprise ;
- le droit de partage, une proposition de décret provenant du Parlement.

La recette de 10 millions d'euros a été estimée comme montant raisonnablement attendu de l'ensemble des mesures qui seront mises en œuvre à la suite desdites analyses ainsi que grâce au nouvel accès au PCC.

Concernant les remarques formulées à propos de la taxe sur les appareils automatiques de divertissement, voici quelques éléments complémentaires que l'administration m'a fournis suite au rapport de la Cour en 2025. De janvier à fin septembre 2025, les déclarations et les droits constatés concernent, pour l'essentiel, l'exercice d'imposition 2025. À partir d'octobre 2025 jusqu'à décembre 2026, l'essentiel des droits constatés se porte sur l'exercice d'imposition 2026. La baisse apparente des droits constatés durant le dernier trimestre de l'année 2025 s'explique par la mise en place d'un nouveau système de gestion, qui phase désormais la déclaration du paiement et entraîne un léger décalage naturel dans le temps. Ce changement, combiné à un incident technique survenu fin décembre 2025, a décalé l'établissement des droits constatés d'un volume notable de taxes annuelles dédiées à l'exercice d'imposition 2026.

Les montants observés début 2026 sont donc artificiellement élevés, car ils intègrent ce décalage. Dès lors, bien que le niveau structurel de droits constatés pour chaque exercice d'imposition reste proche de 20 millions d'euros, mécaniquement, une partie importante de droits constatés relatifs à l'exercice d'imposition 2026 a été constatée en 2026, alors que traditionnellement c'est constaté fin de l'année précédente. Il a donc été proposé d'augmenter les droits constatés en 2026 à 30 millions d'euros pour tenir compte de cet effet de report ponctuel. De manière générale, je voudrais ajouter qu'une réunion avec les différents acteurs impliqués dans les recettes fiscales, que ce soit le SPW Finances ou WFE notamment, est

prévue prochainement afin de clarifier les méthodes de constatation et de comptabilisation des recettes fiscales.

Au niveau des dépenses, uniquement la partie générale et les DO en lien avec mes compétences, sur l'utilisation des provisions, si nous pouvons partager la lecture de la Cour, il est cependant à souligner que, à l'instar des provisions pour les fonds FEDER sur la DO 36, l'importance des montants en jeu et le besoin de souplesse permettant de répartir au mieux les crédits en fonction de la réalisation des projets du Plan de relance et du RRF sont des éléments qui plaident en faveur de l'utilisation des provisions. Certaines dépenses doivent être effectuées sur des DF qui sont à créer par arrêtés.

La traçabilité précise des montants réels utiles à la réalisation des projets est également un aspect qui assure une qualité de rapportage et d'analyse des données. Comme déjà souligné, cette technique permet de centraliser l'éventuel sous-consommé afin de l'affecter plus facilement là où l'avancement des projets le justifie. Compte tenu de l'extinction progressive du Plan de relance ces prochaines années, l'utilisation d'une provision va être de moins en moins indispensable ; c'est le cas également de la provision PNRR.

Enfin, je tiens à signaler que l'utilisation des provisions au sein du budget est limitée par rapport à la précédente législature, où certaines dépenses clés étaient rassemblées au sein de provisions politiques, rendant illisibles ces dépenses. En l'absence de remarques sur les DO et programmes sous ma tutelle, je laisserai par contre le soin à chacun de mes collègues d'apporter les éléments de réponse souhaités dans chacune de leurs commissions.

Enfin, par rapport aux fonds et à la remarque relative à l'encours de la SWCS, le Gouvernement travaille encore à un état des lieux précis de la situation financière et budgétaire de trois grands organismes que sont la Société wallonne du crédit social, la Société wallonne du logement et le Fonds du logement des familles nombreuses en Wallonie. Cette analyse permettra globalement de rencontrer la recommandation de la Cour.

Voici qui clôture les quelques réflexions que je voulais partager avec vous à propos des remarques issues du rapport de la Cour.

M. le Président. – La parole est à M. Collignon.

M. Christophe Collignon (PS). – Je tiens, au nom de mon groupe, à remercier la Cour pour le travail qui nous est présenté. Mon intervention sera relativement limitée, mais elle vise à éclaircir la situation budgétaire de notre Région pour 2026 et pour les années subséquentes, en lien avec tout ce qui vient d'être évoqué.

J'ai pris note du petit débat relatif au manque d'accès aux documents, aux fameuses fiches standardisées qui ne vous ont pas été fournies. Je prends note de la réponse du ministre-président indiquant que ce sont des outils internes.

Je pose une question à la Cour : puisque vous demandiez ces fiches et que vous estimiez qu'elles étaient utiles à la réalisation de votre travail, le fait de ne pas en disposer a-t-il posé des difficultés ? Souhaitez-vous à l'avenir poser une recommandation, comme vous le faites régulièrement, par rapport à la transmission de ces fiches ?

Venons-en à la trajectoire budgétaire. Premièrement, sur les dépenses primaires nettes, l'accord de coopération du 25 mars 2026 retient désormais cet indicateur comme critère de référence. Les documents budgétaires ne reprenant malheureusement pas encore ces informations, avez-vous été en mesure d'obtenir la trajectoire des dépenses primaires nettes de la Région pour 2026 et pour les années subséquentes ? Le cas échéant, pouvez-vous nous fournir ces données pour apprécier l'effort effectivement demandé à la Région wallonne ?

Deuxièmement, sur la contribution du cadre financier pluriannuel de l'Union européenne, le rapport signale en page 9 que le Gouvernement fédéral a inscrit, à partir de 2028, une contribution annuelle des entités fédérées à hauteur de 500 millions d'euros. Avez-vous des informations complémentaires quant à cette répartition ? D'un point de vue légal – c'est une question pour la Cour –, y a-t-il une obligation quelconque d'ordre légal pour le Gouvernement de participer à cette contribution ?

Troisièmement, on évoque la trajectoire d'investissement. La Commission européenne a indiqué que des efforts devraient encore être fournis en matière de coordination et de politique d'investissement. J'ai noté au passage que, entre les lignes, vous regrettiez le fait que l'on neutralise certaines dépenses. Je suppose que vous faisiez allusion aux crises précédentes dans le cadre desquelles, au niveau de l'Europe, on a autorisé les États à neutraliser certaines dépenses pour arriver aux différentes trajectoires. Je suppose que c'est ce que vous évoquiez.

Concernant les politiques de coordination et d'investissement, avez-vous pu évaluer l'évolution de l'investissement public wallon sur la période 2026-2029 ? Disposez-vous d'un plan d'investissement disponible à communiquer ?

Concernant les recettes reprises aux pages 25 et 26 sur les droits d'enregistrement, la Cour juge les prévisions optimistes au regard de l'explosion des prix de l'immobilier en 2025, qui tendent plutôt à se stabiliser au premier trimestre et au regard du contexte macro et géopolitique. Sur base des réalisations des

premiers mois, pourriez-vous nous indiquer un ordre de grandeur du risque de surestimation que vous évoquez dans votre rapport ?

Concernant les dépenses, sur l'impact global des nouveaux paramètres, à la page 30, le cabinet du ministre du Budget estime un impact défavorable de l'ordre de 24,8 millions d'euros sur les dépenses. Votre rapport indique que l'impact de l'avancement de l'indexation au niveau de l'AViQ est de 13 millions d'euros, en page 47 ; sur le personnel, il est estimé à 1 million d'euros, à la page 34. Ce n'est pas encore intégré dans le budget ajusté. Dès lors, pourriez-vous nous dire si, en fonction des remarques qui sont formulées, c'est l'ensemble des 24 millions d'euros d'impact qui n'a pas été intégré dans le budget ajusté ou s'il s'agit uniquement de l'impact des 13 millions d'euros et du million d'euros complémentaire ? L'impact défavorable est-il bien budgété ? Ou bien doit-on cumuler les dépenses que vous évoquiez dans l'anticipation de l'index qui n'est pas prévu au départ ?

Concernant les primes Énergie et Logement, cela se trouve dans vos rapports aux pages 35 à 38 et en page 45. Les données atteignent environ deux ans pour les primes Travaux du régime 2023 et un an et sept mois pour le régime 2019, avec une valeur de 262 millions d'euros.

Avec l'entrée en vigueur du nouveau régime du 1^{er} octobre 2026, l'estimation de 8 400 dossiers encore à recevoir d'ici le 30 septembre et le risque juridique lié au récent avis du Conseil d'État sur les conditions du régime transitoire, savez-vous – si vous avez eu le temps de vous pencher sur la thématique – comment la Cour apprécie le risque d'une remontée de la valeur du stock et la dotation en corrélation des crédits inscrits pour faire face à ces engagements ?

Enfin, comme à chaque exercice budgétaire, la Cour relève que l'utilisation des provisions depuis le début de l'année 2026 est contraire au principe de spécialité budgétaire. J'ai bien entendu le ministre-président évoquer la précédente législature, où il y a effectivement eu plus d'utilisation au niveau des provisions, mais ma question concerne le budget 2026 et pas les budgets antérieurs.

Avez-vous remarqué des améliorations à la suite de vos remarques ? Quelles seraient les balises que vous recommanderiez de respecter a minima ? Enfin, avez-vous identifié l'ensemble des cas concrets où des crédits provisionnels ont été utilisés pour des politiques déjà identifiées au moment du dépôt du budget ?

Voilà les quelques questions, éclaircissements et remarques que je sou mets à la Cour et au ministre-président.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Je profite de mon intervention pour remercier l'ensemble des services du Parlement, qui nous ont fourni les documents qui nous permettent d'avoir ce débat sur l'ajustement budgétaire. Je remercie aussi la Cour des comptes et son équipe pour le travail d'analyse très intéressant qu'ils ont effectué.

Je partage une partie des réflexions de M. Collignon, mais je voulais revenir en particulier sur la transparence, car il y a là une contradiction flagrante. En effet, le Gouvernement nous dit que l'on doit gérer les choses en toute transparence parce que c'est important sur le plan de la gestion budgétaire, mais il ne communique pas les informations nécessaires pour permettre à la Cour des comptes d'analyser efficacement l'ajustement budgétaire.

Cela pose un double problème : tout d'abord, cela pose évidemment un problème à l'équipe de la Cour des comptes elle-même. Je suis d'ailleurs intéressé par les réponses que vous allez fournir aux questions de M. Collignon. J'avais les mêmes, à savoir : en quoi cela a-t-il limité votre travail ? Quelles difficultés d'analyse de cet ajustement cela a-t-il provoquées ? C'est important à savoir.

Deuxièmement, cela pose un problème démocratique. En effet, le rapport de la Cour des comptes nous aide, en tant que parlementaires, pas tous spécialistes de l'analyse budgétaire. Or, si la Cour des comptes n'a pas suffisamment d'informations, cela veut forcément dire que le Parlement n'a pas suffisamment d'informations non plus. Je voudrais donc connaître exactement les difficultés que vous avez rencontrées dans l'analyse des budgets.

Tout à l'heure, M. Dolimont a parlé d'évolution des pratiques administratives, de bonne coopération, et cetera. J'imagine donc – c'est une question qui s'adresse plutôt à vous, Monsieur le Ministre-Président – qu'il ne faudra pas attendre une recommandation expresse pour que, à l'avenir, le Gouvernement puisse simplement transmettre ces fiches standardisées, avec les limites méthodologiques que vous avez évoquées, pour que la Cour des comptes et le Parlement soient complètement informés.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – À mon tour, je remercie le ministre-président pour son exposé. Nous avons bien compris qu'il l'a orienté en prenant en compte ce qui a été partagé dans cette Commission à l'occasion d'échanges préliminaires. Je remercie aussi, au nom de mon groupe, la Cour des comptes pour son travail et pour l'envoi effectué dès le jeudi, ce qui nous a donné un temps précieux que nous utilisons au mieux.

En préambule, je veux partager l'émoi – si je puis dire – par rapport aux fiches standardisées, puisque nous avons pour habitude que la Cour travaille avec le

maximum d'informations. Ce regret sera sans doute partagé sur l'ensemble des bancs, puisque la Cour est là pour aider le Parlement – et, à travers lui, la population – à voir aussi clair que possible dans les choix du Gouvernement. Ainsi, si le Gouvernement ne travaille pas à livre ouvert, il y a une limite. J'ai pris note que, pour l'avenir, le ministre-président a ouvert un dialogue afin d'améliorer l'information dont la Cour disposera. Quoi qu'il en soit, je tiens à ce que la Cour sache que nous sommes derrière elle pour obtenir les informations les plus utiles.

J'ai quatre registres de questionnement à évoquer. Le premier porte sur la trajectoire puisque c'est un mot qui revient souvent dans nos discussions budgétaires ainsi que dans le rapport de la Cour. On voit bien la trajectoire dans son objectif telle qu'elle est présentée par le Gouvernement en début de législature et l'on y fait référence de temps à autre, mais nous avons peu d'informations sur son contenu. Il arrive que le Gouvernement dise : « Nous ne respectons pas la trajectoire. Ceci est dans la trajectoire. Ceci n'est pas dans la trajectoire ». Le contenu, pour ce qui nous concerne, nous ne le connaissons pas.

Je voulais, de manière fort méthodologique, demander à la Cour si elle avait accès à la trajectoire pluriannuelle dans ce qu'elle représente par rapport à son éclatement dans les différents sous-objets qui permettent au Gouvernement de motiver l'objectif budgétaire qu'il présente devant le Parlement. La Cour dispose-t-elle de ce que contient et ne contient pas la trajectoire ? Le cas échéant, peut-elle nous en informer ?

C'est une question qui dépasse l'ajustement, mais qui nous sera fort utile quand on annonce – nous y reviendrons dans le débat politique – une forme de chaos budgétaire. Cet ajustement a un sens particulier puisque, quelques jours après que le Gouvernement a présenté son ajustement, il y avait, d'une part, un dérapage de plus de 500 millions d'euros constaté sur les comptes 2025 et, d'autre part, un ministre-président qui appelait à changer de chemin, ce qui est assez inédit et ce qui a marqué les esprits. Avez-vous des informations pour nous sur la trajectoire pluriannuelle et son contenu ?

Deuxièmement, cette observation que vous faites à propos de la volonté du Gouvernement d'inscrire 500 millions d'euros à partir de 2028 dans une forme de prélèvement ou de mise à contribution des entités fédérées dans le cadre des débats sur le budget européen, est évidemment un sujet de préoccupation important. Nous y reviendrons aussi dans le débat politique. L'élément neuf que j'ai pu lire dans votre rapport, c'est que vous mentionnez que le Gouvernement fédéral l'a inscrit dans sa propre trajectoire pluriannuelle. Je voulais demander à la Cour, puisqu'elle a l'avantage d'être partout, contrairement à nous, dans les différents niveaux de pouvoir de notre pays, si elle avait bien indiqué au Gouvernement fédéral

que, ce faisant, il avançait de façon fort audacieuse et fort péremptoire puisqu'il n'avait aucune base légale pour justifier cette inscription dans sa trajectoire pluriannuelle.

Le troisième registre, c'est toute une série de dépassements ou de sous-estimations que vous pointez. Chacune séparément peut apparaître modeste – encore que –, mais, au total, même quand on prend en compte certaines nuances déjà exprimées par le Gouvernement, on est à plus de 100 millions d'euros d'écart entre ce que le Gouvernement présente comme estimation pour le budget ajusté et ce que vous estimez devoir recalibrer. Je voulais passer en revue ces différents points.

Vous avez évoqué la différence entre les intérêts payés et les intérêts courus, que vous avez chiffrée en 2025 à 67,9 millions d'euros. Dans sa réponse, le ministre-président – anticipant, à juste titre, cette question – évoquait une moyenne légèrement plus modérée, sur les dernières années, de l'ordre de 35 ou 37 millions d'euros. J'entends qu'un calcul interviendra plus tard, mais cela reste une charge qui a l'air certaine à vous entendre. Dès lors, pourquoi le Gouvernement ne prévoit-il pas une provision ? C'est une question qui s'adresse au Gouvernement dans un dialogue avec la Cour pour voir clair sur cet enjeu. Est-ce bien une dépense certaine dont seul le montant serait un point de discussion ? Le cas échéant, en inscrivant « zéro » ou en n'inscrivant rien, on a un écart certain entre l'estimation et la réalisation.

Vous avez évoqué les recettes fiscales, notamment les 10 millions d'euros pour la justice fiscale. Là aussi, le ministre-président, comme vous l'inscrivez d'ailleurs dans votre rapport, évoque le point de contact, mais qui sera voté en plénière d'ici quelques jours et qui doit encore être mis en œuvre avec un accord de coopération qui n'est pas encore conclu. On évoque aussi un groupe d'experts qui va réfléchir ou qui réfléchit déjà. Fort bien, mais n'y a-t-il pas un problème de calendrier ? Peut-on espérer même un seul euro de ces deux initiatives, toutes les deux positives, sous réserve d'inventaire pour la deuxième ? N'y a-t-il pas là un caractère virtuel à cette inscription ?

En ce qui concerne les autres 10 millions d'euros pour les appareils automatiques de divertissement, là aussi, le ministre-président a fourni un certain nombre d'informations, mais qui ne tranchent pas avec ce que la Cour écrit déjà dans son rapport puisque celle-ci évoque ces différents exercices, le constat qui est fait quant aux inscriptions à la fin de l'année 2025. La Cour, à partir des explications données par le Gouvernement, estime-t-elle que sa remarque tombe ? Je m'excuse de poser la question ainsi, mais on arrive dans une matière fort technique, il me paraît important que des personnes plus expertes que moi puissent apprécier la réponse qui est donnée.

Enfin, la quatrième question dans ce registre portant sur les écarts, pour me limiter aux éléments les plus importants, est relative aux amortissements de la dette. Sauf distraction de ma part, c'est un point qui n'a pas reçu de réponse. La question s'adresse aussi au ministre-président, puisque la Cour a pointé un différentiel de 10 millions dans les amortissements de la dette, ne tenant pas compte d'un arrêté de redistribution approuvé après le conclave. Cela arrive. Mais n'y a-t-il pas là aussi un écart ? Est-il prévu de faire un amendement au budget, puisque l'on aurait alors, potentiellement, un impact sur le solde SEC ? C'est vrai aussi pour d'autres points qui précèdent. Ceci sans compter, par exemple, les écarts que la Cour pointe sur le budget de la SWCS, à concurrence de 23 millions d'euros, ou sur des évolutions des paramètres macroéconomiques à l'AViQ pour plus de 13 millions d'euros.

Enfin, ma dernière question porte sur la clause dérogatoire qui a été annoncée par la Commission européenne à l'égard de l'indépendance énergétique. M. Collignon a fait référence tout à l'heure, la Cour également dans son rapport, à la clause portant sur les dépenses militaires au sens large. Une nouvelle rubrique a été annoncée par la Commission européenne. Vous n'en avez pas parlé, peut-être parce qu'elle n'est pas encore mise en œuvre ou parce qu'elle est prévue pour le budget 2027. Cela me paraît important, au vu des débats qui auront lieu dans quelques mois pour le budget initial 2027, que vous puissiez nous dire quelles sont les règles attendues ou les règles prévisibles dans le cadre européen s'agissant de ces investissements qui doivent permettre de renforcer l'indépendance énergétique et de renforcer la transition à travers cette communication de la Commission.

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Je tiens évidemment à m'associer aux remerciements de mes collègues, à la fois au ministre-président pour la présentation qui nous a été faite de cet ajusté, et à M. Rion ainsi qu'à toute l'équipe de la Cour des comptes pour le travail précieux d'analyse qui, comme à chaque fois, nous est fourni et qui nous est bien utile dans le cadre de notre travail parlementaire d'analyse de ces documents budgétaires qui nous arrivent.

Je limiterai mon intervention à deux questions qui sont certainement un peu plus macroéconomiques. La première concerne les taux d'intérêt. Vous mentionnez, Monsieur Rion, un taux implicite de 1,88 % et un taux moyen d'emprunt de 3,8 % en 2026. On peut donc s'attendre à une hausse du taux implicite dans les années à venir. Est-ce aussi votre analyse ? À travers cette augmentation, peut-on voir le spectre de l'impact lié à la baisse du taux de notation financière par Moody's ?

Ma deuxième question est plutôt liée au contexte. La Banque centrale européenne a récemment relevé ses taux directeurs de 0,25 point pour poursuivre la lutte contre l'inflation et, dans le même temps, la Banque nationale de Belgique anticipe une croissance économique nulle pour le deuxième trimestre 2026. Dès lors, la combinaison d'un ralentissement économique, d'une inflation en recul et d'un taux d'intérêt qui est durablement plus élevé ne constitue-t-elle pas un risque plus élevé et particulier pour une entité qui est fortement endettée comme la nôtre ? Quel regard portez-vous sur cette évolution du contexte économique et financier ? Plus largement, quelles devraient être, selon vous, les priorités ou les réactions de la Wallonie face à cette nouvelle donne macroéconomique ?

M. le Président. – La parole est à Mme De Bue.

Mme Valérie De Bue (MR). – Je voudrais, au nom du groupe MR, remercier le ministre-président pour sa présentation, mais aussi la Cour des comptes et l'équipe de M. Rion pour le rapport et leur présentation. On peut constater une évolution favorable de la prise en compte des recommandations de la Cour. Les recommandations semblent désormais moins nombreuses que dans les rapports précédents.

Je voudrais revenir sur les interrogations des collègues au sujet des fiches standardisées, et rappeler les propos du ministre-président à cet égard, qui a souligné les pratiques évolutives dans le domaine administratif et la question de la transparence. Il n'y a pas moins de transparence et de réactivité par rapport aux informations demandées précédemment.

Il a aussi souligné l'envoi de copies avancées, l'envoi des notes de Gouvernement à la Cour des comptes, bien sûr, mais aussi au Parlement quand il le souhaite.

J'avais deux questions, Monsieur Rion, à votre équipe au sujet de votre rapport. J'aurais aimé revenir sur les droits d'enregistrement et leur montant. Vous avez témoigné une lecture assez dubitative quant à la hausse prévue des recettes, qui s'explique, comme vous l'avez dit, par les résultats de l'année 2025, indiquant une hausse de l'activité et du prix médian en raison d'achats de biens de meilleure qualité, alors que l'année 2026 rentre plutôt dans les clous habituels.

Il est clair que la Wallonie doit avoir une meilleure maîtrise de la perception de ses impôts. C'est pourquoi elle percevra ses droits d'enregistrement et de succession dès 2028. Considérez-vous qu'une maîtrise directe de l'impôt apportera moins d'effet de décalage tel que vous le pointez ? Avez-vous d'ailleurs pu constater cela lors de précédents transferts ?

Je souhaitais aussi revenir sur le budget de l'AViQ, que vous avez évoqué longuement dans votre rapport et plus brièvement dans votre exposé, concernant le décalage dans le budget initial et le budget annoncé et la

hausse des crédits d'engagement et de liquidation, qui sont principalement liés au passage d'une facturation trimestrielle à une facturation électronique mensuelle en matière de financement des frais de séjour dans les maisons de repos et de soins et dans les centres de soins et de séjour. À partir de cette nouvelle facturation, l'AViQ devra liquider 14 mois de financement en 2026 au lieu de 12. A-t-on déjà perçu 10 mois en 2025, ou cette facturation sera-t-elle prévue sur 10 mois en 2027 ?

M. le Président. – La parole est à M. Rion.

M. Pierre Rion, Conseiller à la Cour des comptes. – Par rapport à ces questions en forme de dictionnaire à la Prévert, je vais essayer de répondre dans l'ordre.

Concernant les fiches budgétaires, je ne vais pas faire de polémique, pour deux raisons. La première, c'est qu'il est vrai que, globalement, les relations avec l'administration régionale et les cabinets, jusqu'à présent, se déroulent de manière très positive. En outre, cette nouvelle pratique des fiches, il est difficile de l'apprécier, puisque la Cour des comptes n'y a pas accès. Néanmoins, je ne vais pas me prononcer plus avant.

Toutefois, quelque chose me gêne plus, Monsieur le Ministre-Président, et je vais mettre les pieds dans le plat. Les services de la Cour des comptes ont adressé un mail à votre cabinet il y a trois mois d'ici – cela n'est sans doute pas remonté chez vous – concernant cette problématique où nous avons exprimé notre point de vue à la fois quant à la base légale de notre accès à ces données et quant au droit de regard des parlementaires par rapport au fait que nous ayons accès ou non à ces données. Nous n'avons pas reçu de réponse officielle et nous nous sommes aperçus de votre position au moment où l'ajustement est arrivé et où nous avons demandé, pour l'un ou l'autre chapitre ou l'une ou l'autre dépense particulière, l'accès à ces fiches.

Il est difficile de se prononcer sur la qualité de ces fiches, la Cour n'y a pas accès. Est-ce important d'y avoir accès ou pas ? Je ne peux pas répondre à cette question puisque je n'y ai pas eu accès. J'ose estimer qu'elles sont utiles, puisque vous les avez développées. Vous ne les avez pas développées à titre purement administratif ; il y a certainement une utilité. La bonne nouvelle dans votre réponse, c'est que vous vous engagez à maintenir un dialogue avec la Cour pour trouver une solution en la circonstance et je ne doute pas que ce dialogue permettra d'aboutir à une solution satisfaisante pour toutes les parties.

Ce qui m'importe, c'est que, au moment où ce système de fiches budgétaires va devenir pleinement opérationnel et où il sortira complètement ses effets, ne pas y avoir accès risque peut-être de nuire à la bonne information de la Cour et, au-delà de la Cour, de la bonne information parlementaire. La définition de

l'information pertinente, il reste à la Cour à en juger. Je pense qu'il n'appartient ni à une administration ni à un gouvernement de juger ce qu'est une information pertinente en matière budgétaire. C'est la Cour qui détermine ce qu'elle estime être une information pertinente.

Je ne doute pas que nous parviendrons à trouver effectivement une position satisfaisante de part et d'autre, dans la mesure où, premièrement, la complète information du Parlement me paraît une condition sine qua non de l'exercice de cet examen budgétaire et, deuxièmement, le droit d'accès des parlementaires aux documents dont la Cour a disposé, dont ces fiches *quod non*, s'exerce complètement. Il n'appartient pas non plus à la Cour de refuser aux parlementaires d'avoir accès à des documents dont elle aurait eu connaissance.

Je sais bien que cela pose parfois, dans le chef de l'exécutif ou de l'administration, certaines difficultés par rapport à ce droit de regard des parlementaires. Toutefois, il me semble que, par définition, et en particulier dans l'exercice budgétaire, la transparence et la communication de l'ensemble des informations s'imposent, sauf cas d'espèce tout à fait particulier. Je ne vais pas invoquer de secret défense ; de toute façon, pour la Région wallonne, il ne se pose pas – pas encore, en tout cas.

Pour terminer ce point, je vous avoue que j'ai été surpris de ne pas avoir reçu de réponse au mail que nous avions adressé à votre cabinet. J'entends, et je ne doute pas de votre bonne volonté de trouver une solution pour l'avenir qui puisse satisfaire les deux parties, mais il va sans dire – et ce n'est pas du tout dans une volonté de polémique – que nous considérons que ces fiches budgétaires, même s'il s'agit de documents préparatoires, peuvent éventuellement être utiles. Mais je ne peux pas en juger puisque je n'y ai pas eu accès. Avant de pouvoir en juger, il conviendrait de pouvoir y avoir accès.

Cette question a été posée par plusieurs membres et je me suis permis dès lors d'être un petit peu plus long à cet égard. J'en arrive maintenant à des questions plus particulières.

Une question, qui est revenue deux fois, concerne la fameuse décision du Gouvernement fédéral d'imposer une contribution volontaire de 500 millions d'euros aux entités fédérées. Effectivement, sur le plan légal, cela reste une intention qui relève toujours, pourrait-on dire, du vœu pieux. Il reste à voir, dans le cadre du débat sur l'accord de coopération ou d'autres moyens juridiques, ce qu'il en adviendra. S'il devait s'avérer que ces 500 millions d'euros se trouvent coulés d'une manière ou d'une autre dans un dispositif légal, cela ne manquerait pas d'avoir un impact sur les finances de la Région wallonne. Pas à hauteur de 500 millions d'euros, évidemment, puisque c'est pour l'ensemble des entités

fédérées, mais proportionnellement, cela aura un impact sur les finances de la Région.

En ce qui concerne l'évolution des dépenses primaires nettes comme indicateur, la Commission – après ses délires technocratiques sur les soldes qui deviennent des ectoplasmes auxquels plus personne ne comprend rien – est enfin revenue à une vision très simple, très évidente. Il y a deux éléments : d'abord l'évolution des dépenses, comparée à l'évolution des recettes, et l'impact sur la dette. Au-delà, le reste est sans doute intéressant pour les passionnés de comptabilité publique ou pour ceux qui veulent noyer le poisson, mais n'a pas d'intérêt véritable.

Dans l'état actuel des choses, la Région le fait pour l'initial, mais il n'y a pas d'obligation de le faire pour l'ajusté, comme nous l'avons indiqué dans notre rapport. Pour l'ajusté, on n'a pas d'évolution, mais je pense qu'il faudra réfléchir à avoir ce genre d'informations également pour l'ajusté ; d'expérience, c'est un indicateur extrêmement utile à suivre, même au niveau des ajustements.

Au niveau de l'exonération par la Commission des dépenses militaires, en ce qui concerne d'autres exonérations de plans d'investissement 2026-2029, je dois vous avouer que nous n'avons pas d'éléments d'informations pertinents suffisants à vous communiquer.

En ce qui concerne la problématique des droits d'enregistrement, que nous considérons sans doute optimistes, le SPF Finances a fait son estimation et son extrapolation sur la base des réalisations des premiers mois. Selon que l'on prend les quatre premiers mois plus les trois mois suivants, on a sans doute un écart de l'ordre d'une dizaine ou d'une quinzaine de millions d'euros. Là, cela peut aussi avoir un impact.

Au niveau des recettes pour l'immobilier, certes, sur la base des données du marché, on voit que les données 2025 et les données estimées 2026 sont quand même assez différentes. Dès lors, estimer 2026 sur la base des données 2025 nous paraît à tout le moins optimiste. Maintenant, quel va être le risque de surestimation ? Dans l'état actuel des choses, je ne m'avancerai pas pour donner un chiffre, mais, en tout cas, sur la base des chiffres définitifs de 2025 que nous pourrions estimer au moment du compte, il est sans doute probable que si les chiffres 2026 suivent cette nouvelle évolution du marché immobilier, l'impact sera négatif pour la Région wallonne.

Concernant l'impact pour l'AViQ, les montants qui sont donnés sont des montants globaux.

En ce qui concerne les primes et l'avis du Conseil d'État sur les primes Énergie, l'administration a estimé que 8 400 dossiers étaient encore à recevoir et que ces dossiers sont en moyenne d'un montant de 11 600 euros, selon l'ancien régime. Cela fait un

montant total d'environ 97 millions d'euros. Le régime temporaire, lui, ne sera valable qu'à partir de 2027. L'impact sera, pour ce régime temporaire, d'un montant moyen par dossier de 5 600 euros.

En ce qui concerne les crédits provisionnels, on avait identifié dans notre analyse du budget initial 2026 certains crédits provisionnels déjà dédiés à des politiques spécifiques, notamment en ce qui concerne la SOFICO et l'AViQ. Il conviendrait d'affecter directement ces crédits aux destinations pour lesquelles ils sont prévus.

En ce qui concerne la trajectoire, on a le contenu de cette trajectoire par catégorie de dépenses et de recettes ; pas plus avant. Cela reste, en effet, une vision relativement globale, et l'on ne peut pas se prononcer sur des politiques spécifiques. Ce sont les catégories de dépenses et de recettes qui sont reprises.

En ce qui concerne notre prudence par rapport à certaines estimations, les intérêts courus et échus sont une problématique qui revient régulièrement. Il est évident que c'est une dépense certaine qui impactera le budget et les comptes de l'année. Je me réjouis d'entendre le ministre-président annoncer une réflexion pour arriver à une solution satisfaisante en la matière. Nous attendons et nous ne doutons pas que cette solution puisse intervenir.

On a évoqué les 10 millions d'euros concernant la justice fiscale. Je vous avoue que je ne peux que répéter mon incertitude quant à ce montant au vu des données dont nous disposons. L'accès des receveurs au point de contact de la Banque nationale n'est toujours pas opérationnel et les résultats des réflexions de ce groupe de travail, dont je ne préjuge pas de la qualité, n'auront certainement qu'un effet à moyen terme.

(Réaction de Mme Morreale)

L'accès des receveurs au point de contact de la Banque nationale.

(Réaction de Mme Morreale)

Concernant l'amortissement de la dette – les fameux 10 millions d'euros –, c'est une correction dans le cadre du solde de financement. Le problème est moins sensible parce que c'est plus une correction technique que l'impact direct d'une différence qui augmenterait à due concurrence le solde de financement global de la Région wallonne.

En ce qui concerne l'évolution macroéconomique, l'évolution des taux à venir ne pourra, en effet, avoir qu'un impact négatif sur le taux d'intérêt implicite que paie actuellement la Région wallonne. Je répéterai ce que nous avons écrit dans notre rapport, à savoir que, d'une part, une évolution plus tendue des marchés financiers avec, d'autre part, une augmentation du montant de la dette et éventuellement une rétractation de

l'inflation ne pourront avoir qu'un impact négatif sur la survenance de l'effet boule de neige sur les intérêts. Ce seraient toutes les conditions réunies pour assister à cette solution. La bonne nouvelle pour la Région et les pouvoirs publics, c'est que l'inflation est en voie de diminuer drastiquement dans les mois à venir. Vous le savez mieux que moi, l'inflation, c'est la meilleure manière d'éviter que la dette publique ne soit trop désagréable à financer.

En ce qui concerne les droits d'enregistrement qui, à l'avenir, seront gérés directement par la Région, je donnerai deux exemples : la taxe de circulation et le précompte immobilier qui ont été transférés à la Région et qui sont gérés par celle-ci. La taxe de circulation, on ne peut pas dire que ce fut un exemple de réussite intégrale puisque cela a un peu posé de problèmes au départ ; pour ne pas dire plus. Par contre, le précompte immobilier fut plus une réussite. Selon que l'on voit le verre à moitié plein ou à moitié vide, on peut espérer que la maîtrise directe par la Région des droits d'enregistrement pourra avoir un effet positif – je me tourne vers le ministre-président –, à la condition que l'administration ait mis en place un plan de gestion et ait pris toutes les dispositions pour que les choses puissent se dérouler de manière positive. Je dirais que, techniquement, puisque la Région perçoit directement les sommes qui lui reviennent, cela ne peut avoir qu'un impact positif, pour autant qu'elle perçoive correctement les sommes qui lui reviennent.

Concernant l'AViQ, c'est en effet un décalage de 14 mois. C'est une opération *one-shot* qui est décidée et mise en place.

Monsieur le Président, je pense avoir répondu à toutes les questions qui m'ont été posées.

M. le Président. – Je vous remercie, Monsieur Rion.

Avant de revenir vers les parlementaires, je vais donner la parole à M. le Ministre-Président qui souhaite apporter une précision.

La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Je pense important d'amener une précision par rapport à ce qui a été dit en amont, et notamment la remarque sur les fiches. Sans volonté de polémiquer, tout comme vous, je viens de demander confirmation à mon cabinet : il a bien été répondu au fameux mail, le 5 juin dernier. C'est important de le souligner. Il y a eu des échanges préalables en amont. C'est important de le dire parce que l'on aurait pu croire qu'il n'y avait pas eu de réponse. Or, il n'y a juste pas eu d'accord sur la lecture par rapport aux éléments que vous avez soulignés. On a eu toute une série de réunions préparatoires. On a ensuite envoyé un mail d'analyse en disant que l'on tenait les fiches à disposition, mais que

l'on considérait que cela restait un document de travail et qu'il fallait que cela soit considéré comme tel.

Autre élément, je connais la petite musique que l'on essaie de faire tourner – c'est plus une discussion politique – en disant qu'il y a moins de transparence, alors que c'est juste une nouvelle méthodologie. On ne peut pas nous reprocher d'avoir moins d'information qui est donnée, au contraire. Il faut vraiment revenir à un élément central, à savoir que cela reste un travail qui n'était pas définitif cette année, qui est encore considéré aujourd'hui comme un élément non stabilisé, et donc comme un document de travail du Gouvernement. Je considère que, en tout état de cause, il apparaît tout à fait logique que le Gouvernement dispose des documents de travail. Il faut insister sur le fait que l'ensemble des documents définitifs stabilisés dont le Gouvernement dispose sont systématiquement transmis et à la Cour et au Parlement. Il n'y a dès lors aucun vice dans la qualité et la quantité des informations transmises.

Toutefois, comme dans un processus d'amélioration continue, j'entends bien évidemment la volonté de discuter sur certains éléments stabilisés. Je ne suis fermé à rien pour avancer et améliorer la procédure de transparence. Je pense qu'il est important de le préciser avant de pouvoir entamer les débats.

M. le Président. – La parole est à M. Rion.

M. Pierre Rion, Conseiller à la Cour des comptes. – La précision est mère de vertu. Effectivement, vous avez répondu le 5 juin, dans le cadre de questions qui avaient été posées spécifiquement par rapport à cette analyse budgétaire. Vos services ont répondu par rapport à cette problématique d'accès aux fiches que nous évoquons. Je vais me permettre de lire le mail auquel je fais référence pour que les choses soient claires. C'est un mail que le directeur des services compétents de la Cour en matière de budget pour la Région wallonne a adressé au chef de cabinet, au secrétaire de cabinet et au chef de cabinet adjoint.

Ce mail est ainsi rédigé et date du mercredi 29 avril 2026 : « Nous revenons vers vous pour vous faire part de l'analyse de notre service juridique à propos de l'obligation pour la Cour des comptes de transmettre les fiches budgétaires dans le cadre d'un droit de regard et d'information exercé par un parlementaire wallon en application de l'article 33 de son règlement d'ordre intérieur. » Le point d'achoppement est là. Vos services ont estimé que l'exercice de ce droit de regard risquait de compromettre la confidentialité des informations qui étaient contenues dans ces fiches budgétaires. Dans ce cadre, nous précisons : « Il convient tout d'abord de rappeler que la mission d'examen des projets de budget est confiée à la Cour des comptes par l'article 52, paragraphe 2, 1°, du décret du 15 décembre 2011, en application de sa compétence générale d'examen de la

légalité et de la régularité des dépenses et des recettes prévue par l'article 50, 3°, de ce même décret ». Par ailleurs, l'article 10, paragraphe 1^{er}, alinéa 5, de la loi de dispositions générales du 16 mai 2003 et l'article 51, 1°, du décret du 15 décembre 2011, prévoit que « la Cour des comptes est habilitée à se faire communiquer tout document et renseignement de quelque nature que ce soit, relatif à la gestion des services et organismes publics soumis à son contrôle. En d'autres termes, la Cour des comptes est en droit d'avoir accès sans réserve à tous les renseignements et documents utiles à ses travaux d'analyse budgétaire en vue d'assurer une information complète du Parlement wallon.

D'autre part, quant aux documents que la Cour des comptes pourrait être amenée à transmettre dans le cadre d'un éventuel droit de regard et d'information portant sur un rapport budgétaire rédigé par cette dernière, celle-ci considère que son obligation porte sur les documents ayant servi à l'établissement de son rapport, et qui sont repris dans son dossier relatif aux rapports en question, mais pas sur l'ensemble des documents dont disposerait par ailleurs le Gouvernement wallon ».

Voilà le mail auquel je faisais référence. Vous aviez raison d'évoquer le mail du 5 juin, mais celui-ci était lié à l'analyse budgétaire de l'ajusté. Dans le cadre de cette analyse budgétaire, un des auditeurs de la Cour s'est vu opposer par un collaborateur de cabinet le fait que le Gouvernement considérait que ces fiches étaient de nature confidentielle, non transmissibles à la Cour. C'est un élément factuel. De nouveau, je ne veux pas polémiquer, ce n'est pas le but du jeu. Nous avons jusqu'à présent eu de très bonnes relations et une excellente collaboration.

Pour être tout à fait complet dans mon analyse, j'estime – sous réserve de la connaissance que je pourrais avoir de ces fiches que je n'ai pas, dans l'état actuel des informations que nous avons pu recueillir auprès des administrations et de vos cabinets – que nous n'avons pas le sentiment que le refus d'accès à ces fiches a mis en péril l'exercice de notre analyse budgétaire pour l'ajusté 2026. Par contre, nous craignons qu'à partir du moment où ces fiches vont devenir ce que j'appellerais le « nouveau standard administratif », le risque est que l'information se trouve dans ces fiches et plus beaucoup ailleurs. Dès lors, si l'on n'a pas accès à ces fiches, le risque est que l'on en arrive – ce que je souhaite éviter absolument – au constat, que nous avons déjà dû faire pour d'autres niveaux de pouvoir, que nous n'avons pas les moyens de donner une information au Parlement. Ce serait une situation très désagréable pour tout le monde.

À nouveau, je me suis permis de faire cette citation pour que les choses soient précises. Je ne souhaite pas polémiquer, c'est inutile et cela ne permettrait pas d'avancer positivement dans nos relations. J'ai entendu de votre part, et j'en prends bonne note, que vous avez

la volonté de trouver une solution qui satisfasse toutes les parties. J'attire aussi l'attention sur le fait qu'il existe une disposition dans le règlement d'ordre intérieur de la Cour sur le droit de regard des parlementaires. Le Parlement wallon en fait peu usage. C'est ainsi, c'est un fait. Le Parlement fédéral en fait beaucoup usage, surtout dans le cadre des analyses budgétaires. Dans le cadre de ces dernières, nous transmettons au Parlement fédéral toutes les informations dont nous disposons. C'est l'état des faits administratifs, de la réglementation et du droit. Il va donc falloir trouver, entre ces dispositions légales et les nouvelles pratiques de la Région wallonne dans le cadre de ces fiches budgétaires, un modus vivendi qui puisse être positif pour tout le monde : à la fois assurer un déroulement serein de vos travaux budgétaires préparatoires, mais assurer aussi une correcte information du Parlement par rapport aux informations pour lesquelles la Cour estimerait pertinent d'y avoir accès et d'éventuellement les communiquer dans le cadre de ses rapports.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – On va revenir sur les éléments techniques, mais ce qui vient d'être dit mérite une discussion spécifique. Je n'ai pas de problème à ce que M. Collignon s'exprime en premier, mais ne noyons pas cela dans une discussion de chiffres, alors que des questions de principe sont posées. La Cour fait son travail. M. Rion a raison, je l'en remercie, d'attirer l'attention avec détermination sur, à mon, avis, des lignes rouges qui sont franchies. C'est par rapport à cela qu'il faut voir ce dont il est question, parce que c'est invraisemblable qu'un courrier de cette nature ne fasse pas l'objet d'une réponse du Gouvernement de façon circonstanciée.

M. le Président. – Ce n'est pas une absence de réponse.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – A fortiori lorsque c'est le droit de regard parlementaire qui est en cause.

M. le Président. – Reprenons ce qui a clairement été dit par la Cour, s'il vous plaît. Je pense que M. Rion a bien précisé le contexte.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Ma demande concrète est la suivante, Monsieur le Président : que le courrier électronique que M. Rion a évoqué – puisqu'il l'a évoqué – et la réponse, ou pseudo-réponse, du Gouvernement du 5 juin soient transmises à cette Commission pour que, comme vous le suggérez, on puisse avoir une approche précise des choses. Nous pourrions ici demander que les travaux soient ajournés de 15 jours, parce que ce n'est pas une manière de faire. Ce n'est pas mon propos parce que je ne veux pas que les choses soient mal calibrées. Par contre, il y a un vrai fait qui appelle une vraie suite.

M. le Président. – La parole est à M. Collignon.

M. Christophe Collignon (PS). – Je voulais évoquer principalement l'échange auquel nous venons d'assister. Je dois bien dire que sur le nombre d'années que j'ai d'ancienneté, je l'ai rarement vu, voire pas du tout. J'ai bien entendu le ministre-président tenter de fournir une explication, mais je vous avoue un malaise lorsque je vois un Premier auditeur qui parle de défaut de transparence, d'éléments légaux qui n'ont pas été respectés, alors que la Cour est là pour vérifier les budgets et la légalité, pour aider le travail parlementaire. A fortiori, vous ne savez pas nous dire si le document est parfaitement correct. J'entends que personne ne veut polémiquer, mais on a néanmoins un souci : un document essentiel n'a pas été transmis. Je suis bourgmestre depuis un certain nombre d'années et je suis au courant du droit de regard du conseiller communal : il est quasi absolu. Ici, dans l'antre du Parlement, dans l'antre de la démocratie wallonne, on évoque un mail – cela peut arriver –, c'est un choix posé par le Gouvernement. Si l'on était de mauvaise foi, on pourrait dire que c'est de l'obstruction. Pour un Gouvernement qui dit à toutes les lignes qu'il y a de l'évaluation et de la transparence, je pense qu'il y a un vrai couac. C'est extrêmement embêtant.

En effet, on est dans le cadre d'un ajusté, mais l'incident qui vient d'être évoqué ne peut pas rester sans suite. Comme M. Hazée vient de l'exprimer, on pourrait demander l'ajournement des travaux jusqu'à transmission de ce document pour éventuellement compléter le travail. Ce ne serait peut-être pas l'intérêt de la Région, mais on pourrait le faire et entrer dans une polémique – un mot qui veut simplement dire qu'il y a une difficulté. Sauf que, ici, il ne s'agit pas d'une polémique, mais du non-respect d'un prescrit légal, avec un Gouvernement qui fait le choix de ne pas collaborer avec la Cour. C'est finalement faire en sorte que le droit de regard des parlementaires, qui relève de la démocratie, s'en trouve amoindri. On ne peut donc pas dire que ce fait ne mérite pas notre attention, que c'est un fait anodin et que l'on passe à autre chose.

Globalement, il y a un souci à ce niveau et il faut absolument que l'on ait des réponses sur la méthodologie, sur comment on compte réparer, sur ce qui va éventuellement se passer dans les heures à venir et dans les prochains budgets, ainsi que sur la façon dont on va examiner les choses. Il faut a minima un mea-culpa du Gouvernement.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Nous avons en effet un sérieux problème, comme viennent de le dire les deux derniers intervenants. On peut au minimum parler de rétention d'information. Les fiches budgétaires sont une base de travail pour peaufiner l'ajustement budgétaire du Gouvernement et celles-ci n'ont pas été

transmises à la Cour des comptes. En conséquence, nous, parlementaires, ne pouvons pas les demander à la Cour des comptes ; nous n'y avons donc pas accès. M. Hazée l'a souligné, cela veut dire que, pour le citoyen lui-même, la transparence des débats budgétaires s'en trouve amoindrie.

On a aussi un problème avec un Gouvernement qui juge lui-même, sans base légale – que l'on me corrige si j'ai mal compris –, du caractère confidentiel ou pertinent d'un document de son administration. Je n'ai pas entendu M. Dolimont défendre la base légale de ce choix. Par contre, j'ai bien entendu que, dans l'échange de mails, la Cour des comptes contestait la base légale de ce choix.

J'entends également que la Cour des comptes estime – je ne vais pas le remettre en question – que cela n'aurait peut-être pas changé totalement son analyse de l'ajustement budgétaire, mais qu'elle dit aussi qu'elle ne peut pas juger de la pertinence d'un document qu'elle n'a pas. C'est logique. Dès lors, on a un problème non seulement concernant le respect de l'information, le respect du Parlement, mais on risque aussi d'avoir un problème sur le fond, puisque l'on n'a pas ces informations.

Par conséquent, au minimum, dans les prochaines heures, le Gouvernement wallon doit changer de position et doit transmettre ces fiches budgétaires à la Cour des comptes, vu le temps limité que l'on a par rapport aux travaux de la gestion budgétaire. Cela veut dire que le Gouvernement, dans les heures à venir, doit transmettre ces fiches à l'ensemble des parlementaires, que chacun puisse juger de la pertinence de ces documents et voir si cela en change l'analyse.

Sur l'échange de mails, j'entends le président de la Commission dire qu'il y a eu réponse. Ce n'est pas ce que j'ai compris. Dans l'échange de mails, on parle de deux mails qui ont des dimensions différentes et des objectifs différents. Dès lors, pour éclaircir les choses, il convient que l'on donne aux parlementaires accès à ces mails pour pouvoir juger si, quand la Cour des comptes dit qu'il n'y a pas eu réponse à un mail spécifique du 29 avril qui pose la question de la base légale de ce choix, il y a eu réponse ou pas. De ce point de vue, la réponse du ministre-président n'était pas complète. Dès lors, que l'on donne simplement accès à cet échange de mails.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Monsieur le Président, j'ai pris la liberté de prendre mon expression puisque vous me donniez le sentiment – peut-être erroné – que l'on n'allait pas s'arrêter sur ce point.

M. le Président. – Il était bien erroné.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je pense que ce point mérite l'échange et je me suis exprimé avec une

demande précise, à savoir de recevoir le courrier que M. Rion a lu afin d'en prendre la mesure et la mémoire ainsi que la réponse – ou la pseudo-réponse – du 5 juin apportée par le Gouvernement. Nous aurons ainsi un regard par rapport au problème que pose le choix du Gouvernement de décider, de son bon vouloir, ce qui peut être regardé par la Cour ou ce qui ne peut pas l'être.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Je remercie chacune et chacun pour les différents échanges sur un point sensible.

J'entends qu'un mail est parti le 29 avril. J'entends que le ministre-président évoque dans sa réponse qu'il s'agit de documents de travail qu'il estime internes ainsi qu'un outil qui n'est pas encore standardisé et qui n'est pas encore de nature à avoir un caractère officiel. J'entends qu'une réponse a été donnée le 5 juin, mais pas spécifiquement à ce mail du 29 avril et que c'est sans doute cette latence qui crée un certain émoi par rapport à cet élément. La réponse du ministre-président à la question de M. Rion ne donne pas état de ce qu'il en est. J'entends que ce n'est pas une boîte noire, au contraire, qu'il y a des questions légitimes des uns et des autres ainsi qu'une réponse du ministre-président par rapport à ces outils.

Selon M. Rion, les documents que la Cour a eus en sa possession ne l'ont pas empêchée de rendre un avis qu'il estime circonstancié, sans évidemment pouvoir se prononcer sur des fiches qu'il n'avait jamais vues. À l'avenir, une fois que ces documents seront uniformisés, standardisés et officialisés, le ministre-président a indiqué être dans un processus itératif pour pouvoir travailler en toute transparence avec les différents intervenants.

Le débat est légitime, chacun ne voulant pas polémiquer outre mesure par rapport à ces éléments, et que les questions ont pu être posées.

M. le Président. – La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – Je ne pensais pas intervenir sur ce volet, mais ce qui vient de se passer est tout sauf anodin. Moi aussi, j'ai quelques années de Parlement au compteur. L'intervention que nous venons d'avoir doit ouvrir toutes nos écoutilles.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, on vient d'assister à un épisode sur le règlement qui ouvre déjà une brèche que l'on n'a jamais vue. On assiste ici à un incident qui est tout sauf neutre. J'ai beaucoup trop de considération à l'égard de la Cour des comptes pour estimer que cela n'arrive pas chez le ministre.

Monsieur Rion, je dois vous avouer que, pendant les cinq ans où j'ai été vice-présidente du Gouvernement, quand il y avait des remarques de la Cour des comptes,

j'avais des discussions avec mes budgétaires. Quand la Cour des comptes s'adresse au cabinet ou demande des informations aux administrations, l'information doit circuler parce que vous exercez un contrôle qui doit être respecté. On doit donner des réponses, s'interroger et réagir à vos remarques parce qu'elles doivent nous éclairer.

Je ne sais pas si l'on se rend compte de ce qu'il se passe. Le Gouvernement a décidé de demander un avis juridique pour voir comment il pouvait ne pas transmettre ces informations à la Cour des comptes. Sauf si je n'ai pas compris.

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. – Cela n'a pas été indiqué comme tel.

(Réactions dans l'assemblée)

Mme Christie Morreale (PS). – Est-ce la Cour qui a demandé l'avis juridique ? Parce que je vais donner des exemples de l'incident qui s'est passé à l'occasion de...

M. le Président. – C'est simplement pour vous dire que vous partez d'un postulat qui n'a pas lieu d'être dans la mesure où il n'a pas été sollicité d'avis juridique pour ne pas répondre à la question de la Cour.

Mme Christie Morreale (PS). – Je reformule. La Cour des comptes, ayant vu que ces fiches ne devaient pas être transmises, s'est renseignée juridiquement pour voir pourquoi elle n'y avait pas accès. Est-ce correct ? Je préfère avoir l'information pour qu'il n'y ait pas de doute par rapport à des événements qui me semblent tout sauf anodins.

M. le Président. – La parole est à M. Rion.

M. Pierre Rion, Conseiller à la Cour des comptes. – Je ne vais pas relire le mail. Le point de départ de tout cela est lié à une discussion entre les services de la Cour et ceux du Gouvernement sur l'accès à ces fiches budgétaires, en premier lieu et en deuxième lieu, sur les conséquences de cet accès par rapport au droit de regard des parlementaires. Dans ce cadre, en réponse à la question que se posaient les cabinets sur toute cette problématique, la Cour a interrogé son service juridique et, sur la base de cet avis du service juridique, a répondu au cabinet pour – je ne vais pas répéter tous les éléments juridiques qui fondent cette réponse –, d'une part, confirmer que le droit de regard s'exerçait et, d'autre part, sur l'accès de la Cour aux informations que c'était à elle qu'il appartenait de décider ce qu'il en était sur la base des dispositions légales existantes. Ni plus ni moins. Sauf si cela s'est perdu dans les couloirs du temps, nous n'avons pas reçu une réponse officielle de la part du cabinet à ce mail. C'est au moment de l'exercice du contrôle de la Cour, dans le cadre de cet ajustement budgétaire, qu'à la suite d'une question

posée par un auditeur, il s'est vu répondre : « Désolé, mais ce sont les fiches auxquelles le Gouvernement, dans l'état actuel des choses, a décidé de considérer l'accès comme confidentiel ». Pour être tout à fait précis et complet dans ma réponse, des réponses ont quand même été apportées à l'auditeur, pas via des fiches budgétaires, mais via d'autres types de renseignements. C'est en cela et c'est pour cela que j'ai signalé que, à mon estime et sous réserve de savoir ce que contiennent exactement ces fiches, je n'ai pas eu le sentiment que nous avions été mis dans une situation telle que nous ne pouvions pas exercer notre droit d'examen dans le cadre de cet ajustement.

Simplement, et pour être tout à fait explicite, nous nous sommes permis de faire cette mention dans notre rapport parce que nous estimions que notre mail du mois d'avril méritait une réponse et que nous ne souhaitions pas – c'est le point essentiel de cette remarque – être confrontés lors du budget initial 2027 à une situation telle que nous devions conclure – : « *Non possumus* » – et être dans cet état d'émoi et de polémique que nous avons connu à un autre niveau de pouvoir où l'on a dit « Désolé, dans ces conditions, nous ne sommes pas en mesure d'exercer correctement notre travail ».

Pour clore ce débat, je me réjouis d'entendre que M. le Ministre-Président a pris conscience de ce problème, s'est engagé à l'analyser et à voir avec ses services et la Cour des comptes comment nous pouvions trouver une solution satisfaisante pour les deux parties. C'est aussi à titre préventif que nous avons formulé cette remarque, plus que dans le cadre de l'exercice de ce budget ajusté. Même si de nouveau, je le répète – faut-il le faire ? –, je ne peux pas me prononcer sur l'intérêt ou non de ces fiches puisque je n'y ai pas eu accès. Par rapport aux questions que nous nous sommes posées, malgré le fait que nous n'y avons pas eu accès, les administrations et les cabinets ont quand même tenté de nous apporter le maximum d'éclaircissements possibles. C'est en cela que je ne veux pas et que je ne souhaite pas polémiquer, même s'il s'agit d'une question de principes pour laquelle il conviendra d'obtenir, en particulier pour le budget 2027, une réponse qui satisfasse à la fois la Cour et qui rencontre les soucis du Gouvernement dans le cadre de son élaboration des budgets.

M. le Président. – Merci pour ces précisions, Monsieur Rion.

La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – Merci pour la précision. Je poursuis et je vais donner la lecture politique de ce qui est en train de se passer avec cette non-transmission de fiches. Souvenez-vous, la dernière fois où nous avons discuté de budget, nous avons rappelé un membre de votre Gouvernement, Mme Galant en l'occurrence. À cette occasion,

Mme Tillieux indique à Mme la Ministre Galant qu'il y a une différence au niveau des budgets et la ministre Galant répond : « C'est l'administration qui a transmis ces documents-là. C'est donc de la faute de l'administration ». On demande à vérifier, on fait notre travail de contrôle et nous demandons à la ministre de disposer de ces informations. La ministre nous transmet des informations, mais pas celles-là. On ne va certainement pas se contenter d'avoir une non-réponse par rapport au contrôle démocratique qui est le nôtre. Du coup, on s'adresse à la Cour des comptes, que nous avons remerciée, parce qu'elle disposait de cette information et nous l'a transmise, de sorte que nous avons pu soulever le lièvre disant que Mme Galant n'avait pas dit la vérité. L'administration avait bien demandé à l'époque les budgets pour les loyers, que la ministre ou le Gouvernement, dans le cadre de ses arbitrages, avait souhaité ne pas le mettre, ce qui, artificiellement, diminuait les dépenses.

Cet exemple montre que, aujourd'hui, vous n'avez pas envie de transmettre les documents. Vous n'avez pas envie de montrer le travail et les demandes que l'administration fait en matière de dépenses et en matière de recettes. Pour moi, cela pose un sérieux problème. Je vais l'illustrer. Cet épisode sur l'ajustement a montré que vous aviez diminué des dépenses qui étaient pourtant inéluctables.

À l'occasion du budget de 2025, on a vu que, entre le budget et le compte, il y avait une énorme différence parce que les dépenses avaient été sous-estimées et parce que les recettes avaient été surestimées. Que ce soit pour cet exercice d'ajustement pour l'exercice du budget prochain, nous savons que nous ne pouvons pas travailler dans la confiance alors que nous devons pouvoir exercer notre contrôle. Quelle garantie ai-je aujourd'hui, comme parlementaire, que ce que vous mettez dans l'ajustement correspond à ce que l'administration demande ? Ce n'est pas spécialement l'usage que ce soit systématique d'avoir l'ensemble des demandes de l'administration, mais il s'agit au moins, quand vous souhaitez le demander pour simplifier votre travail et pour avoir de la transparence au niveau de la Cour, que vous puissiez l'obtenir et que vous n'ayez pas un frein pour obtenir ces informations.

Si la méthode change avec des fiches pour plus de transparence, cette transparence et cette efficacité doivent se retrouver également au sein du Parlement. Aujourd'hui, ce n'est pas du tout ce qui se passe. C'est tout sauf de nature à nous rassurer sur l'opacité et le manque de transparence que vous opérez. Nous avons des exemples où c'est la même chose. Regardez les droits d'enregistrement où vous vous êtes trompés, en recettes, de 45 millions d'euros de différence à l'occasion de l'initial et du compte. Suis-je en mesure de savoir si l'administration avait dit que l'on s'était trompés et que, dans les faits, cela coûterait plus cher qu'en estimation ? Non, je ne sais pas le vérifier.

Sincèrement, depuis le début de cette législature, depuis deux ans, vous organisez systématiquement des entraves au travail de parlementaires et de contrôle démocratique que nous devons organiser. Cet épisode-ci sur les fiches en est un exemple éloquent, qui pose problème sur notre mode de fonctionnement et qui pose problème – quel que soit le gouvernement qui l'exercera demain – sur le travail de la Cour des comptes pour exercer son travail de contrôle et sur celui de ceux et celles qui sont payés pour organiser un contrôle du travail du Gouvernement.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Il me semble important de réagir à cela. Je vois bien la petite musique que l'on essaie de faire passer, ce que j'ai anticipé. La vraie question est la suivante : y a-t-il moins d'informations qu'avant ? Considère-t-on qu'il y a moins d'infos données qu'auparavant ? Je serais intéressé d'entendre M. Rion sur ce point. J'entends bien les remarques et je vais travailler sur l'amélioration de la transparence concernant les fiches. Au final, on a juste mis en place une nouvelle méthodologie avec des documents de travail. On pourrait décider de supprimer les fiches et de ne plus travailler avec cela. On pourrait, puisque cela relève de notre organisation.

Il faut se dire que l'important, concernant la transparence, c'est que toutes les réponses et toutes les informations soient données à la Cour lorsqu'elle pose une question. Par exemple, il est important que, lorsqu'elle demande à l'administration des données pour évaluer les chiffres sur les droits d'enregistrement, une réponse lui soit transmise. Considère-t-on que ce n'est pas le cas ? C'est cela, la vraie question. On doit travailler sur la méthodologie. Je me suis engagé à remettre en place une procédure pour l'initial. J'entends également qu'il n'y a pas de difficulté liée à l'analyse de l'ajustement pour émettre une opinion. Il y a un risque pour la suite, mais la méthodologie n'était pas différente non plus pour l'initial. Il faut pouvoir recentrer le débat sur l'essentiel.

M. le Président. – La parole est à M. Collignon.

M. Christophe Collignon (PS). – Honnêtement, je n'ai pas envie de faire du ping-pong, mais il me semble que le problème n'est pas là. Le problème est le suivant. La Cour envoie un courrier. Elle fait travailler son service juridique et elle affirme que, du point de vue de la légalité, elle estime devoir être en possession de ces documents. La Cour n'a pas de réponse, ou elle l'a par la suite. C'est ce qui vient d'être évoqué. Il y a donc un premier problème : lorsque la Cour demande les documents, par principe, elle doit les recevoir.

Le second problème, c'est que, si l'on voulait faire preuve d'un tout petit peu de malhonnêteté intellectuelle, on dirait que ces fiches sont essentielles, qu'elles ont modifié tout le travail de la Cour et tout l'équilibre de l'ajusté. On pourrait très bien dire cela, puisque M. Rion dit poliment qu'il ignore si ces fiches auraient apporté quelque chose, puisqu'il ne les a pas vues, et que l'on a simplement répondu à ses questions. C'est relativement logique. Il y a un problème relativement à la transmission des données. La mise en place, dans toutes les démocraties et dans toutes les assemblées, d'une Cour des comptes ne relève pas d'un hasard : elle satisfait le besoin de lisibilité démocratique et de confiance vis-à-vis des comptes. On touche quand même à un point essentiel.

J'entends bien que M. Rion et son équipe vont, à la fin, être mal à l'aise en disant que le but n'est pas de polémiquer. La Cour des comptes a répondu par la positive à la question de la recommandation, en disant qu'elle ne voulait pas que cette situation se reproduise à l'initial 2027. Il faut donc bien admettre – à moins de contre-argumenter et de convaincre la Cour – que ces documents auraient dû être en sa possession. Par ailleurs, qu'est-ce qui fait que la demande de documents formulée au mois d'avril ne soit rencontrée qu'au mois de juin ? C'est assez embêtant et c'est ce qui crée la suspicion, le malaise et la difficulté. Honnêtement, je suis assez mal à l'aise lorsque la Cour dit avoir demandé des documents qui n'ont pas été transmis, tout en reconnaissant que le travail a été collaboratif.

Je me répète : le Gouvernement doit transmettre ces fiches et, a minima, reconnaître qu'il y a eu une erreur juridique et que ces fiches auraient dû être transmises. C'est le minimum que l'on peut attendre du Gouvernement. À défaut, planera toujours un doute ou une suspicion malsaine sur la véracité de la collaboration.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Monsieur le Ministre-Président, votre réponse est hallucinante. Vous dites que vous pourriez supprimer ces fiches. Oui, mais le problème, c'est qu'elles existent, de même que les informations qu'elles contiennent. Au moment où la Cour des comptes dit qu'il est tout à fait logique et même légal de les lui transmettre, vous ne le faites pas. La question n'est pas de savoir si vous pouvez supprimer ces fiches. La question est plutôt de savoir de quel droit vous faites ce que vous faites.

De quel droit estimez-vous que ces documents sont confidentiels ou seraient non pertinents pour la Cour des comptes et, par conséquent, pour les parlementaires ? J'aimerais avoir une réponse à cette question, parce que je comprends de la discussion que ces décisions ont été prises sans aucune base légale. S'il y a une base légale, dites-le, parce que c'est la question qui vous a été posée

par mail envoyé par la Cour des comptes. Sur quelle base légale décidez-vous que c'est non pertinent de les transmettre ? Sur quelle base légale décidez-vous de leur donner un caractère confidentiel ?

J'ai aussi posé trois autres questions auxquelles je n'ai pas eu de réponse. Allez-vous communiquer à la Cour des comptes les fiches qui sont clairement demandées ? Dans la négative, on prendra acte que la transparence n'est qu'un mot et pas une pratique. Dans le même ordre d'idée, allez-vous transmettre ces fiches à l'ensemble des parlementaires pour que l'on puisse juger de la pertinence ou non de ces documents ? Allez-vous transmettre l'échange de mails ? En effet, j'ai compris qu'il n'y avait pas eu de réponse au mail spécifique de la Cour des comptes sur l'absence de base juridique de votre décision. Si vous dites que le mail du 5 juin y répond, merci de transmettre ces deux mails et l'on pourra en juger. Pour le moment, vous et votre Gouvernement prenez le droit de dire que ce n'est pas pertinent, que c'est confidentiel. Manifestement, vous n'en avez pas le droit.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je pense également que la réponse du ministre-président est totalement désarmante. C'est absolument insupportable qu'il cherche à embrigader la Cour des comptes dans ce qu'il appelle une petite musique politique. Effectivement, la Cour s'exprime librement dans sa totale indépendance, et elle fait son travail au service du Parlement et de l'intérêt général. Dans le contexte, il y a aussi la suppression des ordres du jour provisoires du Gouvernement ; il y a aussi la suppression des notes d'orientation en annexe des notifications. Il y a aussi ce que Mme Morreale a évoqué tout à l'heure – dont j'ai bien le souvenir – par rapport à l'affaire des loyers, et la ministre Galant qui a donné de fausses informations au Parlement ; nous avons pu en avoir la démonstration, parce que la Cour était là pour répondre à des questions à laquelle elle n'avait pas répondu avec vérité. Elle n'a d'ailleurs tiré aucune responsabilité de cette situation. Elle n'a même pas présenté d'excuses par rapport à cette façon de faire.

La Cour vous demande des documents et vous envoie un courrier circonstancié en amenant un certain nombre d'arguments juridiques. On est ici dans une démarche structurée. Si le service juridique a été sollicité, ce n'est certainement pas parce que l'on était devant une petite question.

Le Gouvernement prend des libertés qu'il n'a pas. C'est cela la difficulté. Le Gouvernement décide tout seul, de son bon vouloir, ce qui peut ou pas être transmis à la Cour des comptes. Pire, il ajoute le dédain. En effet, lorsque la Cour amène un courrier circonstancié, le Gouvernement n'y répond pas. Comme le Gouvernement s'estime au-dessus des lois, il ne répond pas. C'est un problème supplémentaire.

Je réitère la demande que j'ai déjà formulée deux fois pour recevoir les deux courriers dont on nous parle, de telle sorte que l'on puisse en avoir une compréhension complète. Je veux aussi demander au ministre-président : le Gouvernement a-t-il statué sur le sujet ou est-ce votre choix personnel comme ministre du Budget ? Pourquoi n'y a-t-il pas eu de réponse à ce courrier du 29 avril ? Cela arrive-t-il souvent que vous receviez de tels courriers et que vous n'y répondiez pas ?

J'évoquais tout à l'heure, en introduction, une forme de chaos depuis le dérapage des comptes 2025, depuis votre changement de chemin. Ici, revenez dans le chemin de la légalité, s'il vous plaît !

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Cela n'a pas été tiré du chapeau. Je vais quand même lire la réponse. Cela permettra d'apaiser chacun. Comme cela a été dit par M. Rion, ce n'était pas la réponse directe à ce mail-là ; c'était une réponse due à un échange de mails qui portait sur la transmission ou pas des fiches, mais qui répondait au même sujet. C'est pour cela qu'il n'y a pas eu de réponse au premier mail. Je vous lis la réponse : « Bonjour, je vous confirme que les fiches peuvent être transmises à la Cour pour effectuer son travail d'analyse. Néanmoins, celles-ci ne peuvent pas être communiquées vers l'extérieur de la Cour, dans la mesure où il s'agit de documents de travail internes et non d'un document officiel du Gouvernement. Comme indiqué à diverses reprises lors de nos échanges par le passé, nous ne pouvons donc les transmettre que si la Cour des comptes peut en garantir la confidentialité. En l'absence de cette garantie, les fiches ne peuvent pas être transmises, mais les cabinets sont néanmoins enjoins de fournir, comme d'habitude, les différents éléments de compréhension que vous jugerez utiles et nécessaires. Je viens d'ailleurs de voir que le cabinet de M. le Vice-Président, M. Desquesnes, vous a transmis les informations complémentaires demandées en question. Bien à vous ».

Voilà l'élément. On peut en discuter pendant des heures. Je me suis engagé, je transmettrai les fiches pour le prochain budget initial 2027. C'est la volonté de transparence pour la suite. Je n'ai pas de difficulté en soi à avancer dans cette direction. Cependant, faire croire qu'il y a une volonté d'opacifier les choses, c'est complètement travestir la réalité. J'en ai discuté au Conseil des ministres restreint, pour répondre à votre question, c'est-à-dire aux deux vice-présidents du Gouvernement. On a pris attitude à ce moment-là par rapport à cela. C'est pour cela que l'on a voulu donner l'ensemble des informations demandées par la Cour pour répondre et avoir une lecture éclairée de la situation.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Je ne sais pas si le ministre-président se rend compte de ce qu'il lit. C'est même pire que ce que vous disiez auparavant. Si j'ai bien compris, vous demandez à la Cour des comptes de ne pas respecter la loi qui concerne les droits des parlementaires. C'est ce que vous demandez dans ce courrier. Vous dites : « On peut vous transmettre les fiches, à condition que vous ne les transmettiez pas si l'on vous les demande ». M. Rion a bien précisé que son courrier concernait le droit d'accès de la Cour des comptes à ces fiches. Cependant, cela consistait aussi à réaffirmer le droit des parlementaires à avoir accès au matériel dont la Cour des comptes dispose. Il a même été spécifié que c'est une pratique courante au niveau fédéral. Dans le courrier que vous venez de lire, la réponse est : « Je peux vous donner les fiches, à condition que vous ne les donniez pas aux parlementaires ». C'est fou. Vous demandez à la Cour des comptes de ne pas respecter la loi.

J'insiste sur un élément. Si j'ai bien compris, vous avez pris cette décision avec les deux autres vice-présidents. Ils ont aussi cette responsabilité d'avoir pris la décision de ne pas transmettre ces informations.

Troisième élément, vous dites que vous voulez transmettre les fiches pour l'initial 2027. Je n'ai toujours pas de réponse à : pourquoi ne peut-on pas transmettre actuellement les fiches pour l'ajustement budgétaire à la Cour des comptes et aux parlementaires ? Dire que c'est l'opposition qui crée une petite musique d'opacité, alors que vous pratiquez vous-même l'opacité et que vous venez de l'expliquer dans votre courrier, c'est fou.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Puisqu'il n'y a pas de suite formulée à la demande, je vous demanderai de voter sur la transmission de ces courriers. Le minimum, c'est que l'on puisse avoir une vue commune sur ces documents, que l'on puisse avoir une compréhension partagée des faits.

M. le Président. – Les courriers viennent d'être lus, Monsieur Hazée. Ils seront dans le compte rendu.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – On lit des extraits comme cela, et l'on est prié de les garder en mémoire pendant la discussion ?

M. le Président. – Non, ils sont dans le compte rendu, on les transmettra. Ils ont été lus dans leur entièreté.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Le minimum, c'est de recevoir le document, de sorte que l'on puisse avoir une clarté par rapport à cela.

M. le Président. – Le minimum, c'est de comprendre ce qui vient de se passer pendant 10 minutes. Oui, on vote.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Deuxièmement, je veux dire que la Cour des comptes n'est pas votre administration, Monsieur le Ministre-Président. Elle n'est pas caporalisée à devoir répondre à vos ordres quant à savoir ce qu'elle fait des documents de travail. J'ajouterai que la Cour des comptes – vous le saluez deux fois par an –, ce sont des professionnels dont chacun reconnaît le mérite.

(Réaction d'un intervenant)

On a les comptes, le budget et l'ajustement. Pardon, trois fois par an, vous avez raison de le dire, parfois même avec des audits supplémentaires.

Si les uns et les unes, de manière régulière et, je pense, unanime, sans ombre, se réjouissent à chaque fois de l'appui que la Cour des comptes donne à ces travaux et du professionnalisme sur lequel les uns et les unes peuvent compter, je ne vois pas pourquoi la Cour des comptes n'aurait soudainement pas le même professionnalisme, lorsqu'ils reçoivent des demandes d'informations et qu'ils puissent transmettre ces informations lorsqu'elles répondent aux standards qu'elle a fixés elle-même ; pas aux demandes des parlementaires qui peuvent être farfelues ou fondées, pas aux exigences du Gouvernement qui peuvent être farfelues ou fondées, mais avec une logique de méthodologie harmonisée et permanente. C'est cela, la force des institutions, la force d'un règlement. Ici, comme cela a été bien dit, vous demandez à la Cour de ne pas respecter la règle. Mais enfin !

Cela ressemble, en effet, à la mauvaise suite de l'affaire Galant, parce qu'à partir d'une affaire – qui n'avait aucun relief, disons-le bien, parce que ce sont des questions de principe qui étaient en cause – et d'erreurs que chacun aurait pu expliquer en un quart d'heure avec quelques excuses, on a cherché à noircir l'administration dans cette affaire, en disant : « Ce sont des fonctionnaires qui ne savent pas calculer et, moi, je n'ai rien fait ».

On ne s'est pas laissé conter par rapport à cette explication, il y a eu des demandes, et la Cour a fait ce que vous n'avez pas aimé qu'elle fasse, mais qu'elle a fait, non pas pour nous faire plaisir, mais simplement parce que c'est son rôle : elle a transmis des éléments qui ont permis de voir la vérité par rapport à cela. Plutôt que d'en tirer un enseignement de manière à relever le niveau de jeu et aller de l'avant, on a maintenant un Gouvernement qui vient dire : « On ne va pas leur donner parce qu'ils vont peut-être le donner à des parlementaires, si jamais une affaire comme celle-là se mobilise ». Pensez-vous que, régulièrement, on contacte la Cour des comptes pour obtenir des documents ? Non.

On le fait en recours parce que notre travail se fait d'abord au Parlement, en vous interrogeant.

Chaque fois, ce sont des coups de canif que vous donnez, non pas dans la confiance en votre politique – elle n'est pas là depuis le début, vous le savez –, mais dans la confiance quant aux conditions de travail et au cadre dans lequel les discussions doivent se faire.

M. le Président. – On va voter sur...

(Réaction d'un intervenant)

Je pense vraiment que chacun a pu exprimer son point de vue. Il n'est, à ce stade, retenu aucun grief quant à la qualité du travail et des informations fournies pour permettre à la Cour d'effectuer son travail. Cela a été rappelé avec objectivité par M. Rion à trois reprises. Je souhaiterais dès lors que nous puissions avancer. Le ministre-président s'est engagé à revoir la méthodologie. Cela aussi a été dit à deux ou trois reprises. Ce serait bien que l'opposition puisse en prendre acte.

Mme Christie Morreale (PS). – Êtes-vous le représentant du Gouvernement ou le président dans ce cadre-là ?

M. le Président. – Je suis président et le président a le droit aussi d'avoir envie que les débats avancent et que l'on puisse éviter de répéter tout six fois. C'est mon rôle de président.

Mme Christie Morreale (PS). – Pourriez-vous alors, quand vous vous exprimez, ne pas prendre uniquement ce qui vous arrange dans votre interprétation, mais avoir l'objectivité du rôle qui sied à votre fonction ? Je vous remercie dès lors de revoir votre parole.

M. le Président. – Si M. Rion, qui est présent et qui a la capacité de reprendre le micro tant qu'il le souhaite, considère que j'ai travesti ses propos, il peut bien sûr intervenir. Ne vous gênez pas pour le faire, Monsieur Rion.

La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Vous avez beau souhaiter que l'on avance, Monsieur le Président, l'ensemble des...

M. le Président. – Parce que l'on m'a demandé de voter sur une communication de courrier.

M. Germain Mugemangango (PTB). – On ne peut même pas prendre la parole ici sans être interrompu par le président du MR, manifestement.

J'entends ce que vous dites. Tout le monde ici voudrait qu'il y ait des débats constructifs, qui commencent par la pleine information des

parlementaires, mais vous n'avez aucune prise sur la capacité des parlementaires à prendre la parole.

Ensuite, je suis d'accord avec Mme Morreale, qui dit que vous rapportez les propos de manière totalement subjective. M. Rion a dit deux choses : il estime que l'absence de ces fiches n'implique pas une mauvaise analyse de la gestion budgétaire, mais « sous réserve », dit-il, qu'il n'a pas eu ces fiches dont il ne peut pas juger la pertinence. Si vous voulez être objectif, soyez-le jusqu'au bout.

De plus, j'ai tout de même posé la question très clairement à M. Dolimont et je n'ai toujours pas de réponse : quelle est la base légale de la décision de ces trois représentants du Gouvernement qui ont décidé que ces documents étaient confidentiels et qui n'allaient pas être transmis aux parlementaires ? Quelle est cette base légale ? J'entends bien que la Cour des comptes estime qu'il n'y a pas cette base légale, jusqu'à lecture du courrier. Cela a été mentionné aujourd'hui. Je n'ai pas de réponse par rapport à cela.

J'ai bien compris que – c'est le minimum –, la prochaine fois, ces documents seront transmis. Dès lors, pourquoi les documents liés à l'ajustement budgétaire, ici et maintenant, ne sont-ils pas transmis à la Cour des comptes et à l'ensemble des parlementaires ? Est-il possible d'avoir une réponse à ces questions ? Sinon, c'est la poursuite de l'opacité. Je suis également tout à fait d'accord avec la proposition de vote de M. Hazée.

Enfin, Monsieur le Président, je vous invite à avoir une autre attitude. Quand vous dites à M. Hazée que ce serait tout de même bien le minimum d'essayer de comprendre ce qui a été dit pendant 10 minutes, vous outrepassiez la question du respect que vous devez avoir en tant que président de cette Commission.

M. le Président. – C'est votre analyse, Monsieur Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – C'est mon analyse ; je la formule.

M. le Président. – Je dis simplement que l'on a lu les courriers dont on réclame la production. Je ne peux donc pas accepter que l'on dise, au sein de cette Commission, où je veille à être le garant du règlement, qu'il y a une opacité. M. Rion a lu le courrier.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Je vois bien que cela vous fait mal, mais je vais aller jusqu'au bout de mon propos, Monsieur le Président. De toute façon, tout le monde peut voir à quel point vous présidez cette commission de manière partielle.

M. le Président. – Oui, oui...

M. Germain Mugemangango (PTB). – Vous le démontrez ici ; vous ne me laissez même pas parler jusqu'au bout. Vous pouvez avoir l'attitude que vous

voulez concernant le fait d'être constructif dans ce débat, mais si vous n'êtes pas capable de prendre un peu de hauteur dans ce type de débat, il faut donner votre présidence à quelqu'un d'autre.

La remarque que vous avez faite à M. Hazée témoigne d'un insupportable manque de respect, d'autant plus qu'il s'agit d'une question importante. Je vous invite donc à prendre un peu de hauteur dans ce débat.

M. le Président. – Vous pouvez également y inviter les parlementaires du PTB, et ce, à l'égard de l'ensemble des membres de ce Parlement. Merci.

Mme Christie Morreale (PS). – Je n'ai pas compris le rapport quant à votre rôle de président.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Quelle est la critique précise que vous nous faites ?

M. le Président. – Madame Morreale, je ne pense pas m'adresser de manière inadéquate à l'ensemble des députés de cette Commission, comme à l'ensemble des autres députés...

M. Germain Mugemangango (PTB). – Vous avez dit à M. Hazée...

M. le Président. – ... ce qui n'est pas le cas de beaucoup de parlementaires dans cette enceinte et dans l'enceinte de Bruxelles, tant à l'égard des députés qu'à l'égard des ministres ou des présidents d'assemblée.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Continuons ce débat, Monsieur Tzanetatos. Vous êtes président de commission et vous venez de manquer de respect à M. Hazée. C'est cela, la réalité !

M. le Président. – Je n'estime pas avoir manqué à mon rôle de président.

M. Germain Mugemangango (PTB). – « Je n'estime pas » ! Ce n'est pas à l'émetteur de l'insulte d'estimer ; c'est au récepteur !

M. le Président. – Si vous souhaitez déposer un courrier de recours à la Conférence des présidents, on abordera cela et la Conférence statuera. Ce n'est jamais que votre point de vue contre le mien. Je ne suis ni juge ni partie.

M. Germain Mugemangango (PTB). – On a tous bien compris que vous trouvez la gestion de cette Commission parfaite et tout à fait normale. On en prend acte.

M. le Président. – La parole est à Mme De Bue.

Mme Valérie De Bue (MR). – La demande d'un vote est de droit, bien sûr. J'ai cru comprendre que le ministre-président était favorable à la diffusion des

mails au sujet des échanges entre son cabinet et la Cour des comptes. La majorité votera donc pour.

Vote de procédure

M. le Président. – À l'unanimité des membres, la Commission décide que des échanges de courriels entre la Cour des comptes et le cabinet de M. le Ministre-Président soient communiqués à la Commission.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Je trouve quand même étrange de devoir voter sur une chose à propos de laquelle nous sommes tous d'accord. Je donne les documents administratifs quand on me les demande.

M. le Président. – Oui, effectivement.

La parole est à M. Rion.

M. Pierre Rion, Conseiller à la Cour des comptes. – Question pratique : souhaitez-vous que ces mails vous soient transmis par nos soins ou par les soins du ministre-président ?

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Ils ont plus confiance en vous, à mon avis.

M. Pierre Rion, Conseiller à la Cour des comptes. – Je préfère éviter tout quiproquo inutile.

M. le Président. – Je vous propose de les communiquer au Parlement, Monsieur Rion.

M. Pierre Rion, Conseiller à la Cour des comptes. – Si je veux être tout à fait concret, pour permettre d'avancer, nous transmettrons dans les meilleurs délais, c'est-à-dire d'ici demain, au secrétariat de la Commission, l'ensemble des mails, c'est-à-dire le mail du 29 avril, ainsi que le mail évoqué du 5 juin et les mails subséquents, puisqu'il y avait déjà eu quelques échanges préalables. Je pense que le Parlement sera ainsi informé complètement des points de vue échangés entre la Cour et les cabinets.

M. le Président. – Peut-on libérer la Cour des comptes et la remercier pour son travail ? Je vous remercie pour vos contributions.

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – Monsieur le Président, on a décidé de présenter la prise de position du PS à plusieurs. Peut-on l'exprimer en une fois ?

M. le Président. – Oui. Nous aurons donc Mme Morreale, M. Collignon, puis Mme Greco.

Mme Christie Morreale (PS). – Non, pas Mme Greco.

M. le Président. – Pardon, Mme Lambelin.

Mme Christie Morreale (PS). – Sauf si vous insistez, mais vous avez déjà l'habitude de l'entendre à Charleroi.

M. le Président. – On se côtoie beaucoup.

La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – Monsieur le Ministre-Président, la question que l'on se pose, avec cet ajustement budgétaire et les budgets qui nous ont précédés, est la suivante : quelle Wallonie ce Gouvernement est-il en train de construire ? En effet, depuis deux ans, nous entendons des promesses et, depuis deux ans, la réalité contredit le discours. Je voudrais faire un petit retour en arrière sur cette pièce et les quatre actes – nous en vivons le cinquième – qui se sont produits ces dernières semaines.

Le premier acte s'est déroulé le 8 avril 2026. À cette date, vous avez présenté, au Parlement, l'état de la Wallonie sur un ton qui se voulait ambitieux. À en écouter les propos, votre discours était presque excitant : « Il fera beau demain » ou encore « À partir de 2027, tout ira bien en matière d'emploi, d'économie et de climat ». Vous disiez que l'on allait voir les résultats concrets et enthousiasmants de votre politique gouvernementale et que l'on allait réindustrialiser, redynamiser le marché de l'emploi et avoir de l'autonomie énergétique. On avait alors pointé que l'on aurait voulu entendre ce discours de Déclaration de politique régionale deux ans avant. Vous annoncez de belles perspectives et de grands horizons, même si nous ne recevions ni d'indication sur le chemin pour les atteindre ni de réponses concrètes aux difficultés que vivent les Wallons et les Wallonnes aujourd'hui.

Le deuxième acte s'est joué neuf jours plus tard, à la fin du conclave budgétaire. Il n'y a pas eu de conférence de presse, mais bien un communiqué de presse dont le titre était : « On garde le cap ! » On attendait au moins un signal pour les ménages ; pour les institutions qui peinent à payer leurs factures d'énergie, que ce soit des entreprises ou des institutions dépendant de la Wallonie ; pour les travailleuses, comme les aides

familiales, qui sont obligées de prendre leur voiture pour aller travailler, car elles n'ont pas de voiture-salaire ; pour les entreprises fragilisées ; pour ceux qui voient le prix de leur plein à la pompe exploser. De même, nous espérions quelque chose pour soutenir la création d'emplois et l'insertion professionnelle des exclus du chômage, mais non, on a juste eu droit à un ajustement qualifié de « technique » sans aucune réponse sur la crise énergétique qui s'installe et sur le marché de l'emploi qui se dégrade. Certains optimistes ou naïfs se sont peut-être alors dit que, de toute façon, s'il n'y a rien en 2026 à l'ajustement, on ne doit pas se tracasser, car le ministre-président l'a dit, le MR et les Engagés l'ont dit : en 2027, c'est le grand tournant où toutes les promesses du ministre-président, qui ont été réitérées au début du mois, vont enfin se concrétiser. Le cap est maintenu et la trajectoire est tenue, puisque l'avenir va finir par s'éclairer l'année prochaine.

Le troisième acte a eu lieu le 20 avril, quand les comptes de 2025 sont tombés. Que sont les comptes de 2025 ? En quelque sorte, c'est le bulletin du Gouvernement pour voir si le budget a bien été réalisé. Là, bardaf, c'est l'embarquée : pour le Gouvernement, qui se targue depuis deux ans d'être le meilleur gestionnaire que la Wallonie ait connu, pour le pilote, c'est plus qu'un dérapage, c'est un gros frontal. En effet, il est question de 775 millions d'erreurs, de près de 600 millions d'euros par rapport à ses propres prévisions ; on appelle cela un plantage total.

Le quatrième acte s'est tenu le 20 mai, c'est-à-dire à peine un mois plus tard. Les citoyens ont entendu, un peu perplexes, de votre bouche, un discours qui était totalement différent de celui du mois précédent : les économies prévues ne suffisaient plus pour maintenir le cap et il allait falloir augmenter le train d'économies, et pas qu'un peu, mais significativement, pour tenir les objectifs budgétaires.

On a là quatre actes d'une mauvaise pièce qui s'enchaînent en moins de deux mois. Cela fait deux ans que les Wallons et les Wallonnes attendent que ce Gouvernement tienne ses promesses, dise la vérité et ne les prenne pas pour des idiots. Les électeurs qui vous ont soutenu et vous ont fait confiance avaient besoin de voir que vos annonces se réalisent et que votre bilan de retour à l'équilibre – mais sans faire mal, sans nouvelles taxes – se tienne. On voit que, enfin, les masques tombent.

Vous parlez d'efforts supplémentaires. On le dit depuis deux ans que c'est une équation et une imposture démasquée. À l'époque, on avait dit : « Vous êtes des hypnotiseurs, vous endormez les gens, mais, dans les faits, ce n'est pas possible ». Si l'on s'en tient à vos promesses, cela ne peut pas ne pas faire mal aux gens. On ne peut pas d'abord commencer par une réforme fiscale, vouloir un retour à l'équilibre, mener des politiques nouvelles tout en prétendant qu'il n'y aura pas de taxe ni d'austérité pour les Wallons. On a dit que

c'était une imposture. Maintenant, elle est démasquée. C'est l'aboutissement logique d'une trajectoire que l'on dénonce depuis le premier jour.

Pour illustrer mon propos, je voudrais rappeler les faits. À l'initial 2024, le déficit était à 2,2 milliards d'euros. On parlait d'atteindre l'équilibre en 2029. On a même un surplus de 39 millions d'euros qui est annoncé dans votre Déclaration de politique régionale. Cela voulait dire qu'il fallait réduire le déficit de 2,2 milliards d'euros en cinq ans. Pendant deux ans, on regarde les économies structurelles qui ont été réalisées – c'est 538 millions d'euros –, mais elles sont largement absorbées par les pertes de recettes que vous avez vous-même orchestrées. J'y reviendrai. Il reste donc toujours un déficit de 2 milliards en 2026. Cela signifie que, pour trois années – 2027, 2028, 2029 –, il faut faire un effort qui est quasi quatre fois plus important que ce qui a déjà été fait jusqu'ici. Rien que pour 2027, l'effort dépasse les 890 millions d'euros. Cela veut dire plus de trois fois celui qui a été réalisé en 2026.

Cela n'a jamais été crédible. Cela ne l'est toujours pas. Vous avez nié à chaque fois que l'on vous a mené face à vos juges qui faisaient ce travail de contrôle. Vous disiez : « Ce n'est pas vrai, je ne vois pas de quoi vous parlez ». Pourtant, on l'a dit, on l'a répété. On avait d'ailleurs demandé une feuille de route, détaillée mesure par mesure, pour expliquer comment cet objectif de surplus budgétaire serait atteint sans briser la machine économique, sans fracturer la société, mais on ne l'a jamais obtenue. Je vous la redemanderai cette année ; je ne vais pas y déroger, ni à l'occasion de cet exercice d'ajustement budgétaire ni au prochain budget, si je ne l'ai toujours pas.

La trajectoire a été construite sur des hypothèses qui étaient irréalistes, sur des hypothèses qui étaient déconnectées des promesses de la Déclaration de politique régionale. Il n'y a pas de planification sérieuse. Il n'y avait pas de transparence sur les arbitrages à venir. On vient de le voir, à l'occasion de cet échange avec la Cour des comptes, pour la transparence, on repassera. C'est de mal en pis en termes d'assombrissement, d'opacité et de manque de transparence. Votre trajectoire a été construite sur du sable, en imaginant, par exemple, que les politiques du Plan de relance allaient s'éteindre, comme par magie, à partir de 2027, alors qu'une partie des projets répond à des besoins structurels.

Par exemple, en matière de santé mentale, venir dire que les problématiques de santé mentale ne sont aujourd'hui pas en pleine explosion, ce serait être complètement aveugle et sourd par rapport à la réalité à laquelle on est confronté aujourd'hui. Par ailleurs, la résilience en lien avec les inondations et la reconstruction de nos territoires postinondations doivent continuer et se poursuivre parce que le dérèglement climatique se poursuit inexorablement et que, par

ailleurs, on ne peut pas dire que votre ambition est grande, et c'est un euphémisme de le dire. L'assainissement des friches et des décharges, les nouvelles places en crèche, la formation numérique, les incitants à l'embauche pour les demandeurs d'emploi éloignés du marché du travail, l'accueil des publics fragilisés, comme les dispositifs contre le sans-abrisme, le renfort de ces secteurs : tout cela se pose toujours. On savait que cela ne tenait pas la route.

Le monde a-t-il changé en un mois ? On évoque la géopolitique, l'inflation, la dégradation de la note Moody's. À vous entendre, c'est comme si les législatures précédentes n'avaient pas, elles aussi, affronté des tempêtes. Je voudrais quand même que l'on soit clair, la dégradation Moody's était connue et anticipée par les marchés financiers depuis octobre 2024. Vous l'avez vous-même reconnu. Rien de fondamentalement nouveau ne s'est produit entre vos déclarations rassurantes en avril et vos annonces d'efforts supplémentaires en mai. Ce n'est pas le monde qui a changé. Ce n'est pas vrai. C'est une équation qui ne fonctionnait pas dès le départ et que vous avez refusé d'assumer, jusqu'ici, auprès des citoyens. Des aveux, c'est bien ; il n'est jamais trop tard, même s'il fallait, à un moment, plaider coupable, mais ce ne sont que des aveux partiels. En effet, vous dites aux citoyens que vous ne voulez pas que les mesures les touchent. On regardera encore ce que l'on a dit pour la postérité, mais vous nous permettrez d'en douter très sérieusement.

Réduire le déficit de près de 2 milliards d'euros en trois ans, dans un contexte de croissance atone, de pressions géopolitiques, avec un Gouvernement qui refuse d'ouvrir le débat des recettes, cela veut dire que, mécaniquement, l'on va tailler à la hache dans les dépenses publiques et que l'on va affecter l'économie intérieure de notre Région, et pas qu'un peu ! Quand on taille dans les dépenses publiques, c'est le citoyen qui paie directement la facture avec les services au public qu'il utilise, avec des communes qui compensent. On le voit déjà aujourd'hui avec les coupes régionales : 38 % des efforts sont portés par les communes, qui les répercutent obligatoirement avec des services en moins ou des recettes en plus pour les citoyens, qui en paient, in fine, la facture. La conséquence en est aussi que des associations ferment et que des emplois disparaissent. Les pistes que l'on entend inquiètent profondément.

Quand, dans une interview, le ministre de l'Emploi parle de 200 millions d'euros d'économies dans le dispositif APE, si je regarde ce que signifient 200 millions d'euros par rapport au nombre d'emplois existants, ce sont 11 000 emplois en moins, 11 000 emplois menacés dans le secteur non marchand et des services publics de proximité, qui sont, il faut le dire, déjà mis lourdement à contribution depuis deux ans. Le ministre de l'Emploi annonce également une réforme des titres-services. Je tiens à signaler que les titres-services ont permis de sortir du noir des dizaines de milliers de travailleuses. On est à

40 000 travailleuses et 300 000 ménages qui utilisent ces titres-services comme aide à la consommation.

Le ministre des Solidarités, lui, réfléchit à « l'optimisation du système d'allocations familiales ». Il faut quand même dire que plus d'un demi-million de familles ont déjà eu des coupes dans les allocations familiales, dont on a fragilisé la situation. On a déjà reporté l'indexation des allocations familiales, on alourdit les conditions d'accès pour les jeunes, et aujourd'hui, on mettrait sur le tapis la limitation des allocations pour ceux qui font trois ou quatre enfants ou la suppression des primes de rentrée ou des primes de naissance.

Dans les inquiétudes que l'on entend, mais pour lesquelles on n'a aucune confirmation – cela fait d'ailleurs partie des questions que je voudrais vous poser –, revient la création de la taxe autonomie, cette cotisation d'un montant minimum de 75 euros par an dès 26 ans, qui est présentée comme une avancée sociale. Toutefois, il faut appeler les choses par leur nom : c'est une nouvelle taxe. Quel que soit l'emballage ou le nom que l'on utilise ou qu'on lui donne, demander à tous les citoyens de 26 ans de verser une cotisation obligatoire au budget de la Wallonie, c'est bel et bien une taxe.

Quand votre ministre de la Mobilité impose, lui, une hausse de 40 % des recettes propres au TEC, cela va se traduire inévitablement par des tickets encore plus chers, par des lignes supprimées. Parfois, des gens me disent : « Vous savez que j'ai payé 3,30 euros quand je suis entré dans le bus ? » À mon avis, c'est chez nous que le coût du ticket de bus est le plus cher d'Europe. Cela signifie des lignes supprimées, des zones abandonnées. On a déjà abandonné les extensions du tram. On a déjà, à travers votre Gouvernement, décidé d'abandonner l'amélioration de lignes, la création de nouvelles lignes et l'amélioration de la couverture. On annonce en outre la mise en place d'une vignette autoroutière – une taxe – dont on perçoit encore mal comment elle pourra être neutre pour l'automobiliste wallon.

Voici donc ma première question. Quand vous dites que le citoyen ne sera pas touché, Monsieur le Ministre-Président et Ministre du Budget, qu'entendez-vous exactement ? À première vue, tout ce que je viens de citer n'a pas l'air de les épargner. Vous engagez-vous formellement à ce qu'aucune répercussion ne pèse sur le portefeuille des ménages, sur l'emploi, sur les taxes et sur les services aux communes ou est-ce une formule de communication ? Les formules de communication, on sait que vous les maîtrisez, mais on sait également très bien qu'aucune ne résiste à l'épreuve des faits.

J'en arrive à ma deuxième question. Votre Gouvernement va-t-il disposer de cette feuille de route détaillée pour le budget initial 2027 ou, à nouveau, ces informations ne nous seront-elles pas communiquées ?

Je dis « nous », mais ce n'est pas que pour nous. Ici, je représente les citoyens, mais beaucoup d'entreprises nous disent : « Si, au moins, on avait une vision à court et moyen termes, on pourrait se projeter, mais on ne sait pas où l'on va ». En tant qu'entreprises ou commerçants, ils voient que le pouvoir d'achat des gens se dégrade et qu'ils consomment de moins en moins. Du coup, on vire des personnes, on diminue les heures de travail, voire on ferme. Des entreprises dans le secteur de la construction me disent qu'elles ne savent pas où l'on va sur le système de rénovation. Si, au moins, vous aviez cette feuille de route, comme la Flandre l'avait fait, cela permettrait un minimum de prévisibilité. Dans la gestion d'une Région, cela me semble de saines mesures, quelque chose de basique, en termes d'efficacité, en pareilles circonstances et dans le scénario dans lequel nous sommes aujourd'hui.

Vous avez aggravé l'équation impossible. Vous auriez pu, ne serait-ce que maintenir le déficit, mais non, vous avez décidé, dès le départ, de dire que vous alliez vous priver de recettes, ce que tous les économistes ont condamné, de gauche, de centre, de droite et apolitiques. Ils ont dit que ce n'était pas comme cela qu'il fallait faire. On s'en fout, on commence par des réformes fiscales coûteuses et des reports de charges de la part du Fédéral, avec l'impression qu'il n'y a aucun Wallon et aucun francophone à la table et que l'on se couche devant les Flamands dans chacune des décisions.

Il faut être honnête sur les efforts supplémentaires à fournir. Venir dire que la situation est sérieuse, OK. La situation est grave, et c'est normal : vous l'avez aggravée par les décisions que vous avez prises pendant deux ans. Vous avez décidé de priver la Wallonie de centaines de millions de recettes fiscales. Dans le même moment, vous disiez : « Nous allons prêcher la rigueur budgétaire ». Je me répète, c'est vrai, mais je suis obligée de le faire pour me faire entendre et pour faire entendre raison. Il y a toutefois peut-être matière à nous réjouir, puisque certains membres de la majorité commencent à reconnaître qu'il faudra remettre ces réformes sur le métier. Ils ont raison. Le coût cumulé de vos réformes fiscales a atteint près de 650 millions d'euros par an. Après, on s'étonne qu'il faille sabrer dans les dépenses publiques, dans les associations, dans les communes et que l'on demande aux citoyens de se serrer la ceinture dans leurs dépenses du quotidien : c'est l'austérité pour la majorité des Wallons, et des cadeaux pour quelques-uns.

Prenons la réforme des droits d'enregistrement. Nous disions que prendre des mesures aussi coûteuses, qui coûtent un bras, de manière non ciblée, allait avoir un coût trop important et qu'il y aurait des effets d'aubaine. Les effets d'aubaine, on les voit depuis des mois. Quand on a voté, à la hussarde, cette réforme sur les droits d'enregistrement, nous étions ici, dans cette salle. Nous avons dit : « Si l'évaluation est vraiment importante pour vous, il faut la mettre dans le décret

parce qu'il va y avoir des effets d'aubaine ». Christophe Collignon était le premier à le dire. Tout ce qu'il a dit s'est avéré, mais vous n'avez pas voulu mettre cette fameuse évaluation.

Parfois, on aimerait se tromper, mais, malheureusement, tout ce que nous avons annoncé se révèle être vrai. On connaît une explosion des prix de l'immobilier. Cela enrichit les propriétaires existants, ceux qui vendent. C'est sûr. Néanmoins, les ménages de la classe moyenne, les moins favorisés, eux, sont contraints d'acheter ce qui reste, c'est-à-dire les passoires énergétiques, car ce sont les seuls biens qui n'ont pas flambé, mais ils n'ont plus de primes pour les rénover.

L'âge moyen des acheteurs était votre leitmotiv et votre objectif *number one*. La part des jeunes n'a non seulement pas augmenté, mais elle a même diminué. L'âge moyen, je vous le donne en mille : 39,3 ans. Avant, de combien était-il ? De 39,3 ans, et ce, pour un coût qui est beaucoup plus important que ce que vous aviez estimé.

Vous nous accusiez de crier au loup, mais les données sont là. Elles sont toutes récentes, elles viennent de tomber. En Wallonie, le segment des biens immobiliers de luxe a enregistré une progression de 61 % ! Selon les professionnels du secteur, c'est dû à la baisse des droits d'enregistrement ! Ils disent : « On n'avait jamais vendu autant de biens à plus de 1 million d'euros ». Que dis-je depuis le début ? Avec votre réforme, les maisons à 1 million d'euros, c'est 100 000 euros de gain pour les gens. Sérieusement, si l'on veut permettre aux jeunes d'accéder à la propriété, est-ce comme cela qu'il faut agir, en sachant que ceux qui achètent un bien moyen en Wallonie perdent, au total, par rapport aux dispositifs qui existaient auparavant ?

L'argent, c'est fini, c'est perdu. À qui demande-t-on de payer cette facture ? À tous les Wallons, à qui l'on demande de payer plus pour l'électricité, l'eau, les bus. Par contre, pour celui qui s'achète une Tesla, on a 500 euros. C'est dès lors compliqué de justifier que celui qui habite dans une ville doit payer 30 % de plus pour prendre le bus pour aller travailler. On voit à qui votre réforme profite en premier lieu : aux acheteurs de villas à 1 million d'euros, pas aux jeunes.

Quant aux droits de succession, la réforme ne va vraiment bénéficier qu'à 20 % des droits de succession. Pourtant, c'était une mesure phare de campagne. J'ai été touchée, parce que je me suis dit que vous aviez touché quelque chose de sensible. Les gens ont vraiment cru que c'était pour leur papa ou leur maman, leur époux ou leur épouse. Or, ce n'est pas du tout ce que vous avez voté à la hussarde, dans des conditions inacceptables pour les parlementaires. En effet, il a fallu voter, en même temps, que le budget deux mesures phares, qui étaient les mesures les plus emblématiques de réduction

des recettes de notre budget sur toute la législature. On n'a pas eu le temps de se retourner, de demander des auditions ou des avis. Par contre, on a vu que la réforme des droits de succession que vous proposiez ne bénéficierait pas à 80 % des Wallons, mais uniquement aux relations entre tiers et pour les montants les plus élevés. On parle ici de 400 millions d'euros de recettes ! Ce n'est pas une mesure que nous aurions dû prendre comme cela, sur un coin de table, en nous obligeant à voter.

J'ai entendu des députés de la majorité dire : « Mais à quoi cela sert-il que vous résistiez ? » Cela sert à éclairer le point de vue. Nous ne sommes pas en train de prendre des mesures anodines. La Région vous appartient et vous êtes aux manettes pendant cinq ans, mais ce sont tous les Wallons qui sont impactés. De plus, ces choix vont engager les prochaines générations. Ce n'est pas moi qui ai endetté la Région de plus de 800 millions d'euros en deux ans. C'est ce que vous faites subir aux Wallons avec les dérapages budgétaires que vous êtes en train de faire. Huit cents millions d'euros, savez-vous ce que cela représente ? C'est l'équivalent de 500 euros par ménage. C'est l'équivalent de 11 000 profs. C'est cela, le bilan. Je prendrai le temps qu'il faut et je m'indignerai autant qu'il faut pour essayer de faire entendre justice et de vous faire reculer, dans l'intérêt général.

Monsieur le Ministre du Budget, qu'envisagez-vous, au vu de tous les effets d'aubaine imaginés, possibles et imaginables sur les droits d'enregistrement ? Il suffit d'aller sur internet pour trouver des capsules vidéo très bien faites sur l'optimisation de cette réforme, qui vous expliquent comment l'utiliser, non pas en tant que jeune qui veut acheter une maison – ce qui est un objectif louable, mais à côté duquel on est complètement passés, malheureusement –, mais bien pour profiter des effets d'aubaine. On peut téléphoner à n'importe quel notaire, peu importe qu'on le connaisse de près ou de loin ; je vous assure que ce ne sont pas des notaires dont je suis idéologiquement proche. Je les ai appelés : tous m'ont expliqué les mêmes effets d'aubaine qui existent aujourd'hui.

Quand on est dans une situation budgétaire aussi grave que celle que l'on connaît aujourd'hui, pensez-vous sérieusement qu'il faille laisser de tels problèmes dans les recettes ? Est-ce raisonnable ? Allez-vous répondre que vous allez encore attendre un an avant de réagir, que vous allez essayer de commander une étude à l'IWEPs ou que sais-je ? Il faut revoir cette réforme tout de suite et stopper immédiatement les effets d'aubaine qui sont signalés. Si on les identifie, je ne vois pas pourquoi on attendrait. Il n'y a aucune raison d'attendre. Cette révision de la réforme des droits d'enregistrement, ce plafonnement, la progressivité pour aider ceux qui en ont réellement besoin, cela va-t-il se faire ou allez-vous maintenir votre réforme initiale coûte que coûte et laisser les robinets ouverts pour

tailler encore davantage dans les services aux citoyens et leur pouvoir d'achat ?

Imaginez l'argent que l'on pourrait récupérer si l'on coupait ne serait-ce que dans les effets d'aubaine, à une époque où l'on dit que l'on ne veut pas raser gratis. Nous avons tous conscience qu'il faut faire des efforts, mais ceux-ci doivent être justes. Dès lors, accepter une diminution des recettes là où l'on voit qu'il y a du gaspillage, cela doit être stoppé tout de suite. Arrêter ce gaspillage pourrait permettre que l'on ne ferme pas des services pour des personnes les plus fragiles ou encore sauvegarder des emplois qui servent à la collectivité. C'est ce qui fera peut-être que l'on ne devra pas faire peser des taxes supplémentaires sur les gens.

Le texte sur les droits de succession a été voté en même temps que les droits d'enregistrement, mais sa mise en œuvre n'interviendra qu'en 2028. Je ne vais pas revenir sur le fait que l'on ne fait pas une mesure en 2024 pour 2028, ce n'est pas sérieux, pas rigoureux, pas efficace. Le côté positif, c'est qu'il est encore possible d'agir. D'après ce que j'ai pu lire dans la presse, vous envisagez de maintenir cette réforme, mais pas spécialement dans la forme votée à la hussarde en 2024. Je me réjouis de cette ouverture, tout comme l'ensemble du groupe PS, mais je voudrais savoir concrètement ce que cela veut dire. Vous avez le droit de vous exprimer dans la presse, mais j'aimerais que vous rendiez également des comptes auprès des parlementaires pour nous expliquer ce que vous voulez dire par là. Ce sont des questions auxquelles les citoyens sont en droit d'attendre des réponses claires.

Vous avez aggravé l'addition de la dette wallonne par des décisions gouvernementales, mais cela ne s'arrête pas là parce que, pendant que vous réduisez les recettes – on dirait qu'il n'y a pas de francophone à la table du Gouvernement –, on accepte passivement que le Fédéral reporte des charges considérables.

Par exemple, on a la réforme fiscale Arizona qui va amputer les recettes wallonnes d'environ 300 millions d'euros. Il y a quelques années, on a déjà dû chiquer celle de Charles Michel : le fameux *tax shift* dont tout le monde a dit que cela n'avait pas eu ses effets escomptés. On le paie encore ! Ici, on va faire une nouvelle réforme parce que l'on n'a pas tiré les enseignements de ce qui n'a pas marché : on continue et l'on s'enfoncé. Cela va coûter. Ce sont 300 millions d'euros en moins dans les recettes wallonnes.

Au total, les réformes fiscales régionales et fédérales, ce sont 5 % des recettes wallonnes qui partent en fumée, 5 % de recettes que l'on aurait pu consacrer à la rénovation énergétique des bâtiments, la rénovation des bâtiments pour des locataires, pour des propriétaires, pour des institutions. On aurait pu utiliser ces 300 millions au soutien d'entreprises qui créent de l'emploi de qualité.

Soulignons qu'il n'y a pas que cela en termes de charges venues du Fédéral. Si l'on regarde l'Arizona, la réforme du chômage, la future contribution au nouveau cadre financier pluriannuel européen, cela représente une charge qui va présenter des centaines de millions d'euros supplémentaires à charge des entités fédérées à partir de 2028, si vous n'arrivez pas à vous y opposer.

Vous me disiez encore récemment « Ne vous inquiétez pas, Madame Morreale, tous ces reports de charges vont être compensés quand on va répartir les efforts liés aux règles budgétaires européennes ». Vous avez même dit que vous en faisiez une condition sine qua non. Toutefois, on constate que l'accord de coopération prévoit un mécanisme vague dans sa formulation et probablement inapplicable dans les faits – on le verra –, tant les arbitrages politiques nécessaires pour l'approuver sont impossibles à trouver. C'est donc un mécanisme qui risque de devenir lettre morte avant même d'avoir été utilisé.

Je n'en ai pas fini avec le Fédéral. On pourrait parler de la taxe fédérale de 10 euros sur les aéroports wallons, singulièrement sur l'aéroport de Charleroi, qui va directement frapper l'activité de l'aéroport de Charleroi. Vous aviez l'occasion de prendre une mesure en conflit d'intérêts. Portant, vous avez baissé pavillon, vous avez dit non et comme le serpent dans *Le Livre de la jungle* de Walt Disney : « Aie confiance, crois en moi », avec la promesse du Premier ministre d'en reparler cet été. Là, ce n'est pas son chat, mais le serpent Kaa.

(Réactions dans l'assemblée)

Le ministre-président, jeune papa, maîtrise cela. Un peu de légèreté dans ce débat difficile.

Je me suis dit que vous alliez acheter un chat dans un sac. Vous êtes bleu, et vous vous êtes fait avoir comme un bleu ! Il vous a eu. Il a dit : « On verra plus tard, on verra cet été ». J'attends de voir ce qu'il va se passer. On verra bien. En attendant, pas de conflit d'intérêts. On verra, on fait confiance. On verra si le serpent a eu raison ou pas de vous envoûter.

Cette coalition miroir MR-Engagés aux différents niveaux de pouvoir devait nous apporter plus de cohérence et plus de collaboration. Vous étiez contents d'avoir 270 millions d'euros de report de charges parce que l'exclusion du chômage allait dans le bon sens et allait être bénéfique. Vous étiez d'accord avec la mesure et vous l'annonciez avec une forme d'enthousiasme, que je ne partageais pas à l'époque. À l'usage, cette coalition miroir ressemble davantage à un arrangement entre partenaires qui s'applaudissent mutuellement qu'à la défense des intérêts wallons. Votre partenaire fédéral n'hésite pas à nous sacrifier méthodiquement en prenant des arbitrages qui pénalisent systématiquement les francophones et les Wallons. Malheureusement, on ne voit pas beaucoup de résistance. Je vois surtout de l'assentiment de vos deux partis. Est-ce cela que les

citoyens sont en droit d'attendre de leur Gouvernement ? Est-ce cela de la bonne gestion ? Les Wallons et les Wallonnes nous disent : « Non, nous avons cru à leurs sirènes, mais ils nous ont raconté des sornettes ».

En plus, les comptes se sont dégradés en 2025. L'expression de la Cour des comptes, que nous avons entendue tout à l'heure à travers son premier auditeur, est de nature à m'inquiéter encore plus que ce sur quoi nous avons bossé avec les collègues depuis vendredi midi, lorsque nous avons disposé des documents et du rapport de la Cour des comptes. Les comptes 2025 nous inquiètent parce qu'ils sont dégradés. C'est une illustration supplémentaire de la gestion budgétaire chaotique.

Depuis l'arrivée de ce Gouvernement, un endettement supplémentaire est observé de plus de 800 millions d'euros en Wallonie. Ces 800 millions d'euros d'endettement auraient pu être évités si vous n'aviez pas dégradé votre déficit budgétaire. D'ailleurs, le *fact-checking* réalisé par la RTBF l'a confirmé. Si l'on combine l'érosion mécanique des recettes que vous avez orchestrée et l'endettement supplémentaire non anticipé, on commence à se demander sérieusement comment vous allez converger vers un ratio dette-recettes à 180 %, comme vous l'avez inscrit dans votre DPR. Par ailleurs, vous avez dégradé le déficit SEC de 820 millions d'euros depuis que vous êtes aux manettes. Ce ne sont pas les chiffres de l'opposition, mais ceux de l'Institut des comptes nationaux. Ce niveau de déficit des comptes n'a jamais été atteint pendant la crise sanitaire mondiale.

Je pose la question qui dérange et je la pose avec d'autant plus d'acuité que je l'avais déjà notée dans mon intervention, mais je peux vous dire que ce que M. Rion a dit m'a fait bondir. Vous cachez des informations en demandant que les données soient confidentielles et que l'on ne puisse pas nous les transmettre. Seriez-vous traumatisé par l'affaire Galant sur les loyers parce que l'on a débusqué et soulevé le lièvre ? Vous avez chargé l'administration en disant qu'elle n'avait pas bien calculé, alors qu'elle avait bien calculé et dit que les loyers devaient être payés. Vous avez diminué les dépenses, alors que vous saviez très bien qu'il fallait les payer d'ici la fin de l'année, et vous avez augmenté les recettes à gogo. Résultat des courses : près de 600 millions d'euros de dérapage. Quelle garantie ai-je aujourd'hui ? Déjà sur base de cet exercice – quand je dis « je » c'est le groupe PS –, sur base de cette expérience de 600 millions d'euros de dérapage où vous avez maquillé les choses pour essayer d'habiller la mariée et où, en plus, vous voulez cacher des informations aux parlementaires, quelle garantie ai-je que vous n'allez pas refaire la même chose, voire pire ? Sincèrement, je vous le dis : on n'a pas confiance. On n'est pas dans les conditions de confiance qui sont rassemblées. Vous ne donnez aucun gage de transparence.

En 2025, on avait pointé les insuffisances de ces crédits sur les primes à la rénovation, sur les aides aux investissements, sur les investissements en infrastructures. On nous avait répondu : « Tout est sous contrôle ». On a vu le résultat aux comptes, les amis. En 2026, quand on lit le rapport de la Cour des comptes, les mêmes signaux clignent. On voit que des politiques sont sous-financées. La Cour des comptes le pointe d'ailleurs : les primes Rénopack, *bis repetita*, les investissements pour le RTE-T ou le PIMPT, la non-prise en compte des derniers paramètres d'indexation alors que les salaires vont bien être payés. Vous pouvez compter également sur une nouvelle non-indexation du Fédéral. Tailler dans les salaires, on n'est plus ça près. Ils l'ont déjà fait, on va peut-être continuer. Vous avez peut-être l'information que les gens n'ont pas. On aimerait la savoir le cas échéant. En tout cas, normalement, les salaires doivent être payés. C'est prévisible, mais vous ne le mettez pas dedans.

Du côté des recettes surestimées, toujours selon la Cour, on retrouve les droits d'enregistrement, encore une fois ! On a fait l'erreur une fois, et vous voudriez qu'on la refasse une deuxième fois. Les recettes liées à la justice fiscale, celle des taxes sur les automates ou encore sur les eaux industrielles... Il n'y a pas à dire, c'est une vraie gestion d'ingénieurs !

D'ailleurs, je voulais faire une petite parenthèse. J'ai reçu un message il y a deux semaines d'un ingénieur qui m'a dit : « Arrêtez de nous insulter ». J'ai dû reprendre la genèse : le Gouvernement a dit qu'il allait gérer comme des ingénieurs et pas des poètes. Je comprenais qu'ils soient vexés que la gestion des ingénieurs n'était pas à la hauteur de leurs diplômes, de leur formation et de la qualité de leur travail, mais j'ai dit que je faisais ce parallélisme eu égard aux expressions qui avaient été formulées. Ce que je vous dis est totalement vrai, j'ai vraiment reçu ce mail.

Vous devrez combler ces insuffisances en cours d'année en utilisant à nouveau la boîte noire de vos provisions pour le Plan de relance de la Wallonie sur la prévention santé ou éventuellement sur le deuxième pilier de pension des contractuels à la Région, ou encore la poche virtuelle des sous-utilisés. On ressasse la même chose. Je le dis parce que, si cela arrive, si vous me demandez si je l'avais bien dit, on ira rechercher et votre solde s'en retrouvera dégradé. Ce seront soit des besoins non couverts avec des délais de paiement qui s'allongent – les entreprises apprécieront, elles vont à nouveau souffrir – soit des investissements qui seront reportés.

Puis, on parle d'économies structurelles qui sont annoncées, mais il y en a plusieurs qui restent, de notre point de vue, virtuelles. Je pense aux mesures annoncées pour neutraliser le maintien des compensations du plan Marshall, des lissages de trésorerie et des récupérations d'indus du Plan de relance de la Wallonie qui auraient

dû être réalisés de toute façon, des habillages comptables.

Les recettes attendues sur les eaux usées industrielles ne se sont pas matérialisées. Il serait d'ailleurs intéressant d'avoir un retour sur les indus APE et les contrôles. Beaucoup d'institutions m'ont dit la manière dont cela s'est passé, on avait l'impression d'être dans un autre monde. Quand c'est juste, c'est juste. S'il y a de l'abus, il faut le contrôler. Je serais bien curieuse de voir où l'on en est par rapport à ce volet, si vos estimations étaient bonnes. De là à considérer que ce serait structurel, je demande à voir.

On prend la taxe majorée sur les jeux en ligne, par exemple. Les recettes de 10 millions d'euros supplémentaires sur les automates semblent être compromises. Il n'y a pas que cela : il y a aussi 10 millions d'euros de recettes justice fiscale qui sont introuvables. Là aussi, gestion d'ingénieur, disiez-vous, mais tout montre l'inverse.

Vous faites des économies qui cassent la machine économique. C'est vraiment problématique parce que le ralentissement économique est dû aux choix que l'on fait. Quand on pense à faire des économies, il faut toujours penser aux conséquences que cela peut avoir du point de vue économique, social, sur la population et sur la machine économique.

Je résume. D'un côté, vous ne redressez pas la situation budgétaire, au contraire, vous l'aggravez. De l'autre, puisque vous faites des diminutions de recettes qui ne bénéficient qu'à quelques-uns avec des tas d'effet d'aubaine, vous les faites payer en faisant des économies qui cassent la machine économique et qui brisent la cohésion sociale. C'est quelque chose qui se ressent terriblement dans la population : le manque de confiance, l'inquiétude sur l'avenir, le pessimisme généralisé. L'enquête de la RTBF le montre à foison. Cela doit vous inquiéter, cela doit vous alerter. Ce n'est pas qu'une question de majorité, mais c'est l'ensemble de la société qui est impactée. Ce sont tous les habitants de cette Région.

Quand on voit la destruction d'emplois, la réforme sur le dispositif APE avait été évaluée. Prenons les évaluations, c'était positif. C'était simple comme mécanisme. Simplification administrative, tout le monde applaudissait des deux mains. Mais on s'en fout, on change quand même. On s'en fout, ce n'est pas grave, on va continuer. On va mettre en danger des travailleurs du non-marchand, des services publics de proximité, des économies dans l'associatif. Cela fragilise des structures essentielles.

Geler des recrutements dans la fonction publique, quand on le dit, cela paraît théorique, mais, comme je l'entendais sur La Première, ce matin ou hier matin, quand on appelle un service pour demander une information, par exemple, sur ses finances, sur ses

impôts, sur un problème par rapport à sa taxe auto que l'on a reçu et qu'il n'y a plus personne au téléphone, ou que l'on prend des semaines ou des mois pour répondre, ou que l'on ne répond pas, c'est très concret. Derrière cette ligne, ce sont des services aux citoyens, des allongements de délais, la chute des primes à la rénovation, le moratoire dans le logement public, l'asphyxie des investissements publics qui touche de plein fouet le secteur de la construction. C'est également la transition énergétique wallonne qui prend du retard. Pendant que le changement climatique, lui, est bien là.

On a en outre une dégradation du marché de l'emploi. Les coupes dans les dispositifs d'accompagnement et d'insertion pénalisent les demandeurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail. Quand on voit la réforme des incitants à l'embauche, la Cour des comptes le dit d'ailleurs, cela va financer un effet d'aubaine pour l'intérim plutôt que de l'emploi durable de qualité.

L'accès à l'énergie freine toujours des investissements créateurs d'emplois dans de nombreux zonings. Cela veut dire que votre politique économique ou industrielle reste toujours aussi floue, malheureusement. Wallonie Entreprendre, l'outil stratégique de financement public des PME, le bras armé de votre réindustrialisation devient une tirelire à casser pour ajuster le budget.

En outre, il y a la hausse du coût de la vie, la hausse de la facture d'eau – je le disais tout à l'heure –, les abonnements pour les bus, les frais supplémentaires des titres-services, les loyers, les allocations familiales. On va pourtant saquer dans le budget pour les familles. On va saquer dans le budget pour les aides aux personnes âgées dépendantes qui avaient de toutes petites pensions et qui ont un handicap. Ce sont des coups de rabot sur le pouvoir d'achat des ménages wallons mois après mois.

Il ne faut pas s'étonner si le taux d'emploi stagne depuis deux ans et que le nombre de demandeurs d'emploi, toutes catégories confondues, explose. Un taux d'emploi qui stagne, ce sont autant de cotisations sociales que l'on n'aura pas, c'est autant de pouvoir d'achat que l'on retire avec de l'économie locale et des recettes en moins pour l'État. C'est le symbole de ce Gouvernement : on a de grands discours sur la relance économique, mais on a des actes qui vont exactement dans le sens inverse.

Je voudrais d'ailleurs revenir sur le dossier des primes à la rénovation. Il est emblématique de votre mode de gestion. Vous avez supprimé l'ancien régime de manière brutale. Des milliers de familles avaient signé des devis, avaient lancé des projets, avaient fait confiance à un système, et ils se sont retrouvés, du jour au lendemain, sans filet. Des entreprises du secteur de la rénovation ont vu leurs carnets de commandes se vider. Nous avons alerté, de même que le Conseil d'État. Le

Gouvernement a quand même continué et il est passé en force. Quel est le résultat ? L'auditeur du Conseil d'État vient de rendre un avis sévère – c'est le moins que l'on puisse dire – sur la légalité du régime transitoire. Le scénario que vous vouliez éviter à tout prix pourrait finalement vous coûter des millions d'euros. Quand je dis « vous », c'est nous, c'est tous les Wallons.

J'évoque un autre exemple. Les compensations plan Marshall. Vous avez décidé de les supprimer à la hâte en rétablissant les taxes antiéconomiques. Cela a semé la panique et l'incompréhension chez les entreprises et dans les pouvoirs locaux. Le bon côté des choses, c'est que le fait de s'être mobilisé et d'avoir une levée généralisée de boucliers vous a fait reculer, en tout cas, pour un an au moins.

C'est là un message d'espoir : la contestation, quand elle est généralisée, vous fait reculer. J'imagine que, demain, quand nous aurons plus de 10 000 personnes dans les rues, vous reculerez également sur des choix qui semblent faire l'objet d'un entêtement à ce stade. Il ne faut jamais renoncer, jamais se décourager, même si la situation, la tension et la brutalité des mesures sont vécues terriblement par de très nombreuses personnes, en ce compris les entreprises.

Ces entreprises, si elles vont sauver les meubles cette année, se demandent à quelle sauce elles seront mangées l'année prochaine. Là-dessus, zéro réponse. On ne sait pas ce que vous imaginez pour l'an prochain ; juste que vous avez réaffirmé votre volonté de trouver une formule alternative. On ne sait donc pas à quoi peuvent s'attendre les communes et les entreprises.

Ces exemples ne sont pas des cas isolés. Cela illustre une tendance de fond : les économies sont décidées dans la précipitation, sans évaluation. Même si les évaluations sont positives, on change. Quand les évaluations sont négatives, par contre, quid ? C'est là qu'il y a des alternatives. Souvent, les gens me disent : « Pourrait-on faire autrement ? » Évidemment !

La première chose serait de se concerter avec les acteurs de terrain. Vos mesures finissent par coûter plus cher que les économies que vous envisagiez. Cela coûte plus cher économiquement, budgétairement et socialement. Comment comptez-vous éviter que ce scénario ne se reproduise pour les prochaines économies avancées ? Des évaluations *ex ante* sont-elles prévues ? Envisagez-vous une concertation sérieuse avec les secteurs concernés ? Est-ce garanti ou pas ?

Il y a encore une question plus fondamentale. Allez-vous chercher les économies aux bons endroits ? C'est là que, quand on me demande s'il existe une alternative, je réponds : oui ! Vous avez dit que rien n'était tabou. Pourtant, certains postes restent systématiquement en dehors du débat. Dans le rapport sur les aides aux entreprises, on parle quand même de plusieurs milliards

distribués chaque année, on lit qu'il n'y a pas de cadastre consolidé, pas d'évaluation systématique des effets sur l'emploi durable.

J'ai posé trois questions jusqu'à maintenant, et l'on est dans la discussion générale, Monsieur le Ministre-Président. Les aides à la formation, par exemple, restent largement source d'effets d'aubaine. Pas que d'effets d'aubaine ; de fraudes aussi. Je l'avais déjà dit l'année dernière, je le dis depuis le début de la législature. À la fin de la législature dernière, vous avez calé au dernier moment. Vous avez dit que vous ne vouliez pas de la « formule Morreale ». Pas de souci : venez avec une nouvelle formule, parce que les effets d'aubaine sont là, et pas qu'un peu. Cela fait deux ans, et l'on ne voit toujours rien venir. Comment se fait-il que ces robinets soient ouverts ? Je veux bien entendre que ma formule ne convenait pas, mais quelle est la vôtre ? Pourquoi ce gaspillage d'argent public, qui est clair, net, précis, objectif, écrit, détaillé, su, connu, reconnu ? Pendant ce temps, des entreprises ont envie de former leurs travailleurs, jouent le jeu, mais n'ont pas accès à ces aides. Des gens trichent ou dévoient le dispositif en utilisant le flou qu'il entretient. Sur ces deux volets, on ne voit rien. On nous dit que l'on verra en 2027. Franchement, vous n'êtes pas cohérent. La population vit les conséquences de vos choix injustes. Là, cela ne toucherait à rien de mal. Il n'y aurait pas un travailleur formé en moins. Au contraire, en utilisant ou en fermant ce robinet de formations qui ne sont pas données ou qui ne correspondent à l'objectif initialement donné, on pourrait utiliser cet argent pour d'autres entreprises afin qu'elles engagent elles-mêmes et qu'elles grandissent parce que l'on a envie de faire un partenariat avec elles.

Tout cela pour dire que c'est une question de choix budgétaire. Vous répétez à l'envi que vous n'avez pas le choix et que la rigueur s'impose, mais tout ce que je viens d'exposer montre une rigueur à deux vitesses : des cadeaux pour quelques-uns que l'on fait payer par tous les autres. On serre la ceinture aux gens en leur disant que cela sert à réduire le déficit, mais pas du tout, puisque cela aggrave le déficit. C'est parce qu'ils font des choix budgétaires, impliquant des cadeaux à quelques-uns, dont on sait que les résultats sont mauvais. On a déjà toutes les évaluations qui le disent et l'on peut déjà corriger le tir. Non, on ne le fait pas. Par contre, vous allez serrer la ceinture quatre fois plus !

Je ne veux pas croire qu'un ajustement est technique. Un ajustement est politique. Votre action est politique. Le temps s'écoule, de même que les effets d'aubaine. Chaque action que vous pouvez poser est une manière de corriger le tir. Vous voyez bien que la situation ne va pas bien. On n'a jamais eu autant de demandeurs d'emploi : 269 000. Le sens que vous prenez n'est pas le bon. On voit que la situation régresse également pour le secteur économique.

Il est vrai que cet ajustement a dégagé quelques marges pour des politiques dont on avait d'ailleurs

dénoncé l'insuffisance de crédits à l'initial : des moyens pour les crèches, pour la prévention, pour les inondations, pour l'entretien des cours d'eau non navigables, pour le digital, pour les primes à la rénovation et pour le plan Infrastructures. Cependant, pour le reste, « vous gardez le cap », pour reprendre le titre de votre communiqué.

Hélas, on n'a aucun signal fort dans votre ajustement pour les secteurs en difficulté. On n'a pas d'impulsion pour l'investissement public. On n'a pas de coup d'arrêt pour les effets d'aubaine, le gaspillage d'argent public ou les recettes dont on se prive pour rien. Deux ans de discours sur la réindustrialisation, et l'on n'a toujours pas de traduction budgétaire dans les faits. On n'a rien non plus pour la crise énergétique : pas une provision, pas une mesure. Les prix de l'énergie fragilisent des milliers de ménages wallons et des centaines d'entreprises. Pourtant, des leviers régionaux existent. Vous avez choisi de ne pas réinvestir massivement dans la rénovation énergétique des logements, dans les transports en commun, dans la diversification énergétique et dans la décarbonation. Pourtant, c'est un enjeu majeur. Ce sont autant d'enjeux majeurs pour la résilience de notre Région et pour protéger ses citoyens.

Y a-t-il une alternative ? Il y a 600 millions d'euros qui dorment. Il n'y a pas d'accord avec les Flamands ou avec le Fédéral. Ne croyez-vous pas que cela nécessiterait que vous mobilisiez votre énergie pour trouver un accord et dégager des marges ? Ces 600 millions d'euros dorment. Ces 600 millions d'euros pourraient être utilisés. Vous auriez dû négocier et vous devez négocier maintenant toutes affaires cessantes.

En ce qui concerne la clause de souplesse européenne pour les investissements de résilience, à laquelle a fait référence la Cour des comptes tout à l'heure, la Commission européenne vient de prévoir une marge de 0,3 % du PIB par an pour ces investissements. C'est applicable rétroactivement depuis février. C'est une opportunité concrète d'investir, par exemple, dans les réseaux, dans le stockage, dans l'efficacité énergétique ou dans la décarbonation. Néanmoins, rien, dans cet ajustement, ne témoigne d'une volonté d'en bénéficier, alors même qu'elle est rétroactive depuis février. Allez-vous vous saisir de cette clause de souplesse européenne pour les investissements de résilience énergétique ? Allez-vous veiller à ce qu'elle ne soit pas uniquement captée par le Fédéral ?

Nous sommes dans un cercle vicieux avec des résultats dans le rouge, alors qu'il existe des alternatives. En deux ans de cette politique, on en est là. Les chiffres du FOREm sont sans appel : la Wallonie compte 269 700 demandeurs d'emploi, soit une hausse de 21 % en deux ans. Ne venez pas me dire que les chiffres et les comptabilisations ont changé. Cela date de bien avant ce Gouvernement. Tout cela est tout à fait vérifiable. On a près de 47 400 Wallons supplémentaires

qui se trouvent sans emploi par rapport à mai 2024. Dans le même temps, les offres d'emploi s'effondrent. Je ne sais pas si vous avez été voir les derniers chiffres. On a les chiffres de mai 2026 : 35 500 offres d'emploi disponibles. En mai 2024, il y en avait 61 600. Cela veut dire que ces offres d'emploi, sur le site du FOREm, ont chuté de 42 %. En mai 2024, quand une offre d'emploi était disponible, il y avait 3,6 demandeurs d'emploi qui en cherchaient. Deux ans plus tard, ce ratio est d'un emploi disponible pour 7,5 personnes qui essaient de le décrocher.

Voilà la réalité de la concurrence sur le marché de l'emploi aujourd'hui. En plus, on dit aux gens que c'est de leur faute s'ils ne trouvent pas ; pourtant – c'est évident –, les chances pour un demandeur d'emploi de trouver une offre ont été divisées par deux en deux ans. Si l'on en trouve, dans quelles conditions avec des Gouvernements qui sont en train d'orchestrer – et qui réalisent d'ailleurs – la précarisation et la flexibilisation du travail à tout crin ? Pendant ce temps, le coût de la vie continue d'augmenter pour les ménages wallons, tout comme les factures énergétiques, le transport, le logement, les titres-services. Les services de proximité disparaissent et – c'est peut-être le pire – la cohésion sociale, la polarisation et la fracture de la société s'accroissent. Vous avez choisi l'austérité, plutôt qu'un assainissement qui serait juste, acceptable et qui se résume à une rigueur à deux vitesses, plutôt que l'équité ; à des cadeaux fiscaux pour les plus aisés, plutôt qu'un soutien à l'économie réelle ; à une politique qui va – j'en suis persuadée – nous mener droit dans le mur.

On est dans un cercle vicieux : il y a moins d'emplois, il y a moins de pouvoir d'achat, il y a moins de consommation, il y a moins de recettes fiscales – cela a été dit – et il y a moins de marge pour investir. L'IWEPS avait déjà alerté : l'économie tournait au ralenti. La Banque nationale de Belgique vient de le confirmer : la croissance économique belge devrait stagner au deuxième trimestre et cette stagnation serait due à la consommation des ménages dans l'économie interne, conjuguée aux réformes du Gouvernement. Signe qui ne trompe pas : la confiance des consommateurs s'est considérablement détériorée ces derniers mois. Les investissements des entreprises sont modérément résilients, mais sous pression. Quant aux investissements publics, ils devraient subir le contrecoup des efforts d'assainissement budgétaire.

Voilà le résultat conjugué de ces fameuses majorités miroirs. Si c'est pour avoir des majorités miroirs comme cela, on n'en veut pas. Vous êtes seuls responsables des choix de vos partis et des partenaires au Fédéral et à la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui y contribuent largement. Tout est intrinsèquement lié. Ce sont les mêmes à tous les niveaux de pouvoir et ce sont les mêmes qui amènent à cette destruction et à cette dégradation de la situation auxquelles on est confronté aujourd'hui.

Il existe une alternative claire : assainir les finances, oui, mais pas un assainissement qui dilapide, en parallèle, 5 % des recettes. Il faut que le rythme soit soutenable. Il ne faut pas casser la machine économique, il faut soutenir la création d'activités parce qu'il n'y a rien de plus structurel. Rien n'est plus structurel comme assainissement que la création d'emplois de qualité. Plus d'emplois, c'est plus de consommation, c'est plus d'activité économique, c'est plus de recettes publiques, c'est plus de services à la population : CQFD. Personne ne nous impose de revenir à l'équilibre coûte que coûte en 2029 et faire des efforts pour 2 milliards d'euros comme cela. On ne dit même pas en 2034. D'ailleurs, comme le disait le ministre Coppieters : « Maintenir la trajectoire budgétaire d'ici 2029 n'est, pour moi, pas un projet de société. Ce n'est pas audible ». Emprunter, ce n'est pas nocif en soi si c'est pour des investissements qui améliorent l'avenir. Tous les États empruntent. Même l'Europe ne l'impose pas.

Il y a moyen d'avoir des réformes fiscales qui sont corrigées, plafonnées et rendues plus justes pour dégager des recettes là où elles existent, sans peser sur les ménages de la classe moyenne et les ménages modestes, sur la grande majorité de la population, à qui vous adressez la facture. Il est possible d'avoir un vrai soutien à l'économie réelle en investissant dans le climat, dans l'économie, dans les gens, qui bénéficient économiquement et également au climat, en rénovant énergétiquement, en travaillant sur le logement public, sur les transports en commun, sur l'investissement dans les secteurs d'avenir.

Une protection concrète des citoyens face à la crise énergétique est possible. Quel que soit l'acte que l'on pose – un budget ou un ajustement –, chaque acte de ce type est un acte important. On ne doit pas gérer à la petite semaine, on ne doit pas découvrir ses insuffisances ajustement après ajustement. Promettre des éclaircies en ajoutant du brouillard, alors que tout s'assombrit, c'est le travail que vous réalisez à travers cet assainissement.

Les Wallonnes et les Wallons méritent un Gouvernement qui fait des choix justes et efficaces, qui les assume et qui les explique clairement aux citoyens. Ce n'est pas ce que vous faites. Pour illustrer mon propos, mes collègues, Christophe Collignon et Anne Lambelin, vont s'exprimer à travers toute une série de questions.

M. le Président. – La parole est à M. Collignon.

M. Christophe Collignon (PS). – Ma collègue et cheffe de groupe est déjà intervenue en détail sur les choix budgétaires que votre Gouvernement a posés, qui grèvent les marges pour relancer la Wallonie et qui imposent, à notre sens, des coupes claires dans les services publics, le monde associatif et les pouvoirs locaux.

Je vais me concentrer, pour ma part, sur deux axes. D'abord, les questions que bon nombre de citoyens se posent – ou sont en droit de se poser – sur les choix budgétaires, à savoir quels secteurs vont être impactés. Il en va également de la question à laquelle vous ne répondez que très partiellement, celle visant à savoir quelle est la trame, quelle est la feuille de route globale. Ensuite, j'interrogerai les zones d'ombre qui persistent à la lecture des documents budgétaires, l'évolution des recettes et des dépenses, le caractère réellement structurel, ainsi que la cohérence des arbitrages qui sont posés.

J'en viens tout d'abord à la question qui concerne la trajectoire pluriannuelle. On sait que l'on peut nous répondre qu'il s'agit d'un ajusté, que ce n'est pas l'objet des trajectoires, que cela doit se faire à l'initial. C'est un argument peu convaincant, parce que, lorsque la moindre commune fait une modification budgétaire, elle a également une trajectoire, qu'elle modifie. Lorsque l'on fait un ajusté au niveau d'un Gouvernement, on doit également pouvoir modifier sa trajectoire.

De plus, vous avez donné pas mal d'interviews où vous dites que vous n'êtes pas au bout des efforts et qu'il faudra encore en faire. Dès lors, fatalement, lorsque l'on est parlementaire et que l'on a envie de bien faire son travail – même si, tout le monde en convient, il faut faire des économies, mais vous aurez compris que l'on n'est pas en phase avec le chemin que vous empruntez –, on est tenté d'en savoir plus et l'on souhaiterait en obtenir un peu plus de votre part sur les pistes d'économies que vous retiendrez.

Nous le disons depuis deux ans, une feuille de route plus précise est nécessaire pour atteindre les objectifs de fin de législature, à moins que vous ne changiez d'objectifs, mais ce n'est pas ce que j'ai cru comprendre. C'est, à nos yeux, une question de prévisibilité et de transparence, puisque si l'on suit, vos objectifs, c'est à peu près 2 milliards d'euros de déficit que nous devons encore absorber d'ici 2029.

Si vous annoncez des efforts complémentaires, si l'on tient compte du fait que, même dans un ajusté, il faut modifier une trajectoire, on aimerait savoir quels types d'efforts et d'économies structurelles vous comptez encore engager en 2027, 2028 et 2029, puisque la trajectoire contenue dans l'exposé général n'est prévue qu'à politique constante, inchangée. On sait que, fatalement – vous l'avez même évoqué dans les interviews –, à partir du moment où l'on fait un ajusté, à partir du moment où un contexte change, a priori, la trajectoire devrait également être modifiée. En existe-t-il une et pouvez-vous nous la fournir ?

Vous avez également évoqué le fait que vous alliez discuter par secteur, donc par ministre et par compétence. Quelque chose existe-t-il ? Des groupes de travail sont-ils mis en place ?

Je vais même un pas plus loin : quand je vous lis – souvent avec beaucoup d'intérêt –, je me dis que ce Gouvernement veut rester dans les clous de ses promesses, c'est-à-dire à la fois assainir la Wallonie – je peux y souscrire – en faisant des économies et la relancer. Cependant, comme le soutiennent un certain nombre d'économistes, qui ne sont pas souvent taxés d'être de gauche, soutiennent simplement que l'on ne peut pas simultanément assainir et faire des opérations fiscales. Sinon, on perd des recettes. C'est tout le problème de votre Gouvernement, vous voulez les deux : à la fois, assainir et faire des recettes. Cela devient extrêmement compliqué. Compte tenu des modifications de trajectoire et des différents impacts du contexte mondial, allez-vous faire un pas supplémentaire en modifiant votre Déclaration de politique régionale ? Allez-vous, comme on l'a déjà fait dans le passé, élaborer une déclaration de politique complémentaire ou une déclaration ajustée d'ici la fin de législature, puisque vous avez pas mal d'éléments à modifier ?

J'en viens à mes questions qui concernent de grands chantiers. Premièrement, honnêtement, on est fort inquiet de la modification du dispositif APE qui, si j'ai bien compris, est en première lecture. Il est encore temps d'y être attentif pour votre ministre de l'Économie. Si j'étais méchant, je dirais de la « Non-Économie », mais on n'a pas la même vision ; d'ailleurs, je ne suis pas quelqu'un de méchant. Néanmoins, ce dispositif dont on dit qu'il ne rend plus le service prévu au départ, à savoir le soutien, l'impulsion, tout le monde sait très bien que c'est surtout un dispositif d'accompagnement qui fait vivre bon nombre d'associations. On évoque un montant de 200 millions d'euros. Confirmez-vous ou infirmez-vous ce chiffre ? Ces 200 millions d'euros dans le dispositif actuel, c'est à peu près 15 % en moins. Autant dire que cela crée de l'inquiétude dans les différents secteurs. Vous allez peut-être me renvoyer à votre ministre, mais c'est vous qui portez l'ajusté.

En ce qui concerne les allocations familiales, votre partenaire a évoqué le fait de revoir les dispositifs. Pourtant, en campagne, on parlait plutôt de revaloriser les allocations familiales qui pouvaient atteindre jusqu'à 300 euros par enfant. On est loin du compte lorsqu'on lit les différentes déclarations, notamment celle du ministre Coppieters, qui évoque plutôt une rationalisation des coûts. On ne sait pas bien ce que cela signifie ; c'est plutôt une rationalisation des dépenses, mais cela veut dire que le système va être modifié. Pouvez-vous nous expliquer l'une ou l'autre piste qui vous amènerait à cette fameuse rationalisation des coûts, soit une très belle formule pour dire que l'on va pratiquer des économies dans le secteur des allocations familiales ?

Concernant le tarif des TEC, il a été changé et modifié de 10 % à 14 % du taux de couverture pour les recettes propres, sans moyens additionnels. Pouvez-

vous nous dire quelles mesures concrètes éviteront que cet objectif ne se traduise uniquement par des hausses de prix pour les usagers ? Il y a déjà eu des hausses de prix et l'on ne peut pas à la fois viser des objectifs environnementaux clairs et ne pas soutenir le principal, voire l'unique, opérateur sur lequel la Wallonie agit, à savoir LeTEC. Ma collègue et cheffe de groupe s'est longuement exprimée sur les titres-services. Je ne vais pas être beaucoup plus long, hormis sur l'angle de l'économie. D'une part, je partage assez bien le point de vue selon lequel ce dispositif a permis de créer pas mal d'emplois. D'autre part, si l'on continue à se dire que l'on va toujours augmenter la valeur faciale du chèque et que l'on va continuer à diminuer les déductions fiscales, vous allez amener les gens à retourner au système antérieur, avec davantage de travail en noir et moins de personnes insérées. Je crains que l'on risque de casser la dynamique. Il est temps de s'en préoccuper.

J'en viens au groupe de travail sur l'équité fiscale. On peut partager l'objectif en soi. Vous avez également déclaré que vous le tiendrez sans tabou, mais sans recherche complémentaire de recettes. Il n'y aura donc pas de nouvelles recettes, ce qui veut dire que l'on va modifier des dispositifs, soit pour en améliorer le rendement – ce qui est toujours intéressant –, mais on ne sait pas bien en quoi consistent les différentes injustices fiscales. On ne sait surtout pas à quoi le produit sera affecté ; on ne va pas refaire la discussion avec la Cour.

Incluez-vous, dans l'équité fiscale, les droits d'enregistrement et les effets pervers de votre réforme ? On aura l'occasion d'en parler puisque l'on vous propose des améliorations. Sans revenir sur le cœur de votre réforme, vous savez que l'on ne la partage pas pour différents éléments quant aux objectifs, quant au manque de progressivité – je ne refais pas le débat ici –, et vous pouvez au moins reconnaître qu'il y a des effets pervers lorsque certains s'organisent en société et bénéficient de taux favorables. Il en va de même dans le cadre des copropriétés. Je ne veux pas refaire le débat, mais je ne résiste pas à l'envie de vous poser la question. Êtes-vous ouvert à des modifications qui corrigeraient des effets pervers ou des effets d'aubaine de votre dispositif sur les droits d'enregistrement ?

Vous venez également d'annoncer différents groupes de travail pour anticiper des choix budgétaires. Pouvez-vous nous en dire plus ? Y a-t-il des thématiques relativement à des groupes de dépenses sur lesquelles vous allez vous appuyer ? Vous avez indiqué récemment que les travaux du groupe de travail viseraient d'abord à identifier des pistes d'amélioration de l'efficacité de l'action publique, de la simplification administrative, de la rationalisation de certaines structures, de meilleure maîtrise des dépenses publiques ainsi que des dépenses de fonctionnement et d'intervention. Ce sont des objectifs que l'on peut partager. Que visez-vous ? Quel est votre timing ? Quelles sphères politiques visez-vous en cela ? Globalement, lorsque vous voulez équilibrer votre budget, ne visez-vous que des réductions de

dépenses ? Ne visez-vous pas une optimisation des recettes wallonnes ? Lorsque vous allez viser la trajectoire, vous ne visez que des...

(Réaction de M. le Ministre-Président Dolimont)

Vous me répondez dans le cadre du débat budgétaire ? Je m'en doute.

(Réactions dans l'assemblée)

J'ai essayé d'exprimer, au départ, que la trajectoire était liée, qu'il fallait modifier la trajectoire et que l'on pouvait avoir quelques petites explications.

Cela étant, je m'exprime également sur les recettes que vous voulez mettre en place. Je sais que votre partenaire tient fort à la taxe autonomie, qui est appliquée en Flandre. Honnêtement, a-t-on vraiment les moyens de réaliser cela en Wallonie ? Allez-vous plutôt choisir la voie de l'imposition ? C'est un sujet extrêmement important. Vous allez me répondre que ce sera à l'initial 2027, mais j'aimerais connaître votre sentiment.

Par contre, vous citez souvent en exemple un dossier extrêmement important. Vous dites que l'on doit être un peu plus imaginatif et vous ressortez le vieux dossier de la vignette autoroutière. Je dis « vieux », parce qu'il date déjà de Michel Daerden qui voulait promouvoir une vignette forfaitaire. On a ensuite dit que ce serait la taxe au kilomètre, parce que c'était plus juste, que les autres Régions voulaient cela et qu'il fallait absolument un accord de coopération. Ensuite, on a dit que cela ne fonctionnait pas parce que l'Europe ne voulait pas d'une discrimination à rebours. Quelque part, lorsqu'un citoyen wallon ou un étranger passe, tout le monde doit avoir la même taxe, c'est-à-dire prendre sa vignette. Il faut vraiment être très regardant sur le fait de se dire que la taxe peut être compensée en diminution d'une autre taxe. C'est l'idéal, mais, pour être très franc avec vous, juridiquement, je n'y crois pas de trop. J'espère que, dans les mois à venir, vous pourrez nous expliciter la recette magique que vous avez trouvée ou nous dire que le contexte a évolué. En tout cas, aucun de vos prédécesseurs n'a trouvé le chemin – ni le ministre Daerden, ni André Antoine, ni ses successeurs. Pourtant, je suis persuadé que cette vignette peut être un plus. La question subséquente que je voulais vous poser est : voyez-vous plus cela en taxes ou en redevances, ce qui était le chemin qui était préconisé ?

La notion de leasing de voitures de société est également un débat de société. C'est un sursalaire pour pas mal de citoyens. C'est un débat qui demande à être affiné, qui sera d'ailleurs au Fédéral. La question aujourd'hui, en Wallonie, c'est que toutes les sociétés de leasing sont en Flandre. À l'époque, on avait évoqué 47 millions d'euros qui échappaient à la Wallonie. Avez-vous des données actualisées ? Quelle est votre position à cet égard ?

J'en viens au *burden sharing*. Près de 1,9 milliard d'euros de recettes de l'ETS 1 sont actuellement bloqués sur le compte du Fédéral. Ma collègue et cheffe de groupe, Mme Morreale, s'est longuement exprimée sur les 600 millions d'euros. Vous me répondez de manière couplée.

J'en viens à quelque chose qui me semble relativement tabou, à savoir l'aide aux entreprises. Pas mal de dispositifs ont un effet d'aubaine. Pourtant, c'est de l'argent public. Récemment, la presse s'est fait l'écho de détournements. Dans ce cas-là, on n'a pas entendu hurler, on n'a pas entendu dire que c'était de l'abus, que la tolérance zéro allait s'exprimer. Pourtant, ce sont des entreprises qui avaient un système tout simple : profiter de l'argent de la collectivité pour ne pas organiser des formations. C'était dans le bassin liégeois. Votre ministre s'est-il saisi de cette difficulté-là ? S'est-il dit que des pratiques similaires avaient lieu dans d'autres coins de la Wallonie ? Y a-t-il eu un audit ? Quand je vois qu'il y a une petite difficulté ou des éléments qui titillent vos créneaux idéologiques, on n'hésite pas. Ici, je n'ai entendu personne. Allez-vous vous saisir de cette matière-là ? Lorsqu'il y a un détournement d'argent public, que ce soit via de la fraude sociale, de la fraude fiscale ou de la fraude d'entreprises, pour moi, il faut avoir un traitement équitable, être ferme vis-à-vis des entreprises qui ont détourné de l'argent public. Le modèle n'est pas propre à Liège. Vous irez sans doute de surprise en surprise. Vous allez dire que l'on est plus malin qu'ailleurs. Je m'en doute, mais, en l'espèce, c'est malin. Ce n'est pas le bon mot. En tout cas, j'aimerais avoir votre position à ce sujet.

(Réaction d'un intervenant)

Au sens étymologique, oui. C'est toujours le problème en fiscalité ; vous mettez des règles et puis on dit que c'est un sport national de pratiquer le plus possible l'évasion fiscale. Seulement, le dindon de la farce, c'est souvent l'État, et, en l'espèce, la collectivité.

Je voudrais également évoquer les règles budgétaires européennes et la répartition intrabelge des différents efforts, notamment le projet d'assentiment de l'accord de coopération sur la répartition des efforts entre entités. Vous avez évoqué tout à l'heure, de mémoire, le fait qu'il y avait des dossiers qui étaient en suspens, que tout n'était pas traité. Pourtant, en Fédération Wallonie-Bruxelles, la ministre-présidente a estimé un manque à gagner de 400 millions d'euros à l'horizon 2029 pour la Fédération Wallonie-Bruxelles si la clé par défaut avait été appliquée lors de la précédente législature. Avez-vous réalisé le même type d'estimations budgétaires pour voir le type d'effort qui vous serait demandé ?

Par ailleurs, Mme Morreale a bien développé la problématique des compensations des transferts de charges fédérales. Force est de constater que le mécanisme de neutralisation initialement envisagé est

probablement inapplicable dans les faits. Concrètement, comment ce mécanisme de neutralisation va-t-il être opérationnalisé ? Quels sont les garde-fous pour éviter les risques évoqués ? Pouvez-vous vous engager à ce que les grandes réformes fédérales générant des charges structurelles pour les Régions et pour les Entités III, c'est-à-dire les pouvoirs locaux, soient effectivement compensées au rythme de croisière dans la trajectoire budgétaire wallonne ?

J'aimerais d'ailleurs revenir sur l'estimation même des reports de charges. Vous me répondez peut-être par écrit. Pouvez-vous nous fournir la liste actualisée des mesures fédérales ayant un impact sur les finances wallonnes, avec leur chiffrage précis et leur impact à l'horizon 2029 ? Pouvez-vous confirmer celles qui ont déjà été intégrées dans ce budget ajusté ? Combien d'efforts supplémentaires la Région wallonne devra-t-elle fournir d'ici 2029 et 2034, en raison de ces reports de charges fédérales ?

J'aimerais, par ailleurs, obtenir des clarifications sur un dossier en suspens qui constituerait une nouvelle épine dans nos finances. Il était question de 500 millions d'euros à charge des entités fédérées à partir de 2028 pour la contribution européenne. L'administration fédérale évoque, elle, pour l'ensemble des entités fédérées, 900 millions d'euros. Des négociations sont-elles avancées ? Avez-vous pu affiner ce chiffre ?

Je voudrais également revenir sur l'impact concret des efforts qui découleront de cet accord de coopération. Nous savons désormais que l'indicateur retenu est celui de la croissance des dépenses primaires nettes. On en parlait tout à l'heure avec la Cour des comptes. À l'initial 2026, vous indiquiez une croissance de -2,1 %. Quelle est l'actualisation de cette estimation dans ce budget ajusté au regard de la hausse de l'inflation et des nouvelles dépenses annoncées ? Pourriez-vous nous fournir l'évolution projetée de la croissance des dépenses primaires nettes de 2027 jusqu'en 2031, dans les deux hypothèses, à politique constante et selon une trajectoire d'économies ? Vous allez me renvoyer à l'initial 2026, sans doute. Il faudrait quand même donner quelques petites informations, sinon il n'y aura pas de débat.

Enfin, dernière information en date, la Commission européenne a prévu une clause de souplesse pour les investissements de résilience énergétique, un sous-plafond de 0,3 % du PIB et un plafond cumulé de 0,6 % sur 2026-2028 applicable rétroactivement depuis février 2026. Cette marge devrait permettre notamment des investissements sur les réseaux électriques, le stockage de l'énergie, l'efficacité énergétique des bâtiments ou encore certaines infrastructures nécessaires à la décarbonation de l'industrie. Avez-vous déjà une idée de la façon dont cette marge pourra être répartie entre entités ? La Région wallonne pourra-t-elle en bénéficier pour ses propres investissements en indépendance énergétique ? Ou cette marge sera-t-elle

uniquement captée par le Fédéral ? L'ajustement 2026 ne devrait-il pas être revu pour intégrer cette clause de souplesse et permettre des investissements supplémentaires dans la transition ? Quid des efforts rétroactifs depuis 2026 ; des dépenses déjà engagées par la Région depuis cette date – et l'on en a fait – pourraient-elles rentrer dans le périmètre de cette clause ? Le Gouvernement a-t-il la possibilité de réaliser un inventaire des dépenses éligibles ?

Cela me permet de revenir sur la crise énergétique que nous vivons actuellement. Aucune provision n'a été constituée, même si, depuis les 80 ans de Donald Trump, il y a un accord de paix. Êtes-vous toujours en communication, puisque vous avez des Gouvernements miroirs ? Le Gouvernement exclut-il toute forme d'aide directe ? Mettez-vous uniquement sur les différentes réformes, notamment en matière de primes et d'incitants en matière de rénovation énergétique ?

J'ai essayé de ramasser le plus possible mon propos et de vous adresser des questions directes. Je me doute que vous ne saurez pas répondre immédiatement à tout, mais cela permet néanmoins de lancer quelques sujets qui sont d'importance pour l'ajusté, mais également pour la trajectoire globale de la Région dans les années à venir.

M. le Président. – La parole est à Mme Lambelin.

Mme Anne Lambelin (PS). – Fait-on une pause ?

M. le Président. – La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 17 heures 40 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 17 heures 44 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

PROJETS ET PROPOSITIONS

(Suite)

**Projet de décret
contenant le premier ajustement du budget des
recettes de la Région wallonne pour l'année
budgétaire 2026
(Doc. 590 (2025-2026) N° 1)**

**Projet de décret
contenant le premier ajustement du budget
général des dépenses de la Région wallonne
pour l'année budgétaire 2026
(Doc. 591 (2025-2026) N° 1)**

**Budgets contenant le premier ajustement des
recettes et des dépenses de la Région wallonne
pour l'année budgétaire 2026 – Exposé général
(Doc. 590 (2025-2026) N° 1 – Annexe 1)
et (Doc. 591 (2025-2026) N° 1 – Annexe 1)**

*Discussion générale
(Suite)*

M. le Président. – Je vous propose de reprendre la discussion générale et cède la parole à Mme Lambelin.

Mme Anne Lambelin (PS). – Monsieur le Ministre-Président, je souhaite, de mon côté, aborder différentes questions relatives aux évolutions budgétaires entre l'initial et l'ajustement. Je vais commencer par les recettes. Certains aspects ont été abordés par ma collègue, Christie Morreale, de manière plus générale. Je vais essayer de poser des questions plus précises.

On a largement abordé la question de la remise en cause des réformes fiscales, des travaux du groupe de travail fiscal et d'autres pistes d'économies à venir.

J'ai encore quelques questions ponctuelles à vous poser. Je vais commencer par l'impact des réformes de ce Gouvernement et donc l'évolution des recettes. Sur les droits d'enregistrement, même si ma collègue en a déjà longuement parlé, on revient sur le fait que la Cour des comptes est assez explicite puisque les prévisions s'appuient sur des réalisations de 2025, une année record pour la hausse des prix de l'immobilier. Elle indique que les prévisions semblent optimistes. Pourquoi avoir augmenté la recette de 47 millions d'euros ? Par ailleurs, pouvez-vous nous communiquer le nombre de ventes réalisées au taux de 3 %, ventilées par tranches de prix d'achat ?

L'impact de la réforme de la taxe de mise en circulation a-t-il été évalué *ex post* ? Pouvez-vous nous communiquer le nombre de personnes qui ont bénéficié de la réduction pour famille nombreuse et le coût global de la réduction qui leur a été octroyée ? Sur la mise à jour des économies structurelles annoncées à l'initial 2026 sur la taxe des jeux en ligne, également

abordée par ma collègue, un accord prévoyait une hausse de 15 % pour les trois entités, mais la Région de Bruxelles-Capitale aurait décidé de maintenir le taux à 11 %. Cela ne risque-t-il pas de jouer sur la concurrence ? Si oui, de combien les recettes sont-elles revues à la baisse ? Ce différentiel est-il inclus ou non dans votre ajustement ?

Sur les recettes liées aux taxes sur les eaux usées industrielles, le budget initial comptabilisait une recette structurelle de 5 millions d'euros en se basant sur les eaux usées rejetées en 2025, mais cela ne s'est pas matérialisé. Dès lors, quelle économie structurelle réelle vient-elle compenser cette absence de recettes ? Sur les appareils automatiques de divertissement, la Cour indique que le report de 10 millions de recettes de 2025 vers 2026 ne semble plus vraiment justifié au vu des réalisations effectives de 2025. Êtes-vous d'accord avec cette analyse ? La recette va-t-elle être adaptée en conséquence, oui ou non ?

Sur les indus APE à récupérer, le budget initial prévoyait une récupération structurelle à hauteur de 15 millions d'euros. Où en est l'exécution ? Je vous ai déjà interrogé sur ce point. Ces 15 millions vont-ils être ou sont-ils en voie d'être récupérés ? Pourront-ils bien être récupérés chaque année, vu l'abrogation du dispositif au 1^{er} janvier 2027 ? À défaut, comment cette perte d'économie structurelle sera-t-elle compensée ? Je voulais aussi revenir sur les paramètres macroéconomiques qui sous-tendent vos projections et leur impact sur les dépenses et les recettes. L'inflation a fortement rebondi en 2026, une réalité qui a des effets à double tranchant sur le budget wallon. L'adaptation des recettes est un élément d'importance sur lequel j'attends également des réponses assez claires de votre part. Les recettes de la loi spéciale de financement sont indexées, dans votre feuillet, sur des paramètres d'inflation de février, mais l'écart d'inflation entre février et juin laisse entrevoir un boni en recettes estimé à quelques dizaines de millions d'euros, qui seront perçus en 2027, au titre de correction pour années antérieures. La Cour des comptes estime la correction totale à 98 millions d'euros.

La Fédération Wallonie-Bruxelles a choisi, elle, de ne pas imposer d'économies supplémentaires liées à ce phénomène, en dégradant temporairement son solde. Pourquoi le Gouvernement wallon n'a-t-il pas fait le même choix ? Qui en a fait les frais puisque votre solde est maintenu intact ? Surtout, ce boni *one-shot* de 100 millions attendu en 2027 sera-t-il utilisé pour rester artificiellement dans les clous de vos objectifs budgétaires de 2027 ? Par ailleurs, la Cour des comptes indique que les nouvelles prévisions d'inflation et le dépassement de l'indice pivot en juin plutôt qu'en juillet auraient également un impact négatif estimé à 24 millions d'euros. Elle indique également que l'actualisation de ces indexations pour le traitement des agents de l'AViQ et de la fonction publique n'a pas été prise en compte pour, respectivement, 13 millions et

1 million d'euros. Comment justifiez-vous de ne pas avoir pris cela en compte ? Le solde ne devrait-il pas être adapté pour refléter cette réalité ? Le reste de l'impact identifié est-il ou non intégré dans les dépenses ?

J'arrive à présent sur les mesures d'économie annoncées au budget 2026, avec une inflation qui a presque doublé en 2026. Les mesures de non-indexation génèrent mécaniquement des économies supérieures aux prévisions initiales. Pouvez-vous nous fournir la réestimation de ces économies pour 2026 pour les différents organismes d'intérêt public ainsi que pour les APE du secteur public ? À combien de postes qui ne seront plus finançables cela correspond-il ? C'est une question plus précise sur laquelle on vous a déjà interrogé.

Vous êtes revenu en arrière sur le rétablissement des taxes antiéconomiques, c'est-à-dire sur la suppression de 45 millions d'euros de compensation du plan Marshall 2. Après la bronca soulevée par votre intention initiale, vous avez annoncé des mesures d'économies compensatoires dans le cadre de cet ajustement. On peut regarder ces économies de plus près. Parmi ces économies, certaines ne correspondent-elles pas, en réalité, à des opérations qui auraient été réalisées quoi qu'il arrive, comme la récupération d'indus au titre du Plan de relance wallon ? On se pose la question.

Les économies réalisées sur Wallonie Entreprendre n'ont d'impacts que sur le solde brut et non sur le solde SEC. Quelle est la véritable économie nette en termes de solde SEC ? On remarque que ces économies compensatoires ne sont que des *one-shots*. Quelles sont les pistes d'économies structurelles pour l'avenir ?

Je voulais revenir sur la provision du Plan de relance wallon. Vous en avez déjà parlé, mais, exercice après exercice, elle est devenue une sorte de boîte noire qui sert d'abord à combler les trous en fin d'année. La Cour des comptes est critique sur ce point. Pourquoi avoir maintenu une provision unique qui réduit la transparence, alors que vous aviez pris l'engagement, devant cette Commission, lors de l'ajustement 2025, de la répartir par ministre dès l'initial 2026 ? Pouvez-vous fournir la liste détaillée des projets financés par cette provision, leur montant et la base sur laquelle son niveau actuel a été estimé ?

En 2025, l'utilisation, en fin d'année, de cette provision pour maximiser les dépenses, y compris pour des projets sans lien direct avec le Plan de relance wallon, a contribué à une dégradation des comptes. Cette dégradation est estimée à 586 millions d'euros par rapport aux prévisions. Quelles leçons concrètes en tirez-vous pour cet ajustement ? Quelle est la trajectoire du Plan de relance wallon prévue pour 2027 et au-delà, tant en crédits d'engagement qu'en crédits de liquidation ? Quels projets sont pérennisés ? Quels projets vont s'éteindre naturellement ? Quels projets

seront arrêtés par cette décision gouvernementale ? On souhaite avoir plus de détails concernant ces différentes possibilités.

Hormis ces différentes économies que j'ai pu citer ici et sur lesquelles j'aurais souhaité avoir plus de précisions, je voulais vous poser des questions sur l'évolution des dépenses de manière plus générale. Sur le financement, on revient avec les primes Énergie. Pourriez-vous nous faire un état des lieux des stocks de demandes actuelles ? À l'initial, le délai était de un an et demi. Quels sont les délais d'attente actuels ?

La Cour des comptes indique que les crédits prévus pour la Société wallonne du crédit social couvrent 76,6 millions d'euros, alors que les besoins estimés s'élèvent à 100,1 millions d'euros. On a un écart de 23,8 millions d'euros qui sera reporté sur les années suivantes. Comment expliquer que les crédits nécessaires n'aient pas été inscrits ? Quelles conséquences tirez-vous concrètement du fameux avis de l'auditeur du Conseil d'État ? Allez-vous modifier le régime transitoire et la condition de l'acompte à 20 % ? Allez-vous rouvrir les droits pour les citoyens de bonne foi, ces citoyens qui ont été exclus de l'ancien régime ? Quel est le risque budgétaire réel pour la Wallonie si le Conseil d'État suit son auditeur ?

En matière d'investissements contre l'extinction progressive du PRW, la fin imminente du PRR européen, les nouveaux plans d'investissement d'infrastructures annoncés en mobilité, pour les crèches, pour les voies hydrauliques, pour les ouvrages d'art. Il est devenu difficile d'avoir une vision claire des choix politiques de ce Gouvernement et de leur financement, surtout que les glissements budgétaires sont opérés systématiquement entre les différents plans et les différents projets. Par exemple, on le voit encore ici pour la réallocation des moyens consacrés aux ouvrages d'art, aux voies hydrauliques et vers le plan « Mobilité et infrastructures pour tous ». Pourriez-vous nous communiquer la trajectoire d'investissement de votre Gouvernement, avec ses diverses composantes ? La Cour des comptes identifie également une insuffisance de crédits de 10 millions par rapport aux besoins identifiés pour le RTE-T. Pour le plan « Mobilité et infrastructures pour tous », l'augmentation retenue se situe dans la fourchette inférieure des projections de l'administration. Comment justifiez-vous ces choix ? Ces besoins non couverts seront-ils financés en cours d'exercice via l'utilisation de provisions ? Seront-ils plutôt reportés sur 2027 ?

Je voulais, en outre, revenir avec quelques points plus techniques pour comprendre les soldes. On a besoin d'y voir clair sur les différents arbitrages qui font que vous êtes tombé à l'euro près au solde initial 2026. J'ai retiré certaines questions parce que vous vous êtes exprimé dessus, mais je souhaitais tout de même vous demander ceci : lors du conclave budgétaire, vous aviez indiqué un niveau de dépenses de 21,582 milliards, qui

est maintenant affiché à 21,937 milliards d'euros. Vous aviez aussi indiqué un niveau de recettes de 18,775 milliards d'euros et il est maintenant affiché à 19,138 milliards d'euros. Pourriez-vous nous donner des précisions et nous expliquer ces écarts ? Sur l'évolution des soldes UAP, certains objectifs SEC des UAP ont été mis à jour. Pourriez-vous nous en expliquer les raisons ?

Sur la véracité des soldes exprimés aujourd'hui, étant donné l'épisode que l'on vient de vivre avec les comptes 2025, qui se sont largement dégradés – ma collègue a d'ailleurs eu l'occasion d'en parler –, nous avons déjà interpellé le Gouvernement lors des derniers exercices budgétaires en indiquant qu'il serait cohérent de revoir la sous-utilisation à la baisse, vu l'exécution du Plan de relance et la contraction des postes de dépenses. Vous nous aviez répondu que l'hypothèse était prudente. On a vu le résultat. Pour l'ajustement, les sous-utilisations ont été réduites de 85 millions d'euros. Sur quelle base ce chiffre a-t-il pu être calculé ? Quelles balises avez-vous mises en place pour éviter une utilisation des provisions comme boire pour la soif ? Quelles autres leçons concrètes le Gouvernement peut-il tirer de cette dégradation des comptes ?

Le solde a un impact direct sur la dette et je voudrais revenir un instant sur ce point. Quelle est l'évolution des charges d'intérêts d'ici 2029 et 2034 à politique constante, d'une part, et sur la base de votre trajectoire budgétaire, d'autre part ? Quelle est l'évolution du ratio dette-recettes sur cette même période ? Comment comptez-vous atteindre un objectif de 180 % de dette-recettes, alors que vous contractez systématiquement vos recettes via des réformes fiscales extrêmement coûteuses ? Il est également indispensable de comprendre clairement les hypothèses qui sous-tendent vos prévisions. C'est une condition de transparence, mais c'est aussi une condition de crédibilité. Si vous justifiez des choix politiques lourds au nom de la dette, encore faut-il que les paramètres sur lesquels vous appuyez soient explicités. Quels sont les taux OLO que vous avez retenus pour les années 2026 à 2031 ? Quel *spread* appliquez-vous ?

Pour que ce budget soit totalement lisible et crédible, nous avons besoin d'une vision transparente. On en a largement débattu juste avant de rentrer dans le vif de la discussion. Nous avons également besoin d'une vision plus structurée de votre trajectoire, de vos choix et de leurs impacts. C'est absolument indispensable pour permettre un débat serein et un travail parlementaire de qualité. On espère obtenir des réponses précises et complètes à l'ensemble de nos questions afin de mener ce travail budgétaire dans les meilleures conditions possibles.

M. le Président. – La parole est à Mme De Bue.

Mme Valérie De Bue (MR). – Monsieur le Ministre-Président, chers collègues, le projet d'ajustement budgétaire que nous examinons

aujourd'hui pour notre Région s'inscrit dans la trajectoire d'assainissement voulue dans l'accord de gouvernement 2024-2029. Le cap vers l'équilibre SEC en 2029 permettant à nos finances d'être soutenables est maintenu. L'ajustement qui fait l'objet de nos débats aujourd'hui confirme les orientations politiques du budget 2026 et dégage des marges pour amplifier certaines politiques. L'évolution de l'indice des prix à la consommation et de l'indice santé impacte nombre de dépenses et de recettes, ce qui impose leur actualisation. Il est essentiel que le compte final présente une image aussi fidèle que possible de la situation budgétaire projetée. Cela a été anticipé dans le cadre de cet ajustement. Ce budget intègre le prochain dépassement de l'indice pivot, qui prendra effet au mois d'octobre.

Cet ajustement budgétaire confirme également le maintien des efforts structurels en intégrant le maintien des compensations du plan Marshall, consacré par le décret-programme voté en mars. Les entreprises seront intégralement exonérées pour les investissements réalisés depuis 2006 sans introduire de nouvelles charges cette année. Bien que les mesures de compensation restent en vigueur pendant encore un an, la réforme de ce dispositif en sera une étape inéluctable. En effet, à politique inchangée, le coût de l'exonération des taxes locales sur la force motrice passerait de 100 millions d'euros en 2024 à environ 300 millions d'euros à l'horizon 2030. La bonne gestion des deniers publics va au-delà des échéances électorales.

Pour ce faire, le Gouvernement a financé le maintien des compensations Marshall par un recalibrage du Plan de relance pour un montant de 20 millions d'euros ; un ajustement du calendrier des travaux des voies hydrauliques pour 5 millions d'euros ; une opération de trésorerie provenant de Wallonie Entreprendre rapportant 20 millions d'euros. Ainsi, le Gouvernement a pu réaliser des efforts d'un montant de 270 millions d'euros, soit bien au-delà des recommandations de la Commission externe de la dette et des finances publiques, qui préconisait des efforts annuels à hauteur de 1 % des recettes régionales.

Depuis 2022, plus de 1 milliard d'euros d'efforts ont pu être dégagés. Cela témoigne du travail conséquent qui a déjà été réalisé. Au-delà des paramètres techniques, ce budget présente de nouvelles mesures nécessaires pour le quotidien des Wallons. Je vais à présent en citer quelques exemples. Je salue tout de même l'opposition d'avoir évoqué ces mesures de manière positive.

Tout d'abord, nous saluons la constitution d'une nouvelle dotation de 10 millions d'euros pour le développement informatique, dont 3,5 millions d'euros seront déjà liquidés cette année. Ces moyens supplémentaires répondront aux nombreux besoins prioritaires au sein des différents départements du SPW et seront pilotés par le SPW Digital.

Ensuite, un montant supplémentaire de 5 millions d'euros a été alloué à la Société wallonne du crédit social afin de lui permettre d'honorer son stock de primes Énergie liées au dispositif Rénopack en 2026. La Société wallonne du crédit social doit ajuster en continu ses estimations en besoins de trésorerie, du fait que le remboursement des prêts débute quand les travaux sont réalisés et les primes validées.

La clause de rendez-vous pour le versement de l'allocation loyer a été respectée tandis que les moyens pour couvrir les besoins pour l'ensemble de l'année sont désormais prévus. Ce dispositif se confond avec d'autres allocations similaires, telles que l'ADeL et l'ALLOC, qui doivent être simplifiées. Nous en connaissons néanmoins la complexité en raison du respect du principe de *standstill*.

Les moyens consacrés à la gestion des cours d'eau non navigables et à la prévention des inondations restent une priorité majeure. Les intempéries des 29 et 30 mai derniers en ont d'ailleurs rappelé toute l'importance. Plus de 4 millions d'euros supplémentaires seront investis pour financer des actions préventives qui limiteront les risques d'inondation et protégeront davantage les riverains, les infrastructures publiques et les biens privés.

Ce budget ajusté concrétise la création du dispositif Job+, qui rassemble les anciennes aides SESAM, Impulsion, Tremplin et SINE autour d'un incitant unique doté d'un budget d'environ 32 millions d'euros.

Nous pouvons également noter, dans le cadre de ce budget ajusté, l'injection de 800 000 euros pour le développement de l'offre de répit, qui renforce le soutien aux aidants proches. Cela permettra de toucher entre 200 et 250 bénéficiaires supplémentaires. En année pleine, il s'agit bien d'un montant de 2 millions d'euros.

Des moyens supplémentaires de 14 millions d'euros sont également consacrés aux crèches afin de sauvegarder de manière durable un total de 1 000 places en 2026.

Ce budget, c'est aussi le paiement des factures du passé, notamment du plan « Mobilité et infrastructures pour tous » et de la réalisation du canal Seine-Escaut, qui a été effectuée pour un montant total de 60 millions d'euros.

La Wallonie doit avoir une attitude responsable vis-à-vis de ceux qui soutiennent le tissu économique régional pour préserver l'argent du contribuable. Toutes ces nouvelles mesures montrent que nous avons toujours des marges budgétaires ciblées en Wallonie. Ainsi, comme je l'ai entendu à l'instant, il ne s'agit pas d'une logique d'austérité, mais d'une logique d'assainissement. L'austérité et l'assainissement sont deux choses totalement différentes.

Cette majorité travaille pour remettre les finances à l'équilibre en ciblant des dépenses inefficaces et improductives pour améliorer la qualité de la dépense publique. Notre but est de recréer des marges de manœuvre pour investir et rendre du pouvoir d'achat aux citoyens. C'est exactement ce que fait ce Gouvernement : des efforts structurels et plus de pouvoir d'achat en diminuant la pression fiscale régionale. Cette majorité fait cela justement pour éviter que, demain, la Wallonie ait comme seule issue de devoir pratiquer des coupes généralisées et brutales qui dégraderont les services publics sans se soucier des effets économiques et sociaux. L'assainissement d'aujourd'hui, c'est empêcher l'austérité de demain.

Les enjeux d'assainissement qui nous attendent pour les trois prochaines années sont majeurs pour l'avenir de la Wallonie. En effet, la projection budgétaire évoquée tout à l'heure par le ministre-président indique un déficit SEC d'un peu plus de 2 milliards d'euros ; or, nous devons parvenir à l'équilibre d'ici la fin de la législature. Il en va de notre soutenabilité financière, puisque, lors du budget initial, le rapport de la Cour des comptes indiquait que le rapport entre la dette et les recettes grimperait à 193 % d'ici la fin de l'année, soit plus de 43 milliards d'euros. Il en va également ainsi pour les générations futures, qui hériteront de l'enjeu climatique. Cela importe quand nous savons que la Région est soumise à une balise de financement limitée à 20 % de ses recettes propres, sur base des recommandations du Conseil régional du Trésor, lesquelles ont d'ailleurs été suivies par ce Gouvernement, qui est resté en dessous des balises. Le cadre global – notamment la situation géopolitique internationale – ayant changé, il est nécessaire d'aller au-delà de la Déclaration politique régionale et des tabous pour assurer la soutenabilité financière de la Wallonie.

Au niveau fédéral, l'enjeu budgétaire a été comparé à un col hors catégorie. Le contexte qui se dresse devant nous montre que les premières pentes présentent des obstacles tout aussi importants, que je voudrais expliquer en trois points.

Premièrement, les taux d'intérêt sont en constante augmentation, notamment depuis l'introduction de droits de douane par les États-Unis, qui met notre industrie, en particulier l'industrie pharmaceutique et chimique, en première ligne. C'est un cadre incertain qui pèse sur les investisseurs et qui entraîne une augmentation conséquente des taux d'intérêt sur les maturités plus longues. L'enjeu est essentiel, puisque le paiement des intérêts de la dette représente désormais 729 millions d'euros. Cela représente plus du double de ce que nous investissons en matière d'actions sociales. C'est 180 millions d'euros de plus que les investissements de la Région dans la construction et l'entretien du réseau d'infrastructures. C'est aussi 87 millions de moins que l'ensemble des dépenses en gestion du personnel de la fonction publique. Le poids

des intérêts est désormais impossible à ignorer et il ne fera que croître si nous restons les bras croisés.

Deuxièmement, en raison de son impact sur les prix de l'énergie, le blocage du détroit d'Ormuz a relancé la machine de l'inflation, qui est repassée au-dessus des 2 %. Néanmoins, il m'apparaît utile de rappeler que la Wallonie agit dans le cadre de ses compétences institutionnelles. Comme cela a déjà été rappelé lors du débat du 27 avril dernier, les aides et les leviers se trouvent au niveau fédéral et des mesures temporaires de soutien ont d'ailleurs, sous l'impulsion de notre groupe, été dégagées pour les ménages, les entreprises et les indépendants en difficulté. La Wallonie subit d'ailleurs des conséquences du blocage du détroit d'Ormuz.

Je voudrais revenir un peu aux comptes. Vous avez rappelé, encore aujourd'hui, que l'année 2025 a été mauvaise sur le plan comptable. Effectivement, diverses corrections SEC qui ont été opérées par l'ICN et une surestimation des sous-consommés budgétaires ont fait dégrader le solde SEC de 572 millions d'euros. Je noterai les refus du Gouvernement d'adopter une politique de l'autruche puisque des factures du passé ont été prises en charge en fin d'année. Cela constitue un fil rouge de rigueur budgétaire.

Depuis lors, il y a, en effet, de nombreux commentaires et chiffres qui sont diffusés sur les réseaux sociaux dans le cadre de ces chiffres relatifs aux comptes et qui, pour notre part, confondent les notions de compte, de déficit et de budget. Il y a, en outre, un certain nombre de déclarations qui peuvent induire en erreur. Il y a également des déclarations sur des mesures qui ne sont pas encore en vigueur, qui sont sans doute encore en discussion, qui entreront en vigueur plus tard et qui peuvent jeter le trouble dans l'esprit des citoyens. Quand vous parlez de transparence, il faut alors parler de chiffres qui se rapportent à ce dont nous discutons aujourd'hui : l'ajusté 2026 et le budget 2026.

Par exemple, au PS, Mme Morreale et ses collègues l'ont rappelé, dans les 650 millions de baisse de recettes, vous incluez des pertes de recettes sur les droits de succession qui sont relatives à un décret que nous avons voté et qui n'entrera en vigueur qu'en 2028. On discute souvent, dans cette enceinte, des droits d'enregistrement, mais je rappelle que, sur le plan budgétaire, cette réforme sera autoportante à moyen terme et elle sera même aussi, à un moment donné, bénéficiaire.

Vous parlez de 827 millions d'euros d'endettement. Le Plan de relance explique en partie cet endettement. Il y a effectivement eu des liquidations budgétaires en 2025, à concurrence de 240 millions d'euros, mais il y a aussi, soyons de bon compte, beaucoup d'investissements du Plan de relance qui n'ont peut-être pas été judicieux ou qui n'ont pas apporté l'effet escompté. Je vais prendre l'exemple de l'insertion

professionnelle, qui s'est révélée décevante pour les territoires zéro chômeur de longue durée, sauf à de rares exceptions. Il y a eu des fonds qui ont été injectés dans différentes campagnes de publicité. Même si l'enjeu est peut-être intéressant sur le plan de la santé, étaient-ce vraiment des politiques qui étaient en lien avec la relance de la Wallonie ? Il y a également l'exemple des ouvertures de salles de shoot, dont les résultats se sont quand même révélés bien en deçà des promesses.

Vous parlez de 300 millions d'euros de déficit supplémentaire à venir en raison du report des charges du Fédéral. Il y a de nombreuses questions là-dessus. Là encore, vous incluez des impacts de la réforme fiscale du Gouvernement fédéral qui s'appliqueront ultérieurement et de manière progressive. Ces chiffres ne sont donc pas liés aux résultats qui font l'objet de nos discussions aujourd'hui et qui peuvent tromper finalement les citoyens.

Concernant les droits d'enregistrement, puisque nous en parlons à chaque fois, il y a en effet une inexécution de recettes estimée à 45 millions d'euros dans le compte 2025. Or ce n'est pas uniquement ce que l'on doit retenir de l'application de cette première année de réforme, car, comme déjà souvent débattu et indiqué, les résultats sont plutôt prometteurs. Ce sont 23 % de transactions en plus en 2025 par rapport à 2024, soit plus de 43 000 transactions qui ont servi à des dizaines de milliers de ménages wallons qui ont pu investir dans le projet d'une vie. Je rappelle que cette réforme s'adresse à l'acquisition de la première habitation.

Les prix au mètre carré ont augmenté, mais de manière légèrement inférieure à la Flandre, comme le précise d'ailleurs le baromètre Belfius-Immoweb. L'erreur que vous faites en vous basant sur l'augmentation des prix du baromètre des notaires est de considérer que ce sont les mêmes biens qui sont achetés aux mêmes endroits et que le marché immobilier est statique. Or, par nature, un marché – en l'occurrence, le marché immobilier – est de nature dynamique.

Les notaires eux-mêmes démontrent que ce sont des biens mieux isolés et plus grands qui sont achetés, le tout avec des dynamiques locales différentes – on peut le démontrer –, suivant que l'on soit dans une région de haute pression foncière ou non. Par ailleurs, 40 % des achats concernaient des biens de moins de 200 000 euros.

Cette réforme porte ses fruits, et nous sommes fiers du résultat. Pour rappel, en 2024, la Wallonie était encore la région où la fiscalité immobilière était la plus élevée au sein de l'OCDE. Comme M. le Ministre-Président l'a encore évoqué dans une interview parue ce week-end, une évaluation est prévue. Nous n'avons pas encore deux ans de recul par rapport à cette réforme. Il y a une volonté d'évaluer le dispositif, mais il faut attendre un délai de trois ans pour bien évaluer son impact.

Si c'était possible, reviendriez-vous à un taux de 12,5 % de droits d'enregistrement ? Je note quelques différences d'accent entre les propos de Mme Morreale, qui est très opposée à cette réforme, et ceux de M. Collignon, qui est plus dans une analyse des enjeux et des maladies de jeunesse. Bon nombre de décrets sont par la suite modifiés compte tenu des évaluations ou de diverses maladies de jeunesse. Je note dès lors cette différence de tonalité dans vos propos.

Comme vous l'avez entendu dans l'exposé introductif du ministre-président, les projections du SPF Finances prévoient une hausse des recettes des droits d'enregistrement de 47 millions d'euros. La vérité d'une année peut varier l'année d'après, ce qui renforce la nécessité d'une perception directe par le SPW Finances, comme évoqué tout à l'heure avec la Cour des comptes. Monsieur le Ministre-Président, confirmez-vous que les travaux de reprise des services des droits d'enregistrement et de succession sont en cours et vont bon train ? Pouvez-vous indiquer ce qui a déjà été réalisé ?

Enfin, pour clore le chapitre des comptes et du déficit SEC, je rappelle que les 200 millions d'euros de recettes provenant du fonds Kyoto seront imputés au compte une fois qu'un accord intrabelge sera conclu sur le *burden sharing*.

Contrairement à ce qui est sous-entendu par l'opposition, la dégradation du solde SEC reste sans impact sur la dette puisque le solde net à financer a diminué de 23 millions par rapport aux projections budgétaires.

Le 21 avril dernier, l'agence de notation Moody's a dégradé la note de crédit de la Région wallonne en catégorie B. Cette dégradation d'un cran est loin d'être anodine puisque la Wallonie a une note de crédit correspondant désormais à un grade moyen inférieur, ce qui est la dernière catégorie nous séparant des cotations spéculatives. Rappelons que la dégradation de Moody's fait suite à sa décision de dégrader la note de crédit de l'État fédéral en raison du poids jugé trop important de la dette nationale. Cette dégradation a suivi mécaniquement pour toutes les entités fédérées cotées par cette agence de notation.

Malheureusement, cela faisait 18 mois que la Belgique et, par conséquent, la Wallonie se trouvaient en perspective négative. Comme l'a rappelé M. Jean Deboutte, directeur de l'Agence fédérale de la dette, lorsque la perspective reste négative, c'est à l'échéance de ce délai de 18 mois qu'intervient généralement une dégradation de la note. Si la perte du rating en catégorie A pour la Wallonie est sans conséquence dans le cadre de cet ajustement, puisque le paiement des intérêts pour les nouveaux emprunts est dû annuellement, les conséquences pourraient être importantes pour la Région wallonne, tant pour l'accès au marché que pour le calcul du *spread*. Les avis

précédents de Moody's mettaient en exergue les qualités de la Région wallonne en termes d'accès au marché ; bien que les récentes décisions semblent avoir été anticipées – vous l'avez confirmé dans votre exposé, Monsieur le Ministre-Président –, cet accès au marché n'a pas été altéré par la décision de Moody's, notamment pour les emprunts qui restent à financer cette année.

Les trois raisons que je viens d'évoquer démontrent l'importance de prendre en main l'urgence budgétaire. Nous avons un cadre qui a changé, avec davantage d'incertitudes et de difficultés qui ont redéfini les règles du jeu. M. le Ministre-Président en charge du Budget l'a très bien compris et l'accord de gouvernement doit s'adapter à ce changement pour parvenir à l'équilibre. Nous savons que le budget initial 2027 appellera à des choix responsables – parfois au-delà de l'accord de gouvernement ou de certains tabous qui ont tant fait tergiverser les débats dans le passé – qui devront être pris par l'ensemble des ministres du Gouvernement.

On en revient beaucoup – c'est normal – au débat sur la DPR et sur les budgets 2025 et 2026, où j'entends que l'on casse une machine économique, mais je ne crois pas que le fait de maîtriser les dépenses publiques, de maîtriser l'ensemble de la trajectoire budgétaire et de viser une efficacité des dépenses publiques ait pour objectif de casser la machine économique. Je voudrais à nouveau insister sur le projet politique porté par le Gouvernement, qui est un projet dont la Wallonie a besoin et que nous soutenons. Il s'agit de réinventer la Wallonie sur base de notre potentiel, parce que c'est notre plus grande force.

Je voudrais revenir sur les enjeux en termes de création d'emplois et d'activité économique, parce que je trouve que l'on doit souligner l'importance de ce projet dans l'avenir et, malheureusement, on n'en a pas encore beaucoup parlé. Nous savons que la Wallonie compte un déficit important d'emplois privés ; selon Eurostat, on compte moins de 25 emplois privés pour 100 habitants, alors que la moyenne européenne se trouve à 34,3 emplois privés pour 100 habitants. Si la Wallonie était un État membre de l'Union européenne, elle serait en dernière position. Rattraper ce retard, ce serait 300 000 emplois supplémentaires pour la Wallonie et des recettes supplémentaires pour notre Région grâce aux additionnels de l'impôt sur les personnes physiques.

Trop longtemps, la Wallonie a eu peur de son potentiel et de sa réussite économique. Nous faisons aujourd'hui le choix de l'assumer pleinement et de lutter contre une culture où la Wallonie resterait spectatrice de son déclin économique tout en jalouxant ses propres réussites économiques. Le récent renoncement de Pairi Daiza à recourir aux aides à l'investissement pour la construction de son futur parc aquatique est un exemple éloquent qui démontre encore ce phénomène que nous devons pourtant éviter. La Wallonie compte sur son

territoire des exemples de réussites économiques que nous devons valoriser et que la Flandre nous envie : nos aéroports, l'industrie pharmaceutique et chimique, l'industrie de la défense, l'aviation, le spatial et la cybersécurité, pour ne citer que certains secteurs.

Il faut donc créer les conditions du succès. En Wallonie, cette stratégie de réindustrialisation prend forme notamment grâce aux mesures qui ont été rappelées lors de la conférence de presse de lundi dernier, lesquelles font notamment suite aux travaux du Forum industriel wallon, qui a traité de manière directe les grands leviers de compétitivité industrielle. Il s'agit, par exemple, de l'accès à l'énergie, de l'importance de l'aménagement du territoire, de la défense des intérêts économiques et du positionnement industriel de notre Région à l'international.

La réussite budgétaire et la croissance de l'emploi privé devront passer par la simplification administrative, en particulier par la simplification et la dématérialisation des permis, ainsi que par l'harmonisation des pratiques administratives. Le constat est simple : les projets doivent être rendus possibles plus vite en rendant non seulement les terrains disponibles – il y a un objectif très clair en matière de terrains pour les entreprises et l'industrialisation via le programme TEI –, mais surtout en permettant aux entreprises de s'y implanter réellement grâce à un site accessible, raccordé et équipé.

En mars dernier, le vote du décret-programme a ouvert une première étape grâce à l'élargissement de la liste des projets stratégiques soumis à permis gouvernemental, les grandes friches et les projets tels que le télescope Einstein – on y reviendra lors de la séance plénière, ce mercredi – et la Boucle du Hainaut. La dématérialisation des permis, qui va enfin voir le jour, va simplifier les travaux des services publics, locaux comme régionaux, ainsi que les démarches des citoyens et des entrepreneurs.

La réussite de l'enjeu budgétaire en 2029 est donc un enjeu global où l'assainissement doit s'accompagner d'une vision réinventée pour notre industrie et d'une approche simplifiée pour les citoyens ainsi que pour leur pouvoir d'achat. Il s'agit de créer le cadre et les conditions de réussite que le Gouvernement met en place depuis sa mise sur pied, il n'y a pas tout à fait deux ans.

Nous partageons pleinement cet enjeu parce que, pour le groupe MR, c'est choisir l'intérêt général au lieu de la politique du gaufrier qui, il faut le reconnaître, a été pratiquée et a contribué à l'état des finances publiques. C'est aussi décider de revenir sur des bases saines afin de mieux investir pour l'avenir. Pour notre groupe, c'est aussi savoir prendre des mesures difficiles, mais nécessaires quand la situation y oblige. C'est aussi le choix de la responsabilité.

Monsieur le Ministre-Président, le groupe MR vous soutient dans votre action et soutient cet ajustement budgétaire. Nous savons que le chemin est encore long, mais nous vous faisons confiance pour arriver aux objectifs fixés.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

(Mme Mauel, Vice-Présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

M. Germain Mugemangango (PTB). – Tout à l'heure, le ministre-président a parlé d'un ajustement technique. Ce n'est évidemment pas le cas, puisque c'est un ajustement qui poursuit une politique désastreuse aux dépens des travailleurs et travailleuses, ainsi qu'aux dépens – par rapport à ce que disait Mme De Bue – de leur pouvoir d'achat. Le problème, c'est que l'on est en train de faire un tour un peu « pour rien », si je puis dire, puisque l'on sait que cela va s'aggraver au mois de septembre, au mois d'octobre et au mois de novembre, quand le conclave budgétaire annoncera les mesures manifestement nécessaires pour économiser 2 milliards d'euros de plus par rapport à l'objectif qui a déjà été fixé. Ne jouons donc pas sur les mots : c'est bien une politique d'austérité, c'est bien une politique qui fait mal aux gens, et ce, de plusieurs manières.

Par exemple, on le voit au niveau des communes. Il est assez étonnant d'entendre ici que les gens ne seraient pas impactés par ces mesures, ce qui témoigne d'une certaine déconnexion de la réalité. En effet, dans les communes, actuellement, les taxes sont en train d'exploser. Chaque commune fait preuve d'une grande créativité pour inventer de nouvelles taxes. Je fais référence au débat que nous avons eu à Charleroi sur cette fameuse taxe « piscines » qui s'attaquait même aux piscines autoportantes, c'est-à-dire les petites piscines. Heureusement, cela a pu être modifié. Dans toutes les communes, des taxes ou des frais administratifs augmentent et des services qui étaient gratuits deviennent payants. Le Gouvernement wallon ne prend pas de décision fiscale en tant que Gouvernement wallon, mais il oblige les communes à prélever des taxes.

Ce qui est intéressant – M. Dolimont s'en souviendra – c'est que l'on n'est pas du tout le seul parti ou la seule formation politique à porter ce discours, puisque, il y a peu, notamment lors d'une émission de télévision, l'Union des classes moyennes l'a confirmé en indiquant que les indépendants sont confrontés à de plus en plus de taxes au niveau communal. La porte-parole de l'UCM a dit : « Vous ne faites pas de taxes vous-mêmes, mais vous forcez les communes à prendre ce type de mesures et, donc, à aller prendre de plus en plus dans le portefeuille des gens ». Clairement, au niveau des communes, il y a un véritable problème.

En outre, des communes ne savent plus investir, ce qui signifie une perte de services, une perte de personnel et une perte d'infrastructures. Cela signifie des choix d'économies à court terme qui seront payés à moyen terme et à long terme par les citoyens. C'est la réalité vécue par nos citoyens dans les communes de la Région wallonne.

Le deuxième élément, qui a déjà été abordé par d'autres groupes, c'est la question du transport public en Wallonie. On veut masquer la réalité – bref, c'est un mensonge, prononcé notamment par le ministre Desquesnes, mais aussi par ce Gouvernement – en prétendant qu'il n'y aura pas d'augmentation du prix des tickets de bus, alors que l'on demande à l'OTW de passer de 10 à 14 % de recettes propres. Il est d'autant plus étonnant de continuer à affirmer qu'il n'y aura pas d'augmentation du prix du ticket de bus, comme le dit M. Desquesnes, que les chiffres le démontrent. Si l'on veut rencontrer l'objectif imposé par le Gouvernement wallon, il faudra notamment économiser 100 millions d'euros sur les finances de l'OTW d'ici 2029. C'est énorme.

On nous dit de ne pas nous inquiéter, que l'on va simplement s'en prendre à la fraude et que cela va rapporter de l'argent. Il suffit de consulter les chiffres de l'OTW pour constater que la répression de la fraude peut rapporter entre 800 000 et 1 million d'euros par année. Tout le reste va être pris, d'une manière ou d'une autre, dans la poche des citoyens, que ce soit en supprimant des lignes, en supprimant des emplois ou en augmentant le ticket de bus.

Ces derniers jours, c'est même devenu de plus en plus clair : il y a des sorties du conseil d'administration de l'OTW lui-même, qui dit que l'on va devoir augmenter le prix des tickets de bus, augmentation que nos citoyens ont déjà subie dans le passé. Là aussi, il y a une contradiction entre le discours selon lequel on ne va pas s'attaquer au pouvoir d'achat des gens et le fait que l'on va augmenter le prix du ticket de bus. C'est aussi une contradiction entre le discours selon lequel on se préoccupe de l'environnement, du climat, et le fait que l'on va augmenter le prix de l'un des moyens les plus efficaces de limiter la circulation en voiture là où c'est possible. Encore une fois, ce sont les gens qui vont payer.

Pendant ce temps, des choix sont faits puisque, dans d'autres domaines, il n'y a pas ce souci d'économies. On constate, par exemple, que les aides à l'emploi sont de plus en plus ouvertes au secteur intérimaire. On est en train de parler d'un montant de 340 millions d'euros à l'horizon 2029, qui sera ouvert notamment au secteur intérimaire, lequel n'aura aucune obligation de fournir un emploi décent aux gens. On ne parle plus d'emploi, on parle d'occupation. Cela veut dire que quelques heures d'occupation suffiront pour permettre au secteur intérimaire de bénéficier d'aides à l'emploi. Là, il n'y a

pas de condition pour les avoir et l'on voit qu'il n'y a pas de souci d'économies.

Un autre domaine où l'on voit qu'il n'y a pas de souci d'économies – je suis déjà revenu plusieurs fois sur cette question dans cette Commission –, c'est la consultance, qui coûte des dizaines de millions d'euros, voire des centaines de millions d'euros, en quelques années, au Gouvernement wallon, aux finances wallonnes. Là, il n'y a aucune envie de faire la transparence par rapport à ces dépenses, qui sont énormes. Il n'y a aucune envie de voir si, dans ces dépenses, on ne pourrait pas rationaliser ou revoir les objectifs. J'y reviendrai quand on parlera de l'informatique.

Il n'y a aucune envie non plus de revenir sur les privilèges politiques, sur les rémunérations des ministres ou des députés ou sur les avantages qu'octroient les finances wallonnes par rapport aux députés. On a eu l'occasion d'en discuter régulièrement – tous les groupes s'en souviendront – à la Conférence des présidents. C'est le Bureau du Parlement, notamment, qui prend position par rapport à cela en exprimant une envie ou une intention de se coordonner avec d'autres parlements par rapport au fait de baisser les rémunérations ou de supprimer certains avantages des parlementaires. On peut l'entendre, et j'espère évidemment que cela va avancer dans le bon sens.

Ce qui est étonnant, c'est que, quand il y a des éléments propres au Parlement wallon, comme la faculté de toucher une prime de départ pouvant aller jusqu'à 208 000 euros quand on termine un mandat de parlementaire, tout en allant vers une carrière de bourgmestre, de président de CPAS ou une carrière d'exécutif, ce qui est un privilège qui existe uniquement au Parlement wallon, là non plus, il n'y a aucune volonté d'avancer, alors que ce privilège n'existe pas dans les autres parlements.

Des choix sont donc faits quant aux domaines où l'on économise et ceux où l'on n'économise pas. Tout à l'heure, Mme Morreale a évoqué cette phrase que l'on entend régulièrement : un « gouvernement d'ingénieurs ». Je peux comprendre que des ingénieurs ne soient pas contents que l'on parle d'eux en ces termes, mais quand on voit certaines des décisions prises, on devrait plutôt parler d'un « gouvernement d'amateurs ».

Quand on voit ce qui s'est passé par rapport à la prime à la rénovation, que constate-t-on ? L'auditeur du Conseil d'État dit que la réforme présentée comme un modèle de maîtrise budgétaire est juridiquement bancal sur au moins quatre points essentiels.

Premièrement, sur l'exigence d'un acompte de 20 % pour bénéficier du régime transitoire, l'auditeur est clair : cette condition n'est pas justifiée. Un contrat signé suffit à prouver l'engagement d'un ménage dans

des travaux. Vous avez préféré ajouter une barrière supplémentaire au nom de la lutte contre les supposés abus. Résultat : des dizaines de familles wallonnes – peut-être plus – se sont retrouvées exclues de l'ancien système, plus généreux, parce qu'elles n'avaient pas versé cet acompte, une condition arbitraire.

Deuxièmement, à propos du délai de 15 jours, l'auditeur est formel : ce délai n'aurait jamais dû commencer à courir après la première lecture du texte par le Gouvernement, mais seulement après sa publication au *Moniteur belge*. C'est une règle élémentaire de sécurité juridique. Un étudiant en droit administratif le sait, mais pas votre Gouvernement, manifestement.

Troisièmement, l'exclusion des ménages aux revenus supérieurs à 122 000 euros. L'auditeur l'a jugée disproportionnée. Même si l'objectif de concentrer les aides sur ceux qui en ont le plus besoin peut se défendre, la manière dont vous l'avez fait est, une fois de plus, contestée.

Ensuite, des remarques importantes ont été faites sur les modifications des Rénopack. Non seulement ce n'est pas juste sur le plan juridique, mais, en plus, si le Conseil d'État suit l'auditeur, contrairement à ce que vous avez espéré, à savoir une économie de 1 milliard d'euros, cela va coûter jusqu'à 1,5 milliard d'euros aux finances wallonnes. C'est la réalité d'un Gouvernement qui se dit un gouvernement d'ingénieurs, mais qui se précipite et est plutôt un gouvernement d'amateurs.

Un autre élément important est la question des emplois. La Déclaration politique régionale dit : « On veut favoriser la création d'emplois », mais, dans les faits, ce n'est pas ce qu'il se passe.

Je veux aussi mentionner la résistance des travailleurs qui luttent pour leur emploi à Thy-Marcinelle. Ils sont actuellement à leur 24^e jour de grève. C'est un dossier dont on a déjà beaucoup parlé, notamment dans la Commission du ministre Jeholet, mais aussi en séance plénière, et sur lequel le Gouvernement wallon ne fait rien. Il n'intervient pas pour que des négociations aboutissent à un résultat pour les travailleurs. Il ne fait rien non plus pour éventuellement récupérer cette activité économique, sachant que l'on parle d'une production importante, notamment dans les secteurs de la construction et du logement. Le Gouvernement wallon est aux abonnés absents. On a encore entendu qu'une entreprise de Seneffe annonce un plan de licenciement de 180 emplois. J'espère que le Gouvernement wallon va intervenir pour sauvegarder ces emplois dans ce secteur important qu'est la chimie.

Tout à l'heure, on a évoqué la question des emplois APE : 11 000 emplois sont menacés.

Par ailleurs, le secteur de la construction est menacé par différentes mesures que prend ce Gouvernement,

notamment en termes de rénovation, ce qui l'impacte durement. Je dois rappeler ici que c'est un secteur où le caractère ouvert des emplois, parfois peu qualifiés, est grand. C'est dès lors un tremplin important pour construire des carrières professionnelles dans un secteur en demande. Il y a aussi la question des logements publics, où l'on voit, d'année en année, d'ajustement en ajustement, de budget en budget, la diminution des moyens. Cela a un impact très clair sur le secteur de la construction.

Dimanche, nous étions à la manifestation à Bruxelles, où j'ai rencontré des délégués du secteur qui expliquaient à quel point ce secteur était impacté. Cela commence notamment par les PME, les plus petites structures, qui ont de véritables problèmes de survie face aux mesures prises par le Gouvernement. De ce point de vue, on voit qu'il y a un flou dans la gestion économique du Gouvernement : il n'y a pas de plan économique pour créer des emplois. On pourrait aussi parler des structures qui aident les gens à se rapprocher de l'emploi, qui sont remises en question dans leur financement et dans leur survie par le Gouvernement wallon et par la majorité.

Un dernier élément sur lequel c'est le flou total, c'est ce qu'il va se passer au niveau des communes après la fin du plan Oxygène. On demande à ces communes de gérer de manière rigoureuse, de prévoir et d'anticiper. Or, elles sont mises dans l'incapacité d'anticiper par le manque d'anticipation du Gouvernement wallon. On n'est pas face à un Gouvernement qui a comme souci une gestion rigoureuse du budget, que du contraire. C'est un Gouvernement qui laisse les citoyens et les communes dans le flou.

Fondamentalement, un autre plan et une autre vision sont nécessaires. On pourrait ouvrir certains dossiers qui ont l'air d'être des tabous. Par exemple, est-ce normal que la Région wallonne et les communes doivent se financer auprès de banques privées qui peuvent refuser du jour au lendemain d'accorder des prêts ? Peut-on ouvrir ce débat ? Est-ce normal que des banques, que l'on a largement aidées en 2008, au moment de la crise financière, puissent décider de ne pas financer des collectivités locales ou des communes ? Est-ce normal d'être sous la dictature de bureaux de notation qui décident du jour au lendemain que les prêts, notamment de la Belgique et, par conséquent, de la Région wallonne, se font à des taux d'intérêt très élevés ? Ce sont des débats que l'on doit ouvrir.

Un autre débat que l'on doit ouvrir, c'est que, quand on prend des mesures d'économies et d'austérité à court terme, on impacte la survie de la Région wallonne et même de l'économie de notre pays à long terme. C'est ce qui arrive aux communes : quand on empêche les communes de jouer leur rôle d'investisseur public, cela a des conséquences à moyen et long termes sur

l'économie et les emplois. Ainsi, le Gouvernement wallon est en train de détruire l'économie wallonne.

C'est la même chose pour les besoins sociaux. J'ai parlé, juste avant, du logement ; il y a maintenant 50 000 familles en demande d'un logement public. Ne pas leur fournir un logement, c'est stimuler les marchands de sommeil, la précarité locative et la précarité énergétique. À moyen et long termes, ce sont des choix désastreux, même sur le plan financier.

On évoque régulièrement au Parlement – que ce soit en commission ou en séance plénière – les choix du Gouvernement fédéral ; il n'est pas normal de dire à tout le monde qu'il n'y a pas d'argent, alors que l'on va investir des dizaines de milliards d'euros dans l'achat d'avions de guerre ou de missiles. On nous dit que ce sont deux niveaux de pouvoir différents. Dans ce budget, on voit que ce n'est pas le cas : le Gouvernement fédéral se permet d'aller chercher dans les finances régionales 500 millions d'euros. Il y a un lien entre les choix du Fédéral et la contribution demandée aux entités fédérées.

On peut dès lors se demander si les priorités fédérales sont les bonnes. Pour nous, ce ne sont pas les bonnes et cela a des conséquences sur les finances régionales. Heureusement, la résistance s'organise et les gens se mobilisent : demain, les secteurs syndical et associatif, ainsi qu'énormément de gens, vont se mobiliser contre la politique imposée par le MR et Les Engagés au niveau de la Wallonie.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Bastin.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, cet ajustement budgétaire s'inscrit dans la continuité du budget initial 2026. Les variations par rapport à l'initial sont principalement techniques, puisqu'il s'agit de l'actualisation des paramètres macroéconomiques et de l'intégration de nouveaux besoins. Il s'agit d'un budget sans nouvelles taxes et sans mesures d'économies complémentaires.

Cet ajustement maintient un solde SEC de -2 milliards d'euros, ainsi qu'un solde net à financer de -2,8 milliards d'euros. Pour rappel, sous le précédent Gouvernement, en l'espace d'une seule mandature, la dette est passée de 12,6 milliards d'euros en 2019, à 27,8 milliards d'euros en 2024. Si l'on intègre la dette indirecte, la dette consolidée est passée de 23,2 milliards à 38,7 milliards d'euros, soit plus qu'un doublement de la dette directe en cinq ans. Dans le même temps, les charges d'intérêts ont fortement augmenté, passant de 262,8 millions à 487,2 millions d'euros annuellement. Une part croissante de notre budget est dès lors consacrée au remboursement de la dette, au détriment des autres politiques publiques. Cette trajectoire n'est plus soutenable.

Le Gouvernement actuel doit dès lors s'atteler à remettre la Wallonie sur la voie de la soutenabilité

budgétaire afin d'éviter un engrenage dans lequel, année après année, une part croissante de nos ressources est consacrée au paiement des intérêts de la dette, au détriment des politiques publiques et des services rendus aux citoyens, a fortiori en période de taux d'intérêt plus élevés.

Cet ajustement intervient aussi dans un contexte sensible, avec l'annonce de l'agence de notation Moody's concernant la note budgétaire de la Belgique et de la Wallonie, cette dernière passant de A3 à BAA1. Nous sommes la première entité à avoir une notation dans la catégorie B. C'est un mauvais signal : les banques, les investisseurs et nos créanciers regardent cela de près. Il est donc important que nous collions à la trajectoire budgétaire de la manière la plus rigoureuse.

Ce maintien doit se faire sans œillères et sans dogmes. C'est pourquoi, concernant les compensations, notamment du plan Marshall, le Gouvernement a revu sa décision initiale, la mesure envisagée lors du budget initial s'étant révélée difficile à mettre en œuvre cette année, voire contreproductive. Une concertation avec le secteur est prévue afin de trouver une solution pérenne pour ce dispositif pour l'initial 2027, sachant qu'il ne faut pas négliger le coût pour la collectivité, qui ne cesse de croître, et qu'il faut trouver une solution juste et équitable. Il faut aussi essayer de dynamiser les entreprises et l'emploi privé, dont le taux est insuffisant en Wallonie.

Concernant les droits d'enregistrement, c'est un sujet qui fait couler beaucoup d'encre et de salive. Je souligne que, dès l'entame de la mesure, le ministre-président a souligné qu'il y aurait une évaluation, que celle-ci devait se faire sur des données empiriques les plus objectives et qu'il fallait l'estimation de deux années complètes pour avoir les grandes tendances par rapport à ces droits d'enregistrement. En 2025, on constate 17 % de transactions en plus par rapport à l'année 2024, ce qui n'est pas anodin. L'accès à la propriété constitue souvent le premier filet de sécurité contre la précarité et la première pension.

L'augmentation du prix des transactions concerne principalement des biens présentant de meilleures performances énergétiques, tandis que les biens de moindre qualité n'ont pas connu de hausse significative. Cela s'explique par une augmentation de la demande sur cette catégorie de biens, rendue possible par la diminution du besoin d'épargne initiale pour lancer un projet d'achat. On est passés d'une aide à la possession à une aide à l'acquisition.

Concernant la variation des tranches d'âge, les chiffres restent globalement constants entre 2024 et 2025. Les notaires constatent cependant sur le terrain que des personnes de plus en plus jeunes accèdent à la propriété, ce qui était un objectif partagé par l'ensemble des groupes politiques du Parlement.

Le Gouvernement prépare des réformes en vue de l'initial 2027 et des groupes de travail ont été mis en place, notamment en matière de fiscalité, avec pour objectif d'évaluer les réformes engagées et de faire évoluer notre système fiscal afin qu'il soit plus juste et plus équitable. Ce groupe rassemble des économistes de différentes sensibilités politiques afin d'éclairer au mieux l'action du Gouvernement.

La réforme des droits de succession, qui n'est pas encore entrée en vigueur et dont il n'est pas prévu qu'elle le soit en 2027, fait partie des dossiers examinés. Notre objectif est d'analyser et d'évaluer l'ensemble des réformes concernées afin de prendre les décisions les plus éclairées, en tenant compte de leur soutenabilité financière à la lumière des chiffres actualisés et des défis auxquels nous sommes confrontés, notamment le contexte géopolitique, qui est ce qu'il est.

Une critique fréquente consiste à réduire l'action de ce Gouvernement à une simple logique budgétaire. Or, ce budget se veut un moyen et certainement pas une finalité. Néanmoins, il y a une volonté d'assurer une certaine soutenabilité et d'arrêter le train fou des dérives budgétaires.

Le contrat de gestion du TEC a été revu afin de mettre en place un projet de financement clair et structuré permettant à l'OTW d'atteindre ses objectifs, tout en bénéficiant d'une plus grande autonomie. Le ministre François Desquesnes a réformé ce contrat de gestion, car celui hérité du précédent Gouvernement ne permettait pas de garantir le financement de certaines décisions. Or, les transports en commun sont un levier central pour atteindre nos objectifs de décarbonation et offrir aux citoyens l'alternative la plus efficace à la voiture individuelle.

C'est dans cette logique que le nouveau contrat prévoit notamment la mise en place d'un service alternatif en cas de mouvement social, afin d'assurer davantage de prévisibilité et de service vis-à-vis des usagers, ainsi qu'une meilleure connexion entre les bus et les trains pour favoriser une véritable intermodalité. Il prévoit par ailleurs le financement d'une flotte de bus 100 % électrique d'ici 2045. En zone rurale, l'objectif est d'adapter l'offre en remplaçant les bus standards, qui circulent parfois avec moins de 10 passagers, par des minibus à la demande. En effet, faire circuler de grands bus presque vides constitue une aberration tant économique qu'environnementale.

Dans cet ajustement budgétaire, de nouvelles actions sont créées et d'autres sont amplifiées. Je pense notamment au renforcement de l'aide aux aidants proches, avec 2 millions d'euros prévus en année pleine. La Wallonie renforce ainsi son soutien en développant l'offre de répit, identifiée comme une priorité. Cet effort permettra de toucher entre 200 et 250 bénéficiaires supplémentaires, portant leur nombre à plus de 1 000. Offrir aux aidants proches un temps de pause est

indispensable pour préserver leur santé, leur équilibre et la qualité de l'accompagnement qu'ils assurent au quotidien. Cela traduit une véritable reconnaissance de leur rôle central dans notre société.

Par ailleurs, 4,2 millions d'euros supplémentaires sont consacrés à l'entretien des cours d'eau non navigables. Ces moyens permettent de renforcer la prévention des inondations et de mieux protéger les citoyens, les infrastructures publiques et les biens privés.

Pour les crèches, 14 millions d'euros supplémentaires sont consacrés à la rénovation afin de sauver, comme en 2025, 1 200 places. L'objectif pour 2026 est de préserver 1 000 places de plus et de continuer d'octroyer des APE pour soutenir les nouvelles crèches qui ouvriront.

Un budget supplémentaire de 60 millions d'euros est également prévu pour les travaux du programme Seine-Escaut et du PIMPT. La transition énergétique passe aussi par le développement d'alternatives de transport. Avec la liaison Seine-Escaut, l'objectif est de renforcer le transport fluvial à l'échelle européenne afin de diminuer le nombre de camions sur nos routes.

Dans le même esprit, une provision de 10 millions d'euros est prévue pour répondre aux besoins prioritaires en matière d'IT et de digitalisation au sein des services publics de Wallonie. Moderniser l'administration est indispensable pour garantir l'efficacité de son action publique.

Nous tenons également à souligner la nouvelle recette concernant la contribution des différents secteurs de la grande distribution dans le cadre de la gestion des déchets sauvages, à hauteur de 17,7 millions d'euros en 2026. Ces montants seront redistribués aux acteurs de la gestion des déchets, à commencer principalement par les villes et communes, à hauteur de quasiment 85 %. Ce principe du pollueur-payeur aura, nous l'espérons, un caractère incitatif pour les secteurs quant à la collecte et au traitement des déchets, et permettra d'aider financièrement les communes dans la lutte contre les déchets sauvages.

En conclusion, cet ajustement reste essentiellement un ajustement technique, avec un cap qui est fixé et maintenu par rapport à cette trajectoire, ainsi qu'une préparation par rapport aux réformes nécessaires ou aux adaptations qui s'avèreraient utiles pour une meilleure utilisation des deniers publics et un meilleur service à la population.

(M. Tzanetatos, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Comme je le disais tout à l'heure lors de l'échange avec la Cour des

comptes, depuis l'annonce de l'ajustement, deux événements sont intervenus, lesquels amènent un certain chaos : les comptes 2025 et le revirement annoncé par le ministre-président. Comme d'autres l'ont dit avant moi, il y a eu un dérapage de 572 millions d'euros pour le solde SEC de l'année 2025 par rapport au solde prévu par le Gouvernement. C'est évidemment un montant très important, voire inédit, du moins dans l'histoire contemporaine. C'est encore le plus grand déficit en solde SEC depuis 2022, année où notre ministre-président est devenu ministre du Budget, fonction qu'il occupe toujours actuellement.

Il faut rappeler que, avant le dérapage, le solde SEC proposé pour cette année 2025 était déjà supérieur au déficit réalisé en 2024. Plus encore, le déficit proposé pour 2026, c'est-à-dire celui que nous examinons aujourd'hui, puisque le solde ne change quasiment pas – en tout cas dans sa présentation – par rapport au budget initial. Il reste, lui aussi, presque égal au budget réalisé en 2024. Cela signifie que l'assainissement des finances publiques dont on nous parle sur les bancs du Gouvernement et de la majorité n'existe pas, en réalité.

Le deuxième élément de contexte, c'est la communication du ministre-président face à ce constat : « J'appelle à changer de chemin ». Patatras ! On fait du bruit autour de cette idée et l'on appelle alors à un effort annoncé de 2 milliards d'euros. Ensuite, lorsque l'on vous interroge à ce sujet, il n'y a pas de réponse. Lorsque l'on vous interroge sur les causes de cette dégradation par rapport à ce qui était estimé par le Gouvernement, lorsque l'on vous interroge sur ces 2 milliards d'euros, lorsque l'on vous demande de quoi il s'agit ou s'il est possible, au minimum, pour la clarté des débats, de différencier les éléments structurels, qu'il ne faut pas sous-estimer, des éléments conjoncturels – je pense notamment aux dépenses liées au Plan de relance –, là non plus, il n'y a pas de réponse.

C'est d'autant plus problématique, en tout cas du côté de l'opposition, que nous n'avons pas le contenu de la trajectoire. Lorsque le Gouvernement nous dit : « Attention, je dois changer de cap parce que je ne respecte pas ma trajectoire », nous sommes dans l'incapacité même de le comprendre. Je veux donc ici formuler déjà un premier lot de questions.

Quelles sont les raisons de cette dégradation, au-delà de certains éléments que nous pouvons bien évidemment comprendre ? En effet, lorsque les États-Unis, avec le Gouvernement israélien, lancent une guerre insensée en Iran sans aucune stratégie pour la terminer, peut-être aujourd'hui, sans triomphalisme réel, par la petite porte, on peut comprendre que ces éléments impactent la trajectoire, mais peut-on avoir des chiffres pour étayer les choses et pour mesurer la place de chaque élément ? Qu'en est-il des éléments conjoncturels et des éléments structurels par rapport à ces 2 milliards d'euros ? C'est un élément dans le débat public qui m'apparaît également légitime à éclaircir.

Cela aiderait certainement le Gouvernement à expliquer la politique qu'il mène.

Je ne reviendrai pas sur la discussion que nous avons eue par rapport à la transparence à l'égard de la Cour des comptes. Nous aurons les courriers et nous y reviendrons sans doute vendredi pour en tirer les enseignements. Cependant, derrière cette annonce de 2 milliards d'euros d'efforts, on entend un certain nombre de discussions, notamment des menaces sur les allocations familiales. Je rappelle quand même que c'est un droit constitutionnel. Or, on entend à cet égard des discours très idéologiques, certains évoquant des choix de vie. Je ne sais pas à partir de quel enfant cela devient un choix de vie ou non ; rien que cette question, sur un plan politique, mais aussi sur un plan éthique et intime, interpelle. On entend aussi des menaces sur les emplois APE, mais là non plus, ce n'est pas encore fort clair. On voit aussi ce qui a été annoncé pour l'OTW, pour le groupe LeTEC, avec une perspective d'augmentation carabinée des tarifs, sans que l'on voie non plus comment les hypothèses ont été formulées.

Bref, cette communication, dès lors qu'elle intervient quelques jours après l'ajustement, est un élément sur lequel il faut entendre le ministre-président afin qu'il puisse clarifier ce qu'il a dit et qu'il nous dise que cet ajustement a encore un sens. Lorsque la politique même du Gouvernement est questionnée par celui qui la porte quelques jours après avoir fixé l'ajustement avec son équipe, vous comprendrez que cela amène un certain nombre de questionnements.

Deuxièmement, un certain nombre de choix sont maintenus. À ce titre, comme l'an dernier, nous pouvons partager le constat selon lequel les modifications par rapport au budget initial sont limitées. Par contre, nous ne pouvons pas partager le qualificatif d'un « budget technique » puisqu'il a, par les choix qu'il maintient, une portée politique majeure, avec une série de politiques d'austérité qui se poursuivent, des impacts dans les pouvoirs locaux – et donc sur les citoyens et citoyennes dans les communes –, sur l'emploi, sur les associations, sur le logement...

À travers cette deuxième contribution au débat, je voudrais attirer l'attention sur le fait que cela pourrait encore empirer, vu ce qui est en train de se passer au niveau du Gouvernement fédéral, dont vous partagez la philosophie politique.

Je vais prendre quelques exemples très récents : le ministre Jambon a annoncé sa volonté de couper dans le soutien fiscal pour les chercheurs et les chercheuses, avec des impacts et des menaces considérables pour les universités. Ce champ relève des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais on sait le lien qu'il présente avec les compétences wallonnes en matière de recherche, de start-up, de développement économique et d'innovation. C'est moins connu, mais il y a aussi des impacts pour les recettes mêmes de la Région,

puisque une partie des recettes de la ministre de la Fonction publique provient de ce soutien fiscal aux chercheurs. C'est donc aussi une menace pour les finances publiques régionales.

Ensuite, cela touche aussi la base fiscale de l'IPP. Le ministre-président a constaté avec joie, tout à l'heure, que les additionnels IPP étaient en hausse pour financer cet ajustement. Cependant, il y a cette menace d'une réforme fiscale fédérale dont l'impact pour la Région d'ici 2030 pourrait être très grand. C'est un poids dont nous avons déjà parlé. Ce dont nous avons moins parlé jusqu'ici, c'est l'érosion de la base fiscale de l'IPP lorsque l'État fédéral développe les jobs étudiants et les flexi-jobs dans un nombre de secteurs très élargi, ce qui sous-entend la suppression d'un certain nombre d'emplois. Vous allez me dire que ce n'est pas le sujet de notre discussion, mais non, car l'impact est aussi sur l'IPP : chaque fois que l'on remplace un travailleur ou une travailleuse qui paie de l'IPP sur son salaire – IPP d'ailleurs élevé pour une grande partie de la population, mais beaucoup moins élevé pour ceux qui sont au sommet de la pyramide – par un flexi-job qui n'en paie pas ou peu, c'est une perte fiscale.

Je veux sonner l'alerte, parce que c'est un élément totalement absent de nos débats. C'est une menace, puisque l'on a des centimes additionnels qui sont calculés sur la base fiscale. Si l'État fédéral a reçu la base fiscale, c'est parce qu'il a ainsi une maîtrise de sa capacité fiscale – et donc de sa capacité budgétaire – beaucoup plus grande que les entités fédérées. Ainsi, lorsque l'État fédéral transforme ou détruit l'emploi salarié, cela a aussi un impact pour les recettes régionales.

Ensuite, la troisième menace est explicite – elle l'a rarement autant été – dans le rapport de la Cour des comptes, qui nous dit que « le Gouvernement fédéral a décidé d'inscrire, à partir de 2028, une contribution annuelle des entités fédérées de 500 millions d'euros au titre de financement du nouveau budget pluriannuel de l'Union européenne ». Nous avons déjà sonné l'alerte, mais nous le faisons ici plus fort. Je veux redire que c'est le contraire de notre histoire institutionnelle, puisque c'est un définancement programmé des entités fédérées, notamment la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui sont moins riches que d'autres. Je pense notamment à l'autorité flamande, qui, elle, a une assiette budgétaire nettement plus large. C'est un point d'alerte majeur.

C'est mon deuxième registre de questions au ministre-président : quelle est la réaction du Gouvernement par rapport à ces menaces ? Avez-vous déjà contacté le ministre Jambon par rapport au précompte pour les chercheurs ? Avez-vous déjà contacté le ministre Clarinval par rapport à cette érosion de la base fiscale liée à la transformation ou à la destruction des emplois salariés ? Où en êtes-vous par

rapport à cette contribution « volontaire » des entités fédérées ?

La Cour nous a avertis tout à l'heure en disant que cela pourrait se trouver dans l'accord de coopération, dont on ne connaît pas encore les détails. Le ministre-président a d'ailleurs dit, dans son intervention initiale, qu'il y avait encore des points en discussion. Ce point-là est-il en discussion ? C'est une question essentielle, parce que l'État fédéral a la plus grande part des leviers en main pour les recettes. La Région a aussi des compétences en matière de recettes, mais l'État fédéral a les leviers les plus puissants, notamment les leviers qui permettent de mettre un peu plus sérieusement à contribution les patrimoines les plus élevés, comme une très grande partie de la population le soutient, d'après un sondage paru dans *Le Soir* ce matin. Il y a quelques jours encore, au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, on nous a dit : « On ne sait rien faire, c'est au Fédéral que cela doit se passer ». C'est une raison de plus pour ne pas définancer la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie à travers cette demande fédérale.

Bien sûr, il y a des débats légitimes sur le budget européen. En ce qui nous concerne, nous sommes favorables à ce que l'Union européenne puisse intervenir davantage dans un certain nombre de secteurs où sa compétence est absolument utile au bien commun de notre continent. Ce n'est pas dans cette Région, qui peut bénéficier d'un soutien au niveau des fonds structurels, qu'il faut l'expliquer. Ce n'est pas non plus au secteur agricole, qui est mis à mal par les restrictions programmées pour la Politique agricole commune, qu'il faut l'expliquer. Bien évidemment, il y a là une solidarité qui doit pouvoir intervenir.

Cependant, de là à venir mettre à contribution les entités fédérées sur base de pseudo-arguments alors que les leviers de recettes les plus puissants se trouvent au niveau fédéral, c'est un pas qu'il n'est pas possible de franchir, d'autant que, comme évoqué, c'est le contraire de notre histoire institutionnelle. Les francophones, Wallons et Bruxellois réunis, n'ont cessé, à plusieurs reprises dans l'histoire et souvent la gorge sur le billot, de négocier des refinancements, en particulier des compétences communautaires. On voit que cela reste un cadre étriqué dans certaines conjonctures politiques et certainement actuellement. Ce n'est certainement pas le moment de venir maintenant, unilatéralement, spontanément, faire des pas dans le sens inverse.

C'est donc une alerte majeure que je veux affirmer ici, mais aussi une question très importante : comment le Gouvernement est-il positionné sur ces questions ?

Le troisième élément de contribution dans le débat, ce sont les faux justificatifs. Il y a au sein du Gouvernement – et même des Gouvernements, puisque c'est une équipe commune entre Wallonie, Fédération Wallonie-Bruxelles et majorité fédérale – un discours

sur la fatalité et l'absence d'alternative. En somme, on fait du mal, mais on est obligés. Je dis que c'est faux et même indécent, car, derrière ce discours, il y a de l'argent pour ce que vous voulez bien. Je ne dis pas que tout est possible ; il y a des choix à faire, mais ceux qui sont faits sont d'un ordre qui nous pose problème.

Cela nous pose problème, par exemple, lorsque le Gouvernement a 500 000 euros pour engager un sixième directeur au sein du comité de direction de Wallonie Entreprendre, ou lorsque le Gouvernement a de l'argent pour augmenter le salaire des *top managers*, au sein de la Wallonie comme de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de 4 %, 12 %, voire plus de 20 %. Certains ont même évoqué 48 %, mais je n'ai pas pu écouter les débats qui se passent aujourd'hui en même temps en Commission de la fonction publique. Je lirai le compte rendu et j'actualiserai mes informations. Il est également problématique d'avancer avec une note pour le vote électronique, qui coûtera plus cher, sans même se tracasser du montant du surcoût. Aux questions et interpellations à ce sujet posées dans cette salle durant la Commission des pouvoirs locaux, le ministre n'a apporté aucune réponse. Ce n'est même pas comme s'il me disait : « Vous vous trompez » ou « Ce sera autant, mais ce n'est pas grand-chose ». Non : il esquivait la question. On parle d'autre chose et l'on attend que le temps passe. Ce sont, chaque fois, des choix.

Il y a aussi la réforme fiscale injuste, qui est un peu la faute originelle de cette majorité. Alors même qu'il y a un discours sur la dette, une décision aussi contradictoire est injustifiée et injustifiable, d'autant qu'elle est payée à crédit. J'ai lu que des ministres expliquaient aux enseignants et enseignantes qu'un d'entre eux sur cinq était payé à crédit, mais 100 % de la réforme fiscale est payée à crédit ! Ce sont les 250 millions de la première année ; rien qu'en 2026, le coût de la tranche 2025 de ce paiement à crédit est déjà de 10 millions d'euros. L'année prochaine, on sera à un peu plus de 20 millions rien que pour payer le fait que cette réforme fiscale se fait à crédit. 20 millions d'euros, c'est plus que les repas scolaires que l'on a supprimés. Se rend-on compte de cela ? C'est indécent.

C'est indécent de venir expliquer aux gens que l'on n'a pas le choix ; ce sont des choix. Vous pouvez faire ces choix parce que vous avez une majorité pour les faire, mais c'est absolument indécent de venir expliquer qu'il n'y a pas le choix. On pourrait encore supprimer les frais forfaitaires des parlementaires. On pourrait encore remettre en question les chauffeurs des membres des Bureaux des parlements. Se rend-on compte dans quoi l'on vit quand on vient couper dans des politiques essentielles et quand on demande à des gens de travailler 10 % de plus sans un euro supplémentaire ? En outre, c'est le contraire des engagements pris pendant la campagne électorale autour de la revalorisation des enseignants. C'est donc mon troisième point. Il y a là une indécence et une injustice.

C'est aussi le message du front commun syndical et associatif qui se réunira demain. Comme ils le disaient ce matin – dans le journal *L'Avenir*, je pense – le cumul des mesures décuple le sentiment d'injustice. On parlait des parlementaires tout à l'heure, et vous me direz sans doute que l'on a quand même fait des choses. C'est vrai. On a notamment gelé les rémunérations des parlementaires et des ministres. J'ajoute d'ailleurs une petite remarque au passage, parce que beaucoup d'observateurs ne l'ont pas vu : ce n'est pas une réduction de 2 % et de 4 % ; c'est un gel. Si l'on ne fait rien, en 2029, tout réaugmentera à tous les échelons.

Par ailleurs, le budget du Parlement est indexé autant que le reste, à hauteur de 1,74 %, ce qui est justifié par l'application des paramètres macroéconomiques. C'est tout de même bizarre quand on sait qu'une part importante des travailleurs sont visés par des mesures fédérales concernant l'indexation. Heureusement, la plupart d'entre eux continuent à être indexés normalement, mais dès lors que le personnel politique est soumis à un gel d'index, pourquoi le budget du Parlement est-il augmenté de 1,74 % ? Cela ne s'explique pas. Il y a là, manifestement, des sommes qui sont mises en réserve. Peut-être que des gens ont des projets de tunnel pour passer de l'autre côté ; je ne sais pas. Bref, ce n'est pas une grosse somme, mais lorsque l'on en arrive à couper dans des politiques aussi essentielles, ce sont des sommes qui posent problème.

Le quatrième registre a trait à la réforme fiscale injuste que nous avons combattue à l'automne 2024. Ce n'est pas comme si des arguments qui n'étaient pas venus à ce moment-là vous tombaient dessus maintenant, même si le temps a été compressé par une violence démocratique dont on se souvient. C'est d'ailleurs une forme de style étrange ; « violence » et « démocratique » sont deux mots qui sonnent mal ensemble.

On nous parle sans cesse d'évaluation, mais cela représente des centaines de millions d'euros chaque année. On évoque, à juste titre, la dette et les intérêts de la dette, mais à quand l'évaluation ? En effet, cela coûte très cher. M. Bastin a donné tout à l'heure une information que je n'ai pas le souvenir d'avoir déjà entendue, à savoir un délai de deux ans. On va bientôt décompter les jours, car si c'est dans deux ans, mais que l'on a des palabres par après, on va vite se retrouver en 2028. Il y a donc urgence.

On retient, comme Mme Morreale l'a observé tout à l'heure parce que nous avons lu la même presse, un certain nombre de statistiques sur les chiffres de 2025. Je ne vais pas revenir sur la discussion autour de l'impact sur le prix du marché. Ce qui est sûr, c'est que le marché a été très fortement soutenu par cette réforme et que, sans évaluation préalable, elle a, pour une large partie – que je ne chiffrerai pas parce que je ne veux pas m'avancer en dehors d'éléments vérifiés –, profité aux vendeurs.

L'élément complémentaire, ce sont ces biens au-dessus de 1 million d'euros : 222 transactions en 2025, soit autant de personnes qui ont chacune reçu un montant de l'ordre de 100 000 euros, voire beaucoup plus, car une vente à 2 millions d'euros donnerait lieu à un montant bien plus élevé. Rien que pour ceux-là, faites le calcul : 222 fois 100 000 euros, on est à nouveau au-dessus des repas scolaires, et ce, pour 200 bénéficiaires qui n'en ont aucunement besoin. Quand y aura-t-il une évaluation permettant de serrer les verrous ? Même si vous n'avez pas envie de revoir le modèle, faites au moins cela dans votre budget 2027. Il y a encore 1 million d'euros. On est encore très haut.

Sur les droits de succession, la bonne nouvelle du week-end, c'est que vous nous dites à présent qu'il faut faire quelque chose. Je ne sais toujours pas trop quoi. C'est à nouveau la méthode « Badaboum ! Patatras ! » Je ne saurais plus dire le titre parce qu'il était formulé de façon fort compliquée. *Wait and see*. Toutefois, on connaît la note : 400 millions d'euros à crédit.

Parmi les éléments moins fréquemment formulés, même si l'un ou l'autre en a déjà parlé, il y a la réforme des aides à l'emploi, adoptée il y a quelques jours en séance plénière. La Cour des comptes évoque 19,5 millions d'euros de coût pour une demi-année en 2026, avec des effets d'aubaine pour les sociétés d'interim, ainsi que des effets de carrousel, sans mécanisme approprié pour les prévenir. Ce n'est pas moi qui l'ai écrit ; vous reconnaîtrez les mots choisis et ciselés de la Cour. Donc, 19,5 millions d'euros pour une demi-année. Cette Région où le Gouvernement est prêt à étrangler un certain nombre de politiques essentielles disposerait donc de 39 millions d'euros par an à libérer pour de potentiels effets d'aubaine et de carrousel qui n'ont pas été prévenus par les mécanismes appropriés. Vous connaissez cet argument, puisque ce sont des éléments qui ont été partagés en séance plénière, mais l'addition n'avait pas été faite.

Je ne reviendrai pas sur la fraude aux congés éducation payés, qui, comme M. Collignon l'a dit tout à l'heure, n'a manifestement pas encore donné lieu à des mesures de suivi proactif pour s'interroger sur l'existence d'autres potentielles fraudes. Nous verrons, mais cela repose la question du cadastre.

Nous avons d'ailleurs amené, en Commission de l'économie, un texte qui vise à établir un cadastre des aides aux entreprises. Quelle surprise de voir que le ministre wallon qui a sans doute le plus utilisé dans sa vie le mot « cadastre », M. Jeholet, n'a pas trouvé utile de donner un intérêt à cette mesure ! Le pire, c'était parmi certains membres de la majorité. Je vois encore, grâce aux algorithmes des réseaux sociaux, le post d'un député – que je ne citerai pas – nous expliquant que c'était beaucoup trop compliqué pour les entreprises. Or, le texte ne demandait absolument rien aux entreprises, puisque c'était l'appareil administratif wallon qui devait être en capacité d'établir un document

sur les aides aux entreprises et de les rendre publiques. Une telle transparence vaut manifestement plus dans certains domaines que dans d'autres ; on peut être fort avec les faibles et faible avec les forts. Ainsi, la transparence, comme on l'a encore vu tout à l'heure, c'est manifestement quelque chose qui fonctionne selon une géométrie variable.

Cinquièmement, l'enjeu de la transition écologique demeure, à nouveau, absolument périphérique. Dans les choix budgétaires du Gouvernement, il n'y a quasiment aucune impulsion ou, en tout cas, aucune impulsion à la mesure des nécessités. Pourtant, ce n'est pas comme si c'était une actualité qui nous mettait devant une mer plate. Avec la guerre en Iran, on a vu la vulnérabilité de notre économie par rapport à sa dépendance aux énergies fossiles. Celle-ci a été mise en relief de façon extrêmement considérable ; il reste incompréhensible que le Gouvernement, au moment où il se réunit en conclave, ne se tracasse pas de cet enjeu ni n'envisage d'agir pour aider davantage les ménages et les entreprises à économiser l'énergie ou pour développer les énergies renouvelables. Le ministre-président s'avance même à proposer le renvoi, l'ajournement, la révision ou le report de directives pourtant déjà en droit positif. Pire, le Gouvernement a défenestré le secteur de la rénovation et annonce des augmentations de tarifs dans les TEC à travers une mesure jamais vue, en espérant qu'il y ait plus de monde dans le bus tout en augmentant potentiellement les prix de presque 40 %. Nous verrons, puisque la norme est aveugle et que nous ne savons pas exactement à quoi elle correspond.

J'ai quand même une question sur l'enjeu énergétique et climatique. Même si la Cour n'avait manifestement pas encore intégré cet élément dans son logiciel – ce sera certainement pour l'initial 2027 –, j'ai évoqué l'annonce de la Commission européenne concernant des espaces pour soutenir davantage l'investissement des pouvoirs publics dans l'économie d'énergie et l'indépendance énergétique. Qu'en est-il de la vision du Gouvernement, puisqu'il trouve là, sans doute, des arguments de plus s'il voulait changer son fusil d'épaule pour soutenir davantage – ou de nouveau – le secteur de la rénovation avec une logique structurée susceptible d'aligner l'offre et la demande ? En effet, derrière cela, il y a aussi la formation et l'emploi d'un grand nombre de travailleurs.

Toujours sur ce plan, de nouvelles inondations sont intervenues voici trois semaines. Nous avons entendu en séance plénière chaque groupe politique exprimer sa compassion. C'est quelque chose que l'on sait bien faire. De votre côté, vous avez surtout renvoyé la question aux assurances. En tout cas, vous avez indiqué qu'elles étaient en première ligne. Je veux aussi noter qu'un crédit de 4 millions d'euros a été inscrit pour l'entretien des cours d'eau non navigables. Je le dis parce que ce n'est pas une absence de réalité, c'est un fait, mais cela reste très modeste par rapport aux défis devant lesquels nous sommes.

Lorsque l'on est sur l'entretien des cours d'eau navigables, on est quand même déjà presque en aval, alors qu'il y a vraiment un enjeu de politique d'aménagement du territoire – ou de ménagement du territoire, comme le disait le professeur Grégory Mahy lorsqu'il s'est exprimé samedi aux Rencontres de la biodiversité de Natagora – pour lutter contre l'effondrement du vivant non humain et de la biodiversité. Il expliquait, par exemple, que les inondations de Ligny, un village de la commune de Sombreffe dans lequel il se trouve, étaient à 100 % la conséquence d'une absence d'infrastructure écologique en amont, parce que c'étaient des inondations par ruissellement. On est toujours focalisé – parce que c'est beaucoup plus marquant et parce que l'on a aussi des souvenirs dramatiques en mémoire – sur les inondations par débordement, mais les inondations par ruissellement concernent environ 15 % du territoire, si ma mémoire est bonne. C'est beaucoup plus diffus et l'on est donc sans doute moins en alerte, du moins intuitivement.

On peut toutefois agir à travers la politique d'aménagement du territoire, mais c'est une chose à laquelle le Gouvernement est sans réponse pour le moment. Pourtant, par exemple, il y a quelques jours, des citoyens et des citoyennes de Jemeppe-sur-Sambre, avec les villages de Saint-Martin, d'Onoz et de Balâtre, s'exprimaient en disant : « Nous ne comprenons pas qu'aucune étude hydrologique sérieuse n'ait été menée pour analyser les causes ». Ils proposent une série d'éléments très constructifs : le creusement des fossés pour rétablir les écoulements naturels, ainsi que la plantation de haies et de bandes enherbées pour ralentir l'eau en amont. La science nous donne tous les moyens d'action pour intervenir, mais ce sont des éléments pour lesquels il n'y a aujourd'hui pas de réponse politique à la hauteur de l'enjeu. Ce budget, hormis le point sur l'entretien des cours d'eau non navigables, reste sans réponse.

Pour être juste, je peux saluer les montants inscrits pour l'allocation loyer, qui sont à nouveau corrigés à l'ajustement pour être à la mesure des besoins. Ces montants sont modestes, parce que le programme reste presque expérimental dans sa portée. Je rappelle qu'il s'agit d'apporter une solution ou un début de solution, c'est-à-dire d'aider en partie des personnes qui sont en situation précaire et qui sont dans la file d'attente du logement public parce qu'il n'y a pas de place pour elles. Ce qui reste problématique à nos yeux, c'est que, chaque année, on maintient ce programme sur un fil menaçant. Le fait de mettre la moitié du budget à l'ajustement symbolise la précarité budgétaire de ce programme. Nous espérons, puisque Mme De Bue évoque une simplification, que ce sera une simplification au bénéfice de la politique publique et pas au bénéfice de vos choix budgétaires visant le haut de la pyramide. On peut aussi citer les efforts budgétaires réalisés en matière d'enfance, même si l'on est encore fort loin des promesses faites.

Il reste néanmoins des questions – je reprendrai les éléments évoqués avec la Cour des comptes – sur le chiffrage correct du budget, puisque le premier budget de cette législature s'est terminé avec un dérapage de plus de 500 millions d'euros. Le Gouvernement est-il prêt à entendre les avertissements de la Cour des comptes en la matière, puisque celle-ci évoque, en termes de recettes – je ne vais prendre que quelques éléments –, une grande incertitude sur les 10 millions d'euros prévus pour la fiscalité dite « plus juste » ?

Il y a bien des rendez-vous. On aura toujours accès à la BNB, mais on ne sait pas quand. Si cet accès rapporte 5 millions sur une année pleine et si cela arrive au mois de novembre, vous aurez fait la projection comme moi. On a un groupe d'experts qui y travaille ; fort bien, mais on n'a pas encore les décrets qui seront adoptés.

Comment travaille ce groupe d'experts, Monsieur le Ministre-Président ? Un grand nombre d'idées sont-elles suggérées ? En effet, dans cette matière souvent très compliquée, très technique, avec une série d'exceptions et de modalités, existe-t-il une forme d'émulation pour que les idées soient mises sur la table, pour que le Gouvernement en prenne connaissance et pour qu'il puisse ensuite donner des orientations ? Ou bien y a-t-il un tri pour que n'arrivent au Gouvernement que quelques idées déjà prévalidées ?

S'ajoute à cela la réalité budgétaire de ces 10 millions. Pour les recettes en matière d'enregistrement et à l'égard des appareils de divertissement, la Cour a questionné la surestimation. En dépenses, on a ces questions d'intérêts payés et d'intérêts courus, puisque ce sont 68 millions pour la Cour et 38 millions en moyenne selon vos estimations. Cela représente quand même plusieurs dizaines de millions d'euros. On a l'impact macroéconomique de l'indexation, qui n'est pris en compte que partiellement. Pour l'AViQ, c'est 13 millions. Il y a aussi le budget de la SWCS. Au total, on est à plus de 100 millions qui sont manifestement incertains – c'est un euphémisme. En la matière, avez-vous une certitude plus grande que l'an dernier, notamment parce que vous avez revu le paramètre d'estimation de la sous-consommation des dépenses et parce que l'on est plus proche de l'addition telle qu'elle est présentée ?

Enfin, la dernière rubrique dans la discussion générale concerne la question de la dette. Vous l'avez vu, jeudi dernier, la BCE a augmenté son taux directeur. Nous savons bien – vous l'avez déjà expliqué – que la Région ne se finance pas au taux directeur, mais cela donne quand même une indication sur l'évolution du marché et, quelque part, une confirmation du contexte de hausse tendancielle des charges d'intérêt. Je voulais évoquer deux questions à ce sujet. La première concerne la trésorerie : le Gouvernement majore de 20 millions la ponction sur la trésorerie. C'est un élément qui nous paraît de bonne gestion puisque, avant d'emprunter à 4 %, autant d'abord alléger les matelas où le rendement

est beaucoup plus faible sur les comptes d'épargne où les placements des UAP. Pouvez-vous peut-être donner une vue d'ensemble en la matière ? Quelles sont les disponibilités qui existent encore ? Y a-t-il encore une marge de manœuvre pour les prochains exercices ou n'y a-t-il pas de progrès à faire en termes structurels, notamment à travers le renforcement des décrets visant la centralisation ? En tout cas, vu le coût de l'emprunt, c'est une logique qui a son sens. Comme vous l'imaginez bien, l'écart entre les taux payés par la Wallonie et les taux octroyés aux épargnants devient toujours un peu plus grand. L'actualité en la matière est le dernier bon d'État qui, presque sans publicité et sans mécanisme particulier au niveau du précompte, a permis à l'État de récolter 273 millions d'euros début juin, dont 223 millions d'euros à 2,5 % à un an et 50 millions d'euros à 3,3 % à huit ans.

Si nous regardons ce que les citoyens et les citoyennes reçoivent dans les grandes banques actives en Belgique, les taux proposés sont de 1,40 %, 1,30 % ou 1,25 % en additionnant le taux et la prime de fidélité ; il s'agit de placements d'au moins un an. Vous expliquiez tout à l'heure que le taux moyen pondéré était passé autour de 3,9 % ou 3,8 % en 2026. Cet écart subsiste. Quand le Gouvernement examinera-t-il ou réexaminera-t-il la possibilité d'en appeler au public, à la lumière de ces chiffres et de cet écart qui augmente ?

Enfin, je n'évoquerai pas ici les éléments portant sur votre budget fonctionnel, mais j'ai deux ou trois questions plus précises au sujet des recettes que je vais poser maintenant, de façon à ne pas reprendre la parole tout à l'heure. Quelle est la cause de l'augmentation de 22 millions d'euros pour les droits de donation ? S'agit-il d'une hausse du nombre de transactions ou s'agit-il d'une hausse des montants ? C'est une question plutôt documentaire ou d'explication.

Pour les intérêts créditeurs, une baisse de 12,7 millions d'euros est présentée. Il y a donc un tiers en moins d'intérêts créditeurs par rapport à ce que l'on imaginait à l'initial. J'avoue que je ne vois pas bien les bouleversements qui sont intervenus pour amener à une diminution aussi forte et un peu contre-intuitive, puisque l'on est dans un contexte de hausse des taux en général. La motivation indiquée dans le cahier comme hypothèse prise en compte, c'est la baisse des taux. Il y a une forme d'argument contre-intuitif qu'il me semble utile d'éclairer.

Plusieurs allocations nouvelles de récupération d'indus versés sur le Plan de relance apparaissent également. On est à plus de 10 millions d'euros. Ne pourrait-on pas mettre en place un meilleur ciblage permettant d'éviter de payer des sommes à des personnes, avant de devoir, au travers de tout un travail administratif, récupérer celles-ci ? Des éléments de cause ont-ils été identifiés afin de ne pas avoir encore plus de travail dans les mois qui viennent ?

Concernant les recettes en capital, les commentaires du texte évoquent une diminution de 78 millions d'euros par rapport à l'initial 2023, pour un montant évalué à 821 millions d'euros. Or, ces recettes s'élevaient à 754 millions d'euros à l'initial 2023 et à 858 millions d'euros à l'initial 2026. Bref, on a là une phrase qui, à mon avis, vient d'un autre cahier. Cela pose un peu problème, car le justificatif est ce qui nous permet, quand on travaille les jours qui précèdent la Commission – souvent le week-end –, de comprendre ce qui est proposé.

Enfin, j'en reviens à la récupération d'indus en capital, puisque le crédit pour l'allocation 901.095 est revenu de 0,5 million d'euros à 2 millions d'euros en crédits de liquidation. Or, le commentaire précise que le calcul est basé sur les recettes des années antérieures. Plus loin, pour le secteur public, à l'AB suivant, on passe de 0 à 5 millions d'euros en crédits d'engagement. Là, le commentaire laisse penser que l'estimation initiale ne serait pas calculée sur la base des recettes des années antérieures. Peut-on donc éclaircir la manière dont fonctionnent ces allocations budgétaires ? Ce ne sont pas les questions les plus importantes de mon propos ; par contre, ce sont des questions qui intéressent les personnes qui suivent de près ces enjeux.

J'en termine avec mon intervention, Monsieur le Président, qui contient des questions politiques et des éléments d'analyse politique majeurs sur lesquels nous attendons le ministre-président, ainsi que plusieurs questions techniques au sujet desquelles on l'écouterait également, sans doute avec l'aide de son équipe.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Tout d'abord, permettez-moi de remercier l'ensemble des intervenants d'avoir nourri le débat par leurs différentes interventions et questions. J'essaierai, comme c'est le mot du jour, de ne pas polémiquer sur certains sujets et de répondre à un maximum de questions sans opposer les positions des uns et des autres, celles-ci n'étant pas toujours conciliables, puisqu'il est clair que nous ne partageons pas toujours le même modèle de société. Je pense que l'on doit aussi pouvoir intégrer cet aspect ; c'est évidemment un euphémisme.

J'espère que vous ne m'en voudrez pas de ne pas répondre à l'ensemble des questions, celles-ci étant principalement techniques et portant, pour la plupart, sur les compétences de mes collègues. Vous aurez l'occasion de détailler ces sujets dans les commissions ad hoc, dont certaines auront lieu cet après-midi, en parallèle de la nôtre, tandis que d'autres auront lieu demain. En effet, j'ai l'impression que l'on adore me poser toute une série de questions dans toutes les compétences de la Région, sans toujours prêter attention

aux réponses que je peux y apporter. Néanmoins, vous avez toute une semaine pour poser des questions sur l'ensemble des compétences. Ici, c'est bien la discussion générale. Ensuite, les discussions portant sur les différentes compétences seront reprises dans les commissions de chacun.

Tout d'abord, pour répondre à la première remarque concernant l'absence de mesures relatives à la crise énergétique, en effet, nous n'avons pas prévu de provision spécifique à ce stade de l'année. Je l'ai indiqué dans ma présentation d'avril, durant laquelle j'ai détaillé la façon dont nous allons suivre l'évolution des coûts énergétiques. Comme par le passé avec le précédent Gouvernement, nous pourrions encore procéder à un ajustement budgétaire supplémentaire en cours d'année, par réallocations ou par transferts, si une crise aiguë venait à perdurer comme ce fut le cas lors du covid.

Par ailleurs, nous voyons tous que la boussole change de jour en jour, voire d'heure en heure, si l'on suit l'actualité : encore ce matin, je pense que vous avez tous découvert, comme moi, les informations des négociations en cours. Je pense donc qu'il est utile de garder notre vision et notre cap. Ce dernier se construit sur le temps long.

Pour ne citer qu'un seul exemple, je prendrai notre approche pour le programme TEI. Pour rappel, ce programme vise à renforcer la capacité de la Wallonie à accueillir, maintenir et développer des activités économiques et industrielles sur son territoire. Il agit sur les principaux leviers qui conditionnent la concrétisation de projets fonciers, économiques, énergétiques, mais aussi de projets d'infrastructures, de permis, de biodiversité, de patrimoine, de terres excavées, de digitalisation et de soutien administratif aux différents projets stratégiques.

De plus, les acteurs économiques sont associés à deux niveaux : d'une part, dans les *task forces* ou groupes de travail thématiques, selon la nature des chantiers et les besoins opérationnels, et, d'autre part, via les séquences TEI du Forum industriel wallon, qui doivent permettre de partager l'état d'avancement global, de tester les orientations, de faire remonter les irritants du terrain et de concilier les priorités pour consolider des réponses par la suite. Ceci n'est bien évidemment qu'un exemple parmi tant d'autres, mais cela montre que nous souhaitons agir sur le temps long et non changer systématiquement de buts. Comme je l'ai dit à différentes reprises, notre but et notre vision ne changeront pas, mais nous ferons preuve de la souplesse nécessaire pour adapter le chemin pour y parvenir.

Par rapport à la réflexion sur les comptes 2025, je pense m'être déjà exprimé longuement sur les explications de cette déviation. Je ne vais donc pas vous faire l'affront de répéter mes réponses ici. Vous dites que la déviation est majeure. Or, elle représente 2,6 %

d'écart sur un budget de 21 milliards d'euros, alors que l'écart était de 10 % en 2022, par exemple. L'important, quand on dépose un budget, c'est de s'approcher de la cible. Par le passé, quand on annonçait un déficit de 3 milliards d'euros sans le réaliser, il fallait quand même bien le financer.

Par ailleurs, je tiens aussi à rappeler que le compte 2025 sera amélioré de 200 millions d'euros, comme cela a été rappelé par certaines interventions ici. Quand nous aurons l'accord sur le *burden sharing*, le compte 2025 sera-t-il bon ? Non, je l'ai déjà dit, mais il ne faut pas non plus faire croire que l'écart par rapport à la masse est démesuré. Par le passé, on faisait des annonces qui ne se réalisaient pas. Aujourd'hui, on paie les factures de tout. J'espère que vous ne nous en tiendrez pas rigueur.

Par rapport également à la marge de 800 millions d'euros entre le solde de l'initial 2026 et le solde prévu dans la trajectoire pour 2027, n'oubliez pas non plus qu'une grande partie de cette amélioration viendra de la réduction de la voilure du Plan de relance ; il ne s'agit donc pas d'économies structurelles à hauteur de 800 millions d'euros. Il y a clairement de nouveaux efforts budgétaires, mais il faut faire la distinction entre le conjoncturel et le structurel.

En petit aparté, par ailleurs, je reviens sur le *fact checking* de la RTBF, puisque vous le mentionnez. Je tiens à rappeler que le même article de la RTBF souligne qu'une partie de la dégradation de la trajectoire wallonne peut être attribuée à la précédente majorité et au lancement du Plan de relance de la Wallonie, dont de nombreux dossiers sont arrivés à maturité en 2025. Je pense qu'il faut avoir une lecture intellectuellement honnête sur l'ensemble.

Au niveau de l'extinction du Plan de relance – j'en viens à vos remarques concernant la pérennité des moyens –, c'est le ministre-président de l'époque qui indiquait, encore en fin de législature, que le Plan de relance était prévu jusqu'en 2027. Dois-je comprendre que les 7 milliards d'euros prévus en 2021 de manière non structurelle devaient continuer structurellement ? Pensez-vous que, sur un budget de 20 milliards d'euros, on peut décider de structuraliser 1 milliard en plus par an ? Ce ne serait évidemment pas tenable ; c'est en partie pour cela que nous devons faire des efforts complémentaires aujourd'hui. Ce Plan de relance annoncé, promis et communiqué sous la précédente législature doit être payé et assumé réellement et doit produire des impacts réels sur la relance wallonne. On peut d'ailleurs s'interroger à ce sujet, puisque le Plan de relance n'en porte malheureusement que le nom ; on n'en perçoit pas les fameux impacts qui avaient été annoncés en grande pompe à l'époque. On a liquidé plus d'un an et demi sur toute la législature précédente pour un plan qui devrait prendre fin dans six mois. Cela montre bien la difficulté liée à cet élément.

Quant au fait que le Plan de relance serait une boîte noire, la provision PRW a toujours été présentée sous forme de provision. C'était un choix des ministres sous la précédente législature. Nous arrivons en fin de plan ; certains projets ont besoin de moins de moyens que prévu, tandis que pour d'autres, c'est l'inverse. Ainsi, une provision reste indispensable. Il est d'ailleurs curieux d'entendre aujourd'hui la remise en cause de ce recours aux provisions quand on sait le nombre de provisions qui avaient été créées sous la précédente législature à la suite des accords politiques opérés. Il est un peu caricatural de critiquer ce que l'on appliquait soi-même beaucoup plus largement.

Dans le cas du PRW, du PNRR ou encore de la DO 36, le recours aux provisions est nécessaire, compte tenu de l'incertitude des bénéficiaires finaux. Je n'ai pas l'intention de faire du PRW une *black box*, comme vous le sous-entendez. Je peux d'ailleurs vous fournir, si vous le voulez – comme à l'initial, d'ailleurs –, un tableau reprenant, pour chaque politique, le montant prévu pour le PRW à l'initial et à l'ajustement, ainsi que l'explication de l'écart lié à celui-ci.

Au sujet de la trajectoire du Plan de relance – vous m'avez demandé quels projets sont pérennisés et quels projets sont arrêtés –, comme lors de chaque exercice, la trajectoire PRW doit être revue. Ainsi, la trajectoire est extrêmement mouvante. Nous discutons aujourd'hui de l'ajustement 2026 ; d'ici quelques semaines, nous retravaillerons encore cette trajectoire des projets. C'est la nature même du Plan de relance et c'est prévu ainsi depuis la première note du Gouvernement du ministre-président de l'époque.

Concernant la concertation pour les prochaines économies de la trajectoire, les économies complémentaires dont vous voulez connaître les modalités sont prévues à l'initial 2027, comme vous l'avez dit. Or, nous discutons aujourd'hui de l'ajustement 2026. Nous débattons des mesures qui seront décidées durant le conclave de l'initial 2027 en temps voulu. Je pense d'ailleurs avoir été très clair dans ma réponse au sein de cette Commission le 1^{er} juin dernier. Je ne vais donc pas vous la relire ici in extenso. Par contre, je tiens à préciser une chose : vous sortez toujours le chiffre de 2 milliards d'euros, mais ce montant était déjà dans la trajectoire qui a été présentée ici au niveau du Gouvernement. Simplement, si l'on applique tout ce qui est prévu à la base, on n'atteindra pas le chiffre annoncé dans la trajectoire budgétaire et, par conséquent, on n'arrivera pas à atteindre l'équilibre à l'échéance de 2029. Il ne s'agit pas simplement de faire des effets d'annonce en attisant les craintes, comme on a pu le voir assez régulièrement.

Par rapport à l'équilibre SEC en 2029 et aux besoins de financement la même année, j'entends que l'on aurait un dogme sur l'équilibre SEC à l'horizon 2029, mais je voudrais rappeler que l'équilibre en 2029 est en SEC et pas en solde net à financer. Il témoigne de la maîtrise du

déficit structurel, mais il ne signifie pas la fin de l'activité d'emprunt de la Région. Nous devons, en effet, continuer à financer le solde net à financer, plus ces refinancements d'emprunt. Ce n'est donc pas un dogme, mais une volonté claire de réduire les emprunts et, donc, d'éviter une augmentation trop rapide de la dette de la Région wallonne. Je n'ai aucune envie que les charges d'intérêts viennent grever à chaque fois un peu plus les politiques que la Région wallonne met en œuvre. Cela va nous étouffer à un moment donné. Assainir est une nécessité pour garder des capacités d'investissement.

Par rapport à ce que vous aimez appeler la taxe autonomie, en Flandre, c'est la *zorgpremie*. Ils ne l'appellent pas non plus taxe ; c'est bien un service supplémentaire donné. C'est ce que l'on appelle la garantie autonomie. Le modèle sera plutôt de voir comment on peut aider un maximum les personnes à rester à leur domicile le plus longtemps possible. On a déjà eu l'occasion de l'évoquer ici et l'on a autorisé le ministre Coppieters à lancer les travaux préparatoires relatifs à une future potentielle garantie autonomie en Région wallonne, comme le prévoit la Déclaration de politique régionale. Vous n'allez pas nous reprocher d'analyser des pistes pour contribuer à des problèmes avérés dans la société, comme le vieillissement de la population.

Un groupe de pilotage d'experts a été mis en place dès mars 2026. Le travail de ces experts consistera à objectiver la situation pour proposer des solutions au Gouvernement et à examiner les modèles en la matière, ainsi que leur construction juridique et budgétaire. Les premières conclusions du groupe d'experts ont été présentées au Gouvernement et ce dernier l'a chargé de poursuivre ses travaux. Le débat se poursuivra, d'ici le prochain conclave budgétaire, sur l'opportunité ou non de mettre en œuvre une telle solution sous cette législature.

Au niveau des questions sur l'OTW – même si je ne doute pas que vous reviendrez également vers mon collègue sur ce point dans sa Commission, qui aura lieu demain –, le Gouvernement wallon a procédé à la révision du contrat de service public qui le lie à l'Opérateur de transport de Wallonie afin de corriger une faiblesse importante du contrat en vigueur depuis janvier 2024. Il ne reposait que sur une trajectoire budgétaire purement indicative et dépourvue de base engageante susceptible de garantir la cohérence avec les ambitions affichées. Le Gouvernement fait désormais le choix d'un cadre réaliste, transparent et engageant sur le plan budgétaire.

Le CA de l'OTW et le Gouvernement ont ainsi validé un CSP entièrement financé sur les années de la législature, dotant l'OTW d'une trajectoire claire qui lui indique où il va et comment il doit s'y rendre en étant performant, efficace et efficient. Il s'agit d'un choix de responsabilité. Parmi les axes majeurs de cette révision

figure la volonté de donner davantage d'autonomie à l'OTW afin de lui permettre d'adapter plus rapidement son organisation et son offre aux besoins du terrain en soutenant des projets structurants jugés prioritaires, tels que le métro de Charleroi et les *busways* à Liège, et ce, dans un cadre budgétaire clarifié et soutenable. Mentionnons également la mise en place d'un service réduit garanti destiné à mieux protéger les clients en cas de grève.

Contrairement à ce que vous dites, le contrat révisé encourage une offre plus souple, plus proche des réalités de terrain et mieux adaptée aux besoins quotidiens. L'OTW développera le transport à la demande en zones rurales, renforcera l'intermodalité avec le train et déploiera une billettique modernisée, ainsi qu'un service spécifique à destination des zones d'activité économique et des pôles touristiques.

Par rapport à l'autonomie tarifaire de l'OTW, le contrat révisé renforce l'autonomie opérationnelle de l'OTW et opère le choix d'une flexibilité tarifaire encadrée qui donne à l'opérateur les moyens d'agir avec agilité, tout en renforçant sa responsabilité, afin de mieux maîtriser ses recettes, de s'adapter rapidement aux évolutions de la demande et de garantir une gestion financière pérenne.

En contrepartie de cette responsabilisation, des objectifs précis lui sont assignés en matière de fiabilité, de fréquentation, de qualité de service, de ponctualité et de taux de couverture. Il faut rappeler à cet égard que, depuis 2014, l'absence répétée d'indexation des tarifs a conduit à un modèle particulièrement généreux, mais déséquilibré par rapport aux autres opérateurs du pays, au point que le coût du billet est aujourd'hui très largement supporté par la collectivité. Selon l'AOT, le prix du billet ne couvre que 10 % de son coût réel, contre 45 % pour la SNCB et 28 % pour la STIB ou encore 14 % pour De Lijn.

Dans un souci de responsabilité et de soutenabilité, le Gouvernement fait le choix d'un rééquilibrage progressif aligné sur l'équilibre trouvé en Flandre avec De Lijn. Cette évolution, économiquement nécessaire, maintient néanmoins un prix très inférieur au coût réel du service. De plus, je ne peux pas vous laisser dire que l'on investit moins dans le transport. Sur la législation précédente, la dotation pour l'OTW était marquée par une grande irrégularité, passant de 602 millions d'euros en 2020 à 941 millions d'euros en 2024. Aujourd'hui, nous faisons le choix d'un investissement soutenu, régulier et stable. La moyenne des dotations entre 2022 et 2024 se chiffrait à 765,4 millions d'euros par an ; la moyenne des dotations sous cet avenant au contrat de service public sera de 877,53 millions d'euros par an, avec une différence majeure : aujourd'hui, ce ne sont plus des promesses en l'air, mais du financement garanti. En effet, le Gouvernement fait désormais le choix d'un cadre réaliste, transparent et engageant sur le plan budgétaire. Le conseil d'administration de l'OTW

et le Gouvernement ont ainsi validé un contrat de service public entièrement financé sur les années de la législature, dotant l'OTW d'une trajectoire claire qui lui indique où il va et comment il doit s'y rendre en étant performant, efficace et efficient.

Vous avez également fait référence aux récentes inondations et aux actions du Gouvernement en matière de résilience climatique. Pour faire face à de tels événements, en complément de la gestion de crise, la Wallonie a engagé une démarche structurée visant à renforcer la résilience de son territoire. Cette initiative s'appuie sur une étude de vulnérabilité approfondie du territoire wallon publiée en juin 2025, qui constitue un socle analytique solide. Cet outil est accompagné d'un portail cartographique riche de plus de 700 cartes interactives permettant de visualiser finement les risques et vulnérabilités du territoire wallon, les aléas climatiques, les expositions des territoires et les sensibilités des secteurs.

Sur la base de ces résultats, le Gouvernement wallon a validé, le 6 novembre 2025, le lancement de l'élaboration d'une stratégie wallonne d'adaptation aux changements climatiques, accompagnée d'un plan d'action opérationnel. L'objectif est de renforcer la résilience et la capacité d'adaptation du territoire, en cohérence avec les dynamiques existantes.

Les travaux, débutés en mars 2026, s'articulent autour de sept enjeux clés : la biodiversité, l'eau et les sols, l'agriculture, les villes, l'économie, le social et la santé, ainsi que les infrastructures. La problématique des inondations y est intégrée de manière transversale, mais plus particulièrement au sein de l'enjeu « eau et sols », avec une approche centrée sur la prévention structurelle.

Le plan d'action visera à définir un nombre limité de mesures structurantes à fort effet de levier, traduites ensuite en actions concrètes assorties d'échéances et d'indicateurs. L'ensemble du dispositif, qui inclut également un cadre de suivi et d'évaluation, est actuellement en cours d'élaboration. Une première version consolidée de la stratégie et du plan d'action est attendue pour le dernier trimestre 2026 au plus tard, en vue de sa présentation au Gouvernement wallon.

Par rapport aux droits d'enregistrement, je ne vais pas vous relire à chaque fois mes réponses précédentes. Le Gouvernement a décidé d'adapter les avantages à l'acquisition après plusieurs dizaines d'années d'existence de régimes comme les taux réduits pour les habitations modestes. Il n'est pas possible de tirer sereinement des conclusions après un an, surtout vu le nombre réel de transactions, en hausse pour les primoacquérants – c'est une donnée que l'on doit aussi annoncer. S'il devait apparaître, à la suite d'une évaluation plus poussée – qui ne pourrait de toute façon pas être réalisée avant de disposer de suffisamment de recul –, que des adaptations s'avèrent nécessaires, que

ce soit pour des raisons budgétaires ou pour limiter d'éventuels abus non identifiés, le Gouvernement se penchera sur la question. Nous ferons une évaluation après la mise en fonction de cette réforme. Il faut quand même savoir que la réforme prévoit trois ans pour vendre son habitation propre et unique. Cela veut dire que, parmi ceux qui ont bénéficié de ces droits réduits aujourd'hui, certains sont peut-être en possession de deux logements. Ils doivent pouvoir vendre et, s'ils n'ont pas vendu, ils devront rembourser le droit réduit tel qu'il a été obtenu. Il faut avoir l'ensemble des données consolidées pour tirer des conclusions sur ce point.

Un mot, tout de même, concernant l'impact soi-disant majeur des habitations vendues à plus de 1 million d'euros. Je constate le chiffre dans la presse, mais il m'interpelle, car, pour ma part, j'ai reçu du monde notarial une information selon laquelle ce phénomène ne représente que 0,1 % des ventes. Il s'agit donc, en chiffres absolus, d'un nombre nettement inférieur. Il n'est d'ailleurs pas précisé dans la presse s'il s'agit de ventes à 3 % ou à 12,5 % ; je pense qu'il faut aussi pouvoir le dire. On ne sait pas non plus s'il s'agit de donations ou de ventes sous régime TVA. Toute une série d'éléments ne sont donc pas sortis. Quand on sort une information simplement pour appuyer une de ses thèses, il faut avoir l'honnêteté de la contextualiser. Honnêtement, ce débat – je pense que vous l'avez compris durant les discussions que l'on a menées dans cette Commission – me tient profondément à cœur. Je veux être le plus objectif possible sur celui-ci, mais je veux aussi de l'honnêteté intellectuelle dans tous les rangs.

J'entends dire que des centaines de millions d'euros ont été dépensés à cause des abus fiscaux. Si je reprends l'exemple du calcul de M. Hazée avec les maisons à plus de 1 million d'euros, même si l'on considère qu'elles sont toutes soumises à ce régime et même si l'on mettait un plafond à 1 million d'euros, les acheteurs auraient quand même le droit réduit sur ce montant. C'est donc seulement le montant au-delà du montant plafonné qui serait nécessaire pour avoir les 12,5 %. Ce n'est donc pas le rendement tel que vous l'avez calculé de manière assez simpliste. Tout cela pour dire que l'on peut toujours faire raconter aux chiffres les histoires que l'on veut. C'est simplement une guerre des chiffres caricaturale, dans laquelle je ne veux pas entrer, sur une mesure qui, selon moi, est essentielle en ce qu'elle change complètement le paradigme – je pense que cela n'est pas remis en cause au sein de cette Commission. Elle transfère l'aide à la possession vers une aide à l'acquisition. Il y a donc plus de mobilité : on peut plus facilement changer de maison, plus facilement traverser la Wallonie parce que notre situation familiale a évolué, et bénéficier néanmoins de ces droits réduits. Cela apporte donc beaucoup plus de dynamisme dans notre mobilité immobilière. C'est aussi un élément assez intéressant. Aujourd'hui, on n'a qu'une vision caricaturale de cette mesure dont vous êtes les fervents

opposants. Toutefois, les retours des citoyens et des notaires sont toujours positifs sur le bilan global. J'en veux pour preuve que le nombre de transactions a fortement augmenté.

Une telle réforme est forcément en analyse permanente. Le SPW Finances est d'ailleurs questionné sur les éventuelles utilisations non opportunes de la mesure, comme de toute mesure dont il exerce le service. Si des modifications s'avèrent nécessaires et utiles, je les défendrai, mais je ne ferai pas d'actions à la hussarde, comme vous le souhaitez, simplement pour du symbole.

Je ne vais pas non plus polémiquer sur la réforme des droits de succession, qui entrera en vigueur – vous l'avez souligné – le 1^{er} janvier 2028, car elle ne concerne pas du tout cet ajustement budgétaire. Vous utilisez le coût budgétaire de cette réforme pour appuyer vos propos liés aux cadeaux fiscaux qui sont faits, sauf que ceux-ci arrivent seulement en 2028. Il faut aussi avoir l'honnêteté intellectuelle de le dire. Je me permettrai juste de préciser qu'en divisant par deux tous les taux – sauf les 3 et 4 % de la ligne directe, qui seront couverts par l'abattement généralisé de 25 000 euros –, je ne perçois pas comment une seule personne en ligne directe pourrait être défavorisée. J'ai souvent l'impression que vous souhaiteriez augmenter les recettes pour taxer davantage les citoyens et structurer systématiquement des dépenses censées être temporaires. Je ne sais pas si les citoyens trouvent que la pression fiscale est basse ; en tout cas, ce n'est pas ce que pensent ceux que je rencontre et, personnellement, je n'ai pas cette impression non plus. Je pense qu'ils veulent des services publics plus accessibles, plus rapides, plus efficaces et dans lesquels on retrouve le nom de service public, mais vous conviendrez que l'on ne change pas cela en seulement deux ans. Tous les jours, je voudrais que la Wallonie se transforme plus vite – c'est l'ardeur, la volonté de changement –, mais il faut aussi du temps pour changer les choses sans casser la machine.

Concernant les 500 millions d'euros de contribution des entités fédérées au budget fédéral, la contribution des entités fédérées au budget européen n'est effectivement pas péremptoire. Il faut le dire. Je l'ai déjà exprimé en commission, mais il est toujours bon de le rappeler. Elle est conditionnée à un accord de ceux à qui l'on demande de l'argent, à savoir les Communautés et les Régions, soit les Entités II. En plus, d'après nos premières analyses juridiques, il ne serait pas possible de la mettre en place sans une modification de la loi spéciale de financement, ce qui ne permettrait pas de la mettre en œuvre à court terme. Plusieurs groupes de travail sont prévus dans les prochaines semaines pour discuter de ce point et d'autres dossiers impliquant l'ensemble des entités, mais, à ce stade, il n'y a aucun accord.

Pour faire le lien avec un autre dossier, vous rigoliez du fait d'avoir été un bleu avec la taxe sur les aéroports, mais c'est évidemment un autre levier de discussion. Des leviers de discussion dans les interactions avec le Fédéral, on en a plein. J'ai envie de travailler de manière constructive, parce que je suis quelqu'un de constructif qui veut fondamentalement changer le quotidien des citoyens. C'est cela, ma façon de faire de la politique, ce ne sont pas juste des guerres en permanence. J'ai eu une discussion avec le Premier ministre, durant laquelle il s'est engagé à revoir cela en juillet, au moment des discussions budgétaires. On n'est pas encore en juillet. Quand j'ai vu l'article sorti par le ministre Jan Jambon, j'ai directement pris mon téléphone, j'ai envoyé un texto au Premier ministre – pour être tout à fait précis – et je l'ai croisé juste après en lui disant : « Ce n'est pas conforme à nos discussions, il faut que l'on se voie rapidement ». Il m'a dit : « Oui, je vais voir avec M. Jambon ». On continue dès lors à suivre cela avec la plus grande attention, parce que ce serait dramatique pour nos aéroports, comme je le dis depuis le début. Comptez sur moi, je continuerai à appuyer sur ce point.

On a encore d'autres leviers tels que ceux-là, mais on doit se montrer constructifs, car, au final, toutes les modifications de société que l'on essaie de mettre en place ont pour but d'améliorer la vie des gens, même si ce n'est pas le même modèle.

Au niveau des adaptations aux derniers paramètres macroéconomiques pour les salaires et quant au fait qu'il y aurait un manque de crédits pour les salaires suite aux paramètres macroéconomiques de juin, qui prévoient un dépassement de l'indice pivot en juin 2026 et plus en juillet 2026, l'impact sur la catégorie des dépenses liées aux rémunérations est de 4,9 millions d'euros. Je pense l'avoir dit dans ma présentation initiale. Comme vous le savez, Madame Morreale, les crédits peuvent être redirigés vers ces domaines fonctionnels, qui, de plus, sont non limitatifs. Ainsi, rassurez-vous, les salaires seront bien payés. Je ne comprends pas pourquoi vous faites potentiellement peur à certains sur cet aspect. Il faut les rassurer. De nouveau, attiser la peur n'amène rien de bon ; de plus, en l'occurrence, c'est faux.

(Réaction de Mme Morreale)

Si vous n'avez pas dit cela, OK, très bien. En tout cas, c'est le sentiment que j'ai eu. J'ai souvent le sentiment que certains essaient de jouer une petite musique disant qu'il y a des cailloux qui pleuvent, alors que la situation est beaucoup plus complexe que cela. Vous le savez, puisque c'était déjà le cas lorsque l'on était ensemble au gouvernement : ce n'est pas la première fois que l'on a des situations telles que celles évoquées dans cette discussion, et l'on avait déjà agi en la matière.

À propos des recettes de 10 millions d'euros sur les automates, j'y ai déjà répondu dans ma réponse à la Cour tout à l'heure.

Concernant les primes à l'embauche, j'ai également bien entendu les critiques sur la réforme des primes à l'embauche et je suis sûr que mon collègue, le ministre Jeholet, sera extrêmement clair sur ce point demain en commission. Cette réforme vise à cibler les personnes les plus éloignées de l'emploi en leur permettant d'avoir une expérience de travail qui favorisera leur insertion sur le long terme, quel que soit le type de contrat. La réforme a donc fortement réduit les effets d'aubaine, puisque les dispositifs passés étaient accessibles à un public plus large qui n'avait pas forcément besoin d'un incitant pour retrouver le chemin du travail. De plus, il est faux de dire que la réforme des aides à l'emploi va servir prioritairement à l'intérim, puisqu'une occupation de minimum trois mois est nécessaire pour que la liquidation de l'incitant Job+ puisse être réalisée. Je vais répéter cela, parce que l'on ne l'a peut-être pas dit suffisamment : il est faux de dire que la réforme des aides à l'emploi va bénéficier « prioritairement » aux sociétés d'intérim – on a même entendu certains dire « exclusivement » –, puisque l'occupation de minimum trois mois est nécessaire pour que la liquidation de l'incitant Job+ puisse être réalisée.

Au niveau des contrôles du dispositif APE, ce Gouvernement a relancé les contrôles que la conférence interministérielle de la ministre de l'Emploi précédente n'avait plus mis en œuvre durant son mandat. Il est important, lorsque l'on transmet des deniers publics, d'avoir un contrôle de la bonne utilisation de ceux-ci. Ainsi, si le Gouvernement précédent n'avait pas décidé de le faire, c'est important de le faire ici. Force est de constater que, pendant des années, le dispositif a servi à financer des organismes qui ne répondent pas aux besoins sociétaux prioritaires, et ce, de manière totalement inéquitable. C'est la raison pour laquelle la réforme prévue par ce Gouvernement, qui vise à transférer les moyens vers les différents ministres fonctionnels et à mettre davantage d'équité dans le financement, est absolument nécessaire pour une utilisation optimale des deniers publics. Mon collègue se fera un plaisir de vous le dire avec aplomb demain, encore une fois, peut-être même en parlant du cadastre de celle-ci. Il aura l'occasion de le signaler encore une fois.

Au niveau des aides à la formation, la réforme a été approuvée en première lecture par le Gouvernement le 12 février 2026. Le ministre Jeholet fait de la chasse aux effets d'aubaine la priorité de ses politiques. Force est de constater que la législature passée n'a pas permis de réaliser un accord avec les partenaires sociaux.

Au niveau des clauses de souplesse dans les investissements énergétiques, le 3 juin 2026, la Commission européenne a en effet annoncé de nouvelles mesures dans le cadre du Semestre européen.

Face aux problèmes énergétiques, elle propose que les États membres qui ont sollicité la clause de flexibilité pour les dépenses de défense, c'est-à-dire 18 États membres, puissent allouer également des moyens vers des mesures énergétiques, dans une certaine balise. La clause de flexibilité pour la défense autorise actuellement un dépassement de 1,5 % du PIB par an entre 2025 et 2028. Dans la nouvelle proposition, à l'intérieur de cette marge de flexibilité de 1,5 %, on pourra également intégrer des mesures liées à l'énergie à hauteur de maximum 0,3 % du PIB par an – soit environ 212 millions d'euros – et de maximum 0,6 % du PIB – soit environ 423 millions d'euros – pour le total cumulé sur la période 2026-2028. Seules les mesures prises depuis février 2026 pour réduire la dépendance aux combustibles fossiles importés pourront être valorisées. Si le plafond pour la défense est déjà atteint, la Commission réévaluera si les écarts ne compromettent pas la viabilité budgétaire pour accorder une flexibilité supplémentaire temporaire.

Les modalités de ce dispositif ne sont connues que depuis le 3 juin ; l'ajustement ayant eu lieu au mois d'avril, rien n'aurait pu être intégré au moment des travaux liés à cet ajustement. Par ailleurs, il s'agit d'une clause dérogatoire, mais, encore une fois, ces moyens ne seraient pas financés par l'Europe, mais bien par la Wallonie. Il faut donc faire très attention au coût de l'endettement, même si je suis bien plus favorable à ce type d'investissement sur un temps long.

Concernant les primes Énergie et le rapport du Conseil d'État, je laisserai le soin à la ministre de s'exprimer plus longuement en commission demain matin, voire demain après-midi, en fonction de l'évolution des discussions. Néanmoins, il y a quelques éléments qu'il me semble important de signaler.

Concernant le rapport de l'auditeur du Conseil d'État sur le régime des primes, je comprends la préoccupation exprimée, mais permettez-moi de mettre les choses en perspective. Suggérer aujourd'hui un coût important pour les citoyens sans aucun chiffrage consolidé, cela relève davantage d'une affirmation politique que d'une analyse sérieuse. De nouveau, on veut faire peur sur une situation alors que l'on critiquait le fait de vouloir baliser. D'une part, l'auditeur du Conseil d'État ne remet pas en cause l'objectif poursuivi par le Gouvernement en prenant ce régime transitoire. Il indique d'ailleurs qu'un dérapage budgétaire pouvait justifier cette modification. Je pense que le rapport de la Cour quant à cet ajustement démontre encore, s'il le fallait, que dérapage il y a. Il intervient sur des éléments juridiques précis ; c'est d'ailleurs son rôle, dans un État de droit, de donner un avis sur cela. Nous en prenons acte avec tout le sérieux nécessaire. Parler dès aujourd'hui d'un coût très élevé pour les citoyens me paraît pour le moins prématuré, voire excessif, alors que l'on critiquait précédemment le fait d'avoir voulu diminuer le coût.

Ce que l'on fait, c'est analyser soigneusement les implications sur base du rapport de l'auditorat, y compris les implications financières. Nous veillerons à adopter les mesures correctrices les plus proportionnées. Nous travaillons de manière rigoureuse à identifier un scénario juridiquement solide et budgétairement tenable, sans surréaction et sans mise en péril des finances publiques. Notre responsabilité est précisément d'éviter toute dérive inutile des coûts et non d'alimenter des inquiétudes sur base d'hypothèses non étayées.

Au niveau des délais, d'après mes informations, on tourne toujours entre un an et un an et demi de délai en fonction du régime. C'est plus rapide pour les primes Chauffage, à savoir six mois. On comptabilise par ailleurs, au 31 mai, un stock d'environ 40 000 dossiers.

À la question de l'écart entre les besoins et le budget de la SWCS, s'agissant spécifiquement du dossier Rénopack, géré par la Société wallonne du crédit social, la demande initiale de l'opérateur faisait apparaître un besoin théorique de 100,137 millions d'euros de prime. Toutefois, l'analyse détaillée des ressources disponibles a mis en évidence l'existence d'un surfinancement, notamment des ressources propres et des disponibilités de trésorerie, estimé à 12,628 millions d'euros et résultant d'un surfinancement en 2025. Après prise en compte de ces ressources, le besoin net de financement à charge du budget régional a été ramené à 4,972 millions d'euros. Au regard de ces éléments, le Gouvernement considère que l'augmentation de 4,972 millions d'euros permet de couvrir le besoin net réellement identifié pour 2026, tout en évitant une surbudgétisation du dispositif telle que celle que l'on a constatée sur les derniers exercices. Les crédits inscrits au budget ajusté apparaissent dès lors suffisants pour assurer le financement des primes Rénopack pour l'exercice 2026.

En ce qui concerne les allocations familiales, depuis le début de la législature, les droits acquis aux allocations familiales ont été maintenus, à l'exception de quelques petites corrections au dispositif pour éviter les doublons, simplifier les démarches et revoir à la hausse le plafond de revenus pour les familles monoparentales, comme annoncé dans la Déclaration de politique régionale. En effet, mon Gouvernement a chargé le ministre en charge des prestations familiales de mettre en place un travail de prospective. Dès lors, nous avons décidé de confier à un groupe d'experts l'évaluation de l'efficacité du modèle d'allocations familiales en place, tant au niveau des allocations familiales que des coûts des caisses. Le rapport des experts est attendu pour le mois de septembre. Je pense que, de nouveau, dans ce débat, les caricatures, dans un sens comme dans l'autre, n'apportent rien. Faire croire que l'on va supprimer un droit acquis avec ces allocations familiales, cela n'apporte rien au débat, comme cela n'apporte rien de caricaturer le fait d'avoir le choix de faire des enfants. Cela n'apporte rien au débat, qui n'a jamais été celui-là. Le débat qui est sur la

table de notre Gouvernement, c'est de rendre efficace une politique publique. Quel est l'objectif ?

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Pour ce qui concerne le nombre d'enfants, je vais tout de même préciser que ce sont des membres de votre Gouvernement qui ont amené le débat sur ce terrain.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – La réponse aux propos, c'est vous qui l'avez faite. Je prends ma position de chef d'équipe, avec un peu de prise de hauteur. Je pense que c'est nécessaire de le faire dans un débat qui, par moment, amène des tensions et ne permet pas une discussion sereine. Cela est nécessaire pour rendre efficace l'ensemble des politiques publiques qui sont les nôtres. Celle-là en est une d'importance, parce que le volume budgétaire lié à cette politique est important. On se doit d'être certains que chaque euro utilisé pour cette politique va bien à l'objectif initial.

Au niveau du groupe de travail « Justice fiscale », j'y suis revenu dans ma réponse à la Cour, ainsi que dans cette Commission, à de nombreuses reprises et de façon précise. J'ai déjà répondu au sujet de l'estimation par rapport aux éléments budgétaires, également dans ma réponse à la Cour. On fait le maximum pour avancer le plus rapidement possible. Même chose pour le fait d'être plus rapidement en lien avec le Point de contact central des comptes et contrats financiers : cela permettra d'avoir un meilleur recouvrement, en plus des sujets qui seront traités de l'autre côté. Cela ne sert à rien de rouvrir le débat à ce moment-ci.

Au niveau de la vignette autoroutière, c'est un enjeu assez important, mais notre volonté demeure de faire participer les usagers à l'entretien et à la qualité du réseau routier qu'ils utilisent, tout en garantissant une neutralité fiscale globale – on parle bien des masses budgétaires globales – pour les citoyens wallons. C'est un principe auquel j'attache une importance capitale et je pense que c'est la clé de la réussite du projet. C'est *challenging*, comme vous l'avez dit, et plusieurs s'y sont cassé les dents. Vous avez cité toute une série de ministres précédents. On peut même citer des exemples à l'étranger où ils ont essayé de le faire avant d'être cassés par la Cour de justice européenne. On utilise ce retour d'expérience pour améliorer la façon dont nous abordons cette problématique. Il est vrai que chaque citoyen, ou plutôt chaque utilisateur du réseau d'infrastructures, qu'il soit citoyen wallon ou pas, devra payer le même tarif pour l'accès à la vignette. Par contre, on veut revoir notre fiscalité automobile et, donc, l'ensemble des éléments qui sont derrière cette fiscalité. Il n'y aura pas de réduction forfaitaire du montant de la vignette, car on ne peut pas le faire. C'est interdit par le droit européen. On doit y être attentifs et être créatifs pour trouver des solutions. On a tous intérêt à y arriver, car ce projet est d'une ampleur majeure. Il y

à un sous-financement structurel de nos infrastructures à cause du non-paiement des usagers sur ces éléments.

Pour la première fois, la Flandre et la Wallonie arrivent à aligner ces éléments et à travailler dans la même direction. C'est d'autant plus important que l'on ne voudrait pas avoir deux types de citoyens belges, avec une vignette différente une fois que l'on traverse la frontière linguistique ou lorsque l'on arrive à Bruxelles. On essaie d'ailleurs également d'embarquer Bruxelles dans cette dynamique. Je mets beaucoup d'énergie pour faire atterrir ce dossier, qui est aussi vieux que moi, comme je l'ai appris en discutant avec le président de la Cour de justice européenne, qui m'expliquait que les prémices ont été lancées en 1988 ou 1989. C'est pile mon âge. Si j'arrive à le faire enfin aboutir, je dois avouer que je serai assez heureux sur ce point. Il y a des challenges liés à cela, mais il y a aussi beaucoup d'opportunités qui permettront de ne pas léser nos concitoyens et, surtout, de faire participer tout le monde. Quand je vais en France, je paie le péage autoroutier. Cela ne me dérange pas si je fais le choix de prendre une infrastructure payante. Cela doit être la même réflexion lorsque l'on utilise nos éléments.

Au niveau de la question sur le *burden sharing*, il faut rappeler une chose simple : nous sommes dans une discussion entre niveaux de pouvoir. Ce type de discussion demande un accord équilibré qui conditionne à la fois le partage des efforts climatiques et la répartition des moyens financiers associés. Il faut l'avoir en tête. Ce n'est pas juste une répartition d'une enveloppe financière. C'est une répartition des enjeux au niveau des efforts climatiques et une répartition des moyens financiers. Ce qui n'est pas acceptable, ce serait de demander à la Wallonie de s'engager à l'aveugle ou sur des bases qui ne sont pas stabilisées. Nous voulons un accord juste, transparent et, surtout, soutenable, tant pour nos finances que pour nos citoyens.

S'agissant des moyens actuellement bloqués au niveau fédéral, il ne faut pas renverser les responsabilités. Ce blocage est précisément la conséquence de l'absence d'accord global. La position du Gouvernement est claire : nous voulons avancer et débloquer la situation, mais pas à n'importe quel prix ni sur base de clés de répartition qui seraient défavorables à la Wallonie. C'est dans cet esprit de responsabilité, à la fois dans la négociation et dans la défense de nos intérêts, que nous poursuivons le travail avec le Fédéral et les autres entités.

Concernant les fraudes économiques, que les choses soient claires : s'il y a eu détournement de fonds publics, c'est inacceptable. Ici, tout indique qu'il y en ait eu. Je ne vais pas préjuger de ce que la justice va décider, mais c'est totalement inacceptable. Jamais vous ne m'entendez ne pas condamner la fraude, dans un sens comme dans l'autre. La fraude reste de la fraude. On doit être juste dans la façon dont on analyse ces

éléments. J'espère que vous êtes heureux de m'entendre dire c'est complètement inacceptable.

Dans ce dossier précis, les éléments ont été transmis à la justice par les services régionaux. Il appartient désormais à l'autorité judiciaire de faire toute la lumière sur les faits. Nous respectons ce travail, mais il faut aussi éviter les amalgames. Ce qui est ici en cause, ce sont des faits présumés sur lesquels une enquête est en cours et non une remise en cause globale des politiques d'aide aux entreprises ou des politiques d'aide à la formation. Le Gouvernement, lui, agit sur le fond depuis le début de la législature, avec une réforme importante engagée pour mieux cibler les aides, supprimer les effets d'aubaine et renforcer leur efficacité.

Concrètement, cela passe par des critères d'octroi plus stricts et plus qualitatifs, par la suppression de certains automatismes qui existaient auparavant, par une rationalisation des dispositifs pour éviter les redondances et par un renforcement du suivi et de l'évaluation, avec des contrôles plus réguliers. Les faits récents, s'ils sont confirmés, ne font que renforcer ma conviction que certains mécanismes étaient trop complexes et insuffisamment sécurisés, et qu'ils doivent être corrigés. C'est précisément le sens des réformes qui sont aujourd'hui engagées, avec des règles plus claires, une meilleure traçabilité et des contrôles renforcés.

Quant à la question d'un audit, nous ne sommes pas dans une logique d'annonce ou d'effet d'affichage. Nous disposons déjà de leviers importants avec les contrôles administratifs et les évaluations régulières, ainsi que la transmission à la justice lorsque c'est nécessaire, comme on l'a vu récemment. S'il apparaît, sur base des constats objectifs, que des mesures complémentaires doivent être prises, y compris en matière d'audit, elles le seront – qu'il n'y ait pas d'ambiguïté en la matière –, mais toujours avec méthode et sérieux et pas sous le coup de l'émotion ou de généralisations hâtives d'une situation avec des caricatures, juste pour porter un message politique. Ce n'est pas ma façon de fonctionner de manière générale.

Au niveau de la liste et des impacts des mesures fédérales, ainsi que des règles budgétaires européennes et de l'évolution des dépenses primaires nettes, il me semble avoir déjà répondu, soit dans mon exposé, soit dans des questions récentes au sein même de cette Commission. Plus spécifiquement, en ce qui concerne l'évolution des dépenses primaires nettes, ce sera bien repris dans l'exposé général du budget initial 2027. J'avais déjà intégré un chapitre à l'initial 2026, et il pourra – maintenant que l'accord de coopération est presque conclu – être complété l'année prochaine.

Par rapport à la taxe de mise en circulation, je vous renvoie vers mon collègue en charge, à savoir le ministre Desquesnes, pour les informations précises. Comme pour les autres compétences, je vais tout de même partager quelques éléments. Au sujet de la

comparaison que vous souhaitez pour la TMC, votre question repose sur une comparaison qui n'est pas entièrement pertinente. En effet, pour mesurer l'impact réel de la réforme, il conviendra de s'appuyer sur les résultats du compte 2026 plutôt que sur le budget, qui demeure par nature un exercice prévisionnel. J'en reviens aux discussions que nous avons eues précédemment : on ne peut pas prendre le budget ou les comptes quand on a envie, en fonction de l'histoire que l'on a envie de raconter. Par ailleurs, l'année 2026 sera la première année au cours de laquelle la réforme produira ses effets sur une année complète, ce qui permettra une analyse plus représentative.

Enfin, il convient d'apporter une nuance importante : comparer des recettes observées aujourd'hui à celles qui auraient été perçues en l'absence de réforme revient à comparer deux situations qui sont fondamentalement différentes. L'objectif même de la réforme était d'influencer les comportements d'achat et d'orienter progressivement les choix des consommateurs vers d'autres catégories de véhicules. Dès lors, les recettes objectivement perçues résultent également de cette évolution comportementale et ne peuvent être analysées comme si les décisions d'acquisition étaient restées inchangées.

En ce qui concerne les jeux et paris, la discussion interrégionale sur une harmonisation de la taxe sur les jeux et paris *online* à 15 % est toujours en cours. Je ne vais pas entrer dans le détail des discussions polémiques à l'heure actuelle. C'est un sujet qui est sur la table depuis de nombreuses années. L'ensemble des Régions voulait avancer. L'idée est de ne pas avoir de concurrence fiscale, parce que nous n'avons pas envie de perdre des éléments. Nous ferons tout pour qu'il n'y en ait pas. Si l'on n'avance pas d'un côté, on restera cohérent ou alors on fera de la concurrence fiscale sur d'autres leviers. Je pense que ni la Région bruxelloise ni la Wallonie n'ont intérêt à jouer à la concurrence fiscale entre Régions, parce que c'est souvent la Région la plus riche qui gagne lorsque l'on joue à ce petit jeu. Il faut donc aussi avoir les pieds sur terre en la matière. Il convient, en effet, d'instaurer et de conserver un respect mutuel dans les discussions interrégionales, et pas de les étaler sur la place publique. La volonté est bien d'avancer dans cette direction.

Concernant l'économie structurelle des recettes sur les eaux usées industrielles, il y a en effet une différence entre le montant de la proposition du budget ajusté 2026, à savoir 14,2 millions d'euros, et le montant du budget initial 2026, à savoir 19 millions d'euros. Cela provient du fait que l'entrée en vigueur de l'augmentation du taux de la taxe sur le déversement des eaux usées industrielles de 25,48 UCP a été envisagée en 2026, avec une mise en application dès le déversement 2025, l'année de taxation étant 2026. Il s'est avéré par la suite que l'augmentation du taux de taxation ne pourrait s'appliquer sur l'année de déversement 2025, mais bien sur l'année de

déversement 2026, ce qui a comme conséquence une surestimation de 4,9 millions d'euros. Cette surestimation est néanmoins majoritairement compensée par une hausse généralisée des autres taxes sur les eaux usées suite à l'application des paramètres d'indexation.

Au niveau des paramètres macroéconomiques, comme je l'ai déjà indiqué dans mon exposé préliminaire, si l'on applique les paramètres de juin, les recettes augmentent de 123,5 millions d'euros entre l'application des paramètres de février et de juin, tandis que les dépenses augmentent de 24,4 millions d'euros. L'impact global sur le solde SEC de la Région est donc une amélioration de 99,1 millions d'euros. Nous appliquons néanmoins, comme les années passées, la méthode de calcul mise en place avec le Fédéral, ce qui me semble cohérent avec ce que l'on a toujours fait.

Le Gouvernement a décidé de maintenir les soldes de l'initial lors de cet ajustement 2026. Au moment de la confection du budget initial 2027, l'impact des décomptes 2026 sur les dotations relevant de la loi spéciale de financement aura un effet positif sur nos recettes. Vu le défi important que cela représentera pour cet exercice, je considère que c'est une bonne nouvelle qui pourra être considérée comme bienvenue au moment des discussions de l'initial 2027.

Pour répondre à la question de Mme Lambelin sur la fonction publique, cette dernière doit, comme les autres secteurs, contribuer aux efforts d'économies, compte tenu de la situation budgétaire de la Région. Dans ce cadre, le Gouvernement a fixé à l'initial 2026 une trajectoire pluriannuelle 2026-2029, tandis que le Costra a mis en œuvre une méthodologie interne au SPW afin de respecter cette trajectoire. Pour rappel, cette trajectoire fixée par le Gouvernement est la suivante : le nombre de membres du personnel au sein des SPW est indubitablement appelé à diminuer, en droite ligne avec l'objectif global de réduction des dépenses publiques de la DPR. C'est un choix politique que je continuerai à défendre. Les fonctionnaires dirigeants des SPW, bien conscients du contexte budgétaire, ont proposé, dans le cadre d'une réflexion conjointe avec le Gouvernement, une norme budgétaire pluriannuelle. Celle-ci conduit à un taux de remplacement du personnel à hauteur de 33 %. Le Gouvernement et le Comité stratégique du Service public de Wallonie réfléchissent, dans ce cadre, à une priorisation des missions à remplir par le SPW. Il faut, en effet, de manière intelligente et raisonnée, réduire les missions non essentielles des SPW.

Quant à la demande de précision – toujours de Mme Lambelin – à propos de l'opération de trésorerie de Wallonie Entreprendre à hauteur de 20 millions d'euros, celle-ci a effectivement un impact uniquement sur le solde brut de la Région, mais une amélioration à due concurrence du regroupement économique est également intégrée dans notre épure sur la base de l'historique de réalisation du groupement économique.

Concernant les ouvrages d'art et les voies hydrauliques, je ne voudrais pas préjuger des réponses aux questions que vous poserez demain à mon collègue en charge de cette matière. Celui-ci sera certainement plus généreux, mais dans les éléments que je peux déjà avancer, de manière générale, la DPR fixe un cap clair : construire une stratégie d'investissement dans les infrastructures, tant routières qu'hydrauliques, qui soit structurée, priorisée et inscrite dans le temps long. Dans le cadre du présent ajustement, la responsabilité du Gouvernement consiste d'abord à assainir le passé en apurant les projets en cours, tant à la SOFICO qu'au SPW MI, afin de repartir sur des bases saines.

L'objectif est ensuite de redonner de la prévisibilité et un investissement stable et soutenu aux entreprises qui en ont besoin, ainsi qu'aux citoyens, qui attendent des routes mieux entretenues, plus sûres et mieux adaptées aux enjeux de demain. Il s'agit également de sortir du cercle infernal dans lequel on est entrés depuis quelque temps. Ce qu'il se passe sur les chantiers qui ont été lancés un peu partout peut poser des questions, mais il faut structurer cela, avoir des moyens et un réseau d'infrastructures le plus efficace possible, et partir sur un entretien beaucoup plus ciblé. Ces objectifs seront rencontrés. C'est la volonté du Gouvernement. C'est également son devoir.

Concrètement, l'ajustement 2026 traduit cette logique d'apurement par un traitement actif de l'encours du PIMPT précédent. Pour les non-initiés qui nous écoutent peut-être, le PIMPT est un plan d'investissement dans les infrastructures.

(Réaction d'un intervenant)

On a encore un peu de temps, ce sera peut-être vrai dans 35 minutes, mais j'ai encore un peu d'espoir qu'il y ait beaucoup de gens qui nous suivent pour l'instant.

Plus sérieusement, c'est le précédent plan « Infrastructures et mobilité pour tous ». Un exercice de nettoyage de ses anciens visas est mené afin de réduire progressivement cet encours. En parallèle, un travail de renforcement des outils de suivi a été engagé, de manière à disposer d'une répartition plus fine et plus lisible de l'impact du plan par article budgétaire et par domaine fonctionnel.

Sur le plan de la gouvernance, l'accent est mis sur une vue d'ensemble consolidée et sur un suivi précautionneux des encours, dans une approche de priorisation des projets selon leur état d'avancement et avec le souci de ne pas lancer de nouveaux projets sans assurer le suivi adéquat de ceux déjà engagés, ce qui était un réel problème par le passé, en ce compris pour le PIMPT.

Au niveau de l'actualisation des objectifs SEC et de certaines UAP, je vous renverrai vers les différents ministres de tutelle. Dans mes compétences, seul l'objectif du service de médiation commun à la

Communauté française et à la Région wallonne varie par rapport au budget initial. Cette variation est de 20 millions d'euros. Comme vous le savez, le Gouvernement n'a pas la possibilité de modifier les propositions du médiateur. Cela étant, il est coutumier que la plupart des UAP revoient leur budget et, parfois, leur objectif SEC en fonction de l'ajustement.

Concernant la réduction de l'hypothèse de sous-utilisation, le Gouvernement a décidé de diminuer sa sous-utilisation de crédits de 85 millions d'euros entre le budget initial et ajusté 2026, et ce, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, l'utilisation plus efficace des crédits budgétaires entraîne logiquement une diminution de cette hypothèse de sous-utilisation ; ensuite, il s'agit de prendre en considération l'état d'avancement du Plan de relance, dont un nombre de plus en plus important de projets sont en voie de finalisation. C'est d'ailleurs ce même Plan de relance qui avait justifié une partie de l'augmentation de la sous-utilisation quelques années auparavant. Cette diminution de 85 millions d'euros permet de ramener la sous-utilisation de crédits à 524 millions d'euros, ce qui représente 2,39 % des crédits du budget des dépenses, contre 2,85 % au budget initial 2026, soit un pourcentage similaire à celui de l'ajustement 2022. Nous évaluerons ce pourcentage en fonction de l'évolution des comptes dans les années à venir.

En ce qui concerne les projections du ratio dettes-recettes et des charges d'intérêts à l'horizon 2029 et 2034, étant donné le changement de certains paramètres – projections de taux, paramètres macroéconomiques changeants –, il n'est pas possible de vous fournir ces informations ici et maintenant. Je vous invite à me revenir en question écrite, Madame Lambelin, pour avoir des informations en la matière.

Quant aux 13 millions d'euros liés à l'anticipation d'un mois du prochain dépassement de l'indice pivot au niveau de l'AViQ, cette dernière les absorbera en interne sur l'inexécuté qui se dégagerait en 2026, à l'instar de ce qui a été fait en 2022. Cette solution paraît envisageable sur la base des résultats des exécutions des dernières années.

Au niveau du plan Oxygène, pour rappel, l'objectif du plan était de soutenir temporairement les villes et communes pour leur permettre de retrouver l'équilibre financier à partir de 2027. Pour la plupart d'entre elles, le résultat sera atteint grâce à des réformes et à des efforts importants. Pour les autres, les nouvelles conventions qui lient les communes, la Région wallonne et le secteur bancaire contiennent de nouvelles obligations plus strictes, ce qui a amené les grandes villes à des efforts inédits. Nous devons continuer à rester attentifs à l'évolution de ces situations, avec un cap clair, tel qu'indiqué dans la Déclaration de politique régionale, à savoir la responsabilisation des grandes villes dans la gestion de leurs budgets. Le suivi plus poussé des grandes villes va aussi dans ce sens.

Comme le prévoit également la Déclaration de politique régionale, nous travaillons sur plusieurs aspects touchant aux pouvoirs locaux pour les soutenir directement et indirectement. Je pense notamment à la révision du critère d'attribution du Fonds des communes pour prendre en considération les spécificités du monde rural, des grandes villes... Bref, il s'agit de mener une réflexion. C'est d'ailleurs prévu dans la Déclaration de politique régionale. Je pense aussi aux mécanismes qui seront étudiés très prochainement pour répondre de manière structurelle aux problèmes de cotisations et de responsabilisation des agents locaux. En parallèle de ces mesures, je tiens à rappeler que la Déclaration de politique régionale prévoit une plus grande responsabilisation des grandes villes vers un retour à l'équilibre financier. Dès lors, la balle est aussi dans le camp de ces grandes villes pour respecter les engagements qu'elles ont pris.

Au niveau du gel de l'indexation du salaire des ministres, il s'agit bien d'un gel et d'un saut d'index ; aucune répercussion en un bloc n'aura donc lieu en 2029, vu que la base de projection sera le montant non indexé. Il s'agit bien d'un montant non indexé ; dès lors, même si l'indexation devait reprendre suite à un choix d'un prochain gouvernement, il repartirait, à mon sens, du montant qui n'aura pas été indexé jusque-là. Dès lors, je suis un peu surpris par votre réflexion. Il faut aussi souligner quand des gestes sont faits, parce que l'on reste les seuls travailleurs de ce pays à ne pas être indexés sur l'ensemble de la législature, soit les cinq prochaines années.

Au niveau des disponibilités de trésorerie dans les UAP, ces dernières années, la Région a fait un important nombre d'opérations de trésorerie afin de rapatrier le surplus de trésorerie auprès des UAP qui ont été créées par le surplus de dotation lors des précédentes législatures. Comme vous vous en doutez, une partie importante de ces montants a été rapatriée. La mise en place de WFE nous permet d'améliorer nos analyses et nous verrons, lors de l'initial 2027, les montants qui peuvent encore être mobilisés. Il est évidemment clair que nous continuerons à mobiliser cette trésorerie si elle permet de diminuer le recours à l'emprunt et, donc, à l'endettement, comme vous l'avez souligné.

Par rapport à la baisse des intérêts créditeurs, pour rappel, ceux-ci rémunèrent les montants déposés sur les comptes centralisés auprès du caissier. Dans ce cadre, WFE a actualisé ses projections d'intérêts créditeurs au regard des intérêts respectivement perçus en 2025 et selon les estimations pour le reste de l'année. Le montant d'intérêts créditeurs a été estimé à 22,5 millions pour 2026. Il reprend un taux à très court terme – que l'on appelle « Euribor 1 semaine », pour être précis –, lequel varie avec les taux directeurs pour le coût. Par conséquent, la très récente hausse des taux directeurs aura normalement une influence à la hausse. De manière générale, le budget est par nature une photo à un instant T et il y a toujours des évolutions en cours

d'année. Je pense sincèrement que les hypothèses retenues sont globalement prudentes, notamment quand on prend en compte l'évolution des paramètres macroéconomiques.

Je pense avoir ainsi répondu à presque toutes les questions qui m'ont été adressées, même si ce n'était pas pleinement dans le cadre de mes compétences ; j'ai essayé de me concentrer principalement sur le sujet qui nous occupe aujourd'hui, c'est-à-dire l'ajustement du budget 2026.

M. le Président. – La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – Vu la longueur de nos débats, je propose une petite pause technique de 10 à 15 minutes, puis de reprendre.

M. le Président. – C'est de droit.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 20 heures 34 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 20 heures 50 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

PROJETS ET PROPOSITIONS

(Suite)

**Projet de décret
contenant le premier ajustement du budget des
recettes de la Région wallonne pour l'année
budgétaire 2026
(Doc. 590 (2025-2026) N° 1)**

**Projet de décret
contenant le premier ajustement du budget
général des dépenses de la Région wallonne
pour l'année budgétaire 2026
(Doc. 591 (2025-2026) N° 1)**

**Budgets contenant le premier ajustement des
recettes et des dépenses de la Région wallonne
pour l'année budgétaire 2026 – Exposé général
(Doc. 590 (2025-2026) N° 1 – Annexe 1)
et (Doc. 591 (2025-2026) N° 1 – Annexe 1)**

**Discussion générale
(Suite)**

M. le Président. – Nous pouvons reprendre nos travaux avec la poursuite de la discussion générale.

La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – Merci pour les réponses que vous nous avez apportées. Sur le principe, je n'ai toujours pas compris le grand écart entre le « RAS : rien à signaler, on garde le cap » de votre ajustement et les expressions alarmistes qui ont suivi en mai. On a l'impression que ce sont deux réalités différentes et que vous reportez le problème à plus tard ; on se demande pourquoi. Je comprends les Wallons et les Wallonnes. Vous dites qu'il ne faut pas inquiéter les gens, mais c'est vous qui les avez inquiétés à travers votre message. Les Wallons ne savent pas ce qui va tomber sur leur tête pour 2027 et, sur ce point, vous ne nous avez pas donné d'éclairage. On n'a pas eu de réponse sur les efforts à fournir ou d'informations sur les pistes qui font pour le moment l'objet de vos réflexions. Vous avez dit que cela ne concernait pas les allocations familiales, qu'il n'est pas question de modifier le nombre d'enfants y donnant droit, et vous avez souligné que ce n'était pas une mesure correcte. Nous prenons cette maigre information à ce stade, puis nous verrons pour le reste. Je n'ai aucune garantie que ces mesures ne toucheront pas les citoyens, bien que vous l'ayez affirmé. Il me semble logique que, au moment de l'ajustement, je pose la question.

Vous dites que cela ne touchera pas les gens, mais on a tout de même besoin de savoir, si vous devez faire quatre fois plus d'efforts, qui va payer ; et comment la facture va impacter le budget wallon. Les secteurs n'ont aucune prévisibilité.

Vous dites que c'est l'opposition qui attise les peurs. Moi, je crois au contraire que c'est votre manque de transparence sur les économies qui sème l'incertitude chez les citoyens, chez les travailleurs, dans les entreprises, dans le monde associatif et dans les communes. L'incertitude sur l'avenir est ce qui empêche une partie du secteur économique d'investir, c'est ce qui empêche les consommateurs de consommer. Je peux vous dire que, chez les petits commerçants, cela n'arrête pas. Qu'il s'agisse des commerces de services, des commerces qui vendent des produits de première nécessité ou des produits pour faire plaisir ou se faire plaisir, ils sentent la différence. Ils savent qu'il y a une incertitude qui plane.

Dans vos expressions, vous indiquez que, même en mettant en œuvre tout ce qui a été prévu, vous n'atteindrez pas l'objectif. Je voulais voir si certaines promesses de votre Déclaration de politique régionale allaient être abandonnées et, le cas échéant, lesquelles. Là non plus, vous ne communiquez pas d'information. Vous renvoyez – et c'est votre droit – aux compétences des ministres fonctionnels, mais vous êtes à la fois le ministre-président qui dispose d'une vision hélicoptère sur l'ensemble des compétences de votre Gouvernement ; et le ministre du Budget, à savoir celui qui dispose aussi d'un droit de veto. Vous avez donc un rôle tout particulier dans l'ensemble des politiques menées par les membres de votre Gouvernement.

Mme De Bue, tout à l'heure, a opposé la trajectoire et le budget de l'ajustement, en disant que notre sujet de discussion était l'ajustement. Je m'excuse, mais je ne sais pas quand on pourrait avoir une meilleure occasion de parler de la trajectoire de ce Gouvernement si ce n'est au moment des examens des budgets successifs et de leur ajustement. Si vous préférez que l'on n'en parle pas ici, mais que vous acceptiez d'en faire un point particulier en commission, je n'ai aucun souci à ce sujet. On peut le faire, et l'on aura peut-être des réponses plus claires pour les citoyens. Si cela permet d'éclairer les choses, il n'y a aucun souci, faisons-le – je saisis la balle au bond –, surtout quand le ministre-président indique dans la presse qu'il y aura des efforts supplémentaires pour tenir sa trajectoire. Ce genre de débat doit pouvoir exister à l'intérieur du Parlement, sinon, je ne sais pas où l'on doit le tenir. Il faut que ce soit clair pour tout le monde : le Gouvernement wallon MR-Les Engagés va devoir faire 2 milliards d'euros d'efforts pour réduire le déficit, c'est-à-dire quatre fois plus d'efforts que ce qui a été fait les deux dernières années. Dans le même temps, on va retirer 1 milliard d'euros de recettes – 650 millions d'euros de la Région par les choix des réformes fiscales et 300 millions d'euros de l'Arizona.

Cela veut dire, comme cela a été évoqué assez brillamment par Stéphane Hazée, que l'on orchestre l'érosion des recettes fiscales et que l'on supprime toutes les marges nécessaires pour soutenir l'emploi, la relance économique et le pouvoir d'achat. Toutes les économies que vous avez faites à l'heure actuelle – même si, pour certaines, vous dites que cela va commencer à partir de 2028 –, il faut bien les payer. Cela ne sert qu'à financer vos réformes fiscales, qui sont déjà actées, que vous nous avez fait voter, qu'elles soient déjà d'application ou qu'elles soient à venir. Il faut avoir aussi l'honnêteté de le dire – je reprends l'expression que vous utilisez à foison.

Quand vous faites une comparaison des charges aux dépenses, on parle de 650 millions d'euros. Qu'est-ce que cela représente ? Quel Wallon sait ce que représentent 650 millions d'euros ? Par exemple, 650 millions d'euros de pertes de recettes, c'est le double de ce que l'on investit en matière d'Action sociale. C'est 100 millions d'euros de plus que les investissements de la Région dans la construction et dans l'entretien du réseau d'infrastructures. Cela pour montrer à quel point c'est costaud.

Sur l'Énergie, j'ai entendu que vous étiez ouvert à ajuster le budget si la crise perdure. J'espère vraiment que vous le ferez parce que les secteurs et les citoyens subissent les conséquences depuis deux mois et ils les subissent encore aujourd'hui. Cela m'amène à revenir sur les règles budgétaires de l'Union et la flexibilité sur les investissements dans la transition, dont vous avez fait écho. Vous avez parlé, Monsieur le Ministre-Président et Ministre du Budget, de 212 millions d'euros par an, mais est-ce un chiffre pour la Belgique

dans son ensemble ? Est-ce la part de la Région wallonne ? Si c'est 0,3 % du PIB, dans les chiffres, comme le PIB est de 650 milliards d'euros, on serait plutôt à 1,9 milliard de marge. Je n'ai pas bien compris l'exercice de 212 millions d'euros. Comment y arrive-t-on ? Même si je prends 30 % de ce montant et que je le divise en quatre ans, je n'arrive pas aux 212 millions d'euros. J'aimerais comprendre de quel montant on parle.

Je n'ai pas entendu non plus la possibilité de la Région d'en bénéficier, puisque c'est un peu ce que je disais : cela peut être une poche fédérale. Soyons aussi de bon compte, vous êtes le ministre-président de la Wallonie, vous devez nous défendre, et ces montants-là doivent aussi bénéficier à la politique énergétique wallonne. Nous en avons besoin pour nos investissements. Nous en avons besoin pour renforcer notre réseau. Nous en avons besoin pour faire des alternatives en termes d'investissement dans notre autonomie en partie stratégique, dans le stockage des batteries, dans d'autres choses également.

J'ai entendu les deux chefs de groupes de la majorité parler des droits d'enregistrement. Je voudrais rappeler que les chiffres sont incontestables. Oui, les prix de l'immobilier ont explosé. La Cour l'a rappelé dans son rapport. Les notaires ont aussi pointé quelque chose d'intéressant : l'effet pervers, c'est que les gens que vous prétendez aider se retrouvent à ne plus pouvoir acheter que des biens qui nécessitent aujourd'hui de grands travaux de rénovation. En même temps, vous avez supprimé les primes de plus de 60 % et vous dites que, à partir d'octobre, ce ne sera plus que des prêts. Vous dites souvent que je compare des pommes et des poires, puisque les biens qui sont achetés sont des biens de meilleure qualité. Très bien. Existe-t-il une comparaison pour des biens à qualité équivalente ? Oui, on trouve cette source chez Statbel. Je suis allée la voir et je l'explique. À chaque fois, je donne les deux chiffres, justement parce que c'est un argument intéressant, mais dont on a aussi des informations qui montrent que l'augmentation est de 7 %, c'est-à-dire deux fois plus grande qu'en Flandre. Dès lors, que vous preniez des biens qui sont les mêmes avant et après la réforme, ou des biens de meilleure qualité, dans les deux cas, les gens qui achètent paient plus cher parce que les prix ont explosé à cause de votre réforme. Le secteur de la construction avait dit : « Ne faites pas comme en Flandre. Les prix vont exploser, on connaît cet effet automatique. Vous pouvez le lier au PEB, par exemple, ce qui permettra aux entreprises de faire des travaux et de relancer la machine économique ». Vous ne l'avez pas fait.

On parle des comptes et vous dites qu'il y a eu d'autres dérapages aux comptes. C'est ce que vous avez pris comme argument, chacun dans la majorité. Pour que l'on soit clair, la différence majeure est que, ici, cela détériore la situation. En général, quand on prévoit un budget, on est prudent, donc on prévoit des dépenses

que l'on ne fera peut-être pas. Cependant, on ne maquille pas et l'on n'habille pas la mariée plus belle qu'elle n'est. On sait que l'on ne dépensera pas tout et l'on essaie de faire au plus juste, pour ne pas se retrouver dans l'effet exactement inverse de ce que vous avez fait.

Qu'a fait ce Gouvernement ? C'est ce qui attise notre méfiance. Il a retiré des montants que l'on savait qu'il devait quand même payer, il a comprimé complètement les dépenses, il a surestimé les recettes. Il a dit : « Regardez comme je gère bien. Regardez mon budget, je n'ai qu'un déficit de 70 millions d'euros, donc cela va mieux. » Non, en fait, c'était bien plus que cela, et pas qu'un peu, avec des montants importants qui ont un effet sur notre dette.

Que se passe-t-il maintenant ? Ce sont autant de millions d'euros qui n'avaient pas dû, à l'époque, être empruntés l'année suivante. Ici, c'est l'inverse, on accroît la dette de 800 millions d'euros. À quoi correspondent 800 millions d'euros ? C'est l'équivalent de 500 euros par ménage wallon ; c'est uniquement le fruit de votre gestion. Le solde net à financer s'est-il dégradé ou pas ? Oui, il s'est dégradé aux comptes 2025. Le besoin de financement s'est également dégradé d'autant. Le résultat est que plus d'emprunts et plus de dettes donnent plus de charges d'intérêt.

Les estimations de la dette au 31 décembre de l'année dernière le confirment : à l'initial 2025, elle était de 29,9 milliards d'euros, alors que la dette fin 2025 est maintenant estimée à 30,7 milliards d'euros. Hypothèse, thèse, démonstration. Dès lors, entendre aujourd'hui que les dépenses de 2026 résultent de décisions prises les années précédentes n'a rien d'une révélation, surtout pas pour deux d'entre eux qui sont à la table du Gouvernement.

C'est exactement comme cela que fonctionnent les investissements publics : un gouvernement lance un projet, l'engage budgétairement, les permis sont sollicités, les travaux se réalisent, les paiements interviennent – souvent plusieurs années plus tard – à mesure de l'état d'avancement des travaux. Si l'on suivait votre raisonnement, cela voudrait dire qu'aucun gouvernement ne serait jamais responsable de son budget, puisque chaque exercice comporte des engagements hérités du passé. La réalité est que tous les gouvernements gèrent à la fois l'héritage reçu et les choix qu'ils posent eux-mêmes.

Mobiliser aujourd'hui les engagements du passé pour expliquer la dégradation des comptes ou la réduction des marges de manœuvre, c'est pour détourner l'attention des choix budgétaires actuels. Je vous l'ai dit d'emblée, tous les économistes vous ont dit : « Ne faites pas cela, vous n'avancez pas dans l'ordre des choses. » Réduisez les dépenses, assumez une courbe et vous verrez après si vous savez faire une

réforme fiscale. C'est de l'entêtement. Vous l'avez fait et, aujourd'hui, on voit les résultats de ces choix. On se dit : « On va rajouter sur la taxe de mise en circulation, on va refaire des cadeaux avec 1 million par ci, 2 millions par là, 8 millions. Allez, on donne ! »

Ensuite, on a une réforme fiscale. On voit aujourd'hui qu'il y a des effets d'aubaine. Tous les notaires le voient et vous faites comme si cela n'existait pas, vous faites le gros dos. Toutefois, diminuer nos recettes, ce sont autant de projets que l'on ne sait pas faire pour les Wallons et les Wallonnes ; ce sont autant de réductions de notre consommation, de ce qui fait tourner la machine économique de la Wallonie à travers des investissements. Vous pouvez continuellement, comme vous le faites, critiquer et caricaturer le Plan de relance en vous dédouanant de toute responsabilité. C'est juste un manque flagrant d'honnêteté intellectuelle. C'est vrai que cela me heurte, parce que vous étiez à la table du Gouvernement, parce que toutes les décisions sont collégiales, parce que vous êtes ministre du Budget depuis 2022, chargé notamment du pilotage budgétaire du Plan de relance wallon qui vise à répondre à divers besoins : des projets structurels, comme la reconstruction résiliente des territoires face aux inondations et l'assainissement des friches industrielles pour avoir des entreprises et de l'emploi ; des places dans les crèches pour permettre aux parents de travailler et d'avoir leurs enfants qui sont dans des conditions sécurisées d'accueil ; la rénovation du parc de logements publics ; l'aide à l'embauche des publics les plus éloignés du marché de l'emploi ; la formation numérique ; la santé mentale ; la lutte contre le sans-abrisme – au sens large. Ces besoins sont toujours présents.

Concernant les assuétudes, j'entends que le problème serait la salle de consommation. Allez, sérieusement. On s'est tapé plusieurs heures d'audition où tous les spécialistes ont dit que c'est ce qu'il faut. Parce que vous n'en voulez pas, vous modifiez les conclusions de la Commission. Ce n'est pas honnête. Et oui, cela casse la machine économique.

Vous nous avez parlé de relance, mais cela commence par mettre de l'argent dans l'économie réelle : le pouvoir d'achat des ménages, la commande aux entreprises, l'investissement public et les perspectives d'emplois de qualité. Depuis deux ans, on ne voit pas cela ; on voit même l'inverse. Moins de pouvoir d'achat, c'est moins de consommation ; moins de consommation, c'est moins d'activité pour les entreprises ; moins d'activité, c'est moins d'emplois. Quand vous faites de l'emploi, on évoque à juste titre la précarisation et le manque de recettes en flexibilisant à tout crin le marché du travail à travers les flexi-jobs, la défiscalisation des heures supplémentaires et le tiers temps que vous proposez pour des jeunes à partir de 15 ans. Cela veut dire que, l'année prochaine et les années qui viennent, on devra faire encore plus

d'économies. C'est un cercle vicieux que vous avez enclenché.

Venir vous vanter d'avoir dégagé 45 millions d'euros pour les entreprises à l'ajustement, franchement, il faut l'entendre, les gars ; il faut oser, parce que vous vous vantez de corriger vos propres erreurs. Les taxes antiéconomiques, c'est vous qui les avez fait revenir. On vous a dit que cela n'allait pas. Quand les patrons sont venus crier haro avec nous, vous avez revu un peu les choses, en disant que l'on allait le faire pendant un an. Vous dites ensuite que c'est une victoire et que c'est ainsi que l'on aide les entreprises. Il ne faut pas se moquer du monde non plus. C'est vous qui avez voulu rétablir cette taxe abolie depuis 20 ans, avant de vous raviser avec cette bronca.

En conclusion : a-t-on confiance dans ce Gouvernement ? On a essayé d'expliquer pourquoi on n'avait pas confiance. Sincèrement, après ce que la Cour des comptes est venue expliquer tout à l'heure, on a encore moins confiance par rapport à l'opacité que vous organisez systématiquement, par rapport aux freins que vous mettez à notre travail de contrôle, lorsque l'on regarde ce que vous faites. La cote de confiance, c'est aussi tous les Wallons et toutes les Wallonnes qui vous l'adressent. C'est historique d'avoir une cote de confiance aussi faible : trois Wallons sur quatre n'ont pas confiance en vous. Il y a des gens qui ont cru dans ce que vous avez dit, et ceux-là sont d'autant plus attristés, en colère ; ils vous disent que ce n'est pas du tout ce que vous leur aviez annoncé, alors que vous connaissiez l'état de la situation. Vous ne pouvez pas dire que vous ne saviez pas.

Concernant l'utilisation de la provision des plans de relance wallons, on verra ce que cela donne.

On n'a pas dit que l'on ne saurait pas payer les fonctionnaires parce que vous n'avez pas mis les 4,9 millions d'euros pour l'indexation. Ce que j'ai dit, c'est que cette indexation est arrivée entre la fin de votre travail sur l'ajustement budgétaire et, qu'aujourd'hui, vous ne l'avez pas notée ; je le constate. Vous pourriez dire : « Tiens, je vais faire un réapprovisionnement ou bien, comme c'est illimité, ce n'est pas grave ». C'est pour vous montrer que vous êtes allé au plus juste dans l'ensemble de vos dépenses. Je dis aussi que ceux qui font peur aux gens, ce n'est pas nous. Ce n'est pas nous qui avons dit que l'on ne saurait pas payer le salaire des profs. C'est votre majorité.

Dans les effets d'aubaine, je ne comprends pas comment, d'un côté, vous vous hâtez pour des réformes qui sont évaluées positivement, qui sont simples, qui sont maîtrisées budgétairement et comment, d'un autre côté, vous ne mettez pas d'énergie au service des projets évalués négativement et qui font l'objet d'effets d'aubaine. C'est ce deux poids, deux mesures en matière de justice et d'équité. Je ne comprends pas comment, dans la situation budgétaire actuelle de la

Wallonie, vous décidez – alors que vous savez qu'il y avait des effets d'aubaine avérés sur les droits d'enregistrement pour des centaines de millions d'euros – de ne pas les arrêter. Mettons ce point à quinzaine et modifications au moins cela. Je ne sais pas si cela fera 222 maisons à 1 million d'euros et si cela couvrira l'ensemble des dépenses d'action sociale, mais vous limiterez très largement les dégâts grâce à ce type de recherche d'aubaine et de réactivité.

Ce que vous avez fait à travers le compte, on le pressentait, mais pas à ce point-là, je vous avoue. Quand on voit le dérapage budgétaire, vous avez tiré sur la corde à un point difficilement quantifiable : plus d'un demi-milliard d'euros, cela ne va pas. Avez-vous corrigé les choses ? Non. La Cour des comptes est venue le dire : vous n'avez pas estimé correctement sur les droits d'enregistrement, pas plus que sur une série de provisions. Vous avez surestimé des recettes et sous-estimé des dépenses. Ils viennent encore de nous le dire.

Comment voulez-vous que l'on vous accorde votre confiance ? Comment voulez-vous que l'on dise que cet ajustement est bien ? Ce n'est ni professionnel ni responsable et cela se voit. Même si vous essayez de cacher les choses, même si vous essayez de freiner un maximum pour que l'on n'ait pas accès aux documents – les notes du Gouvernement, avec l'ordre du jour provisoire que vous ne donnez plus, alors que cela avait toujours été donné à l'opposition, quels que soient les partis qui étaient dans l'opposition ; les notes en première lecture que vous refusez très souvent de nous donner au motif que ces réformes ne sont pas définitives, ce qui est aussi un dangereux précédent ; votre volonté de ne pas transmettre les informations de l'administration sur les dépenses et les recettes dans le cadre des exercices budgétaires –, ce n'est pas sain. Je veux que cela soit entendu et je ne suis pas encore remise de ce que nous a dit la Cour des comptes. C'est une nouvelle entrave que je n'imaginai pas possible. C'est incroyable l'énergie que vous mettez à opacifier vos pratiques gouvernementales. Vous savez, cela fait exactement l'effet inverse de ce que vous espérez. Si vous pensez que cela va éteindre notre pugnacité ou notre volonté de faire notre travail, vous vous trompez. Cela décuple notre envie de justice sociale et fiscale, notre envie de connaître la vérité et notre énergie dans le contrôle que nous devons faire, que ce soit face à vous ou à l'écoute du terrain. Sachez-le, les entraves que vous mettez nous boostent terriblement.

À la fin de mon exposé, un petit trait d'humour un peu piquant en lien avec le bleu. Augmenter l'emploi, stabiliser les finances et faire des politiques nouvelles, c'est un peu comme dans le conte de *Barbe bleue* : « Sœur Anne, ne vois-tu rien venir ? Non, je ne vois que l'herbe qui verdoie et la terre qui poudroie ». C'est un peu l'image de ce Gouvernement.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales

et du Bien-être animal. – Madame Morreale, je précise qu’il manque un zéro, que l’estimation est de 2,120 milliards d’euros et que c’est bien pour toute la Belgique. Ainsi, cela ne nécessitera plus de réplique de ma part.

(Réaction de Mme Morreale)

M. le Président. – La parole est à Mme De Bue.

Mme Valérie De Bue (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, pour vos réponses complètes, comme d’habitude. Vous avez indiqué que vous n’évoqueriez pas les compétences des autres ministres puisque d’autres débats doivent se tenir demain, mais vous avez déjà largement répondu à toute une série de questions dans les compétences de vos collègues.

Je retiendrai de votre réponse que vous confirmez que le cap vers l’équilibre budgétaire est maintenu. Les conditions ont pourtant changé :

- l’inflation est plus forte aujourd’hui qu’il y a deux ans ;
- la politique américaine des droits de douane menace la compétitivité de nos entreprises ;
- la note de crédit de notre Région a été dégradée avec un impact au-delà du symbolique ;
- le passage du compte 2025 à l’ICN a présenté un résultat décevant, comme vous l’avez vous-même reconnu.

Je suis rassurée que vous réaffirmez aujourd’hui que cet objectif est encore plus nécessaire qu’hier pour que demain soit soutenable. Certains parlent de dogme, mais je parlerais plutôt de responsabilité budgétaire. En restant les bras croisés, en raison des besoins de financement importants de notre Région et de la hausse constante des taux d’intérêt, le paiement des intérêts de la dette pourrait peser jusqu’à 10 % des recettes sur fonds propres de la Région d’ici quelques années. C’est un scénario à éviter de toute urgence afin de mettre en place des politiques publiques adaptées au monde de demain.

J’ai écouté avec beaucoup d’attention tous les groupes de l’opposition. Comme vous l’avez dit vous-même, Monsieur le Ministre-Président, nous ne partageons pas le même modèle de société. Selon nous, la soutenabilité budgétaire est importante. Ce n’est pas une fin en soi, comme l’a dit mon collègue des Engagés, mais un moyen. Nous ne devons pas évaluer un budget en fonction des montants, mais en fonction de l’efficacité des politiques publiques. Nous accordons une grande importance à recréer les conditions de la croissance, à rendre confiance et à réinventer la Wallonie.

Je n’ai pas entendu beaucoup de propositions concrètes de l’opposition. Il est vrai que les partis de gauche ont une vision plus axée sur l’intervention de l’État dans la société et dans l’économie avec des

financements publics dont on doit challenger l’efficacité, mais on n’a plus les moyens d’assumer l’ensemble de tous ces financements publics.

Je voudrais insister sur la peur dont vous accusez le Gouvernement et la majorité, mais je pourrais vous réciproquer cet argument et je parlerais même parfois de désinformation puisque vos posts sur Facebook sont truffés de fausses informations et de désinformation. Quand, à de nombreuses reprises, vous affirmez que les primes Énergie ont été arrêtées. Tout à l’heure, vous avez dit qu’elles avaient été diminuées de 60 % ; c’est vrai. Le dispositif a été réformé, mais, alors que la Wallonie est une Région plus pauvre que les autres, il reste plus généreux que dans les autres Régions – ou du moins que la Flandre, puisque Bruxelles a décidé d’un moratoire. La ministre de l’Énergie pourra revenir de manière plus précise sur l’avis de l’auditeur du Conseil d’État, mais je retiens déjà qu’elle a expliqué qu’il n’y aura pas d’impact pour les citoyens.

J’entends que la réforme des *top managers* dans les SPW va avoir un impact budgétaire. C’est vrai que ceux-ci seront mieux payés, mais il y a tout un travail pour optimiser le fonctionnement de l’administration et diminuer la pyramide hiérarchique. Ainsi, il n’y aura pas d’impact budgétaire ; au contraire, il sera même réduit. Pour nous, cela va dans le sens d’une meilleure gestion.

Vous dites également que la réforme APE va entraîner de nombreuses pertes d’emplois, mais la diminution de subsides n’équivaut pas à la perte d’emplois. On sait très bien qu’il y a toute une série d’acteurs et d’organismes qui vont pouvoir reprendre ces budgets sur leurs fonds propres. C’est le cas du FOREm, de la Province de Liège et de l’ONE, par exemple. En outre, les employeurs bénéficiant des APE sont éligibles à la prime Job+ pour engager du personnel. J’entends aussi rappeler qu’il y a toute une série de secteurs qui seront totalement immunisés, comme l’accueil de la petite enfance et, plus globalement, le non-marchand.

La création d’emplois serait cassée, faute de vision précise pour la réindustrialisation. Je l’entends aussi. Cependant, même si je ne vais plus trop détailler tout cela, je rappelle qu’il y a des avancées concrètes, comme le ministre-président l’a rappelé dans sa réponse, qui doivent permettre d’avancer et de passer concrètement à la vitesse supérieure, de créer de l’emploi en Wallonie ou de relancer l’activité économique et tout ce qui concerne la simplification des permis, notamment les permis stratégiques pour les grandes infrastructures énergétiques ou industrielles. Cela participe aussi à ramener des moyens, à augmenter les recettes et les additionnels IPP. Monsieur Hazée le craint, mais je pense que cette vision permettra de renforcer et de faire tourner le moteur pour retrouver des recettes.

Vous parlez de taxe autonomie. L'accord du Gouvernement est clair : c'est une garantie autonomie, comme le ministre-président l'a suffisamment rappelé. Je ne vais pas vous caricaturer, car vous reconnaissez la nécessité de faire des économies. En effet, le Gouvernement précédent a fait les 500 premiers millions d'efforts structurels quand nous étions ensemble en majorité. Vous divergez sur la temporalité : « Des économies ? Oui, mais pas tout de suite. OK pour l'équilibre, mais le plus tard possible ». Cela, c'est un credo que nous ne pouvons pas entendre. Nous devons avoir une attitude responsable.

Les mesures que vous préconisez dans ce budget ajusté, Monsieur le Ministre-Président, vont dans le bon sens. Les moyens sont prévus pour une Wallonie réindustrialisée, pour accompagner les demandeurs d'emploi vers le chemin du travail grâce à un paysage d'aides unifié et pour mettre en œuvre ce choc de simplification administrative qui comprend notamment la simplification et la dématérialisation des permis.

Je vous avouerai que je n'étais pas intervenue sur l'OTW, mais j'ai entendu vos propos très complets sur cet opérateur. Il y a aussi eu, dans le chef de l'opposition, beaucoup d'affirmations, mais surtout beaucoup de contrevérités. Effectivement, la révision du contrat de service public a été signée, une trajectoire budgétaire y a été définie et il est question que les recettes propres du TEC atteignent un taux de couverture allant de 10 à 14 %. Au moins, ici, on a un contrat de service public qui est financé, ce qui n'était pas le cas du contrat de service public précédent.

Là aussi, comme pour certains thèmes ou certains dossiers – la réforme des droits d'enregistrement, par exemple –, vous avez une approche statique du monde tel qu'il est. Or, nous devons nous inscrire dans un monde en mouvement, qui change et qui a de nouveaux besoins. On a pu vous démontrer que l'obligation d'augmenter les recettes de 40 % ne signifie pas une augmentation de 40 % du prix du ticket, mais il y a toute une série de projets et d'enjeux qui projettent le groupe TEC dans une vision durable pour le XXI^e siècle afin de répondre à une offre de manière plus flexible, notamment en s'adaptant au monde rural, avec un renforcement du transport à la demande, une verdurisation de la flotte et la mise en place du service garanti. Je ne vais pas reprendre tous les arguments. Les enjeux qui concernent la mobilité et l'OTW en particulier ont désormais reçu un bon signal pour appréhender les défis de demain.

Monsieur le Ministre-Président, l'ajustement budgétaire est certes technique, mais le débat politique reste global par rapport à notre Déclaration de politique régionale, au budget 2025-2026 et aux évolutions pour la suite. Malgré les changements de paramètres, votre Gouvernement a pu trouver des marges sur les crédits existants afin de mettre en place certaines politiques nouvelles en lien avec les préoccupations des Wallonnes

et des Wallons, des entreprises et du secteur associatif. Le cap est maintenu. C'est dans ce sens que nous vous soutiendrons.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Je peux être d'accord sur un point avec M. Dolimont et avec Mme De Bue, qui vient de le réaffirmer, à savoir que notre vision du monde et notre vision politique ne sont pas les mêmes. Ce qui est plus étonnant, c'est que nous ne sommes pas d'accord sur les faits. Afin de rester sobrement sur les faits, peut-on nier que la taxation dans les communes a augmenté ? Peut-on nier que des services gratuits sont devenus payants ? À La Louvière, par exemple, depuis le début de cette législature, ce sont 380 euros par famille en plus de taxations diverses et variées. Peut-on nier cela ? Si quelqu'un peut dire que ce chiffre est faux, il serait intéressant de savoir si nous sommes d'accord sur les faits ou pas.

C'est la même chose sur la taxe autonomie. Il est d'ailleurs intéressant que M. Dolimont ait pris l'exemple de la Flandre. En Flandre, cela ne s'appelle pas la taxe autonomie. Il aurait été très étonnant que le Gouvernement flamand lui-même appelle sa mesure « taxe autonomie ». En tout cas, cette taxe était à 64 euros au début de son application et de sa mise en place. Elle est désormais à 100 euros par personne de plus de 25 ans. Le montant que vous allez mettre en place via cette assurance autonomie – ou cette taxe autonomie – ne fera qu'augmenter à concurrence des besoins. Surtout, il y a un changement de modèle : soit c'est la solidarité générale, qui peut s'appuyer sur les épaules les plus larges et qui s'applique pour le financement des soins de santé ; soit on fait payer tout le monde. En Flandre, 4,7 millions de personnes paient, indépendamment de leurs propres revenus, la même taxe pour tout le monde, de manière forfaitaire. C'est la réalité. Encore une fois, si l'on n'est pas d'accord là-dessus, il suffit d'aller voir le site du Parlement flamand et le site des soins de santé en Flandre pour constater que ces chiffres sont d'application.

Sur la question du ticket de bus, Madame De Bue, vous y avez été fort puisque vous dites : « On dit des contrevérités ». Une réalité, qui a été confirmée par M. Dolimont, est que les recettes propres doivent augmenter de 40 %. On est d'accord sur le fait que c'est une réalité.

(Réaction de Mme De Bue)

Vous pouvez relire ce que j'ai dit. J'ai bien dit que le ticket allait augmenter, mais je n'ai jamais dit 40 %.

(Réaction de Mme De Bue)

Il a peut-être dit que cela a été dit, mais je ne l'ai pas dit en tout cas.

Par contre, ce qui est vrai, c'est que M. Desquesnes – et je l'ai affirmé – fait comme si cela n'allait pas avoir d'impact sur le ticket. C'est cela qui pose problème. M. Dolimont a expliqué plein de choses, mais il n'a pas répondu à ma question très concrète : cela aura-t-il une implication sur le ticket ? Il suffit de regarder les chiffres : à l'horizon 2029, vous voulez aller chercher 105 millions d'euros par cette mesure. On entend : « Ne vous inquiétez pas, via la fraude ou via l'indexation, qui a déjà été appliquée pendant deux ans, on va trouver les montants ». Encore une fois, il suffit de reprendre les chiffres du conseil d'administration de l'OTW pour voir que cela rapportera seulement 5 millions d'euros, dont 1 million d'euros pour la fraude. Il faudra aller chercher cet argent quelque part. Madame De Bue, j'imagine que, vous aussi, vous avez des représentants au conseil d'administration de l'OTW. La direction de l'OTW dit : « Il faudra augmenter les tickets ». Encore une fois, c'est un fait incontournable.

Le Gouvernement va donc bien chercher dans les poches des gens : c'est le « Gouvernement de la facture salée », c'est à chaque fois le citoyen qui paie. Je réaffirme, Monsieur Dolimont, que vous faites des choix qui pourraient être faits autrement. Par exemple, sur la question des aides à l'emploi, là aussi, c'est peut-être quelque chose de rhétorique de caricaturer le propos de l'opposition à chaque fois pour dire qu'elle a tort ou qu'elle a dit n'importe quoi. Personne du groupe PS n'a dit que tous les montants des aides à l'emploi allaient être consacrés à l'intérim – ni M. Hazée, ni Mme Morreale, ni moi-même. Par contre, on a dit que ces aides à l'emploi allaient dorénavant être ouvertes au secteur intérimaire. C'est la réalité qui fait que, à l'horizon 2029, on parlera de 340 millions d'euros.

Monsieur Dolimont, vous avez utilisé un mot très important, mais je ne sais pas si vous en mesurez la portée. C'est différent d'avoir un contrat comme condition d'accès aux aides à l'emploi que d'avoir des heures d'occupation. Vous avez utilisé le mot « occupation » à juste titre. Ce n'est pas la même chose. Cela veut dire que, si le secteur intérimaire peut justifier de trois mois d'occupation – et même pas de manière ininterrompue –, il a droit à ces aides à l'emploi.

Un autre élément important, c'est que les aides à l'emploi étaient auparavant allouées aux entreprises qui en faisaient la demande. Via le secteur de l'intérim, ce ne sera pas alloué aux entreprises ; ce sera alloué à l'agence d'intérim. Encore une fois, ce n'est pas seulement le PS, Ecolo ou le PTB qui le disent, c'est dans le rapport de la Cour des comptes : cela va multiplier la capacité des effets d'aubaine à se produire.

Par conséquent, deux effets sont évoqués. Premièrement, via les aides à l'emploi, on va faire un engagement que l'on aurait de toute manière fait ; ce phénomène va être accentué. Deuxièmement, ce sera le phénomène carrousel : il n'y a aucune garantie que des

personnes ne seront pas licenciées pour en réengager d'autres via les aides à l'emploi. Ces effets d'aubaine sont maximisés. Encore une fois, ce n'est pas l'opposition au Parlement wallon qui le dit, c'est la Cour des comptes.

Un cadastre est proposé, mais celui-ci est trop faible pour empêcher les effets d'aubaine. On a introduit des amendements pour modifier cela, mais ils ont été refusés. Dès lors, il faut choisir entre certains qui vont devoir économiser – les communes, des fonctions sociales essentielles – et le secteur de l'intérim pour qui c'est *open bar*. C'est un choix.

Sur la question des primes à la rénovation, je vais reprendre votre expression, Monsieur Dolimont, « la petite musique » dont vous parlez tout le temps : l'opposition veut faire peur à la population. En effet, quand on est confronté à l'avis de l'auditeur du Conseil d'État et que, dans la presse – cela ne s'est pas encore produit, ce sera dans un an ou un an et demi –, on dit que, si le Conseil d'État suit cet avis, c'est l'ancien système qui va être d'application pour toutes les personnes qui ont introduit un dossier. L'ancien système est valable jusqu'au 25 février. On peut lire dans la presse – mais ce n'est peut-être pas correct, et je vous invite à faire l'estimation vous-même, parce que vous allez y être confronté – que l'estimation du coût pour la Région est de 1,5 milliard d'euros. Vous pouvez contester ce chiffre qui paraît dans la presse, c'est votre droit, mais j'invite surtout votre Gouvernement à faire l'estimation.

Cela veut dire que, dans un an et demi ou deux ans, quand cette décision tombera, la Région wallonne risque d'avoir un sérieux problème. Il ne s'agit pas de faire peur, mais d'anticiper ce que vous n'avez pas anticipé, à savoir que, avec la précipitation que vous avez mise dans cette mesure, vous vous êtes mis en danger et vous avez mis les finances wallonnes en danger.

Un élément sur lequel vous n'avez pas dit un seul mot – c'est aussi un choix –, c'est sur la question de la consultance. On a évoqué ici des sommes de 377 millions d'euros, voire de 400 millions d'euros quand on a eu le correctif de Mme Galant en matière de consultance. Vous avez de l'argent à aller chercher et vous ne le faites pas. Un élément a d'ailleurs été souligné par la Cour des comptes et par les journalistes, c'est la consultance en matière informatique, qui est extrêmement coûteuse. On n'a pas forcément les ressources internes pour estimer valable le travail de consultants qui sont parfois payés 1 000 euros par jour. Ici, on propose 10 millions d'euros pour des investissements informatiques – que l'on ne conteste pas parce qu'ils sont importants à faire –, mais la Cour dit qu'il n'y a pas de plan directeur, qu'il n'y a pas de projet précis. Par conséquent, on ne sait pas à quoi l'on va dépenser ces 10 millions d'euros.

On va donc se retrouver dans la même situation qui avait été évoquée par la presse à l'époque, à savoir que l'on va dépenser des sommes très importantes sans pouvoir réellement en contrôler la pertinence. Le constat est que, pour certains éléments, il est essentiel de contrôler la pertinence des dépenses, mais pas pour d'autres éléments. C'est un choix qu'il vous faut assumer.

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Merci au ministre-président pour la longue réponse qui a été donnée, qui était très complète par rapport à toutes les questions qui ont pu lui être adressées tant par l'opposition que par la majorité.

Monsieur Mugemangango, vous dites que l'on peut se rejoindre sur une chose, c'est de ne pas être d'accord sur des faits. Je ne suis pas d'accord avec vous, parce qu'en plus, vous avez pris comme exemple ma ville, La Louvière. Depuis quelques mois, les citoyens louviérois voient une pression fiscale augmenter sur leurs têtes. Là où l'on est, c'est un fait, je vous rejoins. Cependant, on n'est pas d'accord sur l'analyse des causes et sur la réponse à apporter.

Sur l'analyse de la cause, la Ville de La Louvière est dans une situation budgétaire très compliquée depuis de nombreuses années, sous le plan Oxygène. Depuis des années, systématiquement, elle reçoit un rapport du CRAC qui donne des avertissements gros comme des maisons, signalant qu'elle ne maîtrise pas ses dépenses, qu'elle ne maîtrise pas son endettement. Elle préconise des mesures pour respecter la trajectoire budgétaire qu'elle s'est elle-même fixée. Pendant des années, la Ville n'a systématiquement pas respecté ces avis du CRAC, elle n'a pas respecté la trajectoire budgétaire qu'elle-même s'était imposée.

Résultat : aujourd'hui, effectivement, nous avons un gouvernement au niveau de la Région qui dit stop. On arrête d'être un tiroir-caisse qui donne sans avoir au minimum le bon sens de demander une prise de responsabilité de la part de ceux à qui l'on donne. Je pense que c'est là toute la différence entre vous et nous, c'est que nous avons effectivement le courage de prendre nos responsabilités et de demander aussi aux communes notamment – puisque vous parlez des communes – mais pas que, à tous les partenaires, de prendre aussi leurs responsabilités pour partager cet effort indispensable qui doit être fait. Aujourd'hui, quand vous donnez des millions d'euros bien nécessaires pour assumer toute une série de politiques publiques au niveau des communes, c'est évident. Cependant, quand vous donnez des millions d'euros à une commune qui, à côté de cela, ne respecte pas les avis du CRAC qui lui sont donnés et choisit de continuer des plans de dépenses sans nom, achète un château, achète un grand parc, investit des millions et des millions d'euros dans la restauration de ce bâtiment,

sans avoir de plan réellement établi pour la suite, on le dénonce, car c'est un « Plan de dépenses » et pas dans un Plan de relance.

Cela me permet, Monsieur Collignon, de revenir au niveau wallon. Vous m'aurez permis cette incise, puisque mon collègue l'a fait lui-même.

Madame Morreale, vous évoquez aujourd'hui le déficit du compte 2025 en disant que nous n'avons jamais rien dit par rapport aux dépenses du Plan de relance. Déjà, c'est faux. Les Engagés n'ont jamais vraiment soutenu ce Plan de relance. François Desquesnes, à l'époque chef de l'opposition, l'appelait déjà un « Plan de dépenses ». Aujourd'hui, c'est ce que l'on constate. Ce sont les factures de votre « Plan de dépenses » qui grèvent le résultat du compte 2025 et qui sont aujourd'hui la principale cause de ce que vous appelez le déraillement.

Aujourd'hui, je voudrais que l'on me montre les résultats de ce « Plan de dépenses ». La Wallonie a-t-elle été relancée ? Une dynamique positive pour notre économie a-t-elle été amorcée ? Je ne le vois pas. Je ne vois pas en quoi ce plan a permis de relancer la Wallonie, si ce n'est de grever son déficit.

Ce matin, j'ai pu entendre M. Panier, d'AKT, sur La Première dire – cela a été rappelé par les collègues aujourd'hui – que le principal problème de la Wallonie, c'est qu'il y a 25 % d'emplois privés. C'est trop peu. Je pense que nous sommes tous d'accord.

Aujourd'hui, le Gouvernement prend la mesure de ce défi budgétaire. Il y a plusieurs réponses à apporter à ce défi budgétaire. La première réponse, c'est de travailler sur cette question de l'emploi privé, à la réindustrialisation de la Wallonie et à la simplification administrative. C'est permettre à nos entreprises et à nos investisseurs d'être aujourd'hui sur une terre qui les accueille et qui va leur ouvrir le champ des possibles. C'est ce que fait ce Gouvernement. Peut-être que les résultats ne sont pas visibles à l'œil nu dès aujourd'hui, mais je suis fondamentalement convaincu que les directions que prend ce Gouvernement sont les bonnes, en visant à libérer la charge administrative, à libérer les terrains, à jouer sur les prix des énergies et à simplifier les aides à l'embauche.

Sur la question de Job+, une évaluation est prévue, comme dans la grande majorité des nouvelles politiques que ce Gouvernement met en place. Nous verrons, à l'issue de l'évaluation, si des ajustements sont à apporter aux politiques.

C'est ce que l'on fait en matière d'aides à l'emploi et de fiscalité. Lorsque vous chantez toujours cette petite musique de la réforme fiscale, qui ne serait qu'un prétexte pour faire des cadeaux aux plus riches d'entre nous, je m'inscris complètement en faux. Concernant les droits de succession, la question n'est même pas encore probante, puisque la réforme n'entrera en

vigueur qu'en 2028. Nous l'avons dit, le groupe de travail sur la justice fiscale fournit un travail intéressant, et l'on verra bien les résultats. Ce ne sera pas balayé d'un revers de la main. Si le Gouvernement a initié ce travail, ce n'est pas pour balayer d'un revers de la main ce qui sera ensuite proposé. Si ce groupe de travail nous propose des modifications de cette réforme, en fonction – peut-être – des effets d'aubaine qui seront décelés ou simplement de la réalité budgétaire, le Gouvernement sera mature pour adapter cette réforme. C'est la même chose sur les droits d'enregistrement, il est prévu qu'une évaluation de la mesure soit réalisée, basée sur une année complète d'exercice normal.

C'est logique que l'on donne le temps à cette réforme de montrer ses maladies de jeunesse. Elle montre peut-être déjà certaines maladies de jeunesse – qui sont à confirmer –, mais aussi des effets positifs. On doit, en effet, rappeler que cette réforme ne bénéficie pas qu'à ces 222 personnes qui auraient acheté un bâtiment de plus d'un million d'euros – sans savoir encore si c'est un bâtiment qui sera une première habitation et si les acquéreurs bénéficieront ou pas de ces 3 %. Dans ma région, à La Louvière, le nombre de ventes d'appartements a augmenté de 36 %. Cela concerne tout un public, pas forcément que des jeunes ; cela peut aussi être des personnes qui ont besoin d'avoir un habitat qui se trouve en milieu urbain parce qu'il y a la commodité d'avoir les services à proximité. C'est aussi positif pour l'environnement, pour la mobilité.

On parle d'une augmentation de 36 % du nombre de ventes d'appartements, d'une augmentation de 34 % du nombre de ventes de maisons quatre façades. On est loin du petit cercle de privilégiés que vous décrivez et qui bénéficie de cette réforme. Peut-être qu'il y a des gens qui en bénéficient un peu trop. Je pense que nous devons être attentifs aux conclusions que le groupe de travail « justice fiscale » donnera et à l'évaluation qui sera faite de la réforme. S'il faut l'adapter, nous l'adapterons ; ce n'est pas un problème. Toutefois, dire aujourd'hui que cette réforme est la mère de tous les problèmes budgétaires de la Wallonie, c'est mentir. Cette réforme, on l'a dit, on l'a redit et on le dira autant qu'il le faut, d'un point de vue budgétaire, les premières années, elle aura des effets négatifs en termes de recettes, mais, à terme, elle sera autoportante et après elle sera même bénéficiaire. Cela veut dire que, sur la trajectoire, elle n'a pas un impact négatif.

Je terminerai en faisant un parallèle, parce que je vous ai entendu dire, Madame Morreale, que le fait d'arriver à l'équilibre budgétaire en 2029 ne devait pas être un objectif en soi et que, si l'on pouvait imaginer arriver un jour à l'équilibre budgétaire, tant mieux, mais que l'on ne devait pas se faire un mantra de lutter contre le déficit et l'endettement. C'est la logique que l'on a prise en Fédération Wallonie-Bruxelles de maintenir un déficit en le stabilisant et en évitant qu'il grandisse, mais ce n'est déjà pas assez pour vous en Fédération

Wallonie-Bruxelles ; nous n'allons pas avoir ce débat ici.

Pourquoi a-t-on réussi à faire cela en Fédération Wallonie-Bruxelles ? Parce que justement ce Gouvernement a agi de manière solidaire – et cela ne s'était jamais fait auparavant – en joignant la trajectoire budgétaire régionale et la trajectoire budgétaire communautaire. Si l'on permet à la Fédération Wallonie-Bruxelles de continuer et de simplement stabiliser son déficit à 1,2 milliard d'euros, c'est aussi parce que la Wallonie s'est engagée à atteindre l'équilibre budgétaire en 2029. C'est une mesure de solidarité vis-à-vis de la Fédération Wallonie-Bruxelles, parce que nous sommes convaincus que les compétences qui y sont exercées sont des compétences essentielles dans lesquelles nous ne voulons pas désinvestir, pour lesquelles nous ne voulons pas appliquer de l'austérité.

Je vous entends dire là-bas que la Région doit faire davantage pour aider la Fédération Wallonie-Bruxelles, et je vous entends dire ici que l'on peut quand même continuer à s'endetter et que ce n'est pas grave si l'on n'arrive pas à l'équilibre. Il y a là deux discours qui sont assez insupportables pour nous. Nous essayons de prouver que nous avons ici effectivement plus d'efforts à faire pour permettre à la Fédération Wallonie-Bruxelles de garder une trajectoire viable pour les acteurs et, ici, vous dites que l'on peut continuer à s'endetter, que ce n'est pas très grave. Ce n'est pas responsable.

Dès lors, je salue la responsabilité du Gouvernement face à cette situation et la responsabilité de la majorité qui soutient la trajectoire budgétaire qui est fixée. M. Coppieters a raison quand il dit que la trajectoire budgétaire ne doit pas être une fin. Nous le disons aussi : cela ne doit pas être une fin en soi. Pourquoi vise-t-on cela ? Pour permettre à la Wallonie de se redresser, pour permettre à la Fédération Wallonie-Bruxelles de continuer à investir dans ces politiques. Non, l'équilibre budgétaire n'est pas une fin en soi. C'est un moyen de redresser nos finances, notre budget pour demain être plus efficaces et mener des politiques publiques qui redresseront la Wallonie.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je remercie les uns et les autres pour l'échange budgétaire et le ministre-président pour certaines des réponses qu'il a pu apporter.

Le premier point que je voudrais aborder est celui qui reste pour moi le plus mystérieux, à savoir votre communication sur le changement de cap et sur les fameux 2 milliards d'euros. Non pas que vous n'ayez pas le droit d'attirer l'attention lorsque vous estimez qu'il y a un danger qui pointe à l'horizon ou même que vous êtes dans le mur. Par contre, cela reste fort fumeux,

puisque vous dites en substance que la trajectoire prévoyait 2 milliards d'efforts. Elle est toujours là, mais, avec les informations dont vous disposez, vous dites que nous n'y arriverons pas. Je continue à vouloir comprendre ce que cela signifie. Qu'avez-vous voulu dire ?

Cela inquiète vraiment la population et c'est vous qui en êtes le titulaire, car c'est vous qui parlez. Dans ces 2 milliards et dans votre trajectoire, un document qui existe depuis deux ans, quelle est la part d'efforts structurels et quelle est la part d'éléments conjoncturels qui vont impacter la trajectoire ? Ce sont des éléments de transparence élémentaire qui subsistent. Je les réitère ici. Si vous n'y répondez pas aujourd'hui, j'y reviendrai vendredi. Vous aurez ainsi quatre jours de plus pour éclairer cette situation. On ne peut pas laisser jusqu'au conclave budgétaire de septembre ou octobre cette espèce de flottement sur les milliards dont vous parlez. Vous êtes au budget depuis assez longtemps pour savoir que des éléments conjoncturels ne sont pas des éléments structurels. Beaucoup de gens savent compter et ont une idée des ordres de grandeur du Gouvernement. Quand on leur dit qu'il y a 2 milliards d'efforts structurels à faire, ils n'entendent pas la même chose que lorsqu'on leur dit qu'il y a des efforts, avec une part structurelle et d'autres éléments qui seront des dépenses d'investissement qui ne seront plus réalisées. Cela reste un devoir de transparence élémentaire, a fortiori pour des questions dont nous ne sommes pas les initiateurs, puisque c'est vous qui parlez.

Cela reste un point fondamental parce qu'il guide l'ensemble de l'ambiance, mais ce sont aussi les éléments d'analyse et de décodage des discussions qui auront lieu au sein du Gouvernement et dans la société qui sont à prendre en compte. Lorsque, demain, des personnes seront dans la rue contre votre Gouvernement et contre un certain nombre de mesures que vous prenez ou que vous envisagez, ce sont des éléments centraux de clarification du débat.

Par rapport aux menaces fédérales, nous avons une lecture partagée sur le caractère volontaire de cette contribution de 500 millions d'euros. Fort bien. C'est une confirmation. D'où mon plaidoyer vibrant pour que votre Gouvernement, autant d'ailleurs que le Gouvernement de Mme Degryse, ne mette pas le doigt dans cette demande qui irait dans le sens contraire de l'histoire de ce pays. Je prends acte de votre réponse quant au fait qu'il n'y a pas d'accord aujourd'hui. Bonne nouvelle. En même temps, vous ne me rassurez qu'à moitié quand vous évoquez ensuite la taxe sur les aéroports : cela laisse penser que vous pourriez transiger en partie sur l'un en fonction de l'autre. Ce serait vraiment une très grave erreur, parce que vous seriez alors comptable de votre propre capacité budgétaire.

Vous n'avez pas fait de lien ? Tant mieux, je le verbalise pour qu'il n'y ait pas de doute.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Je n'ai pas dit que je n'avais pas fait le lien, juste que je n'avais pas fait de lien direct entre ces éléments. J'ai juste évoqué le fait qu'il y avait d'autres sujets encore en cours de discussions et des effets de levier, notamment ces fameux 500 millions pour l'Entité II.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Cette précision est intéressante, parce que ce sont exactement vos mots. Vous avez évoqué l'effet de levier : vous avez dit qu'il n'y avait pas d'accord aujourd'hui et que vous aviez d'autres sujets sur le feu avec le Fédéral.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Le respect va dans les deux sens. C'est ce que je voulais dire. C'est ce que j'exprimais par rapport à Mme Morreale. On a déjà évoqué les enjeux de la réforme fiscale. Si la réforme fiscale est au bénéfice des citoyens wallons, je suis prêt à prendre une partie de la facture. C'est là où l'on n'est pas d'accord.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je l'ai entendu, et je ne l'ai pas redit aujourd'hui.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Sur ces enjeux, la discussion et la confiance vont dans le projet global que l'on veut construire ensemble, avec toutes les entités du pays. C'est juste cela que je veux dire.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – C'est là que j'exprime une divergence de point de vue. Que vous ayez des discussions sur la taxe des aéroports, c'est votre liberté et votre responsabilité. Qu'il y ait d'autres dossiers qui suscitent des points de vue variés des entités fédérées, je peux l'entendre. Par contre, la loi de financement est vraiment l'élément faîtière du système. Après, vous irez expliquer que vous avez fait telle et telle réduction parce qu'il a fallu céder devant les nationalistes flamands. Vraiment, c'est un point d'attention.

Pour ce qui concerne l'IPP, j'ai bien en tête vos réflexions sur la réforme fiscale qui sera discutée au niveau fédéral. Toutefois, il y a tout de même une part pour laquelle la note est envoyée aux entités fédérées, et singulièrement aux Régions. C'est là que j'ai, tout à l'heure, alerté également sur l'érosion de la base fiscale, notamment avec la déqualification des emplois et la destruction d'emplois salariés au bénéfice de statuts plus précaires. Vous n'avez pas répondu sur ce seuil percé de l'IPP, pas davantage que sur les chercheurs. Nous y reviendrons dès demain dans les commissions concernées.

En ce qui concerne la réforme fiscale injuste, vous avez raison de dire – je le reconnais – que 100 % de

222 immeubles concernés ne sont pas dans les 3 % – en fait, je n'en sais rien, mais votre administration a les chiffres. Il y a un besoin de clarté à ce niveau. Je ne dis pas que cela doit se faire ce soir, mais maintenant que l'on a un exercice entier, cela signifie que l'administration dispose de données. Au XXI^e siècle, à l'heure du numérique, j'ai peine à penser qu'il ne soit pas possible d'extraire une répartition par prix des biens à presque six mois après la fin de l'exercice.

(Réaction de M. le Ministre-Président Dolimont)

Mais, c'est bien cela ! Quand je dis que je ne sais pas ce qu'il en est des 222 immeubles... Le fait que les 100 % soient dedans me paraît improbable. Je peux vous rejoindre sur cela. J'ai été trop vite. Par contre, il existe une information, et vous l'avez.

L'article parlait des biens de plus de 1 million d'euros. Après, il y a également les biens entre 900 000 et 1 million d'euros ou encore entre 800 000 et 900 000 euros. Il y a toute une échelle. Il me semble que cet élément pourrait être exposé sans devoir attendre trois ans, même si vous avez raison d'ajouter que ce nombre peut encore évoluer dans les trois ans, en fonction du respect de la condition qui a été fixée.

Je maintiens que la réforme est mal calibrée. M. Resinelli a rejoint Mme De Bue et M. le Ministre-Président dans cette espèce de procédé rhétorique – M. Mugesangango l'a souligné – qui consiste à caricaturer le propos pour, ensuite, s'en écarter. Cette technique, qui est bien connue, n'est pas la plus utile au débat. Le problème de cette réforme n'est pas seulement les logements qui coûtent plus de 1 million d'euros. Il serait idiot de limiter le débat à cet enjeu. La question est : où va l'argent public et à quoi sert-il ? Il convient d'avoir une vue dynamique. J'ai d'ailleurs bien aimé le couplet sur la vue statique des choses. Qu'est-ce que la vue dynamique ? C'est quand on baisse la fiscalité, les prix augmentent parce que les vendeurs prennent leur part. Cet effet a été totalement négligé dans l'approche ; on le dit depuis un an et demi.

Vous avez évoqué le recalibrage. Vous avez raison de préciser que, si l'on dit qu'au-dessus de 1 million d'euros, on repasse à 12,5 %, le rendement n'est pas 1 million fois les 9,5, bien évidemment. Néanmoins, en matière fiscale, il y a des tas de chemins. On peut travailler sur plusieurs choses : le taux, le taux en fonction du prix, les conditions, l'abattement. Il y a des tas de chemins possibles et la Région, d'ailleurs, a déjà agi avec l'abattement ; c'est ce que vous aviez fait sous la précédente législature. À Bruxelles, il y a déjà eu des conditions pour l'accès à certains taux réduits. Je n'ai pas fait de proposition précise sur un modèle. En effet, un débat devrait être mené pour ce faire.

Enfin, ce n'est pas aujourd'hui que nous en saurons davantage sur la méthode utilisée dans le groupe de travail expert. S'agit-il d'une boîte ouverte sur une série

d'idées ou un agenda déjà très cadré par le ministre-président en amont du Gouvernement, nous ne le saurons pas.

Je reviens sur la réforme des aides à l'emploi : même procédé rhétorique. La réforme ne vise pas prioritairement ou seulement les intérimaires – en tout cas, pour ce qui me concerne, parce que je ne peux pas promettre d'avoir été attentif à 100 % à toute seconde de cette discussion. Pour notre part, nous avons pointé simplement ce que la Cour des comptes disait. Rien de plus, rien de moins. Elle a été spécialement sèche ou vive quant aux effets d'aubaine, aux effets carrousel et à l'effet de sortie – l'effet de fuite – vers l'intérim. Au passage, preneur pour augmenter l'emploi privé, vous détruisez l'emploi public et l'emploi associatif. On ne voit pas bien en quoi cela crée de l'emploi privé. Vous soutenez la rente avec les réformes fiscales, cela ne me paraît pas non plus être le plus prometteur pour le développement économique.

En ce qui concerne les allocations familiales, par contre, j'ai aussi – le procédé rhétorique mis à part, puisque je n'ai pas non plus parlé des droits acquis et du calendrier – évoqué les principes et non seulement mon désaccord, mais aussi une forme de malaise par rapport à certaines idées un peu rances qui ont circulé, en ce compris au sein de votre Gouvernement. J'ai pris note avec intérêt de votre recadrage comme chef d'équipe, puisque ce sont les mots que vous avez utilisés.

Sur l'adaptation climatique, bien évidemment qu'il y a un outil solide avec l'étude de vulnérabilité, initiée par les ministres Henry et Tellier, et dont les successeurs et successeuses ont pu tirer bénéfice ; tant mieux, mais vous renvoyez alors à la fin de l'année pour une stratégie. Il y a toute une série de choses qui sont déjà claires et qui peuvent être faites sans attendre ce moment-là. Il ne s'agirait pas en plus que l'on passe le prochain conclave budgétaire et que ce soit encore reporté d'une année de plus, ce serait dramatique par rapport à l'importance des enjeux. De manière plus générale, nous pensons qu'il y a, dans ce registre de la transition écologique, des politiques à amplifier ou à revoir sans attendre.

Sur le gel des rémunérations des parlementaires et des ministres, merci pour la précision, parce que j'ai parlé de mémoire d'un amendement qui était venu en séance plénière, soudainement, lors du débat budgétaire. Je me suis appuyé sur mon souvenir de ce que j'avais lu à ce moment-là. J'aurais dû le relire ce week-end. Tant mieux, le cas échéant, si les choses sont plafonnées au-delà de 2029.

Il reste le 1 %. Rappelez-vous quand même que le Parlement de Wallonie retient 1 % des salaires parlementaires là où les autres parlements retiennent 5 %. Pourquoi cette générosité ? Il n'y a pas d'explication.

Puis, il reste cette indexation du Parlement. Pourquoi le budget du Parlement est-il indexé dans sa totalité, alors qu'une partie importante du contenu est gelée pour la législature ? Là-dessus, il n'y a pas de réponse, mais peut-être l'aurez-vous vendredi ?

Sur l'OTW, je n'ai pas parlé d'une hausse de tous les tarifs. J'ai parlé d'une augmentation des tarifs allant potentiellement jusqu'à 40 %. Ce sont à chaque fois les mots que j'ai utilisés, parce que je ne sais pas de combien ce sera, parce que le Gouvernement ne le sait pas non plus. En fait, le Gouvernement a annoncé des chiffres, mais la seule explication de ce que l'on a pu entendre quant aux simulations, aux hypothèses de ce que ce Gouvernement a mis sur la table, c'est le taux de De Lijn, disant : « Eux sont à 14 %, on est capables d'en faire autant ». C'est la seule explication, en disant que la STIB et la SNCB sont au-dessus. En Belgique, on a pris celui qui est au-dessus de nous. On a une population flamande qui compte presque le double d'habitants de la Wallonie sur un territoire plus petit, avec une densité, de toute évidence, nettement plus forte. Le coût par usager du kilomètre parcouru dans les contrées rurales, que M. Blondel connaît bien dans son groupe des Engagés, coûte évidemment plus cher. Là-dessus, cette gouvernance au doigt mouillé restera un problème. En plus, vous faites le pari qu'une augmentation de tarifs va amener plus de monde dans le bus. Je veux bien la vision dynamique, mais cela reste vraiment une difficulté.

Sur les *top managers*, Mme De Bue a raison de dire qu'il y a une annonce de réduction de la hiérarchie. On ne sait pas quand. Surtout, tant mieux si elle se fait, mais pourquoi cet argent, dans une région endettée avec toute une série de politiques essentielles que vous coupez, va-t-il au service d'une augmentation des rémunérations des *top managers* ? Il y a un lien de cause à effet. Certes, on peut considérer que la ministre se dit qu'elle dégage une marge et qu'elle l'utilise elle-même – c'est un choix politique de le faire –, mais il y a toute une série d'autres besoins, dont certains sont, à nos yeux, beaucoup plus essentiels que d'augmenter les salaires dans une proportion vraiment exorbitante.

Je prends note des réponses aux questions plus techniques. Je ne vais pas les commenter une à une. Vous n'avez toutefois pas répondu sur l'appel à l'épargne, sur les droits de donation, sur la double question sur les récupérations d'indus ou sur le justificatif mentionné dans le cahier sur les droits de succession. Il reste aussi les doutes de la Cour sur certaines estimations. J'ai entendu vos réponses. Là-dessus, nous savons que c'est le compte qui jugera.

En conclusion et pour les questions qui subsistent, je reviendrai vendredi. Derrière des choix politiques, la majorité nous reparle, dans ce tour de répliques, d'un assainissement qu'elle entend faire et de l'augmentation de la charge de la dette. Cette augmentation est un élément incontestable. En même temps, la majorité n'a

pas de problème à continuer ses réformes fiscales à crédit. Voilà, c'est la réalité.

M. le Président. – Peut-on considérer que l'ensemble des groupes ont pu prendre la parole de manière satisfaisante, en tout cas pour leur compte, dans le cadre de cette discussion générale ? Oui. De toute façon, celle-ci se poursuivra vendredi matin.

Exposé particulier afférent aux compétences du ministre-président et ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal

**(Doc. 590 (2025-2026) N° 1 – Annexe 2)
et (Doc. 591 (2025-2026) N° 1 – Annexe 2)**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'exposé particulier afférent aux compétences du ministre-président et ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal (Doc. 590 (2025-2026) N° 1 – Annexe 2) et (Doc. 591 (2025-2026) N° 1 – Annexe 2).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Mauel.

Mme Christine Mauel (MR). – Je propose Mme De Bue comme rapporteuse.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, Mme De Bue est désignée en qualité de rapporteuse.

Exposé de M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Nous allons à présent passer à mes compétences fonctionnelles, qui comprennent les relations européennes et internationales, les calamités naturelles et le bien-être animal. Je ne vais pas faire de commentaire particulier sur la partie budget et finances, je pense que l'on en a largement parlé dans la discussion générale.

Au niveau de mes compétences fonctionnelles, la modification la plus substantielle est la reprise de la compétence Recherche par le ministre de l'Économie.

Comme expliqué à l'époque, cette décision assure davantage de cohérence et d'effet levier entre les différentes matières.

Je vais commencer par les fonds structurels européens. La programmation FEDER-FTJ 2021-2027 représente près de 2 milliards d'euros d'investissements, dont 800 millions financés par l'Europe. Avec mes collègues, nous finalisons actuellement les derniers portefeuilles. Pour le moment, 405 projets ont déjà été approuvés, 10 sont en préparation au niveau des cabinets et deux sont en finalisation dans les administrations afin de respecter les délais européens et permettre aux bénéficiaires d'avancer rapidement. L'évaluation à mi-parcours a permis de créer trois nouvelles priorités FEDER : les technologies STEP, la défense et la résilience de l'eau. Une nouvelle priorité FTJ est également consacrée au logement abordable. Ces priorités ont été validées par le Gouvernement wallon le 4 décembre 2025 et approuvées par la Commission européenne le 4 mars 2026. L'appel à projets, clôturé le 4 mai dernier, est en cours d'analyse par un comité d'experts avant la sélection finale qui est prévue en octobre de cette année. Enfin, une nouvelle mesure FEDER a été approuvée fin mai et s'intitule : « Reconversion ou requalification de sites destinés à l'accueil et au maintien des activités économiques ». L'appel à projets est actuellement ouvert.

En ce qui concerne le programme FSE 2021-2027, son objectif est de soutenir l'emploi, l'inclusion sociale et la formation professionnelle dans les États membres de l'Union européenne. À l'issue de l'adoption des fiches projets, 427 opérations ont été agréées et réparties au sein des 67 portefeuilles. Conformément aux règles fixées par la Commission européenne, la programmation a fait l'objet d'un examen à mi-parcours. À la suite de l'approbation de la reconduction par la Commission européenne, les gouvernements et collèges ont décidé de reconduire 352 opérations pour les années 2026 et 2027.

Outre les programmes FEDER-FTJ et FSE régionaux, la Wallonie continue à investir dans les programmes de coopération transfrontalière Interreg France-Wallonie-Vlaanderen, Interreg Grande Région, Interreg Meuse-Rhin. La Wallonie prend également part aux programmes Interreg transnationaux et interrégionaux : Interreg Europe du Nord-Ouest, Interreg Urbact et Interreg Europe. La programmation 2021-2027 pour les projets Interreg s'élève à 1,4 milliard d'euros. Pour la programmation 2021-2027 – Interreg VI –, le Gouvernement wallon a approuvé différents programmes Interreg qui permettent de soutenir des projets de coopération en matière de recherche, formation, emploi, transition énergétique, mobilité, tourisme ou encore santé. Chaque programme Interreg se décline en plusieurs appels à projets, certains étant encore en cours ou en phase de sélection.

Passons maintenant à la compétence Relations internationales, plus particulièrement WBI. La Wallonie contribue, au travers de sa politique internationale et de sa diplomatie économique, à l'influence et à l'attractivité de la Région, de ses institutions, de ses entreprises et de ses partenaires. Ses priorités d'intervention restent définies dans la note de politique internationale conjointe à la Région wallonne et à la Fédération Wallonie-Bruxelles. La dotation de la Région vers WBI est restée inchangée par rapport à l'initial 2026, soit 30,098 millions d'euros. L'ajustement a permis de procéder à des mouvements budgétaires internes pour répondre aux demandes opérationnelles de WBI.

Poursuivons maintenant avec les affaires intérieures. Un travail important mené par le Service régional des calamités arrive à son terme ; il s'agit du traitement des aides accordées dans le cadre du dispositif exceptionnel adopté par le précédent Gouvernement pour faire face aux événements tragiques de juillet 2021. Près de 8 000 dossiers ont été traités et plus de 280 millions d'euros ont été octroyés, dont quasiment 277 millions ont déjà été versés.

En ce qui concerne les assurances, un protocole a été conclu le 12 août 2021 entre la Région wallonne et les assureurs afin de garantir l'indemnisation complète des assurés en risques simples, dans le respect des conditions des contrats. Le protocole prévoit que les assureurs doublent leur intervention par rapport au plafond fixé par la loi. La Wallonie, quant à elle, intervient pour un montant qui a été fixé à 1,030 milliard d'euros, réparti entre les neuf « grands assureurs » et les sept « petits assureurs ». Le secteur de l'assurance a préfinancé la contribution wallonne à un taux d'intérêt de 0 %. Pour rappel, la Wallonie rembourse ce montant de 1,030 milliard d'euros en huit ans, entre 2024 et 2031. Le montant annuel de remboursement est imputé au niveau du programme « Dettes et garanties » du SPW Finances.

Le retard accumulé en raison de la priorisation du suivi des dossiers liés aux inondations de 2021 ayant été résorbé, les demandes de reconnaissance sont examinées par le Gouvernement dès que les dossiers techniques lui sont soumis. De récents événements ayant durement touché certaines localités, j'ai demandé à mon administration de prendre contact avec les communes touchées pour les aider dans leurs démarches, mais aussi d'anticiper autant que possible les étapes techniques pour constituer les dossiers de reconnaissance à soumettre au Gouvernement. Je rappelle que les demandes de reconnaissance doivent être introduites par les communes avant le 29 juin. En fonction des demandes effectivement introduites, des analyses complémentaires devront peut-être être menées. Tout est mis en œuvre pour réduire les délais. Il serait néanmoins prématuré d'annoncer une date pour la reconnaissance à ce stade.

Concernant le budget du Fonds des calamités public – UAP de type 1 –, les crédits disponibles permettent d’assumer le solde des indemnités liées aux dossiers de 2021, ainsi que celles afférentes aux dernières reconnaissances.

Enfin, concernant la réforme que je mène avec mes collègues en charge de la Simplification administrative et de l’Agriculture, les textes seront soumis au Gouvernement en première lecture avant l’été. Mon objectif est notamment de clarifier les dispositifs, d’alléger la charge administrative et de réduire les délais.

En matière de bien-être animal, la priorité est claire : traduire concrètement les engagements de la Déclaration de politique régionale en résultats concrets sur le terrain. Le cap est fixé ; il est surtout tenu.

Sur le plan législatif, le 5 mars dernier, le Gouvernement a adopté en première lecture l’avant-projet de décret modifiant le Code wallon du bien-être des animaux. Les avis des instances consultatives – Legisa, CESE, Autorité de protection des données, Union des villes et communes de Wallonie, CWBEA, CWPAE – ont été sollicités et sont en cours d’analyse. Celui de l’Autorité de protection des données est encore attendu. L’enjeu est désormais d’aboutir rapidement ; mon objectif est de présenter le texte en deuxième lecture avant la pause estivale, mais l’ambition ne s’arrête pas au texte : elle porte surtout sur son effectivité. C’est pourquoi les arrêtés d’exécution sont élaborés en parallèle, avec une priorité placée sur l’arrêté relatif à l’agrément.

Sur le plan opérationnel, la réforme du permis de détention est poursuivie avec une exigence de simplification et d’applicabilité. Il ne s’agit pas d’ajouter de la complexité, mais de produire des outils qui fonctionnent.

Enfin, les échanges avec les acteurs de terrain se poursuivent, avec une attention particulière envers celles et ceux que l’on entend moins, mais dont l’expérience est essentielle pour éclairer les décisions. C’est cette double exigence – avancer vite et bien, en gardant le terrain comme boussole – qui guide l’ensemble de ce chantier.

Les crédits ajustés s’élèvent à 2,019 millions d’euros en engagement et à 1,993 million d’euros en liquidation. Une diminution de 9 milliers d’euros est actée sur le programme 059 suite au transfert à due concurrence vers le programme 15.001 pour couvrir des frais de fonctionnement du SPW ARNE relatifs au bien-être animal, le DF 001.184 « Autres charges d’intérêts » pour 1 000 euros et le DF 001.185 « Indemnités diverses découlant de l’engagement de la responsabilité de la Région – Exécution de jugements, arrêts condamnant la Région en matière de Bien-être animal (ménages) » pour un montant de 8 000 euros.

Voilà qui clôture ma présentation sur les matières fonctionnelles. Je vous remercie pour votre attention et je reste à votre disposition pour les éventuelles questions.

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Pour ce qui est de ses compétences, le budget du ministre-président est fidèle à la ligne de conduite du Gouvernement. C’est un budget assez technique, principalement adapté en dépenses sur la base des paramètres macroéconomiques, mais aussi sur une base de recalcul à la suite de la publication du budget économique du Bureau du Plan paru en février dernier. Certains dispositifs ont également déjà pu être ajustés à la marge.

Monsieur le Ministre-Président, je vais m’en tenir à une question parce que vous avez déjà répondu à beaucoup de questions relatives à vos compétences dans votre exposé général.

À la demande du Gouvernement et lors du débat budgétaire 2026, il avait été indiqué qu’un GT rassemblant les cabinets fonctionnels, votre cabinet, la CST, le DCPF et WFE allait être mis en place pour faire le point régulier sur les dépenses du PNRR. En effet, il y avait encore une série d’inconnues relatives à cette dépense. Nous sommes à deux mois d’une échéance confirmée par les autorités européennes. Ce GT a-t-il été mis en place ? Pour ce qui vous concerne, pouvez-vous préciser le nombre de projets qui sont clôturés ainsi que ceux qui devraient l’être dans les prochaines semaines, étant entendu l’impact budgétaire selon l’atteinte ou non des objectifs fixés par l’Europe ? À ce sujet, pourriez-vous nous informer des mesures qui seraient prises en cas de non-atteinte, même partielle, des objectifs évoqués ? Faut-il s’attendre ou non à une non-perception de recettes ou à un remboursement ?

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Concernant le Fonds des calamités, on se rappellera tous qu’à l’issue des inondations terribles de 2021, un débat s’est enclenché sur la part de financement des assurances privées dans ce genre de situation et les conséquences que cela peut avoir sur le fonctionnement du Fonds des calamités. Sans relancer le débat ici, une réflexion avait été entamée à l’époque pour savoir comment déterminer ce plafond. Le Gouvernement s’est-il saisi de cette réflexion ? On sait très bien que, comme rappelé dans les interventions, ce genre d’épisode ne sera pas rare dans le futur.

Sur les droits des animaux, vous dites avoir rencontré les acteurs de terrain. Il nous revient très régulièrement qu'à ce niveau, il y a des difficultés financières, notamment pour l'accueil des animaux en danger dans des centres adéquats. Avez-vous une perspective ou une vision sur ce débat financier pour soutenir ce type de structures ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Tout d'abord, je tiens à signaler que la fin de la programmation PNRR constitue une problématique spécifique et qu'il ne convient pas de l'aborder ici en quelques minutes. Cela vaudrait la peine d'en discuter plus largement. Je vous invite dès lors à revenir, par une question orale ou écrite spécifique, afin de pouvoir approfondir ce sujet.

Néanmoins, nous travaillons actuellement, avec notre administration, le BOSA, et la Commission européenne, pour définir les différentes échéances relatives à la fin de la programmation PNRR. Ainsi, tous les jalons et cibles doivent être atteints pour le 31 août 2026. Toutes les dépenses liées à l'atteinte de ces jalons et cibles doivent également être constatées au 31 août 2026. Telles sont les instructions strictes de la Commission européenne.

En revanche, nous ne disposons d'aucune instruction claire concernant : les surplus d'éventuelles sanctions, les dates limites pour la remise des pièces et tous les détails un peu plus fins. Dès lors, nous travaillons à la rédaction d'une circulaire propre à la Région wallonne, afin de préciser au mieux les modalités de clôture du PNRR. Elle sera communiquée dans les prochains jours. Je ne manquerai pas de revenir vers vous une fois ce travail finalisé.

Pour le Fonds des calamités, le groupe de travail pour un futur mécanisme est toujours bien en cours. On est en discussion et en réflexion sur la réassurance. Comme je l'ai dit, on arrivera avec un texte abouti à l'été 2026. Ce point a fait l'objet de discussions dans le cadre d'un GT interfédéral piloté par le ministre Clarinval et qui porte sur la réforme complète de la façon dont cela fonctionnait. Je ne peux pas m'avancer publiquement aujourd'hui sur le contenu des négociations, au risque de compromettre les potentiels résultats qui sont attendus, en première lecture, en ce qui nous concerne, pour l'été 2026. J'espère que les premiers résultats permettront de venir vous présenter l'ensemble des enjeux liés à cette réforme.

Au niveau du bien-être animal, la situation budgétaire de la Wallonie vaut pour toutes les compétences, et donc également les compétences qui sont dans mon portefeuille, notamment le bien-être animal. Le montant du programme est relativement

faible, vous le savez, avec un montant annuel de l'ordre de 2 millions d'euros, dont la très grande majorité est annuellement mobilisée pour : les frais de placement des animaux en cas de saisie et les frais de fonctionnement liés à la gestion de ces saisies par le SPW ; la subvention annuelle destinée aux actions des pouvoirs locaux ; le montant lié au protocole d'accord avec l'AFSCA. Ceci laisse donc une faible marge de manœuvre.

Comme je l'annonçais dans ma stratégie, présentée en juillet dernier au Gouvernement, je souhaite mettre au point une attention particulière sur la sensibilisation pour prendre la problématique à la source. Cet axe sera concrétisé au travers de la mise en œuvre du certificat de confiance. Je souhaite également sensibiliser un public essentiel, à savoir les enfants dans les écoles. Un budget sera consacré à cet effet. Le travail est en cours afin d'harmoniser les pratiques avec la Flandre et de renforcer la responsabilité des propriétaires. Il est prévu d'augmenter le montant de la contribution liée à l'enregistrement – on en a déjà parlé ici – avec CatID et DogID, pour avoir des recettes supplémentaires et des leviers de moyens pour réaliser une politique en matière de bien-être animal. Cette contribution relative à la lutte contre l'abandon sera alignée sur celle qui est aujourd'hui pratiquée en Flandre. Cela générera des recettes estimées à 500 000 euros, ce qui représente 300 000 euros en plus que ce que la Région wallonne perçoit actuellement. Ces moyens seront réinvestis pour financer, au-delà de la lutte contre l'abandon, un ensemble élargi d'actions en faveur du bien-être animal, après modification du Code du bien-être animal. Ces recettes seront effectives après l'entrée en vigueur du code révisé, soit à partir de 2027, et pourront, par conséquent, être constatées dès 2028. Il n'y a donc pas d'aides directes aux refuges. Cependant, lorsque je discute avec eux, ce n'est pas le problème majeur auquel ils font face. C'est surtout le problème de saturation et de place. Dès lors, il faut gérer le problème à la base pour limiter les besoins.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – En ce qui concerne le premier point, nous serons évidemment attentifs aux résultats de la négociation du travail du GT à l'été 2026.

En ce qui concerne le second point, il est clair qu'il y aura dans le futur des contradictions entre les demandes de terrain et la mobilisation possible des finances publiques, même si la question de rendre plus responsables les détenteurs d'animaux doit en principe avoir un effet à la source, au vu de la situation de nombreux refuges pour animaux. En raison des épisodes réguliers d'abandon – et certainement pendant la période qui nous attend – ou de maltraitance d'animaux, nous aurons péniblement l'occasion de revenir sur ce sujet.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – J'ai l'une ou l'autre question très ponctuelle sur des AB. Est-ce maintenant ou plus tard ?

(Réaction de M. le Ministre-Président Dolimont)

J'ai l'impression que c'est maintenant ou jamais !

(Rires)

M. le Président. – Sur quelle division organique ?

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Sur quatre divisions organiques différentes et, pour l'une d'entre elles, j'ai deux questions.

La première question porte sur la DO 09, au programme 09.126 « Centre stratégique d'expertise fiscale, financière et budgétaire (CeSEFFB) », où il y a une hausse de 1 million d'euros en crédits d'engagement pour un marché public qui vise la simplification du budget. Je voulais en savoir plus sur l'importance du montant. S'agit-il de la relance d'une démarche de type « budget base zéro », qui a coûté très cher et qui n'a rien ramené, ou s'agit-il plutôt d'un développement informatique ? Ce n'est pas très précis. Pourquoi ne le fait-on pas en interne puisque l'on a, dans ce centre, une expertise qui est réunie ?

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – C'est le développement d'un outil informatique, mais je détaillerai dans ma réponse.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je vous propose, sous le contrôle du président, d'énoncer mes cinq questions afin que vous ayez le temps de répondre à chacune d'entre elles par après.

À la DO 10, au programme 10.085 « Développement durable », il y a, à mon sens, sans doute une erreur dans le total des colonnes initiales, en page 62, puisqu'elles sont mises à zéro, alors que, dans ma compréhension, elles devraient rester à 60. Je suggère une vérification et, le cas échéant, un *corrigendum*.

C'est la même difficulté à la DO 15, au programme 15.059 « Bien-être animal », puisqu'il n'y a pas de total dans les colonnes de l'ajusté en page 71. Je suggère une vérification et, le cas échéant, un *corrigendum*.

En ce qui concerne la DO 19 « Finances », j'ai deux questions. La première porte sur une hausse de 1 132 000 euros pour le développement informatique WBFIn. Or, le Gouvernement a beaucoup parlé d'une provision de 10 millions d'euros pour tous les ministres qui est prévue dans les crédits de la ministre de la Fonction publique. Je voulais comprendre la logique

puisque l'on a, d'un côté, une logique de provision pour tous les ministres et, de l'autre côté, un budget dédié.

Toujours à la DO 19, au programme 19.119 « Fiscalité », à l'AB 119.005, il y a une augmentation de 195 000 euros, et ce, sans aucune justification. Ce sont des expertises, des honoraires d'avocat et des frais de procédure ; bref, c'est un ensemble d'actes qui relèvent de catégories fort larges. J'observe qu'il n'y a pas de justification. C'est toujours mauvais signe quand les services n'en mentionnent pas une. Dès lors, je voulais vous donner l'occasion de la donner.

M. le Président. – La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 22 heures 29 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 22 heures 34 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

PROJETS ET PROPOSITIONS

(Suite)

Exposé particulier afférent aux compétences du ministre-président et ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal

**(Doc. 590 (2025-2026) N° 1 – Annexe 2)
et (Doc. 591 (2025-2026) N° 1 – Annexe 2)**

Discussion générale

(Suite)

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Tout d'abord, sur la DF 126.002 « Frais de fonctionnement du CeSEFFB » de plus de 1 million d'euros, la majoration de 1 million d'euros en crédits d'engagement vise à permettre l'engagement d'un marché public visant la création d'un outil d'élaboration du budget, en vue de sa simplification.

En effet, il est constaté, dans le cadre du processus actuel d'élaboration du budget :

- l'implication d'un nombre très important d'intervenants dans les étapes de préparation et de validation de la circulaire, de l'élaboration du budget et des documents finaux, ainsi que des demandes de nouvelle répartition des crédits. Il manque de prise de responsabilité de certains acteurs ;

- la démultiplication des outils de travail pour élaborer le budget : on travaille sur Word, Excel, le logiciel comptable financier WBFin SAP ;
- la faible fiabilité des données due au fait que la consolidation et les contrôles de données sont exécutés manuellement, que les sources d'information d'entrée de données sont différentes et que différentes méthodes de calcul sont utilisées entre les différentes entités.

Le Gouvernement a, dès lors, décidé de lancer une procédure de marché public en vue d'implémenter un outil unique intégré pour le processus et l'élaboration du budget. C'est difficile de le faire en interne dans ces conditions.

Au niveau des frais d'expertise, les moyens indiqués sont compensés afin de répondre aux besoins de l'administration. Pour les frais d'huissier, l'ajustement se justifie principalement par une augmentation significative des tarifs officiels applicables aux actes d'huissier, l'accélération de la facture, l'intensification des procédures de recouvrement, le montant des frais de dossier, les années antérieures clôturées en attente de facturation. Un nombre conséquent de dossiers est en cours de traitement chez les huissiers. Concernant les frais d'avocats, l'ajustement est principalement rendu nécessaire, compte tenu de l'apurement des factures restant dues au budget 2025, la clôture de divers dossiers en cours, l'augmentation des frais d'avocats résultant de l'indexation, la complexité croissante des dossiers et l'introduction de procédures judiciaires en vue de sauvegarder les intérêts de la Région.

(Réaction de M. Hazée)

Il y a les trois DF et, pour le reste, ce sont des *corrigendum* par rapport à vos remarques.

Y a-t-il un élément manquant ?

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Il y avait une question sur la provision et sur le développement informatique de 1,132 million alors qu'il y a une provision de 10 millions dans le budget de la ministre Galant.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Je pense ne pas bien comprendre la question.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Le Gouvernement a évoqué – c'était d'ailleurs dans son communiqué de presse et aussi dans l'échange préliminaire – une provision de 10 millions pour les développements informatiques. Celle-ci se trouve dans les crédits de la ministre Galant et devrait alimenter des projets chez les différents ministres. Ici, on a, à côté et en dehors de cette provision, une hausse de 1,132 million pour les développements informatiques WBFin. C'est ce qui est mentionné dans le cahier. Je voulais comprendre la

logique puisqu'il y avait cette logique de provision un peu informe alors qu'ici, on a un crédit précis.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – La logique de provision concernait certains éléments non identifiés. Là, cela se travaille avec des réajustements internes et peut-être une précision donnée. Ce n'est pas parce que l'on fait une provision de 10 millions que l'on ne dépense que 10 millions en frais informatiques, pour être clair.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Non, bien sûr, mais c'est parce que la Cour des comptes a contesté cette provision dont on ne sait rien. Puisque vous avez ici un crédit précis, j'en profite pour avoir une vue d'ensemble de votre part. Simplement.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – S'agit-il des vues précises dans la provision ?

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Non, la vue précise sur la logique qui fait qu'ici on a un crédit précis et qu'ensuite on a une provision sur laquelle s'interroge la Cour des comptes en se demandant quel est ce bazar.

M. Éric Wattelar, Conseiller de M. le Ministre-Président Dolimont. – J'interviens comme conseiller auprès du ministre-président.

Pour le montant de 1,132 million, en réalité, c'est une demande de l'administration. Pourquoi ? Principalement parce que sur les moyens liés à WBFin, entre l'initial et l'ajustement, il y a eu une évaluation des plans de paiement et des besoins qui étaient fournis par le fournisseur. On a reçu une liste de l'administration avec les besoins qui devaient être payés. Tout ce programme est déjà géré au sein des licences métier. C'est la raison pour laquelle cela ne se trouve pas dans la provision. Ce sont des choses qui étaient déjà en cours et les moyens ont été compensés au sein du crédit du SPW Finances. Je pense que c'est ce que le ministre-président a annoncé : on pourrait fournir la liste, si vous le souhaitez, de ces montants et dossiers.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je prends acte des réponses. Pour les *corrigendum*, je laisse les services regarder à cela d'ici vendredi.

M. le Président. – L'ensemble des DO ont été parcourus. Cela va pour tout le monde ? Je propose de passer au vote de recommandation de manière électronique.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Vote

M. le Président. – Par 6 voix contre 4, la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal adopte le projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026, pour les sections et programmes afférents à ses compétences *ratione materiae*.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

Projet de décret modifiant le décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des unités d'administration publique wallonnes en vue de transposer partiellement la directive (UE) 2024/1265 (Doc. 589 (2025-2026) N° 1)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret modifiant le décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des unités d'administration publique wallonnes en vue de transposer partiellement la directive (UE) 2024/1265 (Doc. 589 (2025-2026) N° 1).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme MaueI.

Mme Christine MaueI (MR). – Je propose Mme De Bue comme rapporteuse.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, Mme De Bue est désignée en qualité de rapporteuse.

Exposé de M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, il me revient, après le long débat relatif à l'ajustement budgétaire 2026, de vous présenter le projet de décret modifiant le décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des unités d'administration publique wallonnes – communément dénommé décret WBFIn – afin de transposer partiellement la directive 2024/1265 du Conseil du 29 avril 2024.

Cette directive modifie la directive 2011/85/UE relative aux exigences applicables au cadre budgétaire des États membres et s'inscrit dans le cadre de la réforme de gouvernance économique européenne adoptée parallèlement au règlement 2024/1263 du Parlement européen ainsi que du Conseil.

L'objectif poursuivi par la réforme européenne est une modernisation et un renforcement des cadres budgétaires nationaux, en particulier au niveau :

- de la transparence, de l'accessibilité des informations budgétaires ;
- de la qualité et de la fiabilité des prévisions macroéconomiques et budgétaires ;
- de la prise en compte de la soutenabilité à moyen et long termes, incluant les risques climatiques et environnementaux ;
- de l'indépendance de l'évaluation des prévisions budgétaires.

Dans le cadre de la transposition de cette directive, le présent projet poursuit trois objectifs :

- renforcer l'indépendance de l'évaluation des prévisions budgétaires et leur qualité. L'article 4 du décret du 15 décembre 2011 est ainsi adapté pour préciser les modalités d'évaluation des prévisions budgétaires utilisées lors de la confection du budget. Ces prévisions seront évaluées par une institution budgétaire indépendante ;
- actualiser le contenu du cadre budgétaire à moyen terme. Les modifications apportées à l'article 9, paragraphe 1^{er}, précisent la portée du cadre budgétaire pluriannuel, notamment en y intégrant la dimension de croissance durable et inclusive, les investissements publics et les risques climatiques ;
- renforcer la transparence et la publication des informations budgétaires. L'article 45/2 est remplacé afin d'étendre les obligations de publication du Gouvernement aux engagements

conditionnels ayant un impact budgétaire ainsi qu'aux coûts budgétaires liés aux chocs climatiques. Ces dispositions reprennent les exigences des articles 14 et 15 de la directive modifiée.

Cette directive a déjà été partiellement transposée le 8 décembre 2025 dans la loi du 16 mai 2003 fixant les dispositions générales applicables au budget, au contrôle des subventions et à la comptabilité des Communautés et des Régions ainsi qu'à l'organisation de la Cour des comptes.

Cette loi de dispositions générales du 16 mai 2003 constitue, rappelons-le, le cadre dans lequel la législation comptable et budgétaire wallonne doit évoluer. Les modifications du décret WBFIn contenues dans le projet de décret qui vous est présenté sont dès lors calquées sur les dispositions insérées dans la loi de dispositions générales précitée. Elles permettront à la Région wallonne de s'inscrire pleinement dans le nouveau cadre de gouvernance budgétaire européenne en consolidant la transparence et la fiabilité des prévisions ainsi que la soutenabilité des finances publiques.

Pour le surplus, les remarques formulées par le Conseil d'État ont bien entendu été prises en compte.

Il ne vous aura pas échappé que le texte prévoit, comme celui adopté par le Fédéral et par les autres entités fédérées, qu'un accord de coopération doit être conclu entre les différentes entités du Royaume et que c'est dans cet accord de coopération qu'un organe indépendant sera désigné afin d'effectuer périodiquement une évaluation objective et globale des prévisions budgétaires.

Je vous ai déjà largement informés des travaux relatifs à l'élaboration de cet accord de coopération, principalement sur les clés de répartition de la norme d'endettement par entité. Le texte final devra encore passer l'étape de l'approbation au Parlement fédéral pendant l'été.

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Collignon.

M. Christophe Collignon (PS). – Merci pour cet exposé, Monsieur le Ministre-Président. Nous reconnaissons évidemment la nécessité de transposer la directive européenne et de renforcer la qualité du cadre budgétaire wallon. L'évaluation indépendante des prévisions et la prise en compte du moyen terme, des risques climatiques et des effets distributifs constituent des avancées utiles.

Cependant, comme nous l'avons déjà annoncé, ce décret présente un angle mort. Il améliore le cadre macrobudgétaire, certes, mais sans imposer un suivi précis des réformes fiscales adoptées par le Parlement, on en a déjà débattu. Or, une réforme fiscale n'est jamais neutre ; elle peut renforcer la justice fiscale, mais peut aussi réduire durablement les recettes disponibles pour financer les politiques publiques.

Le Parlement devrait disposer chaque année d'une information claire : quels décrets fiscaux ont été adoptés durant la législature en cours et la législature précédente ? Quel a été leur impact réel sur les recettes depuis leur entrée en vigueur ? Quel sera leur impact estimé l'an prochain ? Quelles sont les projections pour les trois années suivantes ?

Ce monitoring n'est pas une contrainte administrative superflue. C'est un outil de sincérité budgétaire, de bonne gouvernance et de contrôle parlementaire qui permet d'éviter les mauvaises surprises et les ajustements brutaux dans les choix budgétaires.

Nous déposerons un amendement qui vise à intégrer, dans l'exposé général du budget, un suivi pluriannuel des réformes fiscales. Il s'agit d'un complément cohérent avec l'objectif même du projet :

- plus de transparence ;
- plus de soutenabilité ;
- plus de responsabilité dans les choix budgétaires.

Notre proposition n'est pas redondante, mais bien complémentaire avec le décret WBFIn, lequel impose déjà que l'exposé général contienne l'impact détaillé des dépenses fiscales, avec un inventaire des réductions, diminutions et exceptions au régime général de prélèvement. Cependant, cette obligation vise des dépenses fiscales au sens large, telles que des réductions et exemptions de régime préférentiel. Elle ne couvre pas nécessairement de manière systématique l'ensemble des décrets fiscaux adoptés ayant un impact sur les recettes.

Le projet de transposition ajoute bien des exigences sur les organismes hors budget, les politiques à moyen terme, les réformes et investissements, les risques climatiques et les effets distributifs, mais il ne prévoit ni une liste annuelle des réformes fiscales adoptées par le décret ni leur impact constaté depuis leur entrée en vigueur ni une projection individualisée sur trois ans. Nous visons précisément ce chaînon manquant : une liste des décrets fiscaux adoptés durant la législature en cours et la précédente, avec l'impact constaté, une estimation pour l'exercice à venir et des projections pluriannuelles pour les trois années.

C'est l'objet de notre amendement, même si nous estimons nécessaire de transposer la directive.

M. le Président. – La parole est à Mme Mauel.

Mme Christine Mauel (MR). – Ce décret met le cadre budgétaire wallon en conformité avec la nouvelle gouvernance économique, en cohérence avec ce qui a déjà été réalisé au niveau fédéral. Ce texte renforcera la crédibilité de nos finances publiques en améliorant la qualité des prévisions, la transparence et la prise en compte de la soutenabilité budgétaire à moyen et long termes.

Le ministre-président a bien résumé les enjeux. Nous mettons trois axes clés en avant.

Le premier est que cette transposition inclura une certaine prévision budgétaire et une certaine indépendance au sein du décret WBFin. En effet, tous les trois ans, les prévisions budgétaires utilisées pour élaborer le budget seront évaluées par un organisme indépendant, qui devra être nommé sur la base d'un futur accord de coopération et de critères objectifs. Dans le cas où un écart significatif sur plusieurs années serait observé, le Gouvernement devra corriger la trajectoire et en assurer la publicité.

Le deuxième est le cadre à moyen terme et l'inclusion des risques liés aux événements climatiques. D'une part, ce décret renforcera le cadre budgétaire à moyen terme : la trajectoire de déficit et de dette ainsi que les autres indicateurs ne se limiteront plus à une seule année, mais s'étendront sur une vision pluriannuelle. D'autre part, les effets des politiques publiques seront évalués en intégrant explicitement la soutenabilité des finances publiques et les risques liés au changement climatique.

Enfin, ce texte élargira les obligations de publication et inclura, dans la mesure du possible, les coupes budgétaires liées aux catastrophes et chocs climatiques qui devront être rendues publiques. Ce texte, que nous soutenons, permet à la Région de se mettre en conformité européenne, renforce la transparence et la soutenabilité de nos finances, sans remettre en question la politique budgétaire menée par le Gouvernement, mais en renforçant le cadre dans lequel elle s'inscrit.

Concernant votre amendement, Monsieur Collignon, je me permets de vous renvoyer au débat relatif à votre proposition de décret que vous avez, à votre initiative, laissé à l'arrière. Si l'intention est louable et le but recherché vise à davantage de transparence budgétaire, le caractère redondant de votre proposition mettant en œuvre des dispositions qui existent déjà ne nous permet pas de donner une suite favorable à votre amendement.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Ce texte contient effectivement des éléments positifs, mais d'autres éléments nous paraissent plus flous, voire contre-productifs. Je pense en particulier à deux points que je vais détailler rapidement.

Tout d'abord, le décret intègre une directive européenne qui demande que les politiques envisagées le soient au regard des risques macrobudgétaires liés au changement climatique et que le Gouvernement rende publiques les informations sur ce sujet. Pour nous, c'est une bonne chose, mais le Gouvernement a ajouté la mention « dans la mesure du possible » pour ces deux obligations. Le Conseil d'État dit d'ailleurs clairement que cette formulation est inutile. Pour nous, elle laisse seulement une porte ouverte pour que le Gouvernement puisse échapper à ses responsabilités sur ce point.

Ensuite, le décret prévoit qu'un nouvel organisme indépendant soit chargé d'évaluer les prévisions budgétaires du Gouvernement. Le texte dispose que ce nouvel organisme soit choisi dans le sillage d'un prochain accord de coopération. Pour nous, c'est un peu léger. On nous dit que le fait qu'il soit désigné par un accord de coopération avec les autres entités assurera son indépendance. En d'autres termes, nous n'avons aucune information sur les critères qui permettront de faire ce choix ni sur les moyens qui seront donnés à cet organisme pour évaluer les prévisions budgétaires du Gouvernement. Pour ces deux raisons, nous allons nous abstenir sur le texte.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Il n'y a pas vraiment de questions, si ce n'est ce qui concerne l'amendement de M. Collignon, mais je vais renvoyer aux déclarations que j'ai déjà pu faire il y a deux semaines dans le cadre de ce débat.

M. le Président. – La parole est à M. Collignon.

M. Christophe Collignon (PS). – Je ne vais pas insister, parce qu'il y a un contexte particulier, mais je crois que l'on n'a pas écouté ce que j'avais dit. J'ai répondu au caractère redondant. Ce n'est pas grave, il n'y a pas pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. Je maintiens mon amendement, car j'estime que c'est une plus-value, mais ce n'est pas dramatique non plus. On y reviendra, et sans doute que d'autres législateurs apporteront cette correction à un moment.

M. le Président. – Un amendement (Doc. 589 (2025-2026) N° 2) est déposé.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen et vote des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen et au vote des articles du projet de décret modifiant le décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des unités d'administration publique wallonnes en vue de transposer partiellement la directive (UE) 2024/1265 (Doc. 589 (2025-2026) N° 1).

Art. 1^{er} et 2

Les articles 1^{er} et 2 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 1^{er} et 2 sont adoptés par 9 voix et 1 abstention.

Art. 3

À cet article, un amendement (Doc. 589 (2025-2026) N° 2) est déposé par M. Collignon, Mmes Lambelin et Morreale.

Cet amendement ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'amendement (Doc. 589 (2025-2026) N° 2) est rejeté par 6 voix contre 4.

L'article 3 est adopté par 6 voix contre 3 et 1 abstention.

Art. 4 à 6

Les articles 4 à 6 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 4 à 6 sont adoptés par 9 voix et 1 abstention.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret modifiant le décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des unités d'administration publique wallonnes en vue de transposer partiellement la directive (UE) 2024/1265 (Doc. 589 (2025-2026) N° 1).

Par 9 voix et 1 abstention, la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal recommande l'adoption du projet de décret par l'assemblée plénière.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Question orale

de M. Stéphane Hazée

**à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, des Relations
internationales et du Bien-être animal,
sur « la sortie du Traité sur la Charte de
l'énergie »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la sortie du Traité sur la Charte de l'énergie ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, j'ai eu l'occasion de vous interroger sur le sujet à plusieurs reprises, puisque c'est un dossier important qui comporte plusieurs dimensions, relatives à la sortie d'une part et à la modernisation de l'autre. Il y a également la procédure diligentée par la Commission contre les États qui n'ont pas encore engagé de processus de sortie.

Vous avez évoqué trois scénarios lors de votre réponse du 20 avril dernier. C'était par la voix de votre collègue, mais c'est bien vous qui étiez à la plume. Vous indiquiez aussi que « la décision finale sera prise de manière concertée, sur la base d'une analyse rationnelle et objectivée, tenant compte à la fois des objectifs de transition énergétique, du droit des États à réguler ainsi que des risques juridiques et financiers. »

À côté de cela, il faut revenir sur la procédure engagée par la Commission européenne en date du 30 janvier contre la Belgique et 15 autres États, en raison de son maintien au sein du Traité sur la Charte de l'énergie après le retrait de l'Union européenne en juin 2025. Cette procédure est fondée sur le fait que, selon la Commission, « le commerce et l'investissement relèvent de la compétence exclusive de l'Union, et les États membres ne peuvent exercer cette compétence que s'ils y sont habilités par l'Union. Or, aucune habilitation de ce type n'a été accordée. » La Belgique avait demandé et obtenu un délai complémentaire de deux mois pour y répondre. Deux mois plus deux mois, nous arrivons donc à la fin du mois de mai.

Quelle est la position du Gouvernement wallon dans la concertation interfédérale à la fois sur le fond et sur la réponse à adresser à la Commission ? Pouvez-vous confirmer que le Gouvernement continue à soutenir la position constante de la Wallonie sur le dossier, à savoir un retrait le plus rapide possible ?

Où en est la concertation interfédérale par rapport à ce double enjeu ? La procédure à l'égard de la Commission a-t-elle franchi l'étape prévue fin mai ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, votre question me permet de faire le point sur les développements récents de ce dossier au niveau interfédéral.

S'agissant tout d'abord de la réponse à la mise en demeure adressée par la Commission européenne le 30 janvier 2026, celle-ci a fait l'objet d'un travail de coordination approfondi entre les différents niveaux de pouvoir.

Comme vous le savez, la concertation interfédérale a permis de dégager un consensus sur la réponse à apporter dans le cadre de la procédure précontentieuse. La Belgique ne partage pas l'interprétation de la Commission selon laquelle le traité relèverait exclusivement de la compétence de l'Union européenne.

Dans ce cadre, l'autorité fédérale a élaboré un projet de réponse, qui a été soumis aux entités fédérées pour validation avant d'être transmis à la Commission en date du 27 mai. Sur le fond, la Belgique conteste le grief formulé par la Commission et considère ne pas avoir manqué aux obligations qui lui incombent.

La Belgique ne partage pas cette analyse, pour les raisons suivantes.

D'une part, elle estime que le traité ne relève pas, dans son ensemble, de la compétence exclusive de l'Union. Il couvre en effet un ensemble de matières, notamment en matière d'investissement, d'énergie et d'environnement – qui relèvent de compétences partagées. Il ne peut dès lors être considéré comme indivisible ni entièrement transféré à l'Union.

D'autre part, la Belgique conteste l'existence d'une obligation juridique de retrait. Le fait que les compétences externes de l'Union aient évolué ne remet pas en cause rétroactivement la nature mixte du traité ni les engagements internationaux valablement souscrits par les États membres. Le maintien dans le traité constitue ainsi la poursuite d'un engagement existant, et non la conclusion d'un nouvel engagement nécessitant une habilitation.

Enfin, la Belgique relève qu'aucun manquement concret ne peut être établi à ce stade, la Commission se fondant sur un risque hypothétique d'exercice futur de compétences exclusives.

S'agissant ensuite de la position du Gouvernement wallon sur les trois options évoquées, je vous l'ai déjà précisé dans mes réponses antérieures, et celle-ci reste pleinement d'actualité. Elle se veut prudente et rationnelle, fondée sur une analyse objective des avantages et des inconvénients des différentes options.

À ce stade, aucun consensus n'a été dégagé entre les différentes entités sur l'option à privilégier. Les échanges ont néanmoins permis d'identifier plusieurs éléments importants pour la décision à venir. Il s'agit notamment des implications différentes liées à la clause dite de « survie » selon les options envisagées.

Par ailleurs, la question de la gouvernance du traité fait l'objet d'un suivi spécifique et nous sommes toujours dans l'attente de conclusions de l'audit interne en cours. Enfin, il y a la nécessité d'approfondir l'analyse de son utilisation concrète sur ce dernier point. Les derniers travaux réalisés montrent qu'il existe un nombre limité de dossiers dans lesquels les acteurs belges interviennent comme plaignants dans le cadre du traité. Ces situations demeurent toutefois circonscrites et nécessitent encore d'être analysées plus finement. D'autres éléments doivent également être approfondis, notamment l'analyse des positions des autres États membres en matière de ratification et de maintien dans le traité, ainsi que l'évaluation de l'intérêt concret du traité pour les acteurs économiques belges.

Dans ce contexte, la décision finale sera prise de manière concertée sur la base d'une analyse rationnelle et objective, tenant compte à la fois des objectifs de transition énergétique du droit des États à réguler ainsi que des risques juridiques et financiers. Les travaux se poursuivent actuellement afin de permettre l'émergence d'une position concertée au niveau belge.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Il y a deux volets. Concernant le volet du contentieux avec la Commission européenne, je prends acte de la réponse et de l'analyse du Gouvernement par rapport à la compétence des États versus la compétence de l'Union. Par contre, pour ce qui concerne la position de fond, je regrette la position du Gouvernement wallon qui, d'une part, minimise le danger de ce traité en regardant uniquement les contentieux qui sont ouverts, alors que d'autres peuvent encore survenir ; et qui, d'autre part, attend que les autres prennent position au sein de la concertation interfédérale.

La Wallonie avait jusqu'ici porté une position de retrait pur et simple du traité le plus vite possible. En attendant, on prolonge ses effets, a fortiori avec la clause de survie. De plus, alors même que la Wallonie

s'apprête sans doute, et je le regrette aussi, à consentir certaines ratifications et assentiments demandés par le nord du pays, elle n'utilise pas ce *momentum*, au moins pour faire avancer la sortie du Traité sur la Charte de l'énergie. C'est la double peine pour ceux qui voient d'un mauvais œil ces mécanismes d'arbitrage pouvant mettre à mal la capacité de légiférer des États.

Question orale

de M. Loris Resinelli

à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, des Relations
internationales et du Bien-être animal,
sur « les enjeux du bien-être animal concernant
le centre d'élevage canin de Blaton »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Resinelli à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « les enjeux du bien-être animal concernant le centre d'élevage canin de Blaton ».

La parole est à M. Resinelli pour poser sa question.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, l'actualité nous a amenés récemment à Blaton, dans la commune de Bernissart, concernant ce que l'on appelle communément les usines à chiots. Le futur statut de négociant envisagé dans le cadre de la réforme du Conseil wallon du bien-être des animaux ne fait pas l'unanimité parmi les acteurs du secteur de la protection animale. La principale crainte exprimée est liée à la potentielle importation massive de chiots venant d'autres pays, notamment des pays de l'Est, accompagnée de ses dérivés.

Dans le cadre du règlement européen relatif au bien-être animal des chiens et chats, vous avez souligné qu'il n'était pas envisageable d'appliquer une interdiction de commercer entre les États membres. Vous avez donc opté pour une stratégie visant à distinguer les éleveurs et les négociants, et à habiliter le Gouvernement à fixer les conditions spécifiques pour chacune des catégories dans le cadre du futur arrêté Agrément du Gouvernement wallon.

Ces dernières années, la presse a fait état de situations particulièrement problématiques dans certains élevages, qualifiés même d'usines à chiots. Dans ce cas-ci, dans le Hainaut, à Bernissart, une enquête publique vient d'ailleurs de se clôturer quant à la régularisation d'un élevage, visé par ces faits, qui présente des signes inquiétants et qui a changé d'adresse et de nom au cours des dernières années. Où en est l'état des réflexions quant à ce statut et au futur AGW ?

Quel cadre sera-t-il instauré pour celui-ci, par exemple sur la question de la traçabilité et les

informations sur la provenance réelle des chiens, la distinction entre élevage et activité de commerce, l'information du public, l'identification claire des opérateurs dits négociants ?

Combien de contrôles relatifs au bien-être animal ont-ils été réalisés sur le site de Bernissart ces dernières années ? Des infractions ont-elles été constatées et quelles suites leur ont été réservées ? Quelle coordination existe-t-il entre les services régionaux compétents en matière de bien-être animal et les autorités communales lorsqu'un établissement fait l'objet de signalements récurrents ou d'une procédure de régularisation, comme c'est le cas ici ?

Enfin, le Gouvernement considère-t-il aujourd'hui que les communes disposent d'outils suffisants leur permettant d'assurer un suivi efficace de ce type d'établissements qui font l'objet de plaintes répétées ou de controverses récurrentes ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, je tiens d'emblée à souligner que la situation en cause présente une certaine complexité administrative. En effet, l'exploitation d'un élevage relève de deux polices administratives distinctes, mais complémentaires : d'une part, le permis d'environnement et, d'autre part, la réglementation en matière de bien-être animal. Ces deux volets répondent à des logiques et à des autorités complètement différentes, mais sont tous deux nécessaires à l'exploitation régulière d'un établissement.

En vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, l'établissement mis en cause fait actuellement l'objet d'une enquête publique, ce qui explique les diverses réactions sur les réseaux sociaux et les sollicitations telles que les vôtres. S'agissant des mesures prises à l'égard de cet établissement, je vous informe que deux procès-verbaux ont été dressés en 2019. Le premier concernait le site principal pour des manquements relatifs à l'enregistrement des activités dans un registre requis par le permis d'environnement, en vigueur jusqu'en 2028. Cette situation a été régularisée par l'exploitant. Le second visait un site annexe exploité sans permis d'environnement. À la suite de ces constats, le fonctionnaire sanctionnateur régional a, par décision du 4 novembre 2019, infligé une amende et imposé des mesures de remise en état, notamment l'introduction d'une demande de permis d'environnement et l'obtention des autorisations requises.

Une demande de permis a été introduite et accordée le 12 avril 2021, avant d'être annulée en recours le 11 août 2021. Une nouvelle demande est en cours d'instruction, et a été déclarée complète et recevable le

13 mars 2026. Par ailleurs, un renouvellement d'agrément en matière de bien-être animal a été accordé en 2023, à la suite d'un contrôle sur place, lequel n'a pas mis en évidence de problématique majeure.

En ce qui concerne la persistance alléguée d'une activité irrégulière, il convient de souligner que le Département de la police et des contrôles n'intervient pas dans les procédures d'octroi des permis d'environnement et n'est dès lors pas nécessairement informé des évolutions administratives en la matière, notamment en cas de changement d'exploitant ou d'introduction de demande sous une autre identité.

Du point de vue du bien-être animal, l'élevage a fait l'objet de plusieurs contrôles entre 2016 et 2020 et a été suivi dans le cadre du renouvellement de son agrément en 2023 : les conditions requises ont été respectées et aucune saisie d'animaux n'a été nécessaire. S'agissant d'éventuelles responsabilités administratives, il n'apparaît pas de défaillance caractérisée. Les suites réservées aux procès-verbaux ont été effectivement exécutées et les contrôles menés n'ont pas mis en évidence de manquement en matière de bien-être animal.

Je relève toutefois qu'une limite du dispositif actuel réside dans la dissociation entre l'agrément en matière de bien-être animal et le permis d'environnement. C'est un élément que je prends en compte dans le cadre du travail qui est actuellement mené sur l'arrêté Agrément. En effet, il apparaît logique que la détention d'un permis d'environnement représente une condition obligatoire pour l'octroi d'un agrément en matière de bien-être animal lorsque ce permis est requis pour l'activité concernée.

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour ces explications. Je prends note de la complexité administrative que vous avez décrite entre les deux volets : le volet « Environnement » et le volet « Bien-être animal ». Je suis rassuré par rapport au fait que des contrôles ont été menés à plusieurs reprises et n'ont pas révélé de problèmes liés au bien-être animal.

Comme vous le dites par rapport à l'arrêté Agrément, il faudra, en effet, se saisir de cette question de la différenciation entre un éleveur et un commerçant qui revend des chiens qui proviennent de l'étranger et où, potentiellement, les problèmes de bien-être animal ne proviennent pas des conditions d'élevage, mais d'où sont passés ces chiens avant d'arriver là. Je comprends bien qu'il y a des règles européennes à respecter, mais soyons tous vigilants par rapport au bien-être des animaux dans ce genre de cas, même si, ici, il n'y a pas d'irrégularités visiblement constatées.

Question orale

de **M. Vincent Blondel**

à **M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal,**
sur « la résilience de la Wallonie face aux inondations »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Blondel à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la résilience de la Wallonie face aux inondations ».

La parole est à M. Blondel pour poser sa question.

M. Vincent Blondel (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, il y a quelques jours, de violents orages ont provoqué d'importantes inondations en Wallonie, notamment dans plusieurs communes du Brabant wallon – à Ottignies-Louvain-la-Neuve, Braine-l'Alleud, Lasne, Genappe, Mont-Saint-Guibert, Court-Saint-Étienne et Wavre. Ces intempéries ont causé des dégâts matériels importants et perturbé l'approvisionnement en eau potable dans plusieurs localités du Brabant wallon ainsi et de la Basse-Sambre.

Selon la cellule d'expertise de la Région wallonne, cet épisode météorologique présentait un caractère particulièrement exceptionnel, avec des cumuls atteignant localement 100 à 120 litres de pluie par mètre carré – 100 litres de pluie par mètre carré, cela représente 10 centimètres de pluie. Sur une année entière dans la Région, on couvre un mètre de pluie, ce qui veut dire qu'avec ces intempéries, on a eu un dixième du niveau de pluie annuel tombé en seulement quelques heures.

Le Gouvernement a indiqué que la gestion de crise avait globalement bien fonctionné, tout en reconnaissant certains dysfonctionnements, notamment au niveau du site Hydrométrie. Il a également évoqué une probable intervention du Fonds des calamités naturelles pour les dommages non couverts par les assurances – c'est entre autres l'une des raisons de mon intervention.

Monsieur le Ministre-Président, qu'est-ce qui a concrètement changé dans la gestion de crise depuis les inondations de 2021 ? Quels sont les progrès réalisés et quels sont les aspects qui doivent encore être améliorés ? Pouvez-vous faire le point sur les différents dispositifs de prévention, d'alerte et de gestion mis en œuvre, tant en amont qu'en aval de telles intempéries ? Dans quelle mesure les citoyennes et citoyens concernés peuvent-ils espérer une indemnisation ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, de violents orages ont effectivement frappé la Wallonie samedi 30 mai dernier, tout d’abord en matinée en province de Liège, principalement en Hesbaye et au Condroz, puis en soirée dans la Basse-Sambre et une partie du Brabant wallon. Sans présumer des résultats de l’analyse pluviométrique de l’IRM, il est fort probable que les demandes des bourgmestres des communes touchées aboutissent à une reconnaissance par le Gouvernement de calamité naturelle publique, les quantités de précipitations ayant par endroit dépassé les 100 millimètres en quelques heures. Cette reconnaissance ouvrira le droit à une indemnisation via le Fonds des calamités naturelles, en complément des assurances.

Quant à l’évolution de la gestion du risque d’inondations depuis les tragiques événements de 2021, je tiens à rappeler que de nombreux mécanismes et initiatives ont été mis en place, notamment en réponse aux recommandations qui ont été émises par ce Parlement. Je ne peux ici les passer toutes en revue. Je souhaite toutefois rappeler quelques étapes majeures franchies depuis 2021 en gestion de crise :

- tout d’abord, il y a eu la mise en place, dès octobre 2021, des cellules d’expertise – les Celex –, mécanisme permettant l’analyse intégrée et pluridisciplinaire du risque ;
- en 2023, un cadre décretaal organisant l’action de la Région wallonne en la matière a été adopté ;
- en novembre 2024, la première analyse régionale des risques et un plan d’action y associé ont été publiés ;
- en mai 2025, le premier Plan régional de gestion de crise – le PRGC – a été adopté ;
- entre 2024 et 2026, l’outil de gestion des contacts et moyens de crise, le CoMoWal, a été développé. Celui-ci est désormais aussi accessible aux acteurs de la gestion de crise, dont les communes.

Concrètement, aujourd’hui, l’appréhension des phénomènes d’inondation se fait de manière intersectorielle, associant tous les acteurs, qu’ils soient gestionnaires, experts ou encore communicants. Conformément au Plan régional de gestion de crise, la Celex peut être activée lorsque des avertissements météorologiques ou hydrologiques sont émis. La Celex analyse alors la situation et transmet aux autorités et services de secours un complément d’analyse permettant de mieux appréhender la situation. Le déclenchement de la phase d’urgence et l’alerte de la population restent des prérogatives des autorités locales ou encore fédérales. C’est important de le répéter.

Je souhaite rappeler que le type de phénomène pluvieux – sa cinétique, sa prévisibilité – conditionne l’analyse que la Région peut en faire.

À l’époque, en 2021, nous avons connu des inondations par débordement consécutives à des précipitations abondantes étalées sur plusieurs jours. Ce phénomène, aujourd’hui, peut être parfaitement anticipé, en collaboration avec l’IRM.

Il y a quelques jours, ce furent des inondations par ruissellement, causées par des pluies d’une forte intensité pendant un laps de temps réduit. Ce type de phénomène ne peut jamais être parfaitement anticipé par l’IRM, ni dans le temps ni dans l’espace. Par conséquent, il ne peut être parfaitement anticipé par les gestionnaires de terrain.

Ainsi, pour la matinée du 30 mai, il n’y a pas eu d’avertissement de l’IRM, car les modèles n’avaient pas prévu cet événement. En soirée, malgré l’avertissement général de niveau orange, il est fort probable, d’après l’IRM, que le niveau rouge ait été atteint très localement à l’échelle communale, au cœur de l’orage. C’est un peu technique, mais les niveaux d’alerte de l’IRM sont établis par territoire provincial, avec un pourcentage de superficie à atteindre pour faire basculer le niveau.

Pour conclure, je dirai qu’il est nécessaire de poursuivre le travail en la matière : d’une part, en disposant d’outils permettant un suivi en temps réel des crues éclaircies et, d’autre part, en continuant le travail amorcé pour renforcer la culture du risque à tous les niveaux de la société.

M. le Président. – La parole est à M. Blondel.

M. Vincent Blondel (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, je vous remercie pour ces réponses détaillées et ces précisions techniques, y compris votre commentaire relatif aux possibilités d’intervention dans des indemnisations.

Question orale
de M. Stéphane Hazée
à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, des Relations
internationales et du Bien-être animal,
sur « le projet de loi spéciale visant la réforme
du Sénat, les alternatives pour associer les
entités fédérées à la révision de la Constitution
et la saisine du Comité de concertation »

M. le Président. – L’ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « le projet de loi spéciale visant la réforme du Sénat, les alternatives pour associer les entités fédérées à la révision de la Constitution et la saisine du Comité de concertation ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, il est tard, vous avez beaucoup parlé de la petite musique – je ne sais pas si c’est celle de nuit –, mais je voulais poser une question importante puisqu’il s’agit de la Constitution et de la représentation de notre Région.

Le Gouvernement fédéral entend supprimer le Sénat. Un projet de loi spéciale est en cours d’examen à la Chambre, visant une étape préliminaire, la modification préalable relative à l’article 195. Le Gouvernement fédéral prépare par ailleurs les textes visant les articles relatifs à la suppression du Sénat elle-même.

Cette réforme peut donner lieu à des débats et je n’entends pas, à travers ma question orale, venir sur ce terrain ; il relève du constituant. Par contre, il découlerait d’une telle suppression que la Wallonie ne serait plus du tout associée à la révision de la Constitution ou des lois spéciales – comme les autres entités fédérées – alors que tel est le cas actuellement, à travers les sénateurs régionaux que notre Parlement désigne.

Plus largement, c’est une évolution singulière à l’échelle mondiale des systèmes fédéraux, puisqu’il y a fréquemment ce principe de participation des entités fédérées à la construction de ce que l’on appellera la loi fondamentale.

En cas de suppression du Sénat ou de transformation en une assemblée de citoyennes et citoyens tirés au sort – ce qui est l’option que nous privilégions, du côté des écologistes –, il est tout à fait possible d’établir d’autres formules pour assurer la participation des entités fédérées à la révision des lois fondamentales. Qu’il y ait ou non suppression du Sénat, il est possible d’organiser autrement une participation de la Wallonie à d’éventuelles révisions futures de la Constitution ou des lois spéciales.

Quelle est l’analyse du Gouvernement wallon par rapport à cette perte d’association pour la Wallonie ? J’imagine que le Gouvernement a de multiples chantiers et que ce n’est pas le premier au-dessus de sa pile, mais il y a un enjeu d’ordre constitutionnel qu’il ne peut pas balayer d’un revers de la main. Le Gouvernement a-t-il réfléchi et proposé des formules alternatives permettant de maintenir ou de renforcer la participation des entités fédérées à la révision de la Constitution et des lois spéciales, en dépit de la suppression du Sénat tel qu’il existe aujourd’hui ?

Le Gouvernement a-t-il été consulté par le Gouvernement fédéral dans le cadre de la réforme qu’il porte visant la suppression du Sénat ? Dans la négative, a-t-il saisi le Comité de concertation relativement aux différents textes présents et à venir à ce sujet, afin de faire valoir l’intérêt de la Wallonie ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, concernant le projet de suppression du Sénat, je tiens tout d’abord à exprimer un soutien clair envers cette réforme de bon sens. Elle rejoint un positionnement plus général, également adopté par mon Gouvernement, visant une meilleure efficacité de l’État par la réduction de ses structures et singulièrement ses structures politiques. Je suis convaincu que notre État, à tous ses niveaux, a besoin d’une clarification institutionnelle, et ce, tant pour faciliter la prise de décision que pour réduire cette montagne technique et administrative qui manque par moment d’agilité, dans une période qui en a pourtant bien besoin.

Les intérêts wallons continueront à être défendus, que ce soit via nos parlementaires fédéraux élus dans des circonscriptions wallonnes, qui connaissent les réalités du sud du pays, ou encore les travaux conjoints menés avec les Gouvernements des entités fédérées qui nous permettent de coordonner au mieux nos politiques.

En tant que premier représentant de la Région wallonne dans toute une série d’instances, je peux vous assurer que je suis de près l’évolution des discussions et que je ne manquerai pas de défendre la Wallonie et ses intérêts.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Tout d’abord, dans ma question, je me suis efforcé de ne pas aborder le fond du dossier. Puisque vous m’interrogez à ce sujet : je suis favorable à la suppression du Sénat, mais en le remplaçant par une assemblée de citoyens et citoyennes tirés au sort. Cependant, c’est un débat constitutionnel sur lequel nous n’avons pas de compétence.

J’entends que vous renvoyez à la responsabilité des Wallons, qui peuvent se trouver au sein des institutions fédérales pour pouvoir faire valoir les intérêts de la Wallonie. C’est évidemment une légitimité que personne ne conteste. Cependant, le fédéralisme, c’est aussi de considérer la Wallonie pour elle-même. À ce titre, votre réponse met de côté cet enjeu, alors même que le droit comparé que l’on pourrait regarder en matière constitutionnelle nous montre que dans tous les autres États fédéraux, il y a, d’une manière ou d’une autre, une association des entités fédérées à la discussion sur ces textes fondamentaux.

J’ai évoqué des formules alternatives, puisque le propos de cette question – vous l’avez bien compris – n’est pas de plaider pour le maintien du Sénat. Une formule simple est de prévoir que la loi spéciale ou la Constitution puisse, lorsqu’elle doit être révisée, solliciter l’appui non seulement d’une majorité particulière au sein de la Chambre, mais pourquoi pas d’une majorité au sein d’une assemblée qui ne serait réunie que pour l’occasion et qui rassemblerait des élus

des entités fédérées, un peu à l'instar du Congrès de Versailles en France, qui n'est donc pas une institution, qui n'a pas de budget, qui n'a pas de personnel, qui n'est pas une couche dans la structure de l'État, mais qui, lorsque des discussions fondamentales sont à l'ordre du jour, peut néanmoins permettre une association. Même si dans mon exemple français, nous ne sommes pas dans un État fédéral puisque c'est une autre logique qui est à l'œuvre, on peut très bien l'imaginer par analogie.

Néanmoins, malgré la fin de non-recevoir provisoire que vous avez formulée, j'invite à ce que le Gouvernement puisse y réfléchir et, le cas échéant, alimenter les débats, puisque la messe ne semble pas dite et que, dès lors, il y a sans doute encore un espace pour améliorer les discussions en cours.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. – Les questions orales de :

- M. Dupont, sur « l'impunité vis-à-vis des pratiques de l'usine à chiots Berria à Blaton » ;
- Mme Hanus, sur « l'avenir du Conseil wallon de l'égalité entre hommes et femmes (CWEHF) » à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 23 heures 23 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Jean-Paul Bastin, Les Engagés
M. Vincent Blondel, Les Engagés
Mme Valérie Bluge, MR
M. Christophe Collignon, PS
Mme Valérie De Bue, MR
M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal
M. Stéphane Hazée, Ecolo
Mme Anne Lambelin, PS
Mme Christine Mauel, MR
Mme Christie Morreale, PS
M. Germain Mugemangango, PTB
M. Loris Resinelli, Les Engagés
M. Pierre Rion, Conseiller à la Cour des comptes
M. Nicolas Tzanetatos, Président
M. Éric Wattelar, Conseiller de M. le Ministre-Président Dolimont

ABRÉVIATIONS COURANTES

AB	allocation de base / allocation budgétaire / article de base
ADeL	allocation de déménagement et de loyer
AFSCA	Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire
AGW	arrêté du Gouvernement wallon
AKT	AKT for Wallonia (organisation des employeurs privés wallons)
ALLOC	aide à la location
AOT	Autorité organisatrice du transport
APE	aide(s) à la promotion de l'emploi
ARNE	Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (SPW)
AViQ	Agence pour une vie de qualité
BCE	Banque centrale européenne
BEI	Banque européenne d'investissement
BNB	Banque nationale de Belgique
BOSA	Federale Overheidsdienst Beleid en Ondersteuning / Service public fédéral Stratégie et Appui
CA	conseil d'administration
CE	crédits d'engagement
Celex	cellule(s) d'expertise
CESE	Conseil économique, social et environnemental de Wallonie
CeSEFFB	Centre stratégique d'expertise fiscale, financière et budgétaire
CL	crédits de liquidation
CoMoWal	Registre des contacts et moyens
CORET	Conseil régional du Trésor
Costra	Comité stratégique du Service public de Wallonie
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CQFD	ce qu'il fallait démontrer
CRAC	Centre régional d'aide aux communes
CSF	Conseil supérieur des finances (fédéral)
CSP	contrat(s) de service public
CST	Cellule des stratégies transversale
CWBEA	Conseil wallon du bien-être des animaux
CWEHF	Conseil wallon de l'égalité entre hommes et femmes
CWPAE	Comité wallon pour la protection des animaux d'expérience
DCPF	Département de la coordination des programmes FEDER
DF	domaine fonctionnel
DO	division organique
DPR	Déclaration de politique régionale
ETS	Emission Trading Scheme (système d'échange de quotas d'émission)
Eurostat	Office statistique de l'Union européenne
FEDER	Fonds européen de développement régional
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
FSE	Fonds social européen
FTJ	Fonds pour une transition juste
GT	groupe de travail
ICN	Institut des comptes nationaux
Interreg	programme opérationnel transfrontalier de coopération territoriale européenne
IPP	impôt des personnes physiques
IRM	Institut royal météorologique
IT	information technology (technologies de l'information)
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
MI	Mobilité et Infrastructures (SPW)

OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OLO	obligation linéaire/lineaire obligatie
ONE	Office de la naissance et de l'enfance
OPW	Organisme payeur de Wallonie
OTW	Opérateur de transport de Wallonie (précédemment appelé groupe TEC)
PCC	Point de contact central des comptes et contrats financiers (registre)
PEB	performance énergétique des bâtiments (certificat)
PIB	produit intérieur brut
PIMPT	plan « Infrastructures et mobilité pour tous »
PIVH	Plan d'investissement dans les voies hydrauliques
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
PNRR	Plan national pour la reprise et la résilience
PRGC	Plan régional de gestion de crise
PRW	Plan de relance de la Wallonie
RRF	Recovery and Resilience Facility (Facilité pour la reprise et la résilience)
RTBF	Radio-télévision belge de la Communauté française
RTE-T	Réseau transeuropéen de transport (programme de développement)
SAP	Systems, Applications and Products for data processing (Systèmes, applications et produits pour le traitement de données)
SEC	système européen de comptes économiques intégrés
SESAM	soutien à l'emploi dans les secteurs d'activités marchands
SINE	Sociale Inschakelingseconomie (Économie d'insertion sociale)
SNCB	Société nationale des chemins de fer belges
SOFICO	Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures
SOWAER	Société wallonne des aéroports (SA)
SOWAFINAL	Société wallonne pour la gestion d'un financement alternatif
SPF	Service public fédéral
SPW	Service public de Wallonie
Statbel	Office belge de statistique
STEP	Strategic Technologies for Europe Platform (plateforme « Technologies stratégiques pour l'Europe »)
STIB	Société des transports intercommunaux de Bruxelles
SWAP	Service wallon d'accompagnement à la prospection
SWCS	Société wallonne du crédit social
TEC	Société de transport en commun
TEI	Territorial de l'économie et de l'industrie
TMC	taxe de mise en circulation
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UAP	unité(s) d'administration publique
UCM	Union des classes moyennes
UCP	Union chrétienne des pensionnés (devenu Énéo, Mouvement social des aînés)
UE	Union européenne
Urbact	Urban Action (programme européen qui promet le développement urbain durable et intégré dans les villes européennes)
WBFin	décret portant organisation du budget et de la comptabilité des services du Gouvernement wallon
WBI	Wallonie-Bruxelles International
WFE	Wallonie Finances Expertises